U d'/of OTTAWA
39003001187565

AUG 8 1960

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/collectiondesmmo33peti

COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

NOTICE SUR PORT-ROYAL.

MEMOIRES D'ARNAULD D'ANDILLY, TOME I.

PARIS, IMPRIMERIE DE A. BELIN

COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS L'AVÉNEMENT DE HENRI IV JUSQU'A LA PAIX DE PARIS CONCLUE EN 1763;

AVEC DES NOTICES SUR CHAQUE AUTEUR, ET DES OBSERVATIONS SUR CHAQUE OUVRAGE,

PAR M. PETITOT.

TOME XXXIII.

PARIS,

FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DE SORBONNE, N°. 9.

1824.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

DC
3
.C622
1820
V. 33

AVIS.

Il nous a semblé convenable de faire précéder les Mémoires d'Arnauld d'Andilly et ceux de l'abbé Arnauld d'une Notice sur Port-Royal. L'un et l'autre étoient membres de cette fameuse société ; le premier en fut même l'un des principaux chefs. Le rôle important qu'elle joua pendant le dix-septième siècle, l'influence qu'elle exerça sur la littérature et sur l'opinion, nous ont paru exiger des détails étendus et circonstanciés. Si des talens supérieurs lui donnèrent beaucoup d'éclat, elle eut le malheur de ne pas se préserver d'un esprit de secte qui la fit tomber dans de grandes erreurs. Ses tentatives hardies, les luttes opiniâtres qu'elle eut à soutenir, ses succès, ses défaites, répandent une vive lumière sur la plus brillante époque de nos annales, et semblent devoir entrer dans le plan d'une collection destinée à faire connoître les variations qui se sont opérées successivement dans nos institutions et dans nos mœurs.

Nous nous sommes donc efforcés, après avoir consulté les documens les plus authentiques, de rassembler dans cette Notice tout ce qu'offre de remarquable et d'instructif cette partie aujourd'hui peu connue de l'histoire de Louis XIV.

NOTICE

SUR

PORT-ROYAL.

NOTICE

SUR PORT-ROYAL.

PREMIÈRE PARTIE.

Origine de Port-Royal des Champs. — Réforme faite par la mère Angélique. — Etablissement de Port-Royal de Paris. — Saint-Cyran. — Jansénius. — Liaison de Saint-Cyran avec Arnauld d'Andilly. — Relations de Saint-Cyran avec Bérulle et Vincent-de-Paul. — Les religieuses de Port-Royal sous la direction de Saint-Cyran. — Intrigues politiques dont se mêle Jansénius. — Comment il devient évêque d'Ypres. — Système religieux et politique de Jansénius et de Saint-Cyran. — Constitutions de Port-Royal.

Une opposition systématique, et d'autant plus dangereuse qu'elle se couvroit des apparences les plus respectables, se forma sous le ministère absolu du cardinal de Richelieu, qui n'eut pas le temps de l'étouffer dans sa naissance : elle se fortifia durant les désordres qui troublèrent l'administration de Mazarin, se maintint dans les temps où Louis XIV eut le plus de prospérité et de puissance, et ne parut céder, pendant le dix-huitième siècle, à l'ascendant de la philosophie moderne, que pour reparoître à l'époque de la révolution de 1789, se joindre aux factions anarchiques les plus violentes, et influer d'une manière funeste sur le sort de l'Eglise de France et de ses ministres. Cette opposition fut celle de Port-Royal ou du jansénisme. Sous Louis XIV, elle compta parmi ses organes les hommes les plus distingués par leurs talens, et quelquefois par leurs vertus ; elle inspira cet in-

térêt qui s'attache au mérite qu'on croit injustement persécuté ; l'opinion publique se déclara presque toujours en sa faveur : il fut possible de la réprimer, mais non de la vaincre. Beaucoup moins imposante sous les deux règnes suivans, parce que le sceptre des lettres et l'empire de l'opinion avoient passé en d'autres mains, elle ne perdit rien de son activité et de son esprit de prosélytisme ; et ce fut précisément aux époques où la considération sembloit disposée à l'abandonner, qu'elle obtint les triomphes en apparence les plus éclatans, la destruction des jésuites et la constitution civile du clergé : tant il est vrai que les événemens dont les hommes s'attribuent avec orgueil toute la gloire, ont ordinairement pour cause principale des circonstances qu'ils n'ont pu ni prévoir ni préparer.

Ce parti, dont les doctrines théologiques étoient seules en évidence, et qui cachoit avec soin ses vues politiques, réunissoit, sous Louis XIV, époque où les idées religieuses occupoient presque exclusivement les esprits, tous les moyens d'entraînement et de séduction. Une austérité qui se concilioit avec les charmes d'un goût exquis ; les recherches les plus ingénieuses sur le perfectionnement du langage, et l'étude approfondie des anciens ; un zèle de réforme toujours prêt à flatter les mécomptes de l'ambition et à recevoir ses murmures ; des prédictions, des apparitions, de prétendus miracles qui exaltoient les imaginations ardentes ; enfin une supériorité dans les controverses que ces redoutables athlètes devoient plus encore à la position où ils avoient su se placer qu'à leurs talens, dignes cependant des plus justes éloges : tels

étoient les avantages que possédoient les premiers fondateurs de la société de Port-Royal. Parmi tant de personnages, la plupart si recommandables, on ne peut douter qu'il n'y en eût plusieurs qui, dupes de leur enthousiasme, ne songeoient qu'à parvenir à une perfection chimérique, tandis que d'autres, se faisant illusion à eux-mêmes, croyoient que tout étoit permis pour soutenir une cause qu'ils considéroient comme sainte : mais tous suivoient aveuglément l'impulsion des chefs ; et l'on étoit frappé d'étonnement, en voyant les hommes réputés les plus humbles, les plus détachés du monde, les plus religieux, se livrer sans scrupule à des actes de rebellion.

On a lieu de regretter que les historiens de Louis XIV n'aient pas donné des détails circonstanciés sur cette société, qui entrava, autant qu'elle le put, la marche du gouvernement, et avec laquelle le monarque, au temps de sa gloire et de sa plus grande puissance, se crut obligé de négocier. Ces détails auroient présenté, dans leur véritable point de vue, quelques événemens dont on a peine à pénétrer les causes immédiates.

Ce motif nous a déterminés à réunir ici les traits les plus intéressans et les plus curieux de l'histoire de Port-Royal. Nous nous étendrons sur l'époque où cette société parut jouir exclusivement de la faveur publique, et nous passerons rapidement sur le dix-huitième siècle, où le jansénisme ne fut plus qu'une opposition secondaire.

Les matériaux ne nous ont pas manqué pour ce travail, car messieurs de Port-Royal et leurs successeurs ont publié une multitude incroyable de rela-

tions, de correspondances, de mémoires apologétiques, et leurs adversaires n'ont épargné ni les répliques ni les accusations. Décidés, en traitant un sujet aussi grave, à conserver la plus rigoureuse impartialité, et à ne jamais nous écarter du respect dû à de grands talens, nous avons plus consulté les apologies de Port-Royal que les écrits de ses adversaires; et nous n'avons admis presque aucun fait qui ne fût avoué par quelque écrivain janséniste.

Il est à remarquer que, dans la chaleur des controverses religieuses et politiques, le parti qui lutte contre l'autorité laisse ordinairement échapper les aveux les plus défavorables à sa cause, soit qu'un intérêt de circonstance l'aveugle sur les suites de cette indiscrétion, soit plutôt que l'orgueil l'entraîne à montrer sa puissance en vantant quelques actions qui ont un air de grandeur, mais qui sont en effet très-blâmables. La lecture assidue et réfléchie des apologies de Port-Royal nous a prouvé la vérité de cette observation, et nous a confirmés dans l'intention de suivre le plan que nous avions d'abord adopté. Pour la partie dogmatique, qu'il nous a été impossible de ne pas toucher quelquefois, nous avons principalement pris pour guides Bossuet, Fleury et d'Aguesseau.

Port-Royal étoit situé dans un vallon entouré de forêts, à six lieues de Paris, près du village de Chevreuse : on lui avoit donné ce nom au commencement du treizième siècle, parce que Philippe-Auguste, s'étant égaré dans une partie de chasse, y avoit été retrouvé par les seigneurs de sa suite (1). A peu près à

(1) Mémoires de du Fossé, liv. 1.

la même époque, Eudes de Sully, évêque de Paris, y fonda une abbaye de filles, soumise à la règle de saint Benoît, et il la plaça sous la direction de l'abbé de Citeaux. Jusqu'au seizième siècle, cette abbaye se distingua par sa régularité, et fut honorée par les bienfaits des papes et des rois. A cette époque de troubles et de discordes, la discipline s'y relâcha, ainsi que dans beaucoup d'autres monastères; et ce fut après le rétablissement de la tranquillité que Henri IV lui donna, en 1602, pour abbesse Angélique Arnauld, l'une des filles du célèbre avocat de ce nom, qui s'étoit acquis une grande réputation par des plaidoyers contre les jésuites.

Cette personne, destinée à vivre dans la retraite la plus profonde, mais qui, par les liaisons qu'elle contracta, et par l'inflexibilité de son caractère, devoit avoir une si grande influence sur son siècle, n'étoit alors âgée que de dix ans. Habituée, dès l'enfance, à se voir prodiguer les hommages, elle ne tarda pas à s'en rendre digne par une conduite exemplaire, et par des études aussi approfondies que variées. A peine parvenue à l'âge de dix-sept ans, elle donna des preuves de la force et de l'élévation de son esprit. Ayant entrepris la réforme de sa communauté, elle y réussit avec un bonheur qui sembla tenir du prodige : chargée quelques années après de la même opération dans d'autres couvens du même ordre, elle partagea ce fardeau avec la mère Agnès sa jeune sœur, dont le naturel plus modéré obtenoit par la douceur ce que l'abbesse n'arrachoit souvent que par une sorte de violence : ce fut ainsi qu'elles étendirent en peu de temps leur empire sur les monastères de Maubuisson,

du Lis, de Saint-Aubin, de Gomer-Fontaine et des îles d'Auxerre.

La mère Angélique, qui n'avoit encore que vingt-huit ans, et dont la réputation franchissoit déjà les murs des cloîtres, fixa l'attention de plusieurs évêques, et principalement de François de Sales, célèbre par sa piété et ses talens. Ce saint prélat visita Port-Royal, parut satisfait de la règle qui s'y observoit, promit ses conseils et sa protection; et il est à présumer que, s'il eût vécu plus long-temps, la mère Angélique n'auroit pas suivi la direction qui l'entraîna par la suite à tant de fautes et à tant de malheurs; mais il mourut deux ans après cette visite, dont les souvenirs s'effacèrent bientôt.

Cependant le bruit que faisoit le mérite extraordinaire de l'abbesse de Port-Royal, attira dans ce monastère un très-grand nombre de religieuses. En 1624, elles se trouvèrent plus de quatre-vingt-dix; et l'insuffisance des bâtimens, jointe au peu de salubrité d'un vallon souvent inondé pendant l'hiver par des torrens qui laissoient dans la belle saison plusieurs pièces d'eau stagnantes, causa beaucoup de maladies. Cet inconvénient auroit mis un obstacle invincible aux développemens que la mère Angélique vouloit donner à sa communauté, si elle n'eût sur-le-champ trouvé dans sa famille les moyens d'y remédier.

Madame Arnauld, devenue veuve, et tellement enthousiasmée des vertus de sa fille qu'elle avoit pris la résolution de se mettre sous sa direction comme simple religieuse, ne balança point à consacrer une grande partie de sa fortune à l'acquisition d'une vaste maison située dans le faubourg Saint-Jacques, et des-

tinée à devenir une succursale de Port-Royal. Les travaux s'exécutèrent si rapidement que les bâtimens furent disposés l'année suivante, et que l'église, dont mademoiselle de Longueville, depuis duchesse de Nemours, posa la première pierre, fut achevée presque en même temps. Les religieuses de Port-Royal dont la santé donnoit des inquiétudes s'y établirent d'abord; puis, en 1626, toutes y suivirent leur abbesse, qui, pour exécuter les projets que lui inspiroit son caractère vif et entreprenant, sentoit le besoin d'un plus grand théâtre. Ainsi l'ancienne abbaye fut abandonnée, et prit le nom de *Port-Royal des Champs*, tandis que le nouveau monastère s'appela *Port-Royal de Paris*.

La dépendance où la mère Angélique se trouvoit de l'abbé de Citeaux, la contrarioit souvent dans l'exécution des plans qu'elle avoit formés. Décidée à s'en affranchir, elle obtint en 1628, par la protection de la Reine-mère, Marie de Médicis, dont elle étoit avantageusement connue, que son abbaye cesseroit de reconnoître cet abbé pour supérieur, et qu'elle seroit désormais sous la juridiction de l'archevêque de Paris (1): changement qui fut la même année sollicité à Rome, et opéré par une bulle d'Urbain VIII. Dans la transaction qu'elle fit avec l'archevêque, homme foible, et qui destinoit déjà son siége à son neveu, devenu depuis si fameux sous le nom de cardinal de Retz, elle eut soin de se ménager beaucoup de liberté, et elle put se flatter de ne plus trouver aucun obstacle à ses vues. Afin de montrer en même

(1) L'évêché de Paris, qui étoit antérieurement suffragant de Sens, avoit été érigé en archevêché le 20 octobre 1622.

temps qu'elle n'avoit point d'ambition personnelle, elle fit des démarches pour que l'abbaye devînt désormais élective et triennale : son ascendant sur les religieuses ne lui laissoit pas douter qu'elle ne conservât toujours le même pouvoir, quand même elle ne seroit pas abbesse titulaire ; et d'un autre côté, ce bénéfice ne devant plus être à la nomination du Roi, la communauté ne pouvoit manquer d'y gagner sous le rapport de l'indépendance. Richelieu, occupé alors du siége de La Rochelle et de la guerre d'Italie, considéra l'affaire comme tout-à-fait indifférente ; il ne pénétra point les intentions secrètes de la mère Angélique, et ce qu'elle désiroit lui fut accordé en 1629.

Libre des entraves qui jusqu'alors avoient contenu l'essor qu'elle vouloit prendre, elle accueillit avec ardeur le projet d'un nouvel institut dont la direction lui fut proposée par Zamet, évêque de Langres. Il s'agissoit de créer un ordre de religieuses destiné à l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Cet ordre parut d'abord s'élever sous de favorables auspices ; mais bientôt il occasiona des controverses qui furent le prélude des agitations auxquelles Port-Royal alloit être livré. La mère Agnès, sœur de la mère Angélique, composa de concert avec cette dernière *un chapelet secret du Saint-Sacrement*, où elle laissa échapper quelques idées analogues à des opinions nouvelles qui commençoient à se répandre. Cet écrit fut vivement attaqué par les jésuites : les deux sœurs s'obstinèrent à le soutenir ; l'abbé de Saint-Cyran, qui ne les connoissoit pas encore, en prit la défense avec chaleur ; et ce fut là l'origine de leur liaison avec cet ecclésiastique, qui, depuis long-temps, chef secret

d'un parti, saisit avidement cette occasion de se rendre maître d'un monastère qui, effaçant tous les autres, jouissoit de l'admiration et de la faveur générale.

Jusqu'alors les religieuses de Port-Royal et leur abbesse avoient vécu dans le calme le plus profond; elles n'étoient point sorties de leur état, et leurs rapports avec le monde n'avoient été qu'un objet d'édification et de respect. Maintenant leur sort change entièrement; *le chapelet* qu'elles avoient composé est supprimé par le Pape, et elles protestent contre ce jugement : cette résistance les fait figurer dans les controverses; elles prennent part aux affaires, et en éprouvent dans leur solitude toutes les distractions; elles jouent un rôle important dans la société à laquelle leur profession les avoit obligées de renoncer, se flattent de diriger un parti dont elles ne sont que les aveugles instrumens, et provoquent bientôt contre elles des mesures sévères, mais justes. Combien, au milieu de ces troubles, ne durent-elles pas regretter l'existence obscure, mais douce et tranquille qu'elles auroient pu si facilement conserver!

Il est nécessaire de remonter plus haut, et de faire connoître ce parti dans lequel une circonstance imprévue les entraîna.

Jean Duvergier de Hauranne, né à Bayonne d'une famille distinguée, se destina fort jeune à l'état ecclésiastique. Comme il annonçoit d'heureuses dispositions, son évêque l'envoya, dans les premières années du dix-septième siècle, étudier la théologie à l'université de Louvain, alors très-célèbre; et ce fut là qu'il connut le fameux Cornélius Jansénius, qui, d'a-

bord son condisciple et son émule, devint bientôt son ami. Ces deux hommes, dont l'un montroit cette ardeur assez commune parmi les habitans du midi de la France, et l'autre ce flegme flamand qui se concilie souvent avec une opiniâtreté invincible, avoient un égal penchant pour la domination et les nouveautés. Mais, fort jeunes encore, ils flottèrent long-temps dans l'incertitude, et n'adoptèrent pour lors aucun système déterminé. En 1608, ils vinrent à Paris, où Jansénius, à la recommandation de son ami, fut chargé de l'éducation de quelques enfans; et trois ans après, Duvergier, ayant obtenu un canonicat à Bayonne, y appela le philosophe de Louvain, et lui fit donner la direction d'un collége qui venoit d'être fondé.

Henri IV étoit mort depuis un an; et le royaume, sous la régence de Marie de Médicis, commençoit à tomber dans l'anarchie : circonstance très-favorable aux amateurs de nouveautés. Ce fut à cette époque qu'Edmond Richer, syndic de la Sorbonne, autrefois partisan outré des doctrines ultramontaines, et devenu tout à coup le plus violent ennemi des papes, publia un ouvrage (1) où il cherchoit à détruire entièrement leur autorité : il prétendoit que la juridiction ecclésiastique appartenoit essentiellement à toute l'Eglise; que le pape et les évêques n'en étoient que les ministres, puisque Jésus-Christ l'avoit conférée à tout l'ordre ecclésiastique par une mission immédiatement donnée à tous les apôtres et à tous les disciples; d'où

(1) Cet ouvrage est intitulé : *De ecclesiasticâ et politicâ potestate.* Il parut en 1611, sans nom d'auteur ni d'imprimeur. Richer se rétracta solennellement en 1629.

il concluoit que l'Eglise ne devoit être gouvernée que par des conciles, et que le pape n'avoit que le droit d'y présider. Il attribuoit aussi à l'autorité séculière des pouvoirs qu'elle n'a pas.

Cette doctrine plut singulièrement à Duvergier et à Jansénius : ils l'adoptèrent comme une des bases principales de l'édifice qu'ils avoient l'intention d'élever ; mais ils sentirent qu'un tel objet de controverse étoit insuffisant pour soulever les esprits, les enflammer, et les disposer à former dans l'Eglise et dans l'Etat un parti nombreux et puissant. Ils cherchèrent donc un point dogmatique sur lequel il fût possible de faire naître des contestations ; et ils n'en trouvèrent point de plus propre à remplir leur dessein que les questions de la prédestination et de la grâce, auxquelles les chrétiens ont toujours attaché l'espoir du salut ou la crainte de la réprobation.

Ces questions leur étoient familières parce qu'elles avoient long-temps agité l'école où ils avoient étudié. Au milieu du seizième siècle, dans la chaleur des disputes que faisoit naître le schisme des protestans, Michel Baïus, professeur de Louvain, avoit prétendu trouver dans saint Augustin une doctrine dont il résultoit une sorte de fatalité, et qui anéantissoit entièrement le libre arbitre. En 1567, soixante-dix-neuf propositions, extraites de ses thèses, furent condamnées par Pie V, et Grégoire XIII confirma cette condamnation par une bulle de 1578. Les deux pontifes prescrivirent à toutes les écoles le silence le plus absolu sur cette matière épineuse. Cependant en 1588, Louis Molina, jésuite espagnol, publia un livre où il sembla tomber dans un excès opposé à celui de

Baïus (1). Les disputes se ranimèrent, surtout à Louvain; l'ouvrage de Molina fut déféré à Rome, et dix ans après [1598] Clément VIII chargea de l'examiner une congrégation qui prit le nom de *de Auxiliis*, parce qu'il s'agissoit de la nature des secours de la grâce. Cette congrégation, dont les travaux durèrent neuf ans, fut en 1607 dissoute par Paul V, qui reconnut le danger d'essayer d'éclaircir un point qu'il a plu à la divinité de dérober à l'intelligence des hommes. Il prescrivit de nouveau le silence aux écoles, le livre de Molina ne fut point condamné, et tomba bientôt dans le plus profond oubli. Ainsi c'est à tort que les partisans de Jansénius ont, par la suite, donné à leurs adversaires le nom de *Molinistes*.

Ce silence n'étant point observé, Duvergier et Jansénius avoient pu recueillir à Louvain toutes les traditions de Baïus : mais jusqu'alors on ne mettoit pas dans les discussions la chaleur de l'esprit de parti, on ne se livroit point à des spéculations exagérées; et ces questions ne sortoient point de l'enceinte des écoles. Il étoit réservé aux deux amis de justifier les reproches que Bossuet et Fleury firent depuis à leurs disciples.

« Saint Augustin, le plus éclairé et le plus profond « des docteurs, dit Bossuet, avoit exposé à l'Eglise « une doctrine toute sainte et apostolique touchant « la grâce chrétienne; mais, ou par la foiblesse de « l'esprit humain, ou à cause de la profondeur et de « la délicatesse des questions, ou plutôt par la con- « dition nécessaire de notre foi, durant cette nuit

(1) Ce livre est intitulé: *De liberi arbitrii cum gratiæ donis concordiâ.*

« d'énigmes et d'obscurités, cette doctrine s'est trou-
« vée nécessairement enveloppée parmi des difficultés
« impénétrables, si bien qu'il y avoit à craindre qu'on
« ne fût jeté insensiblement dans des conséquences
« ruineuses à la liberté de l'homme. Avec combien
« de raisons toute l'Eglise s'est-elle appliquée à en
« défendre les conséquences. Cependant les nouveaux
« docteurs en sont si prévenus, qu'au lieu de les re-
« jeter ils en font une doctrine propre, si bien que
« la plupart de ces conséquences que tous les théo-
« logiens avoient toujours regardées comme des in-
« convéniens fâcheux, au devant desquels il falloit
« aller pour bien entendre la doctrine de saint Au-
« gustin et de l'Eglise, ceux-ci les regardent au con-
« traire comme des fruits nécessaires qu'il en faut
« recueillir; et ce qui a paru à tous les autres comme
« des écueils contre lesquels il falloit craindre d'é-
« chouer le vaisseau, ceux-ci ne craignent pas de
« nous les montrer comme le port salutaire auquel
« doit aboutir la navigation (1). »

Fleury retrace d'une manière encore plus vive et plus claire les erreurs dans lesquelles tombèrent volontairement Duvergier et Jansénius. « Toute la morale,
« dit-il, se rapporte à la pratique... Quelle conclusion-
« pratique tirera-t-on de ces propositions : *que toute*
« *grâce est efficace et a toujours infailliblement*
« *son effet, et que toutes les actions des infidèles et*
« *des autres pécheurs sont des péchés ?* En con-
« clura-t-on qu'il faut que la grâce nous fasse agir,
« sans faire de notre part aucun effort, même pour
« la demander, et qu'il faut désespérer de la conver-

(1) Oraison funèbre de Cornet.

« sion des pécheurs? Aucun n'osera l'avouer. Qu'est-
« ce donc que ces questions, sinon des spéculations
« vaines comme tant d'autres, et non-seulement vaines,
« mais pernicieuses par leurs effets? Disputes, contes-
« tations, injures, calomnies, haines mortelles (1). »

Bossuet et Fleury viennent de nous montrer quels points de doctrine Duvergier et Jansénius adoptèrent pour répandre l'alarme et la division dans l'Eglise, et pour se faire un parti non-seulement dans les écoles, mais parmi les chrétiens de toutes les classes. Ils convinrent de la conduite qu'ils tiendroient : Jansénius, qui visoit à la profondeur, devoit dresser un corps de doctrine, et Duvergier, plus actif, employer tous ses efforts pour le répandre et le soutenir. L'exécution de leur projet fut quelque temps suspendue par des affaires d'intérêt qui les forcèrent à se séparer. En 1616, Duvergier fut appelé par Henri-Louis de La Chateigneraye de La Roche-Posay, évêque de Poitiers, qui, ébloui de sa science, le fit chanoine et grand-vicaire, et se démit peu d'années après en sa faveur de l'abbaye de Saint-Cyran : nom par lequel nous désignerons désormais Duvergier. Presque en même temps Jansénius revint à Louvain, où il eut la direction du collége de Sainte-Pulchérie fondé pour former des théologiens.

Les deux amis, placés fort avantageusement, mais éloignés l'un de l'autre, reprirent bientôt leur grand dessein. Jansénius s'occupa de la composition du livre qui devoit renfermer sa doctrine, et auquel il donna le nom pompeux d'*Augustinus*. Leur correspondance, qui fut très-active et très-mystérieuse ; roula principalement sur cet objet. Ils y prenoient des noms

(1) Nouveaux Opuscules de Fleury.

supposés : Jansénius s'appeloit alternativement Sulpice, Boëce ou Cerdaro ; l'abbé de Saint-Cyran, Alias, Salion ou Rougeart : l'ouvrage auquel ils travailloient n'étoit jamais désigné que par les mots de *l'affaire spirituelle*, *de la grande affaire*; et saint Augustin étoit nommé tantôt Séraphi, tantôt Leoninus (1). « Je vou-
« drois, écrivoit Jansénius à Saint-Cyran le 14 oc-
« tobre 1620, vous parler à fond, mais nous aurions
« besoin de plusieurs semaines et même de plusieurs
« années ; je n'ose dire à personne ce que je pense
« des opinions de ce temps, de peur qu'on ne me
« fasse à Rome le même tour qu'on a fait à d'autres,
« avant que toute chose soit mûre et à son temps. »

Il seroit impossible de donner une idée de l'enthousiasme qu'éprouvoit Jansénius en composant son ouvrage ; il craignoit de mourir avant de l'avoir achevé, et il auroit voulu que les jours eussent vingt heures. L'admiration du petit nombre d'amis auxquels il en communiquoit les parties détachées n'étoit pas moins extraordinaire. Ils en exaltoient les beautés prétendues ; presque aucun des chefs-d'œuvre de l'antiquité et des temps modernes ne leur paroissoit digne d'être mis en parallèle avec une si belle conception ; ils poussoient même l'engouement et la folie jusqu'à comparer ce froid commentaire de la doctrine de saint Augustin avec la fameuse Vénus d'Apelles faite d'après la courtisane Phryné, et l'une des productions les plus parfaites, mais les plus profanes des beaux temps de la Grèce (2).

(1) Histoire du Baïanisme, par Duchesne. — (2) Vie de Jansénius, par Libert Fromont. Cet auteur s'exprime ainsi : « Plusieurs personnes « distinguées par leur piété et par leur érudition, séculiers et régu-

Cependant Saint-Cyran travailloit efficacement à faire des partisans à la nouvelle doctrine ; il se déclaroit hautement le défenseur des droits des évêques, afin de se ménager leur appui dans les démêlés qu'il devoit bientôt avoir avec la cour de Rome. Il flattoit adroitement les grands, et ses manières sévères et réservées donnoient plus de prix à des louanges qui sembloient arrachées par la conviction. Dans ces premiers temps il ne communiquoit sa doctrine qu'à un petit nombre de personnes dévouées. S'étant ainsi formé, soit à Paris, soit dans les provinces, un troupeau peu nombreux, mais rempli d'enthousiasme, il mettoit tous ses soins à prévenir les indiscrétions qui auroient pu compromettre le succès de son entreprise, et il avoit coutume de dire en congédiant ceux qu'il dirigeoit : « Du secret, car nous avons à craindre les « Juifs. » *Occultè propter metum Judæorum* (1). C'étoit ainsi qu'il désignoit le corps immense des fidèles qui composoient l'Eglise du dix-septième siècle. De temps en temps il faisoit des voyages en Flandre pour se concerter avec Jansénius. A peu près à la même époque, il contracta des liaisons avec deux hommes qui devoient avoir sur son sort une influence bien différente. Richelieu, après la disgrâce et la mort du maréchal d'Ancre, son premier protecteur, avoit fait quelque séjour dans son diocèse de Luçon, puis il s'étoit fixé près de la reine-mère Marie de Médicis,

« liers, l'animoient à ce travail, de peur que si la mort abrégeoit les « jours de l'auteur, ce *livre qu'ils comparoient à la Vénus d'Apelles* « ne demeurât imparfait. »

(1) Interrogatoire subi à Vincennes par Saint-Cyran, et publié en 1740 par un janséniste.

reléguée à Blois. Saint-Cyran, dont le système étoit de rechercher tous les mécontens, cultiva le prélat, s'entretint avec lui de théologie, sans cependant laisser rien échapper de ses secrets, et parvint à lui inspirer cette sorte d'estime due à la science, mais qui n'est accompagnée ni de la confiance ni de l'amitié. Il réussit beaucoup mieux près d'un autre personnage dont le mérite étoit inférieur, mais qui, par sa position et son caractère, pouvoit le seconder puissamment. Arnauld d'Andilly, l'un des frères de la mère Angélique, étoit un des hommes les plus aimables de la cour : attaché alors au monde, et n'étant pas dépourvu d'ambition, il savoit concilier ces goûts avec des opinions religieuses et politiques qui lui étoient particulières, et il étoit susceptible d'enthousiasme pour des théories qui, avec une apparence d'austérité et de perfection, sortiroient des règles communes. Saint-Cyran se trouva heureux d'avoir rencontré un tel homme; il se lia intimement avec lui, ne craignit pas de lui développer tous ses plans, et parvint, en ayant soin de ne pas le presser de changer de vie, à lui inspirer une amitié qui devint bientôt une sorte de culte [1620]. Arnauld d'Andilly le prôna dans tous les cercles, lui fit des partisans parmi les femmes les plus distinguées de la cour, et lui livra par la suite presque toute sa famille.

Saint-Cyran, qui depuis quelque temps séjournoit alternativement à Paris et à Poitiers, sentit la nécessité de s'attacher des congrégations parmi lesquelles il pût faire circuler sa doctrine, et il porta principalement ses regards sur deux nouvelles communautés qui jouissoient de toute la faveur publique : l'Ora-

toire, que Bérulle avoit créé en 1613, et les Missions, dont Vincent de Paul, placé depuis au nombre des saints, jetoit alors les premiers fondemens.

Il fit part de cette idée à Jansénius, et lui déclara qu'ayant sondé Bérulle il croyoit être sûr de l'entraîner. Jansénius lui répondit le 2 juin 1623 : « Telles « gens sont étranges quand ils épousent quelque af- « faire. Je juge par là que ce ne seroit pas peu de « chose si mon ouvrage étoit secondé par quelque « compagnie semblable ; car, étant une fois embar- « qués, ils passent toutes les bornes *pro et contra.* « Je trouve bon que vous ne disiez rien au général « de l'Oratoire de *l'Augustin*, car je crois qu'il « n'est pas encore temps. » En effet, tout porte à croire que le respectable Bérulle, qui mourut peu d'années après [1629], ne seroit pas entré dans les vues de Saint-Cyran ; mais sa congrégation, comme on le verra par la suite, n'eut pas la sagesse de demeurer entièrement étrangère aux nouveaux systèmes.

Saint-Cyran crut avoir plus de chances de succès près de Vincent de Paul, dont le caractère ouvert appeloit la confiance, et qui, malgré son aversion pour les nouveautés, avoit des idées de perfection qui sembloient pouvoir donner quelque prise sur lui. Après avoir fait ses efforts pour le préparer à des révélations importantes, Saint-Cyran lui écrivit : « La « disposition d'humilité que vous avez au fond du « cœur pour croire à ce qu'on vous feroit voir dans « les livres saints, me fait assez connoître qu'il n'y a « rien de si facile que de vous faire consentir, par le « témoignage même de vos yeux, à ce que vous détes-

« tez maintenant comme des erreurs. » A tous les moyens de conviction qu'il put imaginer, il en joignit d'autres qu'il jugeoit encore plus efficaces. Il affecta de louer beaucoup les nouveaux établissemens de Vincent de Paul, et il lui offrit de se démettre en sa faveur du prieuré de Bonneville qu'il possédoit (1). Mais le saint prêtre, éclairé enfin sur les intentions secrètes de celui qu'il avoit jusqu'alors considéré comme un ami zélé, repoussa ses avances, rejeta ses offres, et rompit avec lui.

C'est ce qui résulte d'une lettre qu'il écrivit quelques années après à d'Origny, prêtre de la Mission [25 juin 1648]. « Saint-Cyran, dit-il, me parla un « jour ainsi : *Dieu m'a donné et me donne de* « *grandes lumières; il m'a fait connoître que,* « *depuis cinq ou six cents ans, il n'y a plus* « *d'Eglise. Avant, cette Eglise étoit comme un* « *grand fleuve qui avoit ses eaux claires, mais* « *maintenant ce qui semble l'Eglise n'est plus que* « *de la bourbe; le lit de cette rivière est encore le* « *même, mais ce ne sont plus les mêmes eaux.* Je « lui représentai que tous les hérésiarques avoient « pris ce prétexte pour établir leurs erreurs, et je « lui citai Calvin. *Calvin,* me répondit-il, *n'a pas* « *mal fait tout ce qu'il a entrepris, mais il s'est* « *mal défendu.* »

L'authenticité de cette lettre a été vivement contestée par les partisans de Jansénius, et ils ont employé d'abord pour la combattre, et ensuite pour la supprimer, des moyens peu délicats (2); mais la doc-

(1) Interrogatoire de Saint-Cyran. — (2) Cette lettre se trouve dans une Vie de saint Vincent de Paul par Abely, évêque de Rodez, et

trine qu'elle contient se retrouve entièrement dans un aveu fait par Saint-Cyran au docteur de Sorbonne chargé quelques années après de l'interroger. Il convint qu'il avoit dit plusieurs fois que, « comme les « fleuves sont plus purs à leur source, de même « l'Eglise qui est plus proche des apôtres et de Jésus-« Christ est plus pure (1). » On voit qu'il se sert de la même figure que dans le discours qui lui est attribué par Vincent de Paul, et qu'il se borne à suppri-

elle a été réimprimée, au mois d'avril 1726, dans le journal de Trévoux. L'ouvrage d'Abely parut en 1664. Quatre ans après, les jansénistes publièrent une brochure intitulée: *Défense de M. Vincent de Paul contre le faux discours de sa vie publié par M. Abely*. L'évêque de Rodez, qui avoit eu des relations intimes avec le fondateur des Missions, fit une réponse à laquelle les jansénistes ne manquèrent pas de répliquer. Etant mort en 1691, dans la maison de Saint-Lazare où il s'étoit retiré, le parti fit à son livre plusieurs suppressions; et la lettre que nous avons citée ne se voit plus dans l'édition qui fut alors publiée. Les jansénistes ne se bornèrent pas à s'efforcer d'anéantir ce témoignage : ils cherchèrent encore à décrier le prélat qui l'avoit recueilli, et ils donnèrent sur ses ouvrages des notes à Boileau qui le tourna en ridicule dans le quatrième chant du Lutrin [1672] :

Alain tousse et se lève: Alain, ce savant homme
Qui de Bauny vingt fois a lu toute la Somme,
Qui possède *Abely*....

Peu satisfaits de cette petite vengeance, ils s'en permirent une nouvelle plus de vingt ans après; et Boileau, qui n'étoit pas théologien, les ayant consultés sur son épître relative à l'amour de Dieu, écrivit en quelque sorte sous leur dictée les vers suivans :

Apprenez que la gloire où le Ciel vous appelle
Un jour des vrais croyans doit couronner le zèle,
Et non les froids remords d'un esclave craintif,
Où crut voir *Abely* quelque amour négatif.

(1) Il est à remarquer que, quand on relut les réponses que Saint-Cyran avoit faites ce jour-là, il craignit les conséquences qu'on pouvoit tirer de cet aveu, et voulut qu'on ajoutât *plus pure dans les mœurs*.

mer les développemens réservés aux seuls adeptes.

Saint-Cyran, brouillé avec Vincent de Paul, ne garda plus avec lui les ménagemens qu'on doit à d'anciennes liaisons; il fit passer le saint prêtre pour un homme médiocre et peu instruit; et après avoir loué, comme on l'a vu, sans aucune restriction, les nouveaux établissemens des Missions, il prétendit qu'on y employoit des prêtres trop jeunes, et que les missionnaires ne s'assuroient pas assez des *dispositions intérieures* des gens du peuple (1).

Au milieu des soins que Saint-Cyran se donnoit pour attirer à lui des congrégations d'hommes, il réfléchissoit au parti qu'il seroit possible de tirer des communautés de religieuses, où il prévoyoit qu'il lui seroit beaucoup plus facile de faire adopter sa doctrine sans examen. Ayant consulté Jansénius sur cet objet, celui-ci répondit séchement que ce seroit du temps perdu; mais Saint-Cyran lui représenta que les femmes avoient ordinairement une imagination ardente, et disposée à recevoir toutes sortes d'impressions; qu'en flattant leur orgueil il seroit possible de les amener à une exaltation très-favorable au succès d'un parti, et qu'en donnant à des religieuses une certaine importance dans le monde, on parviendroit par ce spectacle si nouveau à émouvoir fortement les esprits. Cette conjecture, fondée sur une parfaite connoissance du cœur humain, ne tarda pas à être saisie par Jansénius, et se réalisa bientôt conformément au désir des deux amis.

Saint-Cyran ayant donc, ainsi qu'on l'a vu, pris la défense du *Chapelet secret* de Port-Royal, se concilia

(1) Interrogatoire de Saint-Cyran.

l'affection de ce couvent, dont il devint le directeur et l'oracle. Il rencontra dans la mère Angélique, à laquelle il confia ses secrets, un caractère très-propre à le seconder. Aidé par Arnauld d'Andilly son frère, il lui fit adopter tous ses principes, et elle se servit de la supériorité de son esprit pour les faire recevoir, non-seulement par ses religieuses, mais par les nombreux et puissans protecteurs du monastère. Saint-Cyran exigea de ce troupeau choisi, et sur lequel il fondoit les plus grandes espérances, un mystère encore plus profond que celui qu'il avoit imposé à ses autres partisans. Toutes les religieuses avec lesquelles il devoit avoir des correspondances suivies furent numérotées, et elles ne pouvoient signer leurs lettres que par le numéro qui leur étoit échu. Quant aux réponses qu'il leur faisoit, elles avoient l'ordre de les brûler, de les lui renvoyer ou de les cacher (1). Saint-Cyran n'avoit pas encore lieu de redouter les poursuites auxquelles il fut exposé peu d'années après; mais il savoit que les femmes, et surtout les religieuses, aiment le mystère, et que rien ne flatte plus leur curiosité naturelle que d'être en apparence les dépositaires de secrets importans.

Il essaya dans le même temps de s'emparer d'un couvent moins renommé que Port-Royal, mais qui étoit protégé par un homme alors très-puissant. Le père Joseph, l'un des confidens du cardinal de Richelieu, avoit fondé les religieuses du Calvaire; il les dirigeoit lui-même, et c'étoit en leur donnant des instructions qu'il se délassoit de ses travaux politiques. Saint-Cyran s'étoit rapproché de ce religieux,

(1) Interrogatoire de Saint-Cyran.

et, sans lui révéler ses secrets, il avoit gagné son estime par de grands dehors de piété. Le père Joseph, chargé d'une mission éloignée et qui devoit être longue, ne balança donc point à le charger de la direction du Calvaire (1). Le nouveau pasteur, se flattant que cette direction lui resteroit, employa près des religieuses les mêmes moyens qui lui avoient si bien réussi à Port-Royal. Bientôt elles eurent oublié leur fondateur; et quand il fut de retour, elles le frappèrent d'étonnement par les doctrines qu'elles développèrent devant lui. Il n'est pas besoin de dire que Saint-Cyran fut aussitôt congédié, et que le père Joseph, fort irrité, ne manqua pas d'instruire Richelieu qu'il se formoit une secte qui pouvoit avoir des dangers : première révélation qui fixa l'attention du gouvernement sur Saint-Cyran et sur ses disciples.

Cet homme, qui prenoit un ascendant si singulier sur les personnes des deux sexes avec lesquelles il pouvoit former des relations, avoit une physionomie pleine de componction et d'austérité : ses discours improvisés offroient une énergie et une chaleur qui ne se retrouvoient pas dans ses écrits. Il débitoit des maximes plus que sévères, mais son opposition constante à l'ordre établi leur donnoit une sorte d'originalité qui multiplioit ses partisans. Il déclamoit sans cesse contre l'ignorance et les relâchemens de l'Eglise, il louoit avec exagération la discipline des premiers siècles, ne parloit que du pur amour de Dieu qu'il prétendoit éteint, et se vantoit d'avoir trouvé des voies particulières pour conduire les ames. C'étoit ainsi qu'il captivoit, à peu près par les mêmes moyens,

(1) Histoire de Port-Royal, par Racine, première partie.

les esprits éclairés dont il chatouilloit l'orgueil, et les ames passionnées dont il nourrissoit les chimères.

Pour détourner l'orage auquel le courroux du père Joseph pouvoit l'exposer, Saint-Cyran résolut de se concilier la faveur des évêques, en prenant hautement la défense de leurs prérogatives. Voici ce qui donna lieu à cette controverse. Vers 1630, Urbain VIII avoit envoyé en Angleterre Schmith, évêque de Calcédoine, et l'avoit revêtu des pouvoirs de vicaire apostolique. Les jésuites, alors chargés de la direction des catholiques anglais, eurent des démêlés avec ce prélat, et publièrent deux ouvrages contre lui. A cette occasion, Saint-Cyran composa un livre intitulé : *Petrus Aurelius*, où il se déclara le champion de l'autorité épiscopale, et où il sut adroitement répandre quelques germes de sa doctrine secrète. Le clergé de France se méprit sur les intentions de l'auteur, qui égaloit, il est vrai, les évêques au pape, mais qui élevoit presque les curés au niveau des prélats, et il fit imprimer l'ouvrage à ses frais [1636]. Cette illusion ne tarda pas à se dissiper, car le clergé, par un acte du 13 septembre 1637, parut revenir sur son premier jugement.

Mais si l'abbé de Saint-Cyran parvint un moment à donner le change à l'opinion, il se présenta une occasion où il crut devoir se mettre ouvertement en opposition avec le premier ministre. En 1635, Richelieu, voulant faire casser le mariage de Gaston duc d'Orléans, frère de Louis XIII, avec Marguerite de Lorraine, ordonna que la question seroit examinée par des théologiens. Gondren, général de l'Oratoire, et Vincent de Paul furent d'avis que le mariage étoit nul;

Saint-Cyran soutint seul qu'il étoit valide ; et cet acte d'énergie, en augmentant sa réputation, lui attira les applaudissemens des nombreux ennemis du cardinal de Richelieu (1).

Tandis que Saint-Cyran grossissoit dans sa patrie le parti qu'il avoit formé, Jansénius jouoit en Flandre un rôle fort important. Si l'on en croit deux contemporains dont le témoignage paroît digne de foi, puisqu'ils n'avoient aucune prévention ni pour ni contre lui (2), il suspendit quelque temps son grand travail pour se mêler d'affaires politiques, et il montra dans cette nouvelle carrière un esprit d'indépendance très-remarquable. Les Pays-Bas étoient alors soumis au roi d'Espagne, et, se trouvant depuis quelques années l'un des principaux théâtres de la guerre, ils étoient livrés à toute sorte de calamités. En 1635, les seigneurs flamands avisèrent aux moyens de se préserver des ravages que commettoient les Français, et Jansénius, qu'ils consultèrent comme sur un cas de conscience, fut d'avis de *secouer le joug de l'Espagne et de se cantonner à la manière des Suisses*. Il dressa même un mémoire pour l'assemblée des Etats des Pays-Bas, où il fit sentir la nécessité « d'unir les Flamands avec « les Hollandais, et de composer un corps mi-parti « des deux créances comme le corps helvétique. » Les événemens qui suivirent empêchèrent l'exécution de ce dessein ; et l'on doit observer, comme une par-

(1) Histoire de Port-Royal, première partie. — (2) *De Historiâ Jansenismi libri sex, quibus de Cornelii Jansenii vitâ et morte, nec non de ipsius et sequacium dogmatibus disseritur.* Melchior Leydecker.

Lettre de Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain, aumônier de Marie de Médicis, à M. de Chamontel.

ticularité assez curieuse, que le plan de Jansénius a été exécuté de nos jours, avec cette différence essentielle cependant, que le théologien vouloit une république, tandis que les puissances alliées ont fait des Pays-Bas un royaume.

Cependant cette démarche avoit inspiré à la cour d'Espagne une juste prévention contre Jansénius, qui depuis plusieurs années aspiroit à un évêché. Il trouva moyen de rentrer en grâce en publiant contre les rois de France la diatribe la plus violente, sous le titre de *Mars gallicus* (1); et ce service, dont ses amis exagerèrent l'importance près du cabinet de Madrid, lui fit obtenir en 1636 l'évêché d'Ypres.

Alors il s'occupa de mettre la dernière main à son *Augustinus*, qui étoit à peu près terminé. Afin de ne pas trop effrayer les esprits par une doctrine qui devoit paroître toute nouvelle, il composa un prologue et un épilogue dans lesquels il affectoit le plus profond respect pour le Saint-Siége. Il s'exprime ainsi dans le prologue : « Je suis résolu de suivre jusqu'à la « mort, comme je l'ai fait depuis mon enfance, et « de prendre pour règle de mes sentimens l'Eglise « romaine et le successeur de saint Pierre... Je veux « vivre et mourir dans la foi de ce successeur des « apôtres, de ce vicaire de Jésus-Christ, de ce chef, « de ce pasteur, de ce pontife de l'Eglise universelle. « J'embrasse tout ce qu'il prescrit, je condamne tout « ce qu'il rejette. » Il ajoute dans son épilogue : « Je « ne me flatte pas d'avoir bien pris tout le sens de « saint Augustin : je suis homme, sujet à me tromper

(1) Ce livre parut à la fin de 1635 sous le nom supposé d'Alexandre, patrice d'Armach, irlandais.

« comme les autres, et je soumets mon ouvrage au « jugement du Saint-Siége et de l'Eglise romaine ma « mère. » Rien de plus édifiant que ces déclarations de l'auteur, rien de plus propre à lui concilier l'estime et les suffrages des catholiques de toutes les opinions; mais il est loin de parler le même langage dans sa correspondance mystérieuse avec Saint-Cyran: il prévoit que sa doctrine sera condamnée par l'Eglise, et il n'aperçoit d'autre moyen de lui donner du cours que de former un parti nombreux et puissant.

Saint-Cyran ayant examiné l'ouvrage avec soin, les principes en furent définitivement arrêtés. Ils avoient pour fondement principal que toute grâce intérieure est irrésistible, en sorte que si un juste viole la loi, c'est qu'il a manqué de la grâce nécessaire pour l'accomplir. On espéroit se former un troupeau privilégié à qui l'on persuaderoit qu'il étoit uniquement destiné à la participation des faveurs célestes ; on exerceroit un empire absolu sur ce troupeau, qu'on gouverneroit, selon les circonstances, par les maximes les plus sévères; et, d'un autre côté, on pourroit facilement entraîner, soit les indifférens, soit les incrédules, en leur offrant une doctrine qui n'exigeoit d'eux ni efforts ni sacrifices.

Cette doctrine a été fort clairement exposée par un écrivain qui n'étoit pas théologien, mais qui avoit une grande justesse dans l'esprit : « Nous sommes, selon « eux, dit-il, comme une bille sur un billard, indif- « férente à se mouvoir à droite et à gauche; mais « dans le temps même qu'elle se meut à droite, on « la soutient comme indifférente à s'y mouvoir, par « la raison qu'on l'auroit pu pousser à gauche : voilà

« ce qu'on ose appeler en nous *liberté*, une liberté pure-
« ment passive qui signifie seulement l'usage différent
« que le Créateur peut faire de nos volontés, et non pas
« l'usage que nous en pouvons faire nous-mêmes avec
« son secours. Quel langage bizarre et frauduleux (1) ! »

Bourdaloue fait sentir les conséquences inévitables de cette doctrine, et il prouve d'une manière invincible qu'elle ne peut que favoriser l'irréligion et l'impiété.

« Est-il rien, dit-il, qui doive plus déconcerter tout
« le système d'une vie chrétienne que cette pensée :
« Dieu peut-être veut me sauver, peut-être aussi
« ne le veut-il pas ? On m'exhortera à servir Dieu,
« à m'acquitter fidèlement des devoirs de la religion ;
« mais moi je dirai : Que sais-je si tous les soins que
« je me donnerai pour cela, si toutes les violences
« que je me ferai, si toute ma fidélité et mon exacti-
« tude ne me seront pas inutiles, puisque je ne sais
« si Dieu veut me sauver ? On me représentera la
« gloire du Ciel, le bonheur des saints, leur récom-
« pense éternelle ; mais moi je dirai : Que sais-je si
« je suis appelé à cette gloire, à ce bonheur, à cette
« récompense, puisque je ne sais si Dieu veut me
« sauver ? On me fera une peinture terrible des juge-
« mens de Dieu, de ses arrêts, de ses vengeances, de
« tous les tourmens de l'enfer ; mais moi je dirai :
« Que sais-je s'il est en mon pouvoir de l'éviter cet
« enfer, et si mon sort n'est pas déjà décidé, puis-
« que je ne sais si Dieu veut me sauver ? A l'heure
« de ma mort on me montrera le crucifix, et l'on
« me criera : Voilà votre sauveur, confiez-vous en ses

(1) Lettre de La Motte à Fénélon, 1 janvier 1714.

« mérites, et dans la vertu de son sang; mais moi je « dirai : Que sais-je si ce sang divin, ce précieux « sang, a été répandu pour moi? que sais-je si c'est le « prix de ma rançon, puisque je ne sais si Dieu veut « me sauver (1) ? »

Bossuet, qui, comme on l'a vu, partageoit les sentimens de Bourdaloue sur les conséquences de cette doctrine, s'élève avec autant d'énergie contre le rigorisme des nouveaux sectaires : « Qui ne voit, dit-il, « que cette rigueur enfle la présomption, nourrit le « dédain, entretient un chagrin superbe et un esprit « de fastueuse singularité, fait paroître la religion « trop pesante, l'Evangile excessif, et le christianisme « impossible (2) ? » On ne pouvoit mieux saisir la physionomie des deux fondateurs du jansénisme et de leurs disciples.

Il convient maintenant de donner une idée des préceptes et des règles de conduite que Saint-Cyran prescrivit à ses partisans, soit pour en augmenter le nombre, soit pour propager sa doctrine, soit pour surmonter les obstacles qu'il prévoyoit.

Le point le plus important étoit de se rendre populaire, et surtout d'entraîner les femmes, sur l'influence desquelles on fondoit les plus justes espérances. Ce fut dans cette intention qu'il fut décidé qu'on travailleroit à des traductions françaises du bréviaire, du missel, des hymnes de l'Eglise, des livres sacrés, et qu'on s'occuperoit en même temps de composer de nouvelles vies des saints, et une histoire ecclésiastique; moyens par lesquels on se flattoit de faire oublier en peu de temps toutes les

(1) Pensées de Bourdaloue, tome 1. — (2) Oraison funèbre de Cornet.

anciennes traditions. Quelques disciples pensèrent qu'il falloit conseiller de lire la Bible sans explication et sans commentaire ; mais on fut arrêté par la considération que ce seroit trop se rapprocher du système de Calvin, très-bien exprimé par ce vers :

Tout protestant fut pape une Bible à la main (1).

On agita aussi s'il ne conviendroit pas d'arriver à ce que la messe fût dite en français : cette idée fut également abandonnée.

Un point non moins important consistoit à se soustraire aux condamnations des papes, et il fut établi comme principe fondamental que, si le pape avoit décidé une question de foi, et que l'Eglise eût reçu sa décision, l'affaire cependant n'étoit pas terminée, et qu'il falloit un concile dans le cas où quelques évêques ou même quelques docteurs, quoique en petit nombre, refuseroient de s'y soumettre. On résolut aussi de déclamer contre les dispenses que donnent les papes pour les mariages entre parens, mais on se réserva de faire des exceptions en faveur des personnes qui pourroient être utiles au parti.

Un des abus qui présentoient le plus de côtés favorables à l'attaque, étoit la pluralité des bénéfices. Il fut donc convenu qu'on paroîtroit inflexible sur ce point ; et l'on considéra en même temps qu'il seroit possible de faire tourner cette rigueur à l'avantage des membres de la secte : ainsi on tomba d'accord qu'on presseroit les possesseurs de plusieurs bénéfices de les résigner à des associés, mais que s'ils ne pouvoient en obtenir l'agrément du Roi, ils seroient autorisés à

(1) Douzième satire de Boileau.

les conserver, pourvu qu'ils montrassent du zèle et rendissent d'importans services.

Une des conceptions les plus fécondes de Saint-Cyran, fut de s'emparer de la génération nouvelle en formant des établissemens d'instruction. Telle fut l'origine des écoles de Port-Royal, l'un des plus beaux titres de gloire de cette fameuse société. Ces écoles, qui ne purent subsister qu'un peu moins de vingt ans, étant sans cesse en butte à la surveillance inquiète des magistrats, se maintinrent dans leur excellente discipline, et n'eurent pas le temps de dégénérer.

Saint-Cyran et ses amis avoient des correspondances très-étendues, tant dans le royaume qu'à l'étranger. On ne négligea rien pour empêcher qu'elles ne fussent connues par le gouvernement. On employa des formules convenues ou des chiffres; et lorsqu'il s'agissoit d'une affaire importante, un des affidés portoit lui-même les dépêches. Il entroit dans le plan général d'appuyer l'effet de ces correspondances par des pamphlets dogmatiques, politiques, littéraires, et le plus souvent satiriques. On trouva le moyen de les faire imprimer d'une manière clandestine, et presque toujours ils furent distribués gratuitement.

La conduite qu'on devoit tenir avec les grands fut surtout l'objet des méditations des chefs de la secte. Il falloit les attirer par la nouveauté des doctrines, et mettre à profit leurs mécontentemens ou leurs dégoûts : mais il étoit important de ne pas les révolter par trop de sévérité. On prit le parti de se conformer aux différens caractères de ceux dont il étoit utile de se procurer l'appui. Si l'on remarquoit que leur imagination fût disposée à se prêter sans réserve aux spé-

culations rigides professées par la secte, on les traitoit sans miséricorde, et on les forçoit à quitter le monde, dans la persuasion que le bruit causé par de tels changemens, seroit plus profitable que le crédit et la puissance dont ils auroient fait un si éclatant sacrifice. Si, au contraire, ils sembloient fortement attachés à leur rang et à leurs emplois, on n'exigeoit d'eux qu'une adhésion prononcée, jointe à des secours pécuniaires; et à ce prix tout le parti se réunissoit, tant pour favoriser leur ambition que pour pallier ou justifier leurs fautes.

La même conduite fut à peu près recommandée à l'égard des femmes de la cour, et l'on chercha surtout à s'attacher les caractères les plus vifs et les plus ardens. On ne pouvoit ordinairement en trouver de ce genre que parmi celles qui s'étoient, ou livrées à des intrigues politiques, ou affichées par des galanteries; et cette considération n'arrêta pas. On dut jeter un voile officieux sur leur conduite passée, tout employer pour leur faire recouvrer la considération publique, et, pourvu qu'elles ne laissassent aucun doute sur leur dévouement, se borner à exiger d'elles plus de retenue extérieure, sans les astreindre à des rigueurs qui auroient pu produire un effet contraire à celui qu'on espéroit.

Des ménagemens encore plus grands furent prescrits avec les gens de lettres qu'on regardoit comme les organes de la renommée : on contracta des liaisons avec ceux qui posoient alors les fondemens de l'Académie Française : on ne chercha point à les entraîner dans le parti, parce qu'ils professoient presque tous une grande soumission au gouvernement; mais

on ne négligea rien pour se concilier leur estime et leur amitié. Le plus sûr moyen d'y parvenir étoit de les louer sans mesure : c'est ce qu'on ne manqua pas de faire ; et ce ne fut pas sans étonnement qu'on vit par la suite messieurs de Port-Royal, malgré leur liaison avec Boileau, refuser non-seulement de condamner les Chapelain, les Scudéry et les Gomberville, mais donner des louanges à *Clélie*, parce que l'auteur avoit parlé d'eux avec éloge dans un épisode de ce roman.

Pour donner au parti la consistance dont il avoit besoin, on crut nécessaire de former une sorte de communauté entièrement occupée de composer les ouvrages qu'on avoit le projet de faire répandre. On jeta les yeux sur les hommes qui, par leur caractère et leurs talens, semblèrent les plus propres à remplir cette tâche ; et l'on résolut de leur faire rompre tous les liens qui les attachoient au monde et à la société. Il fut convenu que le mariage leur seroit interdit ainsi que toutes les fonctions publiques, et qu'ils vivroient, comme des religieux, tout-à-fait isolés de leurs familles. Si l'on trouvoit de la résistance dans quelques particuliers, on devoit, après avoir fait les derniers efforts pour la vaincre, conserver sur eux le même empire en les laissant vivre dans le monde, et se servir utilement de leur influence pour les affaires extérieures.

Les doctrines politiques de Saint-Cyran et de Jansénius n'avoient pas encore un objet bien déterminé ; mais elles tendoient à favoriser tous les mécontentemens, et à soutenir sourdement toutes les oppositions. Il étoit donc prescrit aux chefs de se conduire per-

sonnellement avec beaucoup de réserve, mais de prêter secrètement leur appui aux tentatives de toute espèce qu'on pourroit faire contre l'ordre établi. Telle fut en effet la conduite que tinrent messieurs de Port-Royal pendant les troubles de la Fronde, et qu'on vit pratiquer dans le temps de Louis XV par leurs successeurs, qui, devenus plus hardis sous Louis XVI, s'unirent ouvertement, en 1789, aux plus ardens révolutionnaires.

Au reste, on trouvera le développement de toutes les combinaisons qui viennent d'être indiquées, dans les événemens que nous avons à retracer.

En même temps que Saint-Cyran prescrivoit avec tant de soin à ses disciples la conduite qu'ils devoient tenir, suivant toutes les circonstances, il donnoit aux religieuses de Port-Royal, destinées à devenir les instrumens et les victimes de ce parti, des constitutions propres à maintenir parmi elles l'esprit qu'il vouloit établir (1).

Leur habillement avoit quelque chose d'imposant, et annonçoit la pureté virginale dont elles faisoient profession. Elles portoient une robe de serge blanche avec un voile noir, et sur la poitrine un scapulaire blanc, au milieu duquel éclatoit une croix d'écarlate. Ce dernier ornement étoit l'emblême mystique d'une dévotion particulière au Saint-Sacrement, à laquelle elles s'étoient vouées depuis que leurs supérieures avoient publié le *Chapelet secret* dont nous avons parlé.

(1) Constitutions de Port-Royal, édition de 1665. Elles ne furent définitivement approuvées qu'en 1645 par le coadjuteur, depuis cardinal de Retz.

En reconnoissant qu'elles sont soumises à l'archevêque, qui, comme on l'a vu, avoit été substitué à l'abbé de Citeaux, l'auteur des Constitutions leur ménage adroitement les moyens de se soustraire à cette autorité. « Elles honorent, dit-il, très-particu-
« lièrement leur archevêque comme leur seigneur e
« leur père, elles lui rendent toute sorte de soumis-
« sion et de révérence, et fuient avec un extrême
« soin toutes les occasions de l'offenser, jusqu'à en
« souffrir même quelque perte et quelque dommage,
« si elles ne le peuvent éviter sans blesser le respect
« qu'elles lui doivent. »

L'archevêque ne peut donner un supérieur à Port-Royal que sur la présentation de l'abbesse. S'il n'agrée pas le premier candidat qu'elle lui désigne, elle lui en présente d'autres jusqu'au moment où elle en trouve un qu'il veuille approuver; et quand le supérieur, qui est en quelque sorte nommé par l'abbesse, veut faire une visite, il doit en avertir quelques jours auparavant.

L'indépendance étant bien assurée par ces articles, l'auteur des Constitutions prescrit des règles communes à tous les couvens; et il en ajoute quelques-unes qui tendent à maintenir l'esprit qu'il veut établir. Il assigne certains momens pour la lecture, et il est bien entendu que les religieuses n'auront entre les mains que les livres composés ou approuvés par le parti : « Elles doivent lire, dit-il, avec la même hu-
« milité et la même révérence que si elles voyoient
« Dieu parler lui-même. »

Une fois par semaine, il leur permet des conférences ou conversations dans lesquelles leur abbesse les en-

tretient de ce qui se passe dans le monde. Elles peuvent discuter toutes les matières qu'elle soumet à leur examen, sous le prétexte que cela leur fournit l'occasion *de prier Dieu pour l'Eglise et pour le royaume.* Ces conversations peuvent même quelquefois être égayées par des traits piquans. « On tâche, dit l'auteur « de l'*Esprit de Port-Royal*, de s'y maintenir dans « une égalité d'esprit ; on ne se gêne pas à vouloir « dire toujours des choses utiles, parce que ce seroit « un travail plutôt qu'un divertissement, et qu'il n'est « pas même à propos de parler toujours de Dieu, de « peur de le faire avec trop peu de respect et de « sentiment. »

On ne néglige rien pour captiver l'esprit des jeunes novices, et à leur égard toute la sévérité de Port-Royal semble disparoître ; on recommande à leur maîtresse la plus grande indulgence. « Elle leur enseignera « qu'elles ne doivent pas trop s'inquiéter si elles tom- « bent dans quelques fautes, que ce n'est pas seule- « ment par les fautes que commettent les novices « qu'on porte jugement d'elles, mais aussi par la ma- « nière dont elles s'en relèvent, et que toutes les « ames qui aiment Dieu peuvent dire comme l'épouse : « *Je suis noire, mais je suis belle.* »

Mais si l'on témoigne tant de douceur aux jeunes personnes qui veulent entrer à Port-Royal, on est très-rigoureux envers les femmes âgées qui montrent le même dessein : on les soumet aux plus dures épreuves, et l'on se cache d'elles avec soin parce qu'on craint l'espionnage. Il n'y a d'exception qu'en faveur des bienfaitrices, sur les intentions desquelles on ne peut élever aucun soupçon. « On ne s'arrêtera pas, disent

« les Constitutions, à quelques défauts qui leur pour-
« roient rester de la vie du monde, et pour lesquels
« on n'admettroit pas facilement une autre personne :
« elles seront supportées avec leurs imperfections,
« servies avec zèle, et l'on pourra leur accorder, soit
« quelque délicatesse dans la nourriture, soit quel-
« ques divertissemens d'entretien. »

Les religieuses doivent prendre sur la jeunesse de leur sexe une influence pareille à celle que les chefs du parti se flattent d'exercer par le moyen des écoles. On leur prescrit donc de recevoir des pensionnaires. Le système d'éducation est digne d'éloge, et annonce une parfaite connoissance du cœur humain. La balance la plus juste y est tenue entre une trop grande indulgence et une trop grande rigueur, et c'est ainsi que, dans les Constitutions, on fait parler la religieuse chargée du soin des jeunes élèves. « Comme
« nous sommes obligées d'être toujours parmi elles, il
« se faut comporter en sorte qu'elles ne puissent pas
« remarquer d'inégalité dans notre humeur, en les
« traitant quelquefois avec trop de mollesse, quel-
« quefois trop sévèrement. Ce sont deux défauts qui
« se suivent d'ordinaire ; car quand on se laisse em-
« porter à leur faire tant de petites caresses et flatte-
« ries, leur laissant la liberté de s'épandre autant que
« leur humeur et inclination les y porte, il faut in-
« failliblement que la répréhension suive, et c'est ce
« qui fait l'inégalité, qui est beaucoup plus pénible
« aux enfans que de les maintenir toujours dans le
« devoir. »

On affecte de répéter dans les Constitutions que les religieuses de Port-Royal ont le plus grand désinté-

ressement, surtout relativement aux pensions de leurs élèves. Cependant l'article suivant peut laisser quelques doutes à cet égard. « S'il arrive, porte-t-il, que « les parens soient si incommodés qu'ils ne puissent « payer sans manquer des choses nécessaires à la vie « (pourvu qu'ils se retranchent les choses superflues, « et qui ne servent que pour le luxe), cette nécessité « bien avérée, on leur quittera une partie de la pen- « sion, ou même le tout, pendant qu'ils seront en « cet état, surtout si le monastère n'est pas alors « dans un grand besoin. » Il est facile de remarquer qu'on ne renonce qu'à ce qu'il seroit impossible d'obtenir, et qu'on se ménage en même temps les moyens de se mêler de l'intérieur des familles, en s'attribuant le droit de juger si elles s'imposent en effet les privations exigées.

Le reste des Constitutions n'a pour objet que les exercices religieux qui se pratiquent dans tous les couvens, les formes d'élection, et les diverses fonctions de celles qui administrent sous l'autorité de l'abbesse. Il est donc inutile que nous nous y arrêtions.

On a pu remarquer, par les détails dans lesquels nous avons cru devoir entrer, soit sur la naissance du jansénisme, soit sur le plan de conduite adopté par ses fondateurs, que toutes les mesures avoient été habilement prises pour former un parti propre à l'attaque, et surtout à la résistance; maintenant nous allons voir ce parti agir, et commencer ses premières entreprises. A peine jusqu'alors a-t-il été aperçu, et cependant il prend tout à coup l'attitude la plus fière et la plus imposante, presque immédiatement après la mort subite et imprévue de ses deux chefs.

SECONDE PARTIE.

Le Maître, premier solitaire de Port-Royal. — Singlin, Lancelot, Desmares. — Saint-Cyran arrêté et enfermé à Vincennes. — Mort de Jansénius. — Publication et succès de son livre. — Interrogatoire subi à Vincennes par Saint-Cyran. — Singlin chargé de gouverner la nouvelle secte. — Séjour de Le Maître à La Ferté-Milon, où il se lie avec la famille de Racine. — Saci et Antoine Arnauld s'attachent à la secte. — Détails sur la captivité de Saint-Cyran; ses relations au dehors. — Saint-Cyran mis en liberté au commencement de la régence d'Anne d'Autriche. — Enthousiasme qu'il excite. — Le nombre des solitaires augmente. — Commencement des écoles de Port-Royal. — Le livre de Jansénius condamné par une bulle d'Urbain VIII. — Bref qui donne aux sectaires le nom de Jansénistes. — La princesse de Guémené se fait diriger par Saint-Cyran. — Arnauld publie le livre de la *Fréquente Communion*. — Marie de Gonzague, depuis reine de Pologne, se déclare pour les jansénistes. — Mort de Saint-Cyran. — Miracle qu'on lui attribue. — Singlin lui succède. — Prédictions inventées par les jansénistes. — Correspondance de la mère Angélique avec la reine de Pologne. — Liaisons de Port-Royal avec le coadjuteur, depuis cardinal de Retz. — L'un des frères de Le Maître veut se faire chartreux. Ses directeurs l'en détournent. — Nouveaux solitaires. — Leurs occupations. — Arnauld d'Andilly vient se fixer à Port-Royal des Champs; accueil qu'on lui fait. — Nicole est employé dans les écoles. — Plusieurs personnes du monde bâtissent des maisons à Port-Royal des Champs, qui devient une colonie florissante. — Commencemens de Pascal. — Une partie des religieuses de Port-Royal de Paris s'établit au monastère des Champs. — Saci, directeur des solitaires. — Arrivée d'Antoine Arnauld; effet que produit sa présence. — La chaire est interdite à Desmares et à Singlin. — Cas de conscience soumis à messieurs de Port-Royal. — Troubles de la Fronde. — Conduite des jansénistes. — Origine des cinq propositions extraites du livre de Jansénius. — Elles sont déférées à Rome, et condamnées comme hérétiques par une bulle d'Innocent X. — Henri Arnauld nommé évêque d'Angers. — Situation de Port-Royal pendant la seconde guerre de la Fronde. — Les solitaires prennent les armes. — Arrestation du cardinal de Retz; zèle que les jansénistes témoignent pour lui. — Ils le font échapper de sa prison, et il se retire à Rome. — Ecrits séditieux que messieurs de Port-Royal publient en sa faveur.

Ce fut en 1637 que Saint-Cyran commença l'exécution de son plan, en ce qui concernoit l'établissement d'une espèce de communauté d'hommes destinés à

instruire des enfans, et à composer les ouvrages où sa doctrine seroit développée et défendue. Il choisit pour leur retraite le monastère de Port-Royal des Champs, abandonné depuis que toutes les religieuses s'étoient fixées à Paris, et il voulut que le commencement de cette entreprise eût un grand éclat. Il fixa donc ses regards sur le célèbre avocat Antoine Le Maître, qui, n'étant encore âgé que de vingt-huit ans, avoit obtenu au barreau des succès extraordinaires, et dont le caractère ardent et flexible lui promettoit le disciple le plus éloquent et le plus zélé.

Le Maître avoit pour père un magistrat de la chambre des comptes, livré au monde et aux plaisirs. Sa mère, qui s'en étoit depuis long-temps séparée, étoit Catherine Arnauld, fille aînée du fameux avocat Arnauld qui, sous le règne de Henri IV, avoit plaidé contre les jésuites, et sœur d'Arnauld d'Andilly. Cette dame, qui s'étoit mise sous la direction de Saint-Cyran, avoit donné à ses enfans l'éducation la plus soignée. L'aîné, comme on vient de le voir, réalisoit toutes les espérances qu'elle avoit pu fonder sur lui; les autres, parmi lesquels on remarquoit déjà Saci et Séricourt, étoient destinés, le premier à l'état ecclésiastique, le second à la carrière des armes. Madame Le Maître vivoit dans la plus grande intimité avec sa mère qui avoit fait bâtir Port-Royal de Paris, où elle étoit entrée comme simple religieuse; cinq de ses sœurs y avoient pris le voile, et elle n'aspiroit qu'au moment où elle pourroit suivre leur exemple. Ces dispositions lui firent adopter avec enthousiasme les vues de Saint-Cyran sur le fils qu'elle chérissoit le plus.

La détermination de ce dernier offroit plus de difficultés. Il avoit dans le monde l'existence la plus brillante ; ses talens étoient l'objet de l'admiration générale : il faisoit des vers, et il obtenoit de grands succès dans les sociétés de la ville et de la cour. Le chancelier Séguier, protecteur zélé des talens, venoit de le faire nommer conseiller d'Etat [décembre 1636], et il pouvoit aspirer aux postes les plus élevés. Le Maître, quoiqu'il n'eût pas les inclinations de son père, étoit attaché au monde, dont il recevoit un accueil si flatteur, et il auroit voulu faire un mariage riche et honorable ; mais ce n'étoit pas le compte de celui qui s'étoit chargé de diriger sa famille. N'osant agir par lui-même, Saint-Cyran pria la mère Angélique, qui avoit sur son neveu l'empire le plus absolu, de le détourner de cette union. Elle lui écrivit une lettre aussi remarquable par la force et l'élégance du style que par la singularité des idées. Cette lettre, qui fit rompre le mariage, se terminoit ainsi : « Vous me « serez désormais aussi indifférent que vous m'avez « été cher ; je ne vous aimerai plus que dans la cha- « rité chrétienne, mais universelle, et vous serez « ainsi dans une condition fort ordinaire (1). »

Ce triomphe obtenu, il s'agissoit d'entraîner Le Maître au sacrifice encore plus pénible de son état et de ses espérances de fortune. La mort lente et douloureuse de l'épouse d'Arnauld d'Andilly, son oncle, aplanit beaucoup les difficultés ; et Saint-Cyran, qui l'assista dans ses derniers momens, parla d'une manière si touchante sur le néant des choses humaines, que Le Maître prit dès lors la résolution de renoncer

(1) Mémoires de Fontaine, tome 1.

au monde. Cependant l'orgueil avoit survécu chez lui aux autres penchans ; et Saint-Cyran sut habilement en tirer parti pour lui faire considérer combien sa retraite feroit d'éclat, et quel grand exemple elle donneroit.

Le Maître attendit, pour exécuter son dessein, l'époque des vacances du parlement, et pendant le reste de l'année il continua de plaider ; mais l'idée dont il étoit uniquement occupé lui donnoit d'involontaires distractions, et l'on ne retrouvoit plus en lui cette éloquence entraînante qui faisoit les délices du barreau. L'effet que produisirent sur lui les malignes réflexions d'un magistrat, a été parfaitement retracé par un des solitaires de Port-Royal auquel il en parla dans la suite.

« Cela, dit Fontaine, fut tout d'un coup remarqué « de ceux qui l'écoutoient ; et M. Talon, avocat « général, qui avoit une secrète envie contre M. Le « Maître à cause de son grand éclat, dit à ses amis « que pour cette fois, au lieu de plaider, il ne fai- « soit que dormir. Ce propos fut redit à M. Le Maître, « qui, se sentant piqué, parla huit jours après, à ce « qu'il m'a dit, de telle sorte que jamais il n'eut plus « de feu et de vigueur. Il avoit toujours M. Talon en « vue ; il ne se tournoit, en parlant, que vers lui seul, « toujours le corps bandé, toujours le bras étendu, « toujours sur le bout du pied, toujours l'œil arrêté « sur lui, comme étant le dernier effort qu'il faisoit. » On remarque aisément dans ce trait l'orgueil qui étoit loin d'avoir abandonné Le Maître : cependant ce caractère si superbe fléchissoit devant l'inflexibilité de la mère Angélique. « Elle a dans ses paroles, répé-

« toit-il souvent, une force qui me fait trembler, « comme elle fait trembler tout le monde (1). »

Le Maître exécuta la résolution qu'il avoit prise, et il fut le premier solitaire de Port-Royal. Le monastère des Champs, qu'il devoit habiter, offroit l'aspect le plus triste. Les bâtimens de l'abbaye étoient à l'extrémité d'un vallon dominé de tous côtés, et tomboient en ruine. Dans le voisinage, on voyoit deux étangs qui, plus élevés que les jardins du monastère, les inondoient souvent. L'église, bâtie dans le treizième siècle, étoit au-dessous du niveau du sol, et pour y entrer il falloit descendre huit marches. A une distance peu éloignée se trouvoit une ferme, nommée *les Granges*, qui étoit l'habitation la moins malsaine de ce désert, et où l'on se proposoit de placer les écoles (2). Ce vallon, lorsque Le Maître s'y retira, n'étoit habité que par quelques fermiers, des laboureurs, des domestiques; et un chapelain, nommé Choisnel, y faisoit l'office divin.

Cet ecclésiastique fut d'abord l'unique compagnon de Le Maître, qui, persistant dans son dessein malgré les vives instances de ses amis, s'établit comme il le put dans ces ruines, et partagea son temps entre les travaux rustiques et les nouvelles études qui lui furent imposées. Mais ce désert si morne et si sauvage ne devoit pas tarder à devenir une colonie florissante : c'étoit là que se portoient presque toutes les vues de Saint-Cyran et de ses principaux disciples. Des seigneurs de la cour, des femmes titrées, des financiers, de riches bourgeois, y furent successive-

(1) Mémoires de Fontaine, tome III. — (2) Mémoires de du Fossé, livre I, chap. IV. Préface du Nécrologe de Port-Royal.

ment entraînés par l'engouement de la mode, et se disputèrent pour y obtenir des habitations. En tirant parti des eaux, on parvint à faire de cette solitude malsaine le paysage le plus agréable, et bientôt on y vit s'élever des châteaux et de riantes maisons de campagne. Cette révolution, comme on le verra, ne se fit qu'avec la lenteur que prescrivoit la prudence.

A peu près à la même époque, Saint-Cyran s'attacha trois hommes alors beaucoup moins connus que Le Maître, mais qui devoient avoir, chacun dans des genres différens, encore plus d'influence que lui sur le succès de l'entreprise. Il enleva Antoine Singlin à Vincent de Paul qui l'avoit chargé d'instruire les enfans de l'hôpital de la Pitié; et, quoique ce jeune ecclésiastique n'eût qu'une instruction très-superficielle, il reconnut en lui un talent pour gouverner qui le détermina dès lors à le désigner pour son successeur. Il tira de la communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet Claude Lancelot, qui lui parut posséder à un degré supérieur toutes les qualités propres à diriger une école; et il trouva le moyen de captiver Toussaint Desmares, l'un des premiers oratoriens, qui commençoit à se faire dans la chaire une juste réputation. Singlin et Lancelot vinrent peu de temps après partager la solitude de Le Maître.

Cependant la résolution extraordinaire prise par un homme si célèbre, fit, comme on s'y étoit attendu, beaucoup de bruit; et cette rumeur fut augmentée par une lettre qu'il écrivit à son père afin de l'engager à suivre son exemple. L'enthousiasme y dominoit plus que le respect filial, et l'orgueil s'y montroit surtout dans ce passage remarquable : « Je vous dirai

« ce que vous savez sans doute mieux que moi, que « ce n'est pas foiblesse d'esprit d'embrasser la vertu « chrétienne, puisqu'une personne qui n'a point passé « jusqu'ici pour foible ni pour scrupuleuse, et qui est « encore le même qu'il étoit lorsqu'il eut l'honneur « de vous voir la dernière fois, se résout de changer « ces belles qualités d'*orateur* et de *conseiller d'Etat* « en celle de simple serviteur de Jésus-Christ (1). »

Le cardinal de Richelieu, qui avoit déjà conçu des soupçons sur les projets de la nouvelle secte, ne douta plus qu'ils ne fussent fondés lorsqu'il apprit la retraite de Le Maître. Après avoir pris encore des informations, il fit arrêter Saint-Cyran le 5 juin 1638, et ordonna qu'il fût enfermé dans le donjon de Vincennes, où il voulut cependant qu'on le traitât avec douceur. Ce fut en visitant son cabinet qu'on se fit une idée des travaux immenses qu'il avoit entrepris depuis plusieurs années. Ses manuscrits, si l'on en croit Le Maître, pouvoient former quarante volumes in-folio (2).

La plupart des écrivains jansénistes ont prétendu que cet acte de rigueur n'eut pour cause que la résistance opposée, trois ans auparavant par Saint-Cyran, à la résolution de déclarer nul le mariage de Gaston; mais le témoignage du prisonnier lui-même semble contredire cette assertion. Peu de temps après son arrestation, il écrivit à Le Maître le billet suivant : « Plût à Dieu qu'il s'offrît à moi de pareilles per- « sonnes, et qui fussent dans les mêmes dispositions « de me croire où Dieu vous avoit mis ! je leur don-

(1) Mémoires de Fontaine, tome I. — (2) Histoire Ecclésiastique de l'abbé Racine, tome II.

« nerois les mêmes conseils, ou plutôt je les confir-
« merois dans la résolution qu'ils auroient prise, avec
« d'autant plus de hardiesse que je serois assuré
« d'être *condamné au feu*. Je n'ai pas douté que
« votre retraite ne fût un des chefs de mon accusa-
« tion (1). » Cette pièce, où l'on trouve l'intrépidité d'un chef de parti, montre que l'intention du gouvernement étoit plutôt d'étouffer ce parti que de punir un tort que plusieurs circonstances avoient dû faire oublier.

Aussitôt que Saint-Cyran fut arrêté, une multitude de réclamations s'élevèrent en sa faveur. Le secrétaire d'Etat Chavigny, qu'il s'étoit attaché en témoignant de l'indulgence pour son ambition insatiable, et Arnauld d'Andilly, son ami intime, prodiguèrent les sollicitations; mais Richelieu leur imposa silence en disant « que, si l'on se fût également assuré de
« Luther et de Calvin, on n'auroit pas vu des tor-
« rens de sang inonder la France et l'Allemagne pen-
« dant cinquante ans. » M. le cardinal de Beausset, à qui nous devons cette anecdote, ajoute qu'on n'eût jamais entendu parler en France des querelles du jansénisme, si le cardinal de Richelieu eût vécu quelques années de plus (2). Il est permis d'élever quelques doutes sur cette opinion; car, ainsi qu'on va le voir, jamais Saint-Cyran n'eut sur ses disciples un empire plus absolu que pendant sa détention; il en augmenta même considérablement le nombre à cette époque, et ce fut alors qu'il fit parmi les hommes distingués de toutes les classes les conquêtes les plus éclatantes.

(1) Mémoires de Fontaine, tome I. — (2) Histoire de Fénélon, tome I.

Un événement qui sembloit devoir répandre encore plus de découragement dans la nouvelle secte, ne fit au contraire que l'animer d'un nouveau zèle. Jansénius étoit mort presque subitement le 6 mai 1638, un mois avant l'arrestation de Saint-Cyran. Evêque d'Ypres depuis deux ans, son goût pour le travail ne s'étoit pas ralenti : il avoit mis la dernière main à l'*Augustinus*, son ouvrage de prédilection; et ce fut en consultant des manuscrits déposés dans un lieu où la peste avoit régné quelque temps auparavant, qu'il contracta la maladie dont il mourut. Ses exécuteurs testamentaires, choisis parmi ses plus chauds partisans, s'empressèrent de faire imprimer son livre à Louvain. Dénoncés par les jésuites à l'internonce que le Pape avoit à Bruxelles, ils continuèrent l'impression malgré ses ordres; et le livre parut, pour la première fois, en 1640. L'effet qu'il produisit fut si grand qu'on le réimprima à Paris dès l'année suivante, et qu'en 1642 trois éditions étoient épuisées. On chercha partout des approbations de docteurs, et l'on n'obtint en tout qu'une cinquantaine de signatures, soit dans les universités de Paris, de Louvain et de Cologne, soit dans quelques monastères d'hommes, parmi lesquels il put paroître étonnant de remarquer des chartreux.

Au mois de mai 1639, Saint-Cyran subit à Vincennes plusieurs interrogatoires qui ont été recueillis avec soin par un écrivain janséniste (1). Celui qui fut chargé d'examiner sa doctrine et sa conduite étoit Jacques Lescot, docteur de Sorbonne, confesseur du cardinal de Richelieu, et depuis évêque de Chartres, homme

(1) Recueil de pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal. Utrecht, 1740.

distingué par sa modération et ses vastes connoissances en théologie. Il produisit à l'accusé des pièces authentiques, contenant la preuve que, depuis plusieurs années, il cherchoit à établir une nouvelle secte. Saint-Cyran ne répondit le plus souvent que par des dénégations; et, lorsqu'il lui fut impossible de se servir de ce moyen, il mit beaucoup d'adresse à expliquer d'une manière spécieuse ce qui étoit à sa charge. Il se trouva surtout compromis par les motifs de sa rupture avec Vincent de Paul, et par le mystère qu'il avoit mis dans ses correspondances avec des personnes de toutes les classes. Le chancelier Séguier vouloit qu'on lui fît son procès : Richelieu craignit dans ces circonstances un trop grand éclat; et l'on ne sait pas les mesures que le ministre auroit prises, puisqu'il mourut deux ans après, pendant que Saint-Cyran étoit encore à Vincennes.

Quoique Saint-Cyran, dans sa prison, pût avoir des relations avec ses amis et ses partisans, il sentit qu'il étoit nécessaire de remettre la conduite de son troupeau à un homme de confiance, et il choisit l'abbé de Singlin qui lui avoit paru digne de lui succéder. Cet ecclésiastique, beaucoup moins instruit que son chef, mais plus ardent et plus opiniâtre, justifia les espérances qu'on avoit fondées sur lui. Il fut accueilli avec enthousiasme par le parti, et Le Maître à cette occasion écrivit au prisonnier : « L'esprit d'Elie qui nous « a été enlevé s'est reposé sur Elisée (1). » Paroles qui montrent quel fanatisme ces deux hommes avoient su inspirer à leurs partisans.

La première conquête remarquable que fit Singlin

(1) Mémoires de Fontaine, tome 1.

fut celle d'un prélat qui lui parut propre à partager les travaux des solitaires, et qu'il détermina en conséquence à tout abandonner. Ce prélat étoit Litolphi Maroni, évêque de Bazas : il vint à Port-Royal, et, comme il persistoit à donner la démission de son évêché, Saint-Cyran, du fond de sa prison, avisa aux moyens de le remplacer. Ce qui paroîtra extraordinaire, c'est qu'il jeta les yeux sur l'abbé de Marolles, bénéficier mondain, ne s'occupant que de littérature et de traductions, et fort indifférent sur la nouvelle doctrine (1). Mais il y a lieu de croire qu'on espéroit, sous son nom, faire diriger le diocèse par un homme dévoué. Tous ces desseins n'eurent cependant aucun effet : Maroni, après quelque séjour à Port-Royal, retourna dans son diocèse ; et l'on ne conserva que Mauguelen, son grand-vicaire, qui fut depuis chargé de fonctions importantes.

A peu près dans le même temps, Arnauld d'Andilly, que la disgrâce de Saint-Cyran n'avoit point découragé, lui conduisit à Vincennes, Hillerin, curé de Saint-Méry, l'un des pasteurs les plus renommés de la capitale : ayant reconnu en lui des talens qui pouvoient attirer beaucoup de prosélytes, ils résolurent de l'envoyer en Poitou, où il possédoit un bénéfice, et où Saint-Cyran, comme on l'a vu, avoit répandu les premiers germes de sa doctrine. Après l'avoir engagé dans le parti, ils le mirent sous la direction de Singlin, auquel ils donnèrent des instructions. Singlin ne tarda pas à le décider à quitter sa cure ; et l'on voit par un discours que Fontaine attribue à Hillerin, l'idée qu'on lui avoit fait prendre de ses paroissiens et de son

(1) Mémoires de l'abbé de Marolles.

clergé. « Toutes les professions sont corrompues, di-
« soit ce curé : les marchands ont les fraudes et les
« fourberies, les gens de robe ont les injustices, les
« gens d'affaires ont l'avarice, les riches et les nobles
« sont dépravés : tous font ce qu'ils condamnent dans
« les autres. Quant aux prêtres, ils ne font leur fait
« que pour recevoir les rétributions. Le prêtre et le
« peuple se ressemblent : *sic populus, sic sacerdos.* »

Cependant Hillerin, doué de grandes vertus, étoit chéri de ses paroissiens, et plusieurs le conjurèrent de ne pas les quitter. Touché de leurs prières, il revint sur la résolution qu'on lui avoit suggérée ; mais il craignoit tellement Singlin qu'il n'osa s'ouvrir à lui, et qu'il chargea un ami commun de le pressentir sur ce changement. On voit, dans la réponse de Singlin, l'empire despotique que commençoient à exercer messieurs de Port-Royal sur ceux qui avoient la foiblesse de se mettre sous leur direction : « Il ne faut pas, dit
« Singlin, que M. Hillerin s'attende à aucune appro-
« bation de moi pour le retour dans sa cure. Je suis
« prêt à rompre avec tout le monde et à m'exposer
« à la disgrâce de tous les hommes, plutôt que de me
« relâcher en rien des vérités que je connois. Vienne
« qui voudra, je ne cherche personne, je suis prêt à
« m'abaisser dans tout le reste ; mais, pour ces choses
« essentielles, je suis bien résolu d'être inflexible,
« opiniâtre si l'on veut, singulier et superbe (1). » Il fallut qu'Hillerin abandonnât ses paroissiens, et qu'il partît promptement pour le lieu qu'on lui avoit désigné.

Cependant Le Maître, dans sa retraite, avoit entre-

(1) Mémoires de Fontaine, tome I.

pris, conformément aux ordres de ses supérieurs, la traduction des livres du Sacerdoce de saint Jean Chrysostôme, et une Vie des saints. Singlin se trouvoit obligé de ménager son caractère qui le portoit naturellement à toutes les extrémités. Tantôt il subissoit les pénitences les plus rigoureuses, tantôt il se relâchoit. Dans des momens, il se livroit aux travaux rustiques avec une ardeur qui compromettoit sa santé, dans d'autres il ne vouloit pas sortir de son cabinet. Un des solitaires nous a donné une idée des privations qu'il s'imposoit : il raconte qu'en arrivant à Port-Royal des Champs, il prit auprès de quelqu'un des renseignemens sur ceux qui l'habitoient. « Je lui demandai, « ajoute-t-il, quel étoit cet homme qui avoit une « grosse bûche à sa porte, que je lui voyois porter « quelquefois. Il me dit que cet homme étoit le fa- « meux M. Le Maître, et que cette bûche étoit à « sa porte pour l'échauffer, voulant se priver de « feu. Quand il est trop pressé de froid, il monte « et descend avec cette bûche jusqu'à ce qu'il ait « chaud (1). »

Mais ces mortifications, dans lesquelles Le Maître ne persistoit pas toujours, ne diminuoient rien de son orgueil. On en jugera par une lettre qu'il écrivit alors à Singlin, et où l'on peut remarquer l'esprit méprisant et superbe qui animoit déjà Port-Royal.

« On n'a point ouï dire peut-être depuis un siècle « qu'un homme, au lieu et en l'état où j'étois, dans « la corruption du palais, dans la fleur de son âge, « dans les avantages de la naissance et dans la vanité « de l'éloquence, lorsque sa réputation étoit le plus

(1) Mémoires de Fontaine, tome I.

« établie, son bien plus grand, sa profession plus ho-
« norable, sa fortune plus avancée, et ses espérances
« plus légitimes, ait laissé tout d'un coup tous ces
« biens, ait brisé toutes ces chaînes, se soit rendu
« pauvre au lieu qu'il travailloit à acquérir des ri-
« chesses, qu'il soit entré dans les austérités au lieu
« qu'il étoit dans les délices, qu'il ait embrassé la
« solitude au lieu qu'il étoit assiégé de personnes
« et d'affaires, qu'il se soit condamné à un si-
« lence éternel au lieu qu'il parloit toujours avec
« assez d'applaudissement. Cependant, quoique ce
« *miracle soit plus grand et plus rare que celui de*
« *rendre la vue aux aveugles et la parole aux*
« *muets*, notre siècle est si peu spirituel, que l'on a
« seulement considéré comme une chose extraordi-
« naire ce *qu'on devoit révérer comme une chose*
« *sainte* (1). »

Cette lettre, qui circula, produisit dans le monde un grand effet. Séricourt, l'un des frères de Le Maître, entré depuis quelque temps dans la carrière des armes, fut surtout saisi du plus vif enthousiasme. Il prit aussitôt son parti, et écrivit à Saint-Cyran : « Monsieur,
« si je pouvois avoir le bonheur de vous voir, je me
« jetterois à vos genoux, et mettrois mon épée à vos
« pieds, comme mon frère y a mis sa plume. » Il ne tarda pas à tout quitter pour se retirer à Port-Royal des Champs. Ce jeune homme avoit peu d'instruction; mais on tenoit à ce que quelques solitaires embrassassent la vie purement contemplative, et d'ailleurs il pouvoit être employé à transcrire les ouvrages de son frère. Port-Royal commençoit à se peupler : on y

(1) Mémoires de Fontaine, tome I.

comptoit déjà seize personnes, y compris six enfans à l'éducation desquels Lancelot et Le Maître présidoient.

La retraite de Séricourt réveilla l'attention du cardinal de Richelieu; et le maître des requêtes Laubardemont fut chargé de se transporter à Port-Royal pour faire subir un interrogatoire aux deux frères. Ils ne furent point effrayés par la réputation de ce terrible exécuteur des volontés du ministre : il ne put rien tirer de Séricourt, et Le Maître se moqua de lui. S'étant avisé de demander à ce dernier s'il n'étoit pas vrai qu'il eût des visions : « Quand j'ouvre une fenêtre de ma « chambre, lui répondit Le Maître, je vois le village « de Vaumurier, et quand j'ouvre l'autre, je vois celui « de Saint-Lambert : ce sont là toutes mes visions. » Sur le compte que Laubardemont rendit de sa mission, Le Maître et Séricourt reçurent huit jours après l'ordre de quitter Port-Royal des Champs.

Ils se retirèrent à La Ferté-Milon, où ils louèrent une maison dans un faubourg. Quoiqu'ils affectassent d'abord de ne vouloir voir personne, ils furent bientôt en grande réputation dans toute la ville. Leur extérieur de piété, leur conduite austère, leurs discours où respiroit l'enthousiasme, attirèrent à eux les principales familles, parmi lesquelles on remarquoit celle de l'illustre Racine qui, à cette époque, avoit à peine un an et demi : deux de ses tantes, mademoiselle Racine et madame Vitart, ainsi que plusieurs autres femmes, s'attachèrent aux deux frères qu'elles considéroient comme des saints.

Richelieu, remarquant que la présence de Le Maître et de Séricourt à La Ferté-Milon produisoit un effet

si contraire à ses vues, leur donna l'autorisation de retourner à Port-Royal des Champs, où il espéroit que leur influence seroit renfermée dans un plus petit cercle. Quand ils quittèrent cette ville ce fut une désolation générale : toutes les femmes dont ils avoient exalté l'imagination vouloient les suivre ; cependant il n'y eut que mademoiselle Racine qui pût exécuter cette résolution : elle entra comme religieuse au couvent de Port-Royal de Paris, sous le nom de mère Agnès de Sainte-Thècle, eut par la suite beaucoup d'empire sur son neveu, et devint abbesse plus de quarante ans après. Madame Vitart, ne pouvant l'imiter, garda au parti une fidélité inébranlable, et lui rendit, comme on le verra, d'éminens services.

Saci, l'un des frères de Le Maître et de Séricourt, destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique, étoit un des sujets sur lesquels Saint-Cyran comptoit le plus. Très-jeune, et d'une santé fort délicate, il avoit un caractère aimable, et annonçoit du talent pour la poésie. Plein d'aménité et de douceur, il montroit cependant, lorsqu'il avoit adopté quelque projet, une opiniâtreté froide et obstinée. On ne balança pas à tirer parti de ces qualités, et Saci eut à Vincennes plusieurs entrevues avec Saint-Cyran, où celui-ci prit tant d'empire sur lui, que, d'après le témoignage d'un des solitaires, « cet adepte ne faisoit pas un pas, n'ou-« vroit pas un livre, n'écrivoit pas une ligne sans en « avoir reçu l'ordre (1). » Quoique le parti désirât qu'il prît ses grades en Sorbonne, il s'y refusa constamment avec une apparence de modestie ; mais son vrai motif étoit une crainte superstitieuse. Un de ses

(1) Mémoires de Fontaine, tome 1.

amis, qui portoit à peu près le même nom que lui, étoit mort presque au moment de soutenir sa thèse. « J'avoue, disoit Saci à ses affidés, que l'équivoque « de nos noms m'a fait peur. » Saint-Cyran, dans l'intention de ménager sa santé, n'exigea pas qu'il suivît ses frères à Port-Royal : il le chargea de diriger quelques jeunes gens de la cour, parmi lesquels se trouvoit son cousin Lusancy, fils d'Arnauld d'Andilly, qui abandonna bientôt le service du cardinal de Richelieu, auquel il étoit attaché dès son enfance, pour se retirer à Port-Royal.

A peu près à la même époque, Saint-Cyran, toujours prisonnier, s'attacha l'homme qui, par son caractère et ses talens, devoit donner au parti l'éclat et la consistance qu'il conserva si long-temps. Antoine Arnauld étoit le plus jeune frère d'Arnauld d'Andilly : presque du même âge que ses neveux Le Maître, Saci et Séricourt, ceux-ci l'appeloient *leur petit oncle*. Aspirant aux premières dignités ecclésiastiques, il jouissoit déjà de plusieurs bénéfices. Lorsqu'en 1638 il prit sa licence en Sorbonne, il obtint tant de succès, que les examinateurs déclarèrent qu'il avoit soutenu les épreuves *ad stuporem ;* et il ne se distingua pas moins lorsqu'il reçut le bonnet de docteur trois ans après. Jouissant avec complaisance de ses triomphes, il tenoit maison, recevoit beaucoup de monde, avoit un équipage, et ne concevoit aucun scrupule sur ce genre de vie, parce qu'il observoit dans ses mœurs une grande régularité. Saint-Cyran et Arnauld d'Andilly sentirent quels services un tel homme pouvoit leur rendre ; mais il falloit donner une autre direction à ses penchans ; et pour y parvenir, il étoit nécessaire

de frapper vivement son imagination. On le conduisit donc mystérieusement à Vincennes, où Saint-Cyran lui parla avec tant de force qu'il l'amena bientôt à promettre une obéissance aussi entière que celle dont Saci avoit pris l'engagement.

Le livre de Jansénius, répandu avec profusion, faisoit alors beaucoup de bruit, et Saint-Cyran désiroit vivement qu'une plume telle que celle d'Arnauld en prît la défense. « Il ne faut plus user de silence, lui « écrivoit-il au mois de janvier 1643; ne craignez « point de nuire à ma liberté. Je me sens encore un « tel feu, que, si j'étois libre, je ne sais ce que je ne « ferois point (1). » On ne tardera pas à voir l'effet de ces pressantes exhortations.

Arnauld avoit dans le caractère beaucoup d'élévation et de générosité; et ces qualités donnoient à son talent une vigueur et un attrait irrésistibles. Mais, né ardent et impétueux, les contradictions le révoltoient, et lui faisoient souvent perdre toute mesure. Il ne gardoit alors aucun ménagement avec ses adversaires; et ses emportemens, qu'il ne savoit pas maîtriser, portoient le caractère de la fureur et de la haine. Cependant ses partisans vantoient sa bonté, qui ne se démentoit jamais en effet dans les actes de sa vie privée; et ils le représentoient même comme ayant la douceur d'un agneau. Il est assez curieux d'examiner comment messieurs de Port-Royal s'y prenoient pour concilier des qualités si différentes. Un de leurs apologistes va résoudre ce problême. « L'exemple de « Moïse, dit-il, que Dieu appelle le plus doux des « hommes, quoiqu'il eût tué un Egyptien pour dé-

(1) Histoire Ecclésiastique de l'abbé Racine, tome II.

« fendre un de ses frères, brisé avec une juste colère « les tables de la loi, et fait passer au fil de l'épée « vingt-trois mille hommes pour punir l'idolâtrie de « son peuple, fait bien voir qu'on peut allier ensemble « la douceur d'une charité sincère envers le prochain « avec un zèle plein d'ardeur pour les intérêts de « Dieu (1). » On remarque dans cette singulière définition de la douceur, que les chefs du parti ne craignoient pas de se comparer à Moïse, et de se donner pour des hommes inspirés par la divinité.

A peine Arnauld eut-il pris cette résolution qu'il perdit sa mère, qui avoit fait bâtir à ses frais le couvent de Port-Royal de Paris, où elle étoit entrée comme simple religieuse. Le parti ne manqua pas de donner à cette mort le plus grand éclat : des éloges exagérés furent prodigués à celle qu'on avoit perdue, et non-seulement on en fit une sainte, mais on ne tarda pas à l'appeler *la mère des Machabées*. A peu près dans le même temps, madame Le Maître, ayant perdu son mari, prit le voile, et acquit bientôt la même réputation que sa mère.

Cependant Saint-Cyran, dont la captivité étoit fort douce, avoit beaucoup de relations au dehors : dans sa correspondance, il soutenoit les forts, encourageoit les foibles, et il répétoit surtout « que les hommes « qui n'embrassoient pas sa doctrine étoient comme « abandonnés à leur égarement, ou conduits par « d'autres aveugles (2). » Cette correspondance fut, dans la suite, recueillie avec soin par Arnauld d'Andilly qui la publia en deux volumes. Elle se compose de cent cinquante-neuf lettres, adressées à des per-

(1) Mémoires de du Fossé, liv. IV, chap. 2. — (2) *Ibid.*, liv. I, chap. 2.

sonnes de toutes les classes, surtout à des femmes et à des religieuses. D'Andilly en fit aussi dresser un manuscrit plus complet que l'imprimé, et le plaça dans la bibliothèque des religieuses de Port-Royal, pour être leur lecture habituelle (1). Ces lettres furent depuis considérées par le parti comme contenant des règles infaillibles de conduite dans tous les cas qui pouvoient se présenter ; et les directeurs avoient coutume d'y renvoyer ceux qui les consultoient.

Saint-Cyran ne jouissoit de tant de liberté dans sa prison, que parce qu'il avoit su inspirer le plus vif intérêt au gouverneur de Vincennes. Aidé par d'Andilly, qui étoit fort estimé à la cour, il étoit parvenu à persuader à cet officier qu'on le persécutoit injustement; et par ses discours, où la piété la plus pure et la plus sincère sembloit respirer, il s'étoit mis dans une telle position, qu'il ne se faisoit rien dans le château sans qu'on vînt prendre son avis (2).

Un événement qu'on prévoyoit depuis quelques mois, donna lieu au parti d'espérer qu'il ne rencontreroit plus que de foibles obstacles. Le cardinal de Richelieu, dont l'attention sur la nouvelle secte avoit été détournée par la conspiration de Cinq-Mars, mourut à Paris le 4 décembre 1642. La nouvelle en fut aussitôt portée à Vincennes; et le gouverneur, accompagné de ses officiers, l'ayant annoncée au prisonnier, son premier mouvement fut de s'écrier : *Il est mort le jour de la fête de Saint-Cyran!* Un moment après, s'apercevant qu'on pouvoit mal interpréter cette exclamation, il prit un air pieux et triste, se mit à genoux, et commença l'office des morts (3).

(1) Mém. de Lancelot, t. I.—(2) Mém. de Fontaine, t. I.—(3) *Ibid.* t. II.

Ses amis ne perdirent pas un moment pour solliciter sa liberté, et ils s'appuyèrent principalement sur ce que le Roi accordoit cette grâce à presque tous ceux qu'on regardoit comme les victimes des vengeances du ministre ; mais Louis XIII, prévenu depuis long-temps contre le prisonnier, repoussa toutes leurs instances. Saint-Cyran, instruit de l'état de santé du monarque, prévoyant qu'il survivroit peu à Richelieu, et fondant de grandes espérances sur une minorité qui devoit être longue, affectoit dans sa prison la constance la plus orgueilleuse ; il blâmoit le zèle de ses amis. « C'est à Dieu, disoit-il, à me rendre ma li-
« berté : les complaisances qui témoignent trop de
« flatterie me déplaisent ; je ne peux souffrir qu'on
« s'en serve en ma cause ; je ne m'en suis pas servi
« moi-même, et j'aurois mieux aimé mourir que de
« le faire (1).

Presque immédiatement après la mort de Louis XIII (14 mai 1643), Anne d'Autriche, devenue régente, ne résista point aux sollicitations de d'Andilly et de Chavigny, et l'on expédia l'ordre de rendre Saint-Cyran à la liberté. Sa sortie de Vincennes fut une espèce de triomphe : par ordre du gouverneur, la garnison rendit à cet abbé les honneurs militaires, fit plusieurs décharges de mousqueterie, et l'air retentit du bruit des instrumens. Rendu chez lui, une multitude immense de personnes de toutes les classes allèrent le visiter, et de nouveaux disciples lui arrivèrent des provinces les plus éloignées.

Le nombre des solitaires s'étoit augmenté pendant sa captivité ; on y remarquoit surtout un gentilhomme

(1) Mémoires de du Fossé, liv. 1, chap. 2.

du Quercy, appelé de Bascle, qui avoit eu des aventures très-singulières, et qu'on assujétissoit, quoique malade, aux austérités les plus rigoureuses. Les écoles commençoient à prospérer : elles comptoient une douzaine d'élèves, sous la direction de Lancelot et de Le Maître ; et les progrès qu'ils avoient faits paroissoient surprenans.

On attendoit dans ce désert avec une vive impatience que Saint-Cyran daignât y faire une visite : il se rendit enfin aux vœux de ses disciples les plus zélés, et l'enthousiasme que sa présence excita est impossible à peindre : « On ne pouvoit, dit un témoin « oculaire, soutenir je ne sais quel rayon de sainteté « qui brilloit en lui de toute part. Quand on le voyoit, « comme un juge qui avoit en main la balance, re- « procher aux plus saints que leurs œuvres n'étoient « pas pleines, appliquer partout une règle d'or, une « règle ineffable, pour faire remarquer à chacun ce « qu'il y avoit de moins réglé dans sa vie, la joie « qu'on avoit de revoir un tel homme, quoique in- « croyable en soi, et presque infinie, ne laissoit pas « d'être tempérée par une frayeur secrète (1). » En effet Saint-Cyran traita quelques solitaires avec beaucoup de sécheresse et de dureté. De Bascle l'ayant prié de lui donner des consolations dans ses maux, il lui répondit *qu'il souffroit moins qu'il ne l'avoit mérité*. Et, chose incroyable, cette réponse, loin de rebuter le gentilhomme, lui inspira pour Saint-Cyran une vénération qui fut poussée, comme on le verra, jusqu'au fanatisme.

Saint-Cyran n'en agit pas de la même manière avec

(1) Mémoires de Fontaine, tome II.

Le Maître et Séricourt; ses expressions avec eux furent tendres et affectueuses : en cherchant à calmer l'imagination du premier, il ne négligea rien pour affermir la vocation du second.

Il examina ensuite les écoles, et parut satisfait de la méthode qu'on avoit adoptée ; mais, sentant de quelle importance il étoit pour son parti de perfectionner ce moyen de s'emparer de la jeunesse, il proposa des plans qu'il avoit mûrement combinés dans sa prison, et dont nous verrons bientôt les développemens. Son projet étoit surtout de décrier les colléges des jésuites, et de les faire abandonner. Il vouloit qu'on reçût gratuitement les élèves qui annonceroient d'heureuses dispositions, et qu'on fît payer aux riches de fortes pensions : il savoit fort bien que ces sortes d'établissemens ne peuvent se former sans l'autorisation du gouvernement; mais, assuré de ne pouvoir l'obtenir, il se flattoit d'éluder toutes les poursuites.

De retour à Paris, il acquit divers prosélytes auxquels il prescrivit des règles de conduite différentes. Maignard, curé de Sainte-Croix à Rouen, eut l'ordre de quitter sa paroisse pour aller à l'abbaye de Saint-Cyran, et revenir ensuite à Port-Royal. Il fut prescrit à Bagnols, maître des requêtes, de se démettre de sa charge : on n'exigea pas qu'il devînt solitaire, mais son immense fortune dut être à la disposition du parti, et ses enfans furent appelés dans les écoles. Il en fut de même de Thomas du Fossé, maître des comptes à Rouen; et l'un de ses fils, élevé à Port-Royal, fut par la suite l'auteur des mémoires que nous avons souvent occasion de citer.

Cependant le livre de Jansénius, dont Saint-Cyran savoit tirer un si grand parti, avoit été condamné par une bulle d'Urbain VIII, du 6 mars de l'année précédente. La réception de cette bulle n'éprouva en France aucune difficulté. Présentée à la régente Anne d'Autriche par le nonce Grimaldi, elle fut soumise à l'examen du conseil des affaires ecclésiastiques, composé du cardinal Mazarin, du chancelier Séguier, de Vincent de Paul, et de quelques docteurs. Le conseil décida qu'elle devoit être aussitôt publiée, et Vincent de Paul fonda son avis « sur la connoissance « qu'il avoit du dessein de l'auteur de ces opinions « nouvelles d'anéantir l'état présent de l'Eglise, et de « le remettre en son pouvoir (1). » Dans l'un des brefs qui accompagnoient cette bulle, le Pape donna aux sectaires le nom de *Jansénistes* qui leur est resté.

Saint-Cyran, que cette condamnation n'effraya pas, jeta les yeux sur Arnauld pour défendre la doctrine de Jansénius; et l'incident, en apparence le plus frivole, devint l'occasion du premier ouvrage de controverse que publia ce célèbre docteur.

Anne de Rohan, princesse de Guémené, avoit été et étoit encore l'une des plus belles femmes de la cour. Compromise en 1632 dans le procès du duc de Montmorency, avec qui elle avoit eu une intrigue d'amour, elle étoit alors la maîtresse de l'abbé de Gondy, que la Régente venoit de nommer coadjuteur de Paris. D'Andilly, qui étoit de la société de cette dame, et qui lui étoit fort attaché, avoit jugé que ses nombreuses relations pouvoient la rendre utile au parti.

(1) Lettre de Vincent de Paul, insérée dans le journal de Trévoux, avril 1724.

Il l'avoit donc présentée à Saint-Cyran, qui ne s'étoit pas montré trop sévère à son égard, et il l'avoit décidée à faire bâtir une maison à Port-Royal des Champs. Elle s'y retiroit quelquefois, sans cependant rompre avec son amant. Dans ces momens de recueillement, elle ne mettoit plus de poudre et ne se frisoit plus : reparoissoit-elle dans le monde, on la voyoit reprendre toute sa coquetterie. C'étoit, dit le cardinal de Retz dans ses Mémoires, une lutte continuelle entre deux penchans bien différens : « D'Andilly, observe-t-il, étoit encore plus amoureux « d'elle que moi, mais en Dieu, purement et spiri- « tuellement (1). »

Ce fut un scrupule de cette dame qui ouvrit la carrière dans laquelle Arnauld n'hésita pas d'entrer avec une audace qui produisit la plus vive sensation. Invitée par une de ses amies à un bal paré, un jour où elle avoit communié, elle refusa d'y paroître, et cette conduite, qui n'étoit que régulière, lui valut des applaudissemens exagérés de la part de ceux qui la dirigeoient. Le monde, qui connoissoit ses mœurs, ne partagea pas cet engouement, et se permit même des observations malignes. Le parti résolut de saisir ce moment de fermentation pour mettre à la portée de toutes les classes de lecteurs la doctrine de Jansénius, et Arnauld, âgé de trente et un ans, prit la plume (2).

Dans le livre de *la Fréquente Communion*, il joignit habilement de grandes vérités à de grandes erreurs, et les premières, développées avec une élo-

(1) Mémoires du cardinal de Retz, tome I. — (2) Histoire Ecclésiastique de l'abbé Racine, tome XII.

quence jusqu'alors inconnue, lui procurèrent l'approbation de quelques évêques. La préface mérita surtout d'être remarquée. Il y attaquoit l'autorité du Saint-Siége, en soutenant que *saint Pierre et saint Paul étoient deux chefs de l'Eglise qui n'en faisoient qu'un.* Ce livre, qui fut exalté par les disciples de Saint-Cyran, attaqué vivement par les jésuites, et dont le style, dans une matière si sérieuse, offroit un charme nouveau, eut une vogue à laquelle l'auteur ne s'étoit pas attendu. Un contemporain fort impartial, quoique ami de Saint-Cyran, peut nous en donner une idée fort juste. « C'est un volume, dit-il, d'une assez « juste grosseur, dont le sujet n'est pas le plus agréable « du monde. Je crois que si ses adversaires ne s'en « fussent pas émus si fort qu'ils ont fait, cet ouvrage « auroit eu beaucoup moins de débit qu'il n'a eu, « parce que, outre son propre mérite, il faut avouer « que la contradiction a bien aidé à le faire connoître « et à le faire estimer (1). »

Saint-Cyran n'eut pas le temps de voir le succès étonnant de ce livre, dont la préface fut condamnée à Rome par un décret du 25 janvier 1647; mais, avant de mourir, il eut la satisfaction d'attirer dans le parti une princesse dont les mœurs ne différoient pas beaucoup de celles de madame de Guémené. Marie de Gonzague, sœur de la fameuse princesse palatine, après avoir été l'objet des goûts inconstans de Gaston, frère de Louis XIII, s'étoit liée avec le grand-écuyer Cinq-Mars, étoit entrée dans ses intrigues, et lui avoit promis de l'épouser s'il réussissoit. Ayant eu le bonheur de ne pas figurer dans son procès, elle voulut

(1) Mémoires de l'abbé de Marolles.

recouvrer sa réputation dans le monde par une grande apparence de régularité, et se procurer en même temps l'appui d'un parti nombreux pour les projets qu'elle formoit déjà sur le trône de Pologne. Ce fut dans cette intention qu'elle alla se mettre sous la conduite de Saint-Cyran. Elle prit un petit appartement au couvent de Port-Royal de Paris, et promit d'y faire une retraite une fois par semaine : obligation que le monde et les plaisirs lui firent bientôt abandonner, sans que ses directeurs en témoignassent du mécontentement (1).

Il n'y avoit pas quatre jours qu'elle avoit adopté ce plan de conduite, lorsque Saint-Cyran, frappé d'apoplexie, mourut subitement le 11 octobre 1643. Cette mort répandit beaucoup de consternation parmi ses disciples ; mais le parti avoit pris assez de consistance pour pouvoir désormais se passer de son chef. Dans le testament qu'il avoit fait dresser quelque temps auparavant, il léguoit son cœur à d'Andilly, à la condition cependant qu'il donneroit un grand exemple, en quittant le monde pour se retirer à Port-Royal des Champs. D'Andilly reçut le legs, mais ajourna, sous prétexte d'affaires de famille, l'exécution de la condition qui lui étoit imposée ; et ce ne fut que deux ans après, lorsque cette solitude eut pris une face nouvelle, qu'il alla définitivement l'habiter.

On fit à Saint-Cyran des funérailles somptueuses ; l'archevêque de Bordeaux, les évêques de Belley, de Valence, d'Acre, d'Utique, et le coadjuteur de Montauban y assistèrent (2). Ces prélats n'étoient pas du parti, et c'étoit précisément pour cela qu'on les avoit

(1) Histoire Ecclésiastique, tome x. — (2) Mémoires de l'abbé de Marolles.

invités. Ils n'avoient pas cru devoir refuser cet honneur à un savant théologien, sur les principes duquel il couroit, il est vrai, des bruits défavorables, mais qui, depuis sa détention à Vincennes, qu'on regardoit généralement comme un acte arbitraire et injuste du ministère précédent, ne s'étoit permis aucune démarche publique et répréhensible. D'ailleurs on sait que, pendant les premières années de la régence d'Anne d'Autriche, si paisibles en apparence, chacun sembloit s'étudier à prendre une marche entièrement opposée à celle qui avoit été suivie sous le dernier règne. Le corps de Saint-Cyran, déposé d'abord à la paroisse de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, fut ensuite transporté dans l'église de Port-Royal de Paris, où on lui éleva un mausolée.

De Bascle, qu'il avoit traité si durement dans sa dernière visite à Port-Royal des Champs, étoit alors tourmenté d'une fièvre quarte : il se figura que ses maux cesseroient s'il pouvoit toucher le corps de cet homme qu'il regardoit comme un saint. En effet, il vint à Paris, parvint à baiser ses pieds, et le bruit se répandit aussitôt qu'il avoit été radicalement guéri (1). Ce fut le premier essai de miracle que tentèrent messieurs de Port-Royal : l'effet qu'il produisit les encouragea, et ils ne manquèrent pas d'employer ce moyen toutes les fois que leurs intérêts l'exigèrent. Quelques jours après, Pallu, ancien médecin du comte de Soissons, frappé de ce prétendu prodige, vint partager leur solitude. Ils l'accueillirent avec empressement, parce qu'il avoit été attaché à un prince mort victime de son opposition à l'autorité.

(1) Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal.

Singlin, après la mort de Saint-Cyran, fut, conformément à ses intentions, reconnu pour chef du parti. Il possédoit les qualités extérieures de l'orateur, et pouvoit avoir des succès dans la chaire ; mais, comme il manquoit d'instruction et de méthode, on convint qu'Arnauld et Saci lui composeroient des sermons. Il fut aidé dans son administration par Barcos, neveu de Saint-Cyran, qui, élevé à Louvain près de Jansénius, étoit imbu de sa doctrine, et montroit un caractère et des talens propres à donner de grandes espérances. Il s'agissoit d'obtenir pour lui l'abbaye de son oncle : Chavigny et d'Andilly s'y employèrent avec zèle, et la Régente, qui, à cette époque, s'étoit fait une loi de ne refuser aucune grâce, crut devoir céder à leurs instances; ce qui fut un nouveau triomphe pour le parti.

Cependant les murmures du clergé empêchèrent que cette indulgence ne s'étendît sur Arnauld. Ayant reçu l'ordre d'aller à Rome pour rendre compte au Pape de sa doctrine, il refusa de s'y rendre, et se cacha. On ne dirigea contre lui aucune poursuite ; et il put, dans sa retraite, composer et publier un grand nombre d'écrits qui donnèrent beaucoup de faveur à la cause qu'il défendoit. Comme le travail l'accabloit, on le fit aider par Guillebert, docteur de Sorbonne, curé de Rouville, à qui l'on avoit fait abandonner sa paroisse. Cet homme, doué de talens distingués, rendit depuis de grands services à Port-Royal, et ce fut lui qui entraîna la famille de Pascal, dont le père étoit alors intendant de Normandie.

Les mesures insignifiantes prises contre Arnauld firent jeter les hauts cris aux jansénistes, et, comme

le prétendu miracle opéré sur de Bascle avoit complètement réussi, ils imaginèrent d'inventer des prédictions par lesquelles, disoient-ils, l'Eglise étoit menacée d'une cruelle persécution. Ils prétendirent qu'en 1633, lorsque aucune controverse ne s'étoit encore élevée, une sainte fille avoit dit que la vérité seroit attaquée, poursuivie, que plusieurs dévots l'abandonneroient; ils ajoutèrent que Singlin, alors attaché à Vincent de Paul ayant demandé si celui-ci ne la défendroit pas, elle avoit répondu : *Tant s'en faut, car il sera au nombre des persécuteurs*. Ils prétendirent aussi que l'évêque de Bazas avoit fait avant de mourir une prédiction du même genre (1).

On voit que le parti, effrayé de l'opposition qu'il éprouvoit de la part de Vincent de Paul, auroit voulu soulever l'opinion contre lui; mais ce saint prêtre, regardé comme le père des pauvres, le bienfaiteur de l'humanité, n'offroit aucune prise. On résolut donc de le faire passer pour un homme simple et sans esprit; et c'est ce qui résulte d'une lettre de la mère Angélique du 12 mars 1655. « M. Vincent, « dit-elle, décrie Port-Royal plus doucement à la « vérité que les jésuites; mais, par *un zèle sans* « *science*, il désire autant sa ruine que les autres par « une malice toute franche. »

Cette religieuse, quoiqu'elle eût renoncé au titre d'abbesse perpétuelle, continuoit d'exercer un empire absolu sur sa communauté. Son génie, plein de ressources et d'expédiens, la faisoit entrer dans les conseils les plus secrets du parti, et les chefs lui

(1) Entretiens de la mère Angélique avec Le Maître, imprimés en 1716.

montroient une déférence bien capable de nourrir son orgueil. Elle alloit quelquefois visiter les solitaires de Port-Royal des Champs, et lorsqu'elle paroissoit au milieu d'eux, l'enthousiasme étoit encore plus vif que celui qu'avoit fait naître Saint-Cyran lui-même. Dans ces occasions, qu'on trouvoit trop rares, on sonnoit toutes les cloches, et l'on faisoit des feux de joie (1).

La mère Angélique s'étoit intimement liée avec la princesse Marie de Gonzague, qui fut appelée cette année au trône de Pologne par son mariage avec Sigismond Ladislas [1645]. Lorsque cette reine quitta Paris, elle promit à son amie de lui écrire souvent, et tint parole (2). Le premier soin de la mère Angélique fut de lui recommander le livre de la Fréquente Communion, et la princesse, à peine arrivée dans son royaume, le fit approuver de la manière la plus solennelle par l'archevêque de Gnesne, primat de Pologne.

Les liaisons de Port-Royal avec le coadjuteur, depuis cardinal de Retz, commencèrent à peu près à cette époque. Quoique les chefs de ce parti le contrariassent quelquefois, en exigeant de madame de Guémené une conduite régulière, au moins en apparence, il sentit quel secours il pourroit obtenir d'eux pour l'exécution des projets séditieux qu'il méditoit. Il s'en rapporta donc entièrement à eux pour l'administration spirituelle du diocèse; et, malgré le scandale de ses mœurs, ils ne tardèrent pas à devenir ses

(1) Relation de la mère Angélique de Saint-Jean. — (2) Cette correspondance fut très-suivie. « Nous avons, dit l'abbé Racine, plus de mille « lettres imprimées de la sainte abbesse à la reine de Pologne. Elles « forment 3 volumes. » (Hist. Ecclés. tome x.)

apologistes zélés. Bientôt les principaux emplois ecclésiastiques furent confiés à leurs affidés; et ce fut probablement d'après leurs conseils qu'il affecta de vouloir faire dans son clergé une grande réforme. Il établit des commissions de chanoines chargés de partager les ecclésiastiques en trois classes : capables, médiocres et incapables. Les places importantes devoient être exclusivement conférées à la première, et les deux dernières en étoient pour jamais exclues (1). Ce projet, auquel les troubles qui éclatèrent l'empêchèrent de donner suite, fut vivement applaudi par le parti, qui se flatta, non sans fondement, d'être dans peu le maître absolu de l'Eglise de Paris.

Parmi les solitaires de Port-Royal, il s'en trouvoit quelques-uns qui, sans rien comprendre aux controverses, ne s'étoient retirés du monde qu'avec le désir sincère de faire pénitence. De ce nombre étoit Séricourt, frère de Le Maître, qui, poussé par son zèle, voulut se faire chartreux, dans l'espoir de mener une vie plus parfaite. Les chefs sentirent le tort que pourroit leur faire une telle défection. Il étoit difficile d'appliquer aux chartreux les reproches qu'on ne cessoit d'adresser aux autres monastères d'hommes; mais on prit d'autres prétextes, et Barcos fut chargé par Singlin de détourner Séricourt de cette résolution. « Les « chartreux, lui dit-il, jouissent d'une trop grande « liberté : ils font ce qu'ils veulent dans leurs cel- « lules, et il y en a qui sont un peu en danger, n'é- « tant pas capables de subsister seuls, et de résister « à leurs inclinations déréglées. Ces pères, ajouta-t-il, « laissent assez les religieux à leur discrétion, et ils

(1) Mémoires du cardinal de Retz, tome I.

« se contentent qu'ils aillent à l'office aux heures « fixées (1). » Barcos n'eut pas de peine à persuader à Séricourt que la règle de Port-Royal étoit très-préférable, surtout en ce qu'on y trouvoit toujours des docteurs disposés à venir au secours des ames foibles. Ainsi les chartreux mêmes n'étoient pas à l'abri des déclamations de la nouvelle secte; et elle ne négligeoit rien pour faire croire qu'elle seule suivoit la bonne voie.

La protection du coadjuteur, qui, à cause des infirmités de l'archevêque de Paris son oncle, gouvernoit seul le diocèse, et l'indulgence excessive d'Anne d'Autriche, laissèrent à messieurs de Port-Royal toute liberté d'augmenter le nombre des solitaires, et d'embellir le désert qui leur servoit d'asile. On y vit arriver de toute part des hommes de différens états, parmi lesquels on distinguoit La Rivière, cousin du duc de Saint-Simon, de La Petitière, ancien officier des gardes du cardinal de Richelieu, et Hamon, célèbre médecin. Ils avoient chacun pris un métier, ce qui ne les empêchoit pas de s'occuper d'études ecclésiastiques. Ainsi La Rivière, en apprenant l'hébreu, étoit chargé des fonctions de garde de bois, et La Petitière n'interrompoit ses lectures que pour faire les souliers des religieuses (2). Les succès extraordinaires qu'obtenoit Singlin en prêchant à Paris, l'empêchant de donner assidument ses soins à ces solitaires, il chargea d'un emploi si important Mauguelen, qui, comme on l'a vu, avoit été grand-vicaire de l'évêque de Bazas. Il le conduisit donc à Port-Royal des Champs,

(1) Mémoires de Fontaine, tome II. — (2) Mémoires de du Fossé, livre I, chap. 7.

où il fut reçu, non-seulement comme un directeur spirituel, mais comme un souverain. Tous les habitans du désert allèrent en corps au-devant de lui. Ils lui rendirent humblement hommage; et l'éloquent Le Maître, parlant au nom de ses frères, le harangua solennellement. Mauguelen survécut peu à cet honneur, et l'infatigable Singlin redevint le directeur des solitaires, jusqu'au moment où Saci, qu'il destinoit à cet emploi, eut pris les ordres sacrés.

D'Andilly, qu'on attendoit depuis deux années, se soumit enfin aux dernières volontés de l'abbé de Saint-Cyran. Il fut reçu avec enthousiasme, et son entrée à Port-Royal eut l'air d'un triomphe. Son âge avancé, son caractère aimable, les grands emplois qu'il avoit exercés, le crédit qu'il conservoit encore, inspiroient l'amour et le respect, et faisoient naître en même temps les plus flatteuses espérances. Un témoin oculaire va nous donner une idée de l'admiration excessive qu'on avoit pour lui.

« Je me sens encore tout enlevé, dit Fontaine, « quand je pense à ce feu ardent qui brûloit dans ce « saint solitaire. L'âge, qui affoiblit tout, sembloit « apporter un nouveau redoublement à son ardeur. « Il me semble que je le vois, que je l'entends qui « me parle avec ce regard de feu, ces manières et ces « paroles animées, et tout son air qui démentoit en « quelque sorte son grand âge, et qui, dans un corps « de quatre-vingts ans (1), avoient l'activité d'une « personne de quinze. Ses yeux vifs, son marcher « prompt et ferme, sa voix de tonnerre, son corps

(1) D'Andilly avoit à peu près cinquante-six ans lorsqu'il se retira à Port-Royal.

« droit et sain, plein de vigueur, ses cheveux blancs « qui s'accordoient si merveilleusement avec le ver- « millon de son visage, sa grâce à monter et à se tenir « à cheval, la fermeté de sa mémoire, la promptitude « de son esprit, l'intrépidité de sa main, soit en ma- « niant la plume, soit en taillant les arbres, étoient « comme une espèce d'immortalité, selon la parole « de saint Jérôme, une image de la résurrection fu- « ture, et, si l'on peut le dire, la récompense d'une « admirable vertu. Il avoit, pendant toute sa vie, joint « ensemble deux choses presque inalliables, c'est- « à-dire la politesse du monde avec une grande in- « nocence, un esprit très-pénétrant avec une simpli- « cité incroyable, une générosité héroïque avec une « profonde humilité (1). »

Ce portrait, dont on voit facilement l'exagération, a cependant de la vérité sous quelques rapports ; mais les belles qualités de d'Andilly étoient malheureusement ternies par l'esprit de parti ; et son humilité apparente n'empêchoit pas qu'il n'eût des projets fort ambitieux pour celui de ses fils qu'il destinoit au monde (2). Du reste, il se trouvoit à Port-Royal dans le sein de sa famille ; car six de ses sœurs et ses cinq filles étoient religieuses, et les solitaires comptoient parmi eux deux de ses fils, Lusancy et Villeneuve, ainsi que ses neveux, Le Maître, Séricourt, Saci, Saint-Elme et Vallemont.

D'Andilly prit le titre de *surintendant des jardins*, et il consacra des sommes considérables à leur embellissement ; il sut tirer parti des eaux, fit faire de nombreuses plantations, et bientôt ce lieu sauvage devint

(1) Mémoires de Fontaine, tome II. — (2) Simon de Pomponne.

un séjour délicieux. On le chargea en même temps de recevoir les étrangers que la curiosité amenoit en foule à Port-Royal des Champs : il est inutile de dire qu'il s'acquitta de cette fonction avec toute l'aisance que donne l'usage de la cour et du monde, et que, par ses manières pleines d'insinuation et de grâce, il sut concilier au parti les personnes qui lui étoient le plus opposées. Le soin qu'il prenoit des jardins n'étoit pour lui qu'une distraction à des travaux plus importans ; et ce fut à Port-Royal qu'il commença les ouvrages qui lui donnèrent par la suite un rang distingué dans les lettres.

Les solitaires firent en même temps un prosélyte qui devoit leur être encore plus utile que d'Andilly. Pierre Nicole, âgé d'un peu plus de vingt ans, venoit d'achever au collége d'Harcourt d'excellentes études ; il appliquoit alternativement ses loisirs, soit à des recherches grammaticales, soit à l'examen des nouvelles controverses qui avoient pour lui beaucoup d'attrait. Comme deux de ses tantes étoient religieuses à Port-Royal, il ne fut pas difficile de l'attirer dans la secte : doué d'un esprit juste plutôt que brillant, orné de toutes les vertus privées, il montra par la suite jusqu'où l'esprit de parti peut emporter le caractère le plus doux et le plus modéré. On l'employa d'abord dans les écoles, où, digne collègue de Lancelot, il déploya les qualités si rares d'un bon instituteur de la jeunesse.

Ce fut alors que ces écoles acquirent une grande réputation. Les familles les plus distinguées s'empressoient d'y faire admettre leurs enfans ; et ce succès, dû aux mouvemens que se donnoient les chefs, au-

tant qu'au zèle éclairé des maîtres, en augmentant la réputation de Port-Royal, multiplioit le nombre de ses partisans publics ou secrets. Nous nous étendrons plus tard sur cet établissement dont les jansénistes avoient fait l'un des principaux ressorts de leur puissance.

Des personnes du monde commençoient à prendre du goût pour un désert qui, depuis quelque temps, offroit l'aspect de la campagne la plus riante. Nous avons vu que madame de Guémené s'y étoit fait bâtir une maison : le duc et la duchesse de Liancourt suivirent cet exemple, et l'ancien maître des requêtes Bagnols acheta et fit réparer un château qui étoit dans le voisinage. Ces personnes n'étoient assujéties à aucune règle pénible : on témoignoit une grande reconnoissance de leurs bienfaits ; on se servoit de leur protection dans les temps difficiles ; et en échange on ne manquoit pas de leur prodiguer, selon les circonstances, les éloges et les apologies.

Le coadjuteur accordoit aux religieuses la même protection qu'aux solitaires ; il approuva leurs Constitutions, qui, comme on l'a vu, leur assuroient beaucoup d'indépendance, et il leur permit de prendre le nom de Filles du Saint-Sacrement.

Mathieu Faydeau, l'un des amis de ce prélat, appartenant à une bonne famille de robe, se lia dès lors avec Arnauld. Il venoit d'être ordonné prêtre, et il exerçoit à Saint-Méry les fonctions de vicaire. On jugea convenable de le laisser dans une paroisse qu'on avoit présentée peu de temps auparavant à Hillerin comme un séjour de corruption ; et il travailla, sous la direction des chefs, à un catéchisme sur la grâce qui

fut depuis condamné à Rome, et défendu vivement par les jansénistes.

Mais il se préparoit, dans le même temps, pour Port-Royal, un défenseur destiné à répandre sur cette cause, embrassée déjà par des hommes d'un grand mérite, tout l'éclat d'un des génies les plus vastes et les plus extraordinaires qui aient jamais existé. Blaise Pascal, âgé de vingt-trois ans, se trouvoit alors chez son père qui continuoit d'exercer en Normandie les fonctions d'intendant. Un accident grave, arrivé à ce magistrat, mit la famille en rapport avec Guillebert, et elle ne tarda pas à suivre l'impulsion que ce directeur voulut lui donner. Pascal, qui, sans maître, avoit fait les progrès les plus étonnans dans les mathématiques, lut avec avidité les ouvrages de Jansénius, de Saint-Cyran et d'Arnauld ; il embrassa chaudement leur doctrine, et la fit adopter à sa jeune sœur, qui, pleine d'esprit, et douée du talent des vers, fut depuis l'une des religieuses les plus opiniâtres de Port-Royal. Cette première ardeur de Pascal se refroidit cependant, les jansénistes purent même croire qu'ils l'avoient perdu sans retour ; et ce ne fut qu'au bout de quelques années qu'il revint à eux avec une ferveur encore plus grande que celle qu'il avoit d'abord montrée.

Le couvent de Port-Royal de Paris, protégé spécialement par le coadjuteur, et vanté par le parti comme l'unique asile de la piété et de la vertu, s'étoit considérablement augmenté ; et les bâtimens, quoique vastes, ne pouvoient plus contenir les religieuses, les novices, les postulantes et les pensionnaires. On pensa qu'il convenoit de rendre à son premier usage le mo-

nastère des Champs, abandonné depuis 1625, et d'y transporter une partie de la communauté. Les solitaires riches et les bienfaiteurs s'empressèrent de faire réparer ce couvent, et bientôt il fut en état de recevoir plus de quatre-vingt-dix religieuses. La direction qu'on avoit donnée aux eaux des deux étangs éloignoit toute crainte de maladies contagieuses, et ce séjour étoit devenu aussi agréable qu'il avoit été autrefois sauvage et malsain. La mère Angélique, alors abbesse par élection, alla installer cette colonie; et il n'est pas besoin de dire avec quels transports elle fut reçue par les solitaires.

Cette augmentation de population exigea un directeur particulier pour Port-Royal des Champs; et Saci, qui, après de longs délais, s'étoit enfin déterminé à prendre les ordres, fut chargé par Singlin de cette fonction. Il alla se fixer dans une maison qu'on avoit bâtie pour lui près du monastère, et il fut bientôt suivi par Arnauld, contre qui les commencemens des troubles de la Fronde empêchoient de faire aucune poursuite [1648].

La présence de ce fameux docteur sembla donner une nouvelle activité aux solitaires. Chacun mit plus d'ardeur à travailler à l'ouvrage théologique ou littéraire dont il étoit chargé; et, dans les momens de récréation qui devinrent insensiblement plus fréquens, on s'occupa beaucoup de la philosophie de Descartes. Arnauld en avoit fait une étude profonde, et se plaisoit à l'enseigner. On voulut avec lui lever le voile impénétrable qui couvre les mystères de la nature : on multiplia les expériences de physique et d'anatomie; et l'on ne se fit aucun scrupule de tourmenter

d'une manière cruelle les animaux, que le chef de l'école regardoit comme des machines. Les solitaires se montroient en même temps avides de nouveautés; personne n'étoit mieux instruit qu'eux des entreprises du coadjuteur contre l'autorité royale : ils faisoient à Paris de fréquens voyages; leurs amis venoient sans cesse les visiter; et l'on remarquoit autant de mouvement sur la route du désert que sur celle d'une maison royale (1).

Singlin ne tarda pas à sentir que cette dissipation étoit capable de nuire beaucoup à la nouvelle secte, qui n'avoit acquis sa réputation qu'en affectant un rigorisme extrême. Il pressa donc fortement Saci de rétablir l'ordre ancien. Ce directeur possédoit toutes les qualités propres à gagner les esprits : sa douceur, sa modération apparente, sa gaîté fine et délicate, lui donnoient sur tous les caractères un ascendant irrésistible. Il s'en servit pour obtenir, sans blesser personne, une réforme dont chacun sentit la nécessité. Les voyages de Paris devinrent plus rares, on vécut plus retiré; mais des émissaires fidèles ne laissèrent rien ignorer aux solitaires de ce qui se passoit dans le monde.

Messieurs de Port-Royal, qui se croyoient tous de grands théologiens, avoient la prétention d'étudier seuls l'Ecriture-Sainte, afin d'y trouver des argumens favorables à la cause qu'ils défendoient. Saci, loin de les en détourner, les y engageoit de la manière la plus forte. « Il leur conseilloit, dit Fontaine, de ne « se servir ni de commentaires ni d'explications; et « il vouloit qu'on lût les livres de Dieu en la manière « que les saints les avoient étudiés. Il observoit que

(1) Mémoires de Fontaine, tomes II et III.

« c'étoit plus par la sainteté de leur vie que les pères « les avoient autrefois entendus, que par le travail « et les moyens humains; et il ajoutoit que, pour « lui, il avoit compris par expérience, que cette mé- « thode est sans doute la meilleure pour entendre « l'Ecriture-Sainte (1). » Saci exaltoit ainsi l'orgueil des solitaires, qui se croyoient de nouveaux pères de l'Eglise, et il tomboit dans l'une des erreurs qui ont été le plus reprochées à Luther et à Calvin.

Tandis que Port-Royal des Champs se trouvoit dans une situation très-florissante, Singlin et Desmares obtenoient des succès extraordinaires dans les chaires de Paris. Ce dernier, en prêchant à Saint-Paul le jour des Morts, déclama vivement contre les pompes funèbres des grands, prétendit que les messes qu'on y disoit pour eux ne leur étoient d'aucune utilité, et développa sur cette matière toute la doctrine du parti (2). Anne d'Autriche, d'après les conseils de Vincent de Paul, exila Desmares à Quimper; mais il profita de l'anarchie qui régnoit pour se soustraire à cette punition; et cependant il n'osa remonter en chaire que plusieurs années après.

Singlin montra presque autant de hardiesse, quoiqu'il attaquât moins directement les opinions reçues; et, sur les plaintes qu'on porta contre lui, le coadjuteur, qui n'étoit pas encore le maître de Paris, se trouva obligé de l'interdire. Cette mesure, qu'on savoit ne devoir être que momentanée, excita beaucoup de rumeur dans le parti; et la mère Angélique déclara qu'aucun autre prédicateur ne mettroit le pied

(1) Mémoires de Fontaine, tome II. — (2) Histoire Ecclésiastique de l'abbé Racine, tome XII.

dans l'église de Port-Royal de Paris. « Souvent, écri-
« voit-elle, on n'en vaudroit que mieux de ne pas
« entendre de nouvelles choses, et d'être en récom-
« pense un peu plus fidèle à pratiquer celles qu'on a
« déjà apprises (1). » Les pouvoirs furent rendus à Singlin, après que la journée des Barricades eut anéanti pour long-temps l'autorité royale.

Dans ces temps de troubles, le coadjuteur tira fort habilement parti de l'esprit d'opposition qui animoit la nouvelle secte. Lié avec Arnauld dès sa première jeunesse, s'étant autrefois trouvé avec lui sur les bancs de Sorbonne, il saisissoit toutes les occasions de témoigner l'estime qu'il faisoit de ses grands talens. De leur côté, messieurs de Port-Royal lui reconnoissoient, malgré la dépravation de ses mœurs, *de très-excellentes qualités, entre autres une considération singulière pour les gens de mérite, et un fort grand désir de les avoir pour amis* (2). Ce commerce réciproque de louanges, et le besoin qu'ils avoient de s'aider mutuellement, établissoient naturellement entre eux les relations les plus étroites. Ils étoient dans cette position lorsque le gouvernement, pour ne pas exiger de nouveaux impôts, essaya de faire un emprunt sur les tailles, à de gros intérêts. De semblables opérations de finances avoient été souvent exécutées sans exciter le moindre murmure; mais le coadjuteur, dont l'intention étoit de faire naître du trouble, assembla sur-le-champ un grand nombre de docteurs dévoués à Port-Royal : il leur soumit la question comme un cas de conscience, et l'emprunt fut con-

(1) Mémoires de Fontaine, tome II. — (2) Histoire de Port-Royal, par Racine, première partie.

damné dans des termes « qui faisoient passer Ma-
« zarin pour le juif le plus convaincu qui fût en
« Europe (1). »

Ces casuistes si sévères tinrent une conduite entièrement opposée avec Marie de Gonzague, reine de Pologne, dont ils avoient intérêt de cultiver la bienveillance. Ayant perdu son mari, elle obtint une dispense du Pape pour épouser son beau-frère le cardinal Casimir, qui avoit été jésuite. Quoiqu'ils ne cessassent de déclamer contre le droit que s'arrogeoit la cour de Rome de donner ces sortes de dispenses, ils ne trouvèrent rien de blâmable dans la conduite de Marie; ils continuèrent de lui prodiguer des éloges; et, en reconnoissance de tant de complaisance, elle fit de magnifiques présens aux deux monastères (2).

La première guerre de la Fronde s'étant allumée au mois de janvier 1649, lorsque Anne d'Autriche, retirée à Saint-Germain avec le jeune Louis XIV, fit assiéger Paris par le prince de Condé, deux partisans déclarés de Port-Royal jouèrent un grand rôle dans la faction armée contre le Roi. Le duc de Luynes, qui faisoit bâtir un château près de Port-Royal des Champs, et qui s'étoit mis sous la direction d'Arnauld, entra dans le conseil supérieur de la Fronde; et le chevalier René Bernard de Sévigné, qui habitoit une maison dans la cour extérieure de Port-Royal de Paris, prit le commandement du régiment que le coadjuteur avoit levé. Après la paix, qui ne fut qu'une sorte de trève, ils continuèrent d'être animés du même esprit de rebellion, et ne reçurent de leurs directeurs que des encouragemens et des éloges.

(1) Mém. du cardinal de Retz, tome I. — (2) Hist. Ecclésiast., tome X.

Cependant les personnes pieuses et sensées adressoient aux jansénistes des reproches qui nous ont été conservés par un de leurs apologistes. « Ce sont, di-
« soient-elles, de grands politiques et de fort mé-
« chans catholiques, qui se couvrent du nom des
« pères parce que dans le temps présent toutes les
« puissances spirituelles et temporelles leur sont con-
« traires, et qu'ils ne croient pas pouvoir, avec quel-
« que apparence de succès, lever le masque; mais
« tôt ou tard leur rebellion éclatera. Rien de plus
« certain que leur mépris pour tout ce qui se fait dans
« l'Eglise *par un autre esprit* et *une autre conduite*
« *que les leurs*. Toute l'Eglise erre, selon eux, dans
« le dogme et dans la conduite : il semble que trois,
« quatre, cinq ou six personnes, qui sont les chefs de
« cette secte, soient infaillibles en leurs dogmes et
« pratiques (1). »

Si l'influence du parti ne se faisoit sentir qu'avec mystère dans la politique, elle paroissoit ouvertement dans les matières de théologie. La Sorbonne étoit sans cesse agitée par les disputes qu'il faisoit naître, et presque tous les jeunes candidats au doctorat affectoient de soutenir dans leurs thèses les nouvelles opinions. Cet état de choses, fort alarmant, engagea Nicolas Cornet, alors syndic de Sorbonne, à faire un examen approfondi de cette doctrine. Célèbre par sa sagesse, sa modération et ses vastes connoissances, il avoit autrefois enseigné la philosophie et la théologie à Bossuet, qui conservoit pour lui la plus tendre vénération. Après un travail long et difficile, il parvint, par un effort d'esprit et d'attention très-remarquable,

(1) Mémoires de Fontaine, tome II.

à réduire en sept propositions courtes et claires toutes les erreurs que Jansénius avoit rassemblées dans son volumineux ouvrage. Il les dénonça en 1649 à la Sorbonne, qui, après les avoir mûrement examinées, crut devoir les réduire à cinq : cependant, quoiqu'elle partageât entièrement le sentiment de son syndic, elle ne put porter aucune décision, parce que Arnauld et ses amis interjetèrent au parlement un appel comme d'abus.

Telle fut l'origine des cinq fameuses propositions qu'il étoit devenu nécessaire de dresser, parce que les jansénistes refusoient de se soumettre à la bulle d'Urbain VIII, sous le prétexte qu'elle ne condamnoit l'*Augustinus* que d'une manière vague. Elles excitèrent de leur part les plus violentes réclamations ; voici le jugement qu'en porte Bossuet : « C'est de cette « expérience, de cette connoissance exquise, et du « concert des meilleurs cerveaux de la Sorbonne, « que nous est né cet extrait des cinq propositions « qui sont comme les justes limites par lesquelles la « vérité est séparée de l'erreur, et qui étant, pour « ainsi parler, le caractère propre et singulier des « nouvelles opinions, ont donné le moyen à tous les « autres de courir unanimement contre leurs nou- « veautés inouïes (1). »

L'année suivante, quatre-vingt-huit évêques réunis à Paris transmirent les cinq propositions à Innocent X, en le priant de porter un jugement : onze évêques, trompés par les jansénistes, et affectant de craindre pour la doctrine de saint Augustin, émirent un vœu contraire ; et, des deux côtés, on fit partir pour Rome

(1) Oraison funèbre de Cornet.

des agens chargés de suivre cette grande affaire. Le parti ne manqua pas de donner cette mission à ses sujets les plus distingués. On remarquoit parmi eux Noël de La Lane, d'une famille noble de Guienne, Louis Gorin de Saint-Amour, ancien recteur de l'Université de Paris, et le célèbre prédicateur Desmares : tous étoient docteurs de Sorbonne, et se montroient disposés, dans cette occasion difficile, à employer pour la défense de leur cause toutes les ressources de l'érudition et d'une opiniâtreté inflexible.

Le Pape forma, le 12 avril 1651, une congrégation extraordinaire, et la chargea d'examiner les cinq propositions. Les discussions durèrent deux ans. Les envoyés du clergé de France et ceux des jansénistes furent alternativement entendus. Enfin, Innocent X, après avoir confronté lui-même les propositions avec le livre de Jansénius, les déclara hérétiques par une bulle du 31 mai 1653.

Avant de voir l'effet que cette bulle produisit en France, nous devons rappeler quelques événemens qui précédèrent et suivirent l'époque où elle fut rendue.

Dans le moment du plus grand abaissement de la cour [1649], lorsqu'elle venoit de conclure avec les chefs de la Fronde le traité le plus désavantageux, on lui arracha la nomination de Henri Arnauld à l'évêché d'Angers. Jusqu'alors connu sous le nom d'abbé de Saint-Nicolas, il avoit mené une vie toute mondaine, et ne s'étoit nullement mêlé de controverses. Chargé long-temps des affaires de France à Rome, il avoit favorisé en 1647 les révoltes du peuple de Naples, soulevé successivement par Mazanielle et

Genare, et il s'étoit montré le chaud partisan du duc de Guise, qui, à la faveur de ces troubles, avoit entrepris d'usurper ce trône. A peine fut-il évêque que sa conduite changea entièrement : obéissant aveuglément à la direction de ses frères, il affecta le plus sévère rigorisme, et devint l'un des apôtres les plus ardens de la nouvelle secte. Nous verrons bientôt le rôle important qu'il y joua.

Une conquête non moins importante fut celle de Claude de Sainte-Marthe, de l'illustre famille de ce nom. Il venoit, à trente ans, de prendre les ordres sacrés, et il annonçoit un zèle très-ardent pour le parti. On mit à profit ses dispositions : il alla grossir le nombre des solitaires; et son caractère ferme, son éloquence persuasive, le rendirent par la suite très-propre à la direction. On l'employa d'abord dans les écoles, qui, au milieu de l'anarchie, florissoient plus que jamais.

Cette époque de désordres et de calamités étoit pour messieurs de Port-Royal une époque de tranquillité et de bonheur. Liés avec la faction qui dominoit, soutenus par le prélat qui gouvernoit l'Eglise de Paris, ils n'éprouvoient aucun obstacle : aussi jamais ne montrèrent-ils plus d'activité. Une multitude d'ouvrages de controverse sortoient de leur retraite, et ils étoient lus avec avidité, tant parce qu'ils se distinguoient par l'élégance et la rapidité du style, que parce qu'ils contenoient des maximes d'indépendance alors très à la mode. Les curés de Paris sembloient partager leurs sentimens, et tout leur promettoit un triomphe prochain et complet. Les jésuites osoient seuls braver l'opinion en essayant de les combattre; mais ils

étoient loin de montrer les mêmes talens. L'indignation leur faisoit quelquefois perdre toute mesure, et alors leurs attaques produisoient un effet contraire à celui qu'ils avoient attendu. Un de leurs pères, nommé Brisacier, publia un ouvrage intitulé : *le Jansénisme confondu*. Entraîné par la passion, il ne se borna pas à réfuter Arnauld; il prodigua les injures aux religieuses qu'il auroit dû ménager avec adresse, et faire considérer plutôt comme les victimes infortunées de l'ambition de leurs directeurs.

Port-Royal adressa au coadjuteur les plaintes les plus vives, et fut intérieurement fort satisfait d'avoir trouvé cette occasion de le faire déclarer publiquement en sa faveur; mais le prélat, qui aspiroit au chapeau de cardinal, ne vouloit pas se brouiller avec Rome, où il savoit bien que les cinq propositions seroient condamnées. Il lui fallut donc employer beaucoup de dextérité, tant pour conserver ses amis que pour échapper au reproche de jansénisme. L'ordonnance qu'il fit paroître au nom de son oncle est en effet un modèle de réserve et de mesure : « Naguère, « dit-il, certain livre a été mis au jour sous ce titre : « *le Jansénisme confondu*, où l'auteur, sous pré- « texte de défendre la sainte doctrine de l'Evangile, a « tellement exercé sa passion, que, non content d'user « d'un style très-piquant contre ceux qu'il tient pour « adversaires, il s'est tant oublié que de charger une « communauté de religieuses d'infinité de calomnies « et d'opprobres, jusques à l'accuser d'hérésie quant « à la doctrine, et quant aux mœurs d'impureté..... « Après avoir considéré ledit libelle, et icelui fait voir « et examiner par personnes doctes et pieuses, nous

« l'avons condamné et condamnons par ces présentes,
« comme injurieux, calomnieux, et qui contient plu-
« sieurs mensonges et impostures. [29 décembre
« 1651] (1). »

Cependant le prince de Condé, qui, dans le commencement des troubles, avoit défendu avec zèle l'autorité royale, s'étant brouillé avec Mazarin, ralluma la guerre civile. Il s'approcha de Paris en 1652, et le duc de Lorraine étant en même temps entré en France avec des troupes indisciplinées, on conçut quelques inquiétudes pour Port-Royal des Champs. Ce n'étoit pas qu'on eût rien à craindre de l'ancienne et de la nouvelle Fronde, avec qui l'on avoit des intelligences; mais on redoutoit pour les religieuses les excès auxquels pouvoient se livrer les soldats étrangers. On les pressa donc de se retirer dans le couvent de Paris. La mère Angélique, pleine d'intrépidité, s'y refusa long-temps, enfin il fallut céder; mais elles revinrent dans cette retraite chérie l'année suivante, aussitôt que la paix fut faite.

Les solitaires, demeurés seuls, et délivrés de l'inquiétude que leur donnoit la présence d'une multitude de femmes, résolurent de braver tous les dangers. Un grand nombre d'ouvriers travailloient alors au château de Vaumurier que faisoit bâtir le duc de Luynes : on les employa à fortifier l'enceinte du couvent, où l'on décida qu'on se retireroit; des tourelles furent élevées de distance en distance le long du mur de clôture, et bientôt le monastère offrit l'aspect d'une forteresse. Un ingénieur, nommé Belair, qui s'étoit depuis peu retiré à Port-Royal, et l'ancien avocat Le

(1) Pièces justificatives des Mémoires de du Fossé.

Maître dirigeoient les travaux. Ce dernier montroit surtout le zèle le plus ardent; il encourageoit sans cesse les travailleurs en leur criant : « Entourez et embrassez la sainte Sion. » *Circumdate Sion, et complectimini eam.* Le duc de Luynes, nommé général, leva des paysans du voisinage qui furent armés et divisés en brigades. Les solitaires devinrent soldats, et s'exercèrent au maniement des armes sous la direction de quelques vieux capitaines, tels que La Petitière, Pontis et La Rivière, qui faisoient partie de leur communauté. On n'entendoit plus que le bruit des tambours dans un séjour auparavant si paisible; « et *cette sainte maison*, dit Fontaine, témoin oculaire, *étoit changée en corps-de-garde* (1). » On peut observer que ces anciens militaires, conformément à leurs devoirs de chrétiens et de sujets, auroient dû aller, dans ces momens difficiles, offrir leurs services au Roi; mais, faisant des vœux pour le parti contraire, ils aimoient mieux ne songer qu'à leur propre sûreté : ils n'eurent pas d'ailleurs l'occasion de déployer leurs talens, car les troupes du prince de Condé et du duc de Lorraine respectèrent scrupuleusement cet asile.

Les fatigues qu'avoient éprouvées les solitaires causèrent une maladie contagieuse. Le médecin Pallu étoit mort depuis quelque temps, et se trouvoit remplacé par Hamon, qui avoit consenti à reprendre son ancienne profession. C'étoit un homme très-instruit et très-zélé, mais d'un caractère dur, et qui exigeoit dans les autres l'austérité qu'il s'étoit imposée à lui-même. Ses manières déplurent aux malades, et bien-

(1) Mémoires de Fontaine, tome III.

tôt il y eut contre lui un soulèvement général : on refusa de recevoir ses secours, et l'on appela Duclos, médecin protestant, dans lequel on rencontra plus de complaisance et de douceur. Il fallut tous les talens de Saci, qui continuoit de diriger les solitaires, pour calmer cette effervescence. Hamon fut rétabli dans son emploi, et sut le concilier avec une multitude d'autres occupations (1).

Le coadjuteur étoit enfin parvenu à obtenir, au milieu des troubles, ce chapeau qui avoit été le principal objet de son ambition, et il avoit pris le titre de cardinal de Retz. Mais il fut bien trompé dans l'espoir que cette dignité le conduiroit infailliblement au ministère, car Anne d'Autriche, redevenue toute puissante, le fit arrêter au Louvre le 18 décembre 1652, et enfermer dans le donjon de Vincennes, où il montra une foiblesse que n'avoit pas eue Saint-Cyran.

A cette nouvelle, les jansénistes, qui le considéroient comme leur protecteur le plus puissant, employèrent tous les moyens de rallumer les discordes qui venoient à peine d'être étouffées. On fit pour sa liberté des prières solennelles à Port-Royal ; et les chanoines de Notre-Dame, ainsi que les curés de Paris, qui presque tous étoient du parti, se mirent en opposition ouverte avec l'autorité royale. Ils ordonnèrent que le Saint-Sacrement fût exposé, qu'on chantât tous les jours un psaume d'un ton lugubre; et, pour exciter une sédition, ils allèrent jusqu'à vouloir fermer toutes les églises : extrémité à laquelle ils se seroient portés, si le vieil archevêque, oncle du cardinal, ne s'y fût opposé (2).

(1) Mémoires de Fontaine, tome III. — (2) Mémoires de Joly, tome I.

Ce prélat, qui, depuis plusieurs années, ne sortoit presque plus de son lit, mourut le 21 mars de l'année suivante. Le cardinal de Retz, privé dans sa prison de toute communication extérieure, avoit un grand intérêt à être instruit sur-le-champ de cet événement auquel il s'attendoit. Heureusement pour lui, c'étoit un prêtre janséniste qui lui disoit tous les jours la messe. Il fut convenu qu'aussitôt que l'archevêque seroit mort cet ecclésiastique, en lisant la partie du canon où se trouvent les prières pour les puissances, élèveroit la main plus haut que de coutume, et prononceroit ces mots : *Joannes, Franciscus, Paulus antistes noster;* ce qui suffiroit pour lui apprendre la nouvelle, puisque le nom de Paul le distinguoit seul de son oncle (1). Si la surveillance dont il étoit l'objet l'empêcha de profiter de cet avis qui lui fut donné fort exactement, les jansénistes suppléèrent à son impuissance avec une incroyable activité.

A cinq heures du matin, une heure après la mort de l'archevêque, le chapitre de Notre-Dame s'assembla. Il falloit une procuration du cardinal pour que quelqu'un pût, en son absence, prendre possession du siége. On la fit fabriquer par du Houx, principal du collége des Grassins, qui savoit parfaitement imiter son écriture. Aussitôt de Labour, son aumônier, parut au chapitre, muni de cette pièce, et Retz fut reconnu sur-le-champ pour archevêque, quoiqu'il n'eût pas, selon l'usage, prêté le serment de fidélité au Roi : *formalité séculière*, disent les chanoines dans le procès-verbal, *et à laquelle l'Eglise ne s'arrête pas.*

(1) Histoire de l'Eglise de Paris, par Claude Joly, chanoine.

Cependant, dès que le ministère fut instruit de cette mort, il fut décidé que le chef de la Fronde seroit écarté du siége de Paris. En conséquence, Le Tellier fut chargé d'aller requérir le chapitre de prendre le gouvernement du diocèse. Mais les chanoines l'avoient devancé : il n'arriva qu'à dix heures, et, lorsqu'il entra dans Notre-Dame, il entendit fulminer au jubé les bulles du nouvel archevêque (1). Le même faussaire auquel on devoit la procuration, avoit fabriqué des pouvoirs par lesquels le cardinal confioit ses fonctions à deux grands-vicaires.

Ces ecclésiastiques, ayant pris le gouvernement sans que la cour osât d'abord s'y opposer, firent de nouveau exposer le Saint-Sacrement dans toutes les églises de Paris, et menacèrent de les fermer si le prélat n'étoit pas mis en liberté. Cette menace, qu'ils vouloient sérieusement exécuter, auroit effrayé le ministère, si la plupart des communautés de la capitale ne se fussent montrées disposées à ne pas se soumettre à leurs ordres. De leur côté, les religieuses de Port-Royal s'empressèrent de reconnoître solennellement le cardinal de Retz pour leur pasteur, et firent éclater pour lui le zèle le plus ardent (2).

Cependant le cardinal de Retz, qui avoit paru si hardi pendant les guerres civiles, étoit loin de montrer, depuis qu'il étoit prisonnier, la même audace que ses partisans. Craignant une longue détention, il donna sa démission de l'archevêché de Paris, et il fut convenu que, jusqu'à ce qu'elle fût agréée par le Pape, il habiteroit le château de Nantes, dont le maréchal

(1) Histoire Ecclésiastique de l'abbé Racine, tome x ; Mémoires de Joly, tome 1. — (2) Histoire de Port-Royal, par Racine.

de La Meilleraye, son ami, étoit gouverneur. Jouissant dans sa nouvelle prison d'une grande liberté, il renoua toutes ses correspondances avec ses partisans, qui répandirent que sa démission lui avoit été arrachée par d'horribles menaces, qu'il ne l'avoit donnée que pour se soustraire à une mort certaine, et qu'ainsi elle étoit nulle. Ils employèrent en même temps tous les moyens de le faire sortir du château de Nantes, et Sévigné, l'un des agens les plus actifs de Port-Royal, fut chargé de l'exécution. Le projet étoit de le ramener à Paris avec une nombreuse escorte, de le mettre en possession du palais archiépiscopal, et, au cas que ce ne fût pas pour lui un asile assez fort et assez sûr, de lui donner pour retraite les tours de Notre-Dame qu'on auroit munies de mousquets et de grenades. Il y avoit tout lieu de croire que le peuple, toujours animé contre Mazarin, se soulèveroit, et que la cour seroit obligée de céder (1).

Mais ce projet, fort savamment combiné, ne put être exécuté qu'en partie. Le cardinal, en s'échappant du château de Nantes, tomba de cheval et se démit l'épaule. Hors d'état de se montrer en public, il fut conduit dans le Poitou par Sévigné et ses amis : on le cacha d'abord à Machecoul, et ce fut là qu'il révoqua sa démission en présence de deux notaires. Il prit ensuite le parti de se retirer à Rome, où il espéra profiter de quelques démêlés qui s'étoient élevés entre Innocent x et Mazarin. Ayant pris le nom de Saint-Florent, il s'embarqua pour l'Espagne, alors en guerre avec la France, et il arriva bientôt en Italie.

Aussitôt que la nouvelle de son évasion, et la ré-

(1) Histoire de l'Eglise de Paris.

vocation de sa démission furent parvenues à Paris, l'alégresse éclata parmi les jansénistes et les frondeurs. Les grands-vicaires ordonnèrent que le *Te Deum* fût chanté dans toutes les églises, et l'on alluma des feux de joie dans plusieurs quartiers. Les religieuses de Port-Royal ne témoignèrent pas moins de zèle : non-seulement elles résolurent de s'adresser au cardinal pour les affaires spirituelles de leur monastère, mais elles lui firent en secret parvenir des secours d'argent (1).

La cour étoit à Péronne, et un conseil, composé de maréchaux de France et de ministres d'Etat, fut chargé de proposer les mesures qu'il convenoit de prendre. D'après l'avis de ce conseil, le Roi déclara [22 août 1654] l'archevêché de Paris vacant, exila les deux grands-vicaires qui exerçoient au nom du cardinal, défendit à toute personne sous les peines les plus graves de donner asile à ce fugitif, et ordonna au chapitre de prendre la direction du diocèse. La résistance fut longue et opiniâtre : enfin le chapitre se chargea de cette administration, en déclarant qu'il ne la regardoit pas comme vacante, mais qu'il consentoit à l'exercer *en l'absence du titulaire, et jusqu'à son retour* (2). Il nomma trois grands-vicaires animés du même esprit que les deux qui venoient d'être éloignés.

Le cardinal, contre lequel les poursuites les plus rigoureuses étoient ordonnées, se trouvoit à Rome fort tranquille. Le pape Innocent X, ignorant ses liaisons avec les jansénistes, et d'ailleurs irrité contre Mazarin, lui avoit accordé sa protection. Ce fut dans cette re-

(1) Histoire Ecclésiastique, tome X; Histoire de Port-Royal, première partie. — (2) Histoire Ecclésiastique, tome X; Mémoires de Joly, tome I.

traite qu'il reçut et adopta un projet de circulaire à tous les évêques, qui étoit le fruit des méditations de messieurs de Port-Royal. Cette pièce, peu connue, est très-curieuse : un contemporain nous en a conservé un long extrait dont nous nous bornerons à citer quelques passages.

« On arme tout le monde contre un évêque qui « n'a fait autre chose que de se délivrer, selon la loi « naturelle et évangélique, d'une violence qui a fait « soupirer long-temps toute l'Eglise. On le traite « comme un ennemi public qui allume la guerre « dans tout le royaume, lorsqu'il ne pense qu'à en « sortir pour se garantir d'une oppression qui lui étoit « inévitable en y demeurant. On ne lui laisse aucun « lieu ouvert dans toute la France que les prisons et « les cachots ; on menace de châtimens rigoureux, « comme des receleurs et des brigands, ceux qui au- « roient pitié de son infortune, qui lui rendroient « quelque office de charité, ou qui même seroient « retenus par un respect de chrétien vers l'Eglise leur « mère ; on porte des mains violentes sur l'un des « oints du Seigneur pour le sacrifier à la vengeance « de ses ennemis ; on commet un sacrilége digne d'une « punition exemplaire.

« L'autorité de tous les évêques est attaquée ; des « brebis ont entrepris de juger leur juge, des sécu- « liers de déposer un archevêque et de déclarer son « siége vacant. Cet attentat a été commis par un con- « cile de nouvelle espèce, composé de maréchaux, « de ministres d'Etat, substitués à la place du pape « et des évêques. »

Cette circulaire, qui devoit être imprimée et lue

par tout le monde, se termine par un appel à la révolte : « Je réclame de vous, fait-on dire au cardinal, « non pas seulement des larmes et des gémissemens, « mais de la vigueur pour soutenir les intérêts de l'E- « glise. Dieu demande autre chose de ses principaux « ministres que des mouvemens intérieurs, et la sté- « rilité d'un zèle muet et sans action (1). »

Le cardinal de Retz crut devoir, avant de répandre cette lettre, la soumettre à Innocent x, qui la trouva trop violente, et lui conseilla de la supprimer. Ce pontife étant mort le 6 janvier de l'année suivante, Alexandre vii lui succéda, et crut avoir quelques obligations au cardinal, qui, se flattant d'être protégé par lui, prit le parti de publier la lettre de messieurs de Port-Royal. Elle produisit en France une fermentation qui l'encouragea; et bientôt, dans un autre acte dressé aussi par les jansénistes, il nomma deux grands-vicaires pour gouverner l'Eglise de Paris, en dépit de l'autorité royale. C'étoient Chassebras, curé de la Magdeleine, et de Haudencq, curé de Saint-Séverin : l'un et l'autre avoient le caractère qui convenoit à la circonstance; entêtés de la nouvelle secte, ils étoient décidés à tout souffrir pour la faire triompher.

L'acte de leur nomination étoit du même ton que la circulaire; Retz y étoit comparé à saint Cyprien, forcé de fuir pour soustraire son peuple à la fureur des païens, et ayant chargé deux vicaires de gouverner en son absence l'église de Carthage (2). Ce parallèle scandaleux devoit être imité dans le siècle suivant, lorsque Dubois, perdu de mœurs comme le chef de la Fronde,

(1) Histoire de l'Eglise de Paris; Mémoires de Joly, tome 1. — (2) Mémoires de Joly, tome 1; Histoire de l'Eglise de Paris.

Univers

répondit à ceux qui se plaignoient de ce qu'il acceptoit le siége de Cambrai, avant même d'avoir pris les ordres sacrés, qu'il suivoit l'exemple de saint Ambroise, porté avec autant de rapidité au siége de Milan.

La circulaire fut considérée par le ministère français comme un libelle; on la déféra au châtelet, qui la fit brûler par la main du bourreau. Le même tribunal informa contre les grands-vicaires; et par une sentence du 27 septembre 1655, il les condamna au bannissement.

Chassebras et de Haudencq ne furent pas effrayés de cette condamnation; ils trouvèrent des asiles impénétrables, d'où ils continuèrent d'exercer leurs fonctions. Le premier s'étoit réfugié dans les tours de Saint-Jean-en-Grève, où ses partisans ne le laissoient manquer de rien. Ceux qui vouloient s'adresser à lui plaçoient le soir leurs lettres sur l'autel de l'église de la Magdeleine dont il étoit curé, et le lendemain matin ils trouvoient les réponses dans le même lieu. On ignore quel étoit l'asile de de Haudencq, et quels étoient ses moyens de correspondance (1).

Ces deux hommes, pour entretenir l'agitation du peuple, faisoient de temps en temps paroître les monitions les plus séditieuses. Ils menaçoient le châtelet d'excommunication, et parloient de mettre en interdit toutes les églises de Paris : « Ces monitions, très-« bien écrites, dit Joly dans ses mémoires, avoient « été concertées avec messieurs de Port-Royal. » Malgré la surveillance rigoureuse de la police, leurs monitions, leurs mandemens et leurs lettres pastorales, étoient presque tous les jours affichés dans les prin-

(1) Histoire de l'Église de Paris.

cipaux quartiers de la capitale. On se servoit pour cela d'un artifice fort ingénieux, qui pendant long-temps déconcerta toutes les recherches. Les rues de Paris n'étoient le soir que très-foiblement éclairées; des affidés les parcouroient, ayant sur leurs épaules des feuilles imprimées et enduites de colle : quand ils rencontroient des patrouilles près des églises ou des édifices publics, ils se détournoient respectueusement pour les laisser passer, se plaçoient contre les murs, ne faisoient à l'extérieur aucun mouvement, et le placard se trouvoit ainsi affiché, sans que les hommes de la police eussent pu concevoir aucun soupçon contre ces passans en apparence si paisibles (1).

Encouragés par ce succès, Chassebras et de Haudencq auroient voulu mettre en interdit toutes les églises de Paris; mais le cardinal de Retz, qui sentoit mieux qu'eux les conséquences d'une mesure si violente, réprima leur zèle. Le peuple, voyant que leurs menaces étoient vaines, cessa d'avoir pour eux cette considération qu'il accorde à un parti lorsqu'il suppose qu'il deviendra bientôt tout puissant. L'opposition de ces deux vicaires ne fut donc plus l'objet des entretiens; on conçut insensiblement pour eux une sorte d'indifférence qui touche de près au mépris; et, voyant que leurs monitions ne produisoient plus d'effet, ils s'abstinrent d'en publier. Mais, jusqu'au moment où Retz eut donné sa démission, l'Eglise de Paris, soumise extérieurement à l'autorité royale, continua toujours d'être dirigée dans un sens favorable aux jansénistes.

Cependant Alexandre VII, ayant découvert les liai-

(1) Histoire de l'Eglise de Paris.

sons du cardinal de Retz avec les chefs de la nouvelle secte, lui retira sa protection. Cette disgrâce, à laquelle il ne s'étoit pas attendu, lui fit concevoir les plus vives inquiétudes; car Louis XIV parloit de lui faire faire son procès dans les règles. Il quitta Rome, parcourut en fugitif divers Etats où il n'inspira aucun intérêt, parce qu'il n'eut pas même la prudence de cacher le désordre de ses mœurs. Messieurs de Port-Royal, qui continuoient de correspondre avec lui, le pressoient, mais en vain, de montrer une grande intrépidité : ils lui proposoient les exemples des saints évêques qui s'étoient cachés dans les déserts et dans les cavernes au temps de la persécution; ils en auroient volontiers fait un saint Athanase (1).

Mais Retz, qui ne vouloit pas être un martyr, écartoit doucement leurs propositions, et ne leur enlevoit pas l'espérance qu'il suivroit leurs conseils lorsque les circonstances deviendroient plus favorables. En 1658, pendant qu'il étoit à Rotterdam, il eut de longs entretiens avec Saint-Gilles, l'un des solitaires, chargé de lui déclarer les intentions du parti. A cette époque, les cours de France et de Rome s'accordoient pour extirper le jansénisme, et l'effroi s'étoit répandu parmi ceux qui s'étoient crus peu de temps auparavant sur le point de triompher. Saint-Gilles offrit au cardinal le crédit et la bourse de ses amis, mais à la condition qu'il se prononceroit ouvertement pour eux, et qu'il prendroit, comme archevêque de Paris, quelque mesure éclatante et décisive. Retz, qui déjà traitoit avec Mazarin pour sa démission, et qui ne la différoit qu'afin d'obtenir des dédommagemens plus considé-

(1) Mémoires de Joly, tome II.

rables, ne fut pas fâché qu'on sût les offres qui lui étoient faites par un parti puissant; mais il eut la sagesse de ne pas les accepter (1). Ce refus ne découragea pas les jansénistes, qui, ainsi qu'on le verra, continuèrent de lui faire les propositions les plus brillantes, jusqu'au moment où il se fut arrangé définitivement avec la cour.

Après avoir fait sans interruption le récit des relations du cardinal de Retz avec Port-Royal, nous allons, comme nous l'avons promis, reprendre l'histoire des controverses auxquelles donnèrent lieu les cinq propositions extraites de Jansénius, et condamnées comme hérétiques par une bulle d'Innocent x du 31 mai 1653.

TROISIÈME PARTIE.

Détails sur le duc de Luynes, sur Richer et sur l'abbé de Pont-Château. — Accident qui détermine Pascal à embrasser la cause des jansénistes. — Son arrivée à Port-Royal des Champs. — Ses conversations avec Saci. — Son avis sur la traduction de la Bible. — Système d'indulgence adopté par messieurs de Port-Royal à l'égard des gens de lettres; ils louent la *Pucelle* de Chapelain, et les romans de mademoiselle de Scudéry. — Accroissement de Port-Royal. — Lettre de la mère Angélique à ce sujet. — Mémoire séditieux de Le Maître. — Pamphlet des *Enluminures* publié par Saci. — Arnauld prétend que les cinq propositions condamnées par le Pape ne sont pas dans le livre de Jansénius. — Commencement des discussions sur le fait et sur le droit. — Liaison intime d'Arnauld et de Nicole. — Un ecclésiastique de Saint-Sulpice refuse l'absolution au duc de Liancourt. — Arnauld publie deux lettres à ce sujet; la dernière contient une apologie des erreurs de Jansénius. — Arnauld traduit en Sorbonne. — Il est condamné et rayé du catalogue des docteurs. — Pascal compose les *Provinciales*. — Anecdotes sur les Provinciales. — Examen de cet ouvrage. — Prétendu miracle de la Sainte Épine. — Rôle qu'on fait jouer à mademoi-

(1) Mémoires de Joly, tome II.

selle Perrier, nièce de Pascal. — Miracle attribué à Bagnols. — Les solitaires obligés de quitter Port-Royal des Champs; ils y reviennent bientôt. — Conduite des curés de Paris à l'égard des casuistes attaqués par Pascal. — Les Provinciales condamnées à Rome. — Le Maître donne une édition de ses plaidoyers. — Anecdotes sur Issely, éditeur de ce recueil. — Mort de Le Maître. — Formulaire ou profession de foi comprenant l'adhésion au fait et au droit sur les propositions extraites de Jansénius, et contenant la condamnation de ces propositions. — Voyage de Nicole en Allemagne, où il fait un commentaire sur les Provinciales. — Les jansénistes achètent l'île de Noortstrand. — Commencemens de Simon de Pomponne. — La duchesse de Longueville penche pour les jansénistes. — Démarches de messieurs de Port-Royal en faveur du cardinal de Retz pendant la dernière maladie de Mazarin. — Les religieuses de Port Royal obligées de renvoyer les novices, les postulantes et les pensionnaires. — Détails sur les écoles de Port-Royal. — Méthodes et livres classiques de messieurs de Port-Royal. — Destruction de ces écoles.

La condamnation des cinq propositions donnoit à messieurs de Port-Royal quelques inquiétudes; mais ils se disposoient à soutenir la lutte avec vigueur; et, pour être plus assurés de la victoire, ils cherchoient à s'attacher des hommes distingués, soit par leurs dignités, soit par leurs talens. Déjà ils pouvoient compter sur les évêques d'Alet, de Pamiers et de Beauvais, hommes vertueux, mais simples et foibles, dont les grands-vicaires leur étoient dévoués.

Le duc de Luynes, l'un des principaux chefs de la Fronde, étoit surtout l'objet d'un espoir qui ne tarda pas à être trompé. Ce seigneur avoit achevé de faire bâtir le château de Vaumurier, près de Port-Royal des Champs : il s'y étoit retiré avec sa famille, et sa soumission pour ses directeurs étoit si grande, qu'il étoit devenu en quelque sorte le secrétaire d'Arnauld. On voulut qu'il composât un ouvrage, afin que le public ne pût concevoir aucun doute sur ses véritables sentimens. Il publia donc un *Recueil de passages des*

Pères, sous le nom du sieur de Laval : voile transparent qui le fit encore mieux remarquer, et dont se servirent depuis presque tous les jansénistes. Leur but, en employant ce moyen, étoit d'augmenter la curiosité des lecteurs, de faire valoir leur modestie, et de pouvoir désavouer à propos les productions qui les auroient compromis. Mais la ferveur du duc de Luynes avoit été trop vive pour pouvoir durer long-temps. Il perdit sa femme qui avoit puissamment contribué à lui faire prendre sa résolution; et sa famille, afin de l'arracher à Port-Royal, le pressa de contracter de nouveaux liens. Après avoir fait quelque résistance, il consentit à recevoir une dispense du Pape pour épouser une de ses proches parentes jeune et belle ; il rentra dans le monde, et, se montrant fort généreux envers ses anciens amis, il leur laissa son château de Vaumurier : cette donation, qu'ils commencèrent par accepter, ne les consola point de la perte qu'ils faisoient; ils déclamèrent avec violence contre le droit que s'arrogeoient les papes de donner de semblables dispenses, oubliant que, peu d'années auparavant, ils avoient approuvé que Marie de Gonzague épousât son beau-frère, jésuite et cardinal (1).

Cette perte fut en quelque sorte compensée par l'acquisition d'un homme qu'on avoit long-temps redouté. Richer, célèbre avocat de Paris, chargé des affaires du duc de Luynes, s'étoit constamment élevé contre l'affection de ce seigneur pour Port-Royal. Il détestoit les jansénistes, et se proposoit même de publier un livre contre eux ; mais sa femme, dont l'imagination étoit ardente, et qui exerçoit beaucoup d'empire sur

(1) Mémoires de Le Maître; Histoire Ecclésiastique, tome II.

lui, avoit Singlin pour directeur. D'après les conseils de cet homme habile, elle dissipa d'abord avec beaucoup d'adresse les préventions de son mari, l'amena insensiblement à des sentimens opposés, et le fit enfin passer de l'excès de l'aversion à l'excès de l'enthousiasme. Cet ennemi vaincu n'invoqua pas en vain la clémence de messieurs de Port-Royal, et il alla bientôt partager leur solitude. Il n'y eut que Le Maître qui, doutant de la sincérité de son repentir, le traita quelque temps avec froideur : les autres solitaires se félicitèrent de leur triomphe, l'accueillirent avec transport, et ne manquèrent pas de le comparer à saint Paul, converti par un miracle au moment où il persécutoit les chrétiens (1).

Une autre conquête plus importante offrit aussi beaucoup plus de difficulté. Dès 1651, le jeune abbé de Pont-Château, neveu du cardinal de Richelieu, allié avec les maisons d'Harcourt et de Coislin, avoit montré quelque désir d'entrer à Port-Royal ; mais son caractère inconstant et léger faisoit douter de la solidité de sa vocation. On exigea d'abord qu'il ne conservât qu'un bénéfice, et il offrit de résigner les autres à ses neveux ; mais ce n'étoit pas le compte du parti, qui exigeoit que, dans ce cas, les jansénistes partageassent les dépouilles des nouveaux initiés. C'est ce que lui fit entendre Singlin par une lettre du 7 avril 1652 : « Si vous êtes, lui dit-il, en état de vous en « défaire, comme il paroît à propos, il ne dépendra « pas de vous de les faire tomber entre les mains de « qui vous voudrez. » Cette rigueur refroidit Pont-Château qui prit la résolution de voyager ; et Singlin,

(1) Mémoires de Fontaine, tome III.

quoique fort irrité, eut pour lui des ménagemens qu'il n'avoit pas montrés à Hillerin, lorsqu'il l'avoit vu sur le point de conserver sa cure de Saint-Méry. De retour à Paris, Pont-Château devint amoureux d'une demoiselle, et voulut l'épouser; mais la mort subite de cette jeune personne le ramena aux pieds de Singlin, et il le conjura de lui permettre d'aller nourrir sa douleur dans la solitude de Port-Royal. Singlin le reçut avec la tendresse d'un père qui pardonne à un fils repentant; mais il fit adroitement valoir cette faveur en la différant d'un mois. « L'entrée de Port-Royal, lui écri-« vit-il, ne vous est pas fermée, mais les choses ont « leur temps [2 juin 1654]. » Depuis ce moment, Pont-Château, malgré quelques légers retours d'inconstance, demeura fidèle aux jansénistes, auxquels il rendit de grands services, et qui le considérèrent par la suite comme un saint (1). Il commença par donner à Arnauld une bibliothèque précieuse qu'il possédoit, et bientôt on le vit, sous le nom de Mercier, exercer à Port-Royal les humbles fonctions de jardinier, ce qui ne l'empêcha pas de s'instruire dans les conversations des solitaires, et de travailler avec eux à des ouvrages de controverse (2).

Cependant Port-Royal avoit depuis long-temps des vues sur un homme de génie dont nous avons déjà parlé, et qui devoit, dans les circonstances difficiles où le parti alloit se trouver, lui procurer un triomphe momentané, mais du plus grand éclat. Pascal, d'abord enthousiasmé de la doctrine de Jansénius, avoit fait partager ses sentimens à sa jeune sœur Euphémie, qui,

(1) Mémoires tirés des papiers de mademoiselle Marguerite Perrier.
(2) Mémoires de Fontaine, tome IV.

quoique douée des qualités aimables qui donnent des succès dans le monde, s'étoit décidée à prendre le voile à Port-Royal. Mais, lorsqu'elle avoit voulu exécuter cette résolution, elle avoit trouvé dans son frère une opposition inattendue.

Pascal, flatté des éloges que lui attiroient de toute part ses découvertes dans les sciences, étoit devenu presque indifférent aux intérêts de la secte qui s'étoit emparée de sa famille; il menoit à Paris une vie douce, agréable et régulière; et il se disposoit à se marier lorsqu'un accident, qui le frappa vivement, le ramena aux impressions de sa première jeunesse. Il avoit profité d'une belle journée du printemps de 1654, pour aller se promener du côté de Neuilly dans une voiture attelée de quatre chevaux : les deux premiers s'emportèrent sur le pont, et se précipitèrent dans la Seine; heureusement leurs rênes furent brisées, et le carrosse demeura suspendu sur le bord de l'abîme. Cet événement lui rappela les conseils sévères de ses anciens directeurs; et il ne crut pouvoir trouver qu'auprès d'eux l'aliment dont son imagination ardente sentoit le besoin. Cependant il ne renonça pas sur-le-champ aux liens qu'il s'étoit proposé de former. Mais au mois de décembre de la même année, se trouvant dans l'église de Port-Royal de Paris, il entendit Singlin prononcer un sermon très-véhément sur le mariage : aussitôt il se figura que c'étoit par miracle qu'il avoit été appelé à entendre de telles exhortations; et, cédant aux sollicitations de sa sœur Euphémie, il prit tout à coup la résolution d'aller vivre parmi les solitaires.

Arnauld, Saci, Le Maître et Nicole, le reçurent avec les témoignages de l'admiration la plus sincère et la

mieux sentie : tous exprimèrent leur joie d'avoir acquis *un homme d'un esprit si élevé, un philosophe dont la réputation étoit si étendue.*

Pascal augmenta cette alégresse en leur annonçant que deux de ses amis, l'un d'une naissance très-illustre, l'autre renommé par ses talens, partageoient entièrement ses sentimens. Le duc de Roannez n'étoit âgé que de vingt-quatre ans ; on lui fit rompre un mariage fort convenable, et renoncer à tous les emplois auxquels sa naissance l'appeloit. On tint une conduite différente à l'égard du célèbre Domat, l'autre ami de Pascal ; il lui fut permis de continuer ses fonctions d'avocat, et de travailler aux grands ouvrages qu'il avoit entrepris (1).

Pascal eut peu de temps après des conférences très-intéressantes avec Saci qu'il avoit pris pour directeur. Il lui déclara que jusqu'alors les philosophes qu'il avoit étudiés avec le plus de soin étoient Epictète et Montaigne. « J'admire, lui dit-il, la morale d'Epic-
« tète, mais je lui trouve un orgueil diabolique ; je
« blâme le pyrrhonisme de Montaigne, et je maudis
« son insouciance ; mais j'approuve l'apologie de Rai-
« mond de Sebonde, parce qu'elle démontre la né-
« cessité de la révélation. La doctrine du premier élève
« l'homme, mais ne lui procure aucun appui pour se
« maintenir à cette hauteur ; la science du second est
« naïve, familière, enjouée, et, pour ainsi dire, fo-
« lâtre ; elle sent ce qui la charme, et badine négli-
« gemment des accidens bons et mauvais, couchée
« mollement dans le sein d'une oisive tranquillité,
« d'où elle montre aux hommes qui cherchent la fé-

(1) Mémoires sur Pascal.

« licité avec tant de peine, que c'est là seulement « qu'elle repose, et que l'ignorance et *l'incuriosité* « sont deux doux oreillers pour une tête bien faite[1].»

Pascal tiroit de ce contraste les spéculations les plus sublimes et les plus vraies. Après avoir observé que les conséquences uniques de la philosophie païenne se rattachoient nécessairement, soit au système des stoïciens, soit à celui des épicuriens, dont Epictète et Montaigne étoient les plus illustres défenseurs, il remarquoit que l'un montre la grandeur de l'homme, mais le précipite dans l'orgueil, que l'autre révèle son néant, mais le plonge dans l'inertie; et il concluoit que le péché originel et la rédemption pouvoient seuls démontrer ce que les deux principes ont de vrai, et expliquer ce qu'ils ont de faux. Cette grande idée fut, par la suite, l'une des principales bases sur lesquelles Pascal vouloit fonder son apologie de la religion chrétienne, dont il ne laissa malheureusement que quelques fragmens détachés.

Il fut bientôt détourné de ces idées spéculatives par messieurs de Port-Royal, qui lui donnèrent des occupations plus conformes à leurs intérêts présens. Travaillant alors à la traduction de la Bible, ils se réunissoient souvent pour en examiner les premiers essais; leurs conférences avoient lieu dans le château de Vaumurier, et Saci tenoit la plume. Pascal y fut admis, et donna d'excellens conseils sur le système qu'il falloit suivre. Le traducteur avoit pris d'abord un ton trop élevé, puis il s'étoit assujéti trop servilement aux tournures de l'original; ce qui privoit sa version de toute espèce d'élégance : on exigea de lui que, gar-

(1) Mémoires de Fontaine, tome III.

dant un juste milieu entre ces deux excès, il s'exprimât avec dignité, mais sans recherche ni affectation : précepte plein de raison et de goût, que Saci, à force de travail, parvint à mettre en pratique.

La société de Port-Royal, étant parvenue à s'attacher, par divers moyens, des hommes qui pouvoient lui prêter de puissans secours dans la lutte qui se préparoit, ne faisoit pas moins d'efforts pour se concilier la faveur des gens de lettres dont les travaux sembloient le plus opposés aux principes austères qu'elle affectoit de professer. Elle pensoit que l'opinion pouvoit seule la soutenir dans l'opposition opiniâtre qu'elle préparoit, et que, sous ce rapport, aucun appui n'étoit à dédaigner. « J'ai toujours pris garde, disoit Saci « à ceux qu'il dirigeoit, de parler favorablement, « autant que je le pouvois, des ouvrages de tout le « monde, soit saints, soit profanes, soit en vers, « soit en prose. J'ai toujours estimé tout, jusqu'au « poëme de *la Pucelle*, parce qu'il semble que, ayant « quelque réputation d'éloquence, on mépriseroit « les autres si on faisoit autrement (1). »

A cette époque le fameux roman de *Clélie* parut, et obtint dans le monde le succès le plus éclatant. L'auteur, mademoiselle de Scudéry, pour payer son tribut à la mode, avoit placé dans ce livre, où respiroit la galanterie, un épisode qui contenoit un éloge très-pompeux de messieurs de Port-Royal. Aussitôt qu'ils en eurent connoissance, ils firent venir dans le désert le volume qui parloit d'eux. Il y courut de main en main, et tous les solitaires vouloient voir l'endroit où ils étoient

(1) Mémoires de Fontaine, tome IV.

traités d'illustres (1). Dans leurs écrits publics, ils ne craignirent pas de louer cette production si contraire à leurs principes apparens, et ils parlèrent de l'auteur comme d'une personne qu'ils admiroient sans la connoître. Racine, à qui nous devons cette particularité, put en être le témoin oculaire, puisqu'il étudioit alors dans les écoles de Port-Royal.

Leur reconnoissance envers l'auteur de Clélie se montra, plusieurs années après, dans une circonstance où leur position les força de condamner cet ouvrage. Lorsque Boileau composa la satire sur les femmes, il attaqua vivement mademoiselle de Scudéry et son code de galanterie. Perrault la défendit; et Arnauld, pris pour juge dans ce différend, se trouva forcé d'écrire la lettre que Despréaux appela son apologie. Placé dans une situation fort difficile, il s'en tira très-habilement. « Le livre de Clélie, dit-il, a « pu mériter de l'estime pour l'esprit, pour la poli- « tesse, pour l'agrément des inventions, pour les ca- « ractères bien suivis, et pour les autres choses qui « rendent agréable à tant de personnes la lecture des « romans. Plus on estime, ajoute-t-il, l'illustre per- « sonne à qui l'on attribue cet ouvrage, plus on est « porté à croire qu'elle a un vrai repentir de ce qu'elle « a fait autrefois lorsqu'elle étoit moins éclairée (2). »

Port-Royal des Champs prenoit chaque jour de nouveaux accroissemens. On y bâtissoit des habitations agréables pour les solitaires; et cette communauté, déjà nombreuse, ne cachant pas les desseins dont elle s'occupoit, commençoit à donner de l'ombrage au

(1) Lettre de Racine à l'auteur des Visionnaires. — (2) Lettres d'Arnauld; Œuvres de Boileau, tome II, édition de 1701.

gouvernement qui travailloit à étouffer tous les germes des anciennes discordes. Une lettre de la mère Angélique à la reine de Pologne nous donnera une idée de la situation où se trouvoit cet établissement. « Il « y a, dit-elle, vingt-sept ermites à la maison des « Champs. S'il y avoit plus de bâtimens ils seroient « bientôt remplis, y ayant des personnes qui deman- « dent tous les jours place, et qui viennent de cin- « quante, soixante ou quatre-vingts lieues. On pense « à bâtir, proche de la maison, douze ermitages où « se retireroient douze de nos messieurs; et à mesure « qu'ils mourroient, on les remplaceroit de ceux qui « seroient éprouvés, tant qu'il plairoit à Dieu d'en ap- « peler (1). » On voit que, comme il se présentoit un grand nombre de postulans, on mettoit beaucoup de sévérité pour leur admission : ces difficultés ne faisoient qu'animer leur zèle, et rendre leurs désirs plus vifs.

Ce fut dans ce moment que Le Maître composa, pour faire tomber les bruits qui couroient sur Port-Royal, un long mémoire qui ne servit qu'à les justifier. Le gouvernement observoit que, pour former légalement une communauté de ce genre, il falloit avoir obtenu des lettres patentes du Roi, et un bref du Pape. Le fougueux Le Maître répondit à cette observation fort juste, avec une audace qui prouvoit que le parti se croyoit assez fort pour soutenir une lutte ouverte contre l'autorité. Il s'appuie d'abord sur le consentement tacite du cardinal de Retz, qui, comme on l'a vu, étoit alors en pleine révolte. « Si c'est une action « de justice, dit-il, d'empêcher qu'il ne se trouve

(1) Recueil de pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal.

« quelques personnes qui tâchent de vivre en vrais « chrétiens au vu et au su de leur évêque qui daigne « les honorer de sa bienveillance et de son estime, « c'est d'une justice qui n'a été propre qu'aux plus « injustes persécuteurs de la religion chrétienne, et « qui sera sans doute toujours en horreur aux pre- « miers ministres et aux premiers magistrats d'un « royaume très-chrétien. » Il soutient ensuite que les solitaires n'ont besoin, ni de lettres patentes ni de bref. « Pour mener, dit-il, le genre de vie que nous « avons adopté, il ne faut d'autres lettres patentes « que celles de Dieu, scellées par le Saint-Esprit, ni « d'autres brefs que cette grâce apostolique qui a « peuplé l'Eglise des trois premiers siècles de pa- « reilles retraites de piété et de semblables maisons « d'amis chrétiens (1). »

Les adversaires de messieurs de Port-Royal, irrités de leur hardiesse, se prévalurent de la bulle qui condamnoit les cinq propositions, et publièrent contre eux une brochure intitulée : *Déroute et confusion des Jansénistes*. Saci, se souvenant qu'il avoit fait des vers dans sa jeunesse, leur répondit par une satire très-piquante, ayant pour titre les *Enluminures*. On peut s'étonner qu'un homme, devenu aussi grave, un directeur fameux des consciences, eût employé ses loisirs à une diatribe où le talent étoit loin de répondre à la malignité.

Cependant Arnauld, pressé de s'expliquer sur la bulle qui condamnoit les cinq propositions, imagina un moyen très-adroit de faire beaucoup de bruit, et de soustraire en même temps ses amis à la soumission

(1) Recueil de pièces.

qu'ils devoient à un jugement de l'Eglise. Il convint que ces propositions pouvoient être condamnables, mais il prétendit qu'elles ne se trouvoient pas dans le livre de Jansénius ; ce qui fit naître la distinction du fait et du droit, qui donna lieu à des disputes interminables.

Pour répandre quelque lumière sur cette controverse aujourd'hui presque oubliée, et qui, dans le dix-septième siècle, agita non-seulement toutes les écoles, mais divisa les gens du monde, nous rappellerons en peu de mots l'état vrai de la question, et nous nous appuierons des jugemens qui furent ensuite portés par Bossuet et par Fleury. On a vu que Cornet, dans son travail approfondi sur l'*Augustinus*, n'avoit pas prétendu, en donnant l'extrait des cinq propositions, citer textuellement les expressions de Jansénius, et qu'il s'étoit borné à faire le précis exact de toute la doctrine renfermée dans ce livre. La première de ces propositions étoit la seule qui s'y trouvât mot à mot. Cependant les jansénistes ne cessoient de répéter que les propositions n'avoient aucun rapport avec l'*Augustinus*, et qu'on les y chercheroit en vain. « Les « yeux, disoient-ils, suffisent pour décider une telle « question. » C'étoit par ce raisonnement vulgaire qu'ils entraînoient un grand nombre d'hommes et de femmes peu familiarisés avec les matières théologiques.

Bossuet, intimement convaincu que le travail de Cornet étoit irréprochable, enseignoit que le livre entier de Jansénius n'insinuoit et ne prouvoit autre chose que les cinq propositions ; il dit même en chaire qu'elles étoient *tout le livre de Jansénius*. Plus de vingt ans après [30 septembre 1677], il écrivoit au

maréchal de Bellefond : « Je crois que les cinq pro-
« positions sont véritablement dans Jansénius, et
« qu'elles sont l'ame de son livre : tout ce qu'on
« a dit au contraire me paroît une pure chicane,
« et une chose inventée pour éluder le jugement de
« l'Eglise (1). »

Fleury, dans une notice sur Gaumont, conseiller à la cour des aides de Paris, dont il étoit l'élève, et dont il partageoit les sentimens, le fait parler ainsi : « Entre les jurisconsultes, la question de savoir quel
« est le sens d'une loi, et ce que signifient ses
« paroles, est une question de droit et non de fait ;
« or c'est la même question de savoir si les cinq pro-
« positions sont dans le livre de Jansénius : il ne
« s'agit pas d'y trouver certaines paroles, mais d'y
« trouver le sens condamné de ces propositions ; par
« conséquent c'est une question de droit (2). »

Quoique ces principes fussent incontestables, les écrivains de Port-Royal s'obstinèrent à faire la distinction du fait et du droit : leurs talens éblouirent la multitude ; et ils se trouvèrent en état de soutenir contre l'autorité spirituelle et contre l'autorité temporelle une lutte longue et violente.

Le 28 mars 1654, trente-huit évêques réunis à Paris pour examiner les difficultés qu'élevoient les jansénistes, déclarèrent par voie de jugement que la bulle d'Innocent X avoit condamné les cinq propositions comme étant de Jansénius et à son sens. Cette décision étoit fondée sur des raisons tellement évidentes, que presque tous les prélats, qui s'étoient d'abord

(1) Histoire de Fénélon, tome III. — (2) Nouveaux Opuscules de Fleury ; Notice sur Gaumont.

montrés favorables à la nouvelle secte, l'adoptèrent sans restriction. Le Pape la confirma par un bref du 29 septembre de la même année, dans lequel il exprima de la manière la plus claire qu'il avoit entendu condamner dans les propositions la doctrine de Jansénius. L'année suivante [10 mai], une autre assemblée d'évêques, tenue à Paris, décida que la bulle et le bref seroient envoyés à tous les prélats avec invitation de les faire souscrire par les ecclésiastiques et communautés religieuses de leurs diocèses. Cette mesure, qui pouvoit avoir des dangers, fut la première tentative faite pour exiger la signature d'un formulaire : les circonstances forcèrent de l'ajourner, et elle n'eut alors aucune suite.

Dans ce moment, Arnauld et Nicole avoient quitté Port-Royal des Champs pour s'établir à Paris, chez un de leurs partisans dévoués nommé Hamelin. Leur projet étoit de travailler, sous des noms supposés, aux ouvrages que réclameroient les diverses positions où se trouveroit le parti. Arnauld avoit senti le mérite de Nicole ; il apprécioit son ardeur pour le travail, sa manière d'écrire pure et élégante, soit en latin, soit en français ; et il avoit pris sur lui un tel ascendant, qu'il se flattoit, non sans raison, de pouvoir donner bientôt toute sa véhémence à ce caractère doux et modéré. Ils ne tardèrent pas à trouver une occasion favorable pour faire, ainsi qu'ils le désiroient, un grand éclat.

La congrégation de Saint-Sulpice venoit de s'établir sous les auspices du respectable Ollier ; elle étoit animée du zèle le plus pur pour la saine doctrine, et ne voyoit pas sans effroi le succès qu'obtenoient les

nouvelles opinions. Cette crainte étoit partagée par le clergé de la paroisse. Le duc de Liancourt, dont l'hôtel étoit situé dans le voisinage, soutenoit, comme on la vu, avec beaucoup d'ardeur les erreurs de Port-Royal. Il avoit placé une de ses filles sous la direction de la mère Angélique, et l'abbé de Bourzeïs, de l'Académie française, zélé janséniste, étoit son conseiller et son commensal. S'étant présenté pour se confesser à un prêtre de Saint-Sulpice, celui-ci crut devoir lui refuser l'absolution. Il alla se plaindre près d'Arnauld et de Nicole qui excitèrent son ressentiment, et qui prirent la résolution de soumettre à un débat public cette affaire qui auroit dû être renfermée dans le secret de la conscience des deux hommes qu'elle intéressoit.

Ayant appelé Le Maître pour les aider, ils composèrent un écrit, non signé, auquel ils donnèrent le titre de *Lettre d'un docteur de Sorbonne à une personne de condition, sur ce qui est arrivé depuis peu dans une paroisse de Paris.* Cet ouvrage produisit, suivant leur attente, une vive sensation : on y fit des répliques que l'engouement pour le parti fit paroître foibles ; et ce fut alors qu'Arnauld crut être en position de ne plus garder aucune mesure : il écrivit et signa un nouvel ouvrage intitulé *Seconde lettre de M. Arnauld à un duc et pair de France, pour servir de réponse à plusieurs écrits qui ont été publiés contre la première lettre.* Le personnage titré à qui cette lettre s'adressoit, étoit le duc de Luynes, l'un des anciens chefs de la Fronde. Arnauld n'y parloit presque plus du refus d'absolution fait au duc de Liancourt, mais il cherchoit à démontrer que les cinq

propositions n'étoient pas dans Jansénius, et, par une contradiction singulière, il en produisoit une entièrement conforme à celle qui s'y trouve textuellement.

Cet ouvrage, que le gouvernement considéra comme une levée de boucliers très-condamnable, fut déféré sur-le-champ à la Sorbonne. La procédure commença le premier décembre 1655; le chancelier alla siéger parmi les docteurs, et Arnauld, qui refusa de comparoître, fut obligé de se cacher. Le Maître, Nicole et Fontaine, le suivirent dans cette retraite impénétrable, et travaillèrent sous sa direction. On fit beaucoup de recherches pour le trouver, mais le zèle de ses partisans les rendit inutiles. Une dame, dont on visita la maison, étonna par son zèle fanatique les officiers de justice qui présidoient à cette mesure. « Il est bien caché, leur dit-elle; tenez, il est là « (montrant son cœur); prenez-le si vous le pou- « vez (1). » Les religieuses de Port-Royal lui témoignoient un zèle aussi vif; et la mère Angélique s'étoit empressée d'écrire à la reine de Pologne, qui fit faire, mais en vain, près du Pape des démarches en sa faveur.

Les docteurs de Sorbonne, chargés d'examiner l'ouvrage d'Arnauld, réduisirent leur rapport à deux propositions, dont la première exprimoit le sentiment d'Arnauld relativement au fait et au droit, et la seconde se bornoit à reproduire son opinion sur la grâce, qui avoit été déjà condamnée. Les débats furent orageux, et les jansénistes ne négligèrent rien pour les prolonger. La première proposition fut condamnée

(1) Mémoires de Fontaine, tome III.

le 14 janvier 1656, comme téméraire et injurieuse au Saint-Siége, par cent trente docteurs; soixante-dix restèrent fidèles à la cause du jansénisme, et quinze furent neutres. L'autre proposition fut jugée avec encore plus de sévérité. Le 29 du même mois, à la même majorité, on la déclara impie, scandaleuse et hérétique. En même temps, il fut décidé que si dans quinze jours Arnauld ne se rétractoit pas, il seroit rayé du catalogue des docteurs, et que désormais tous ceux qui prendroient des grades signeroient cette condamnation. Les docteurs qui refusèrent de se soumettre à cette dernière formalité furent exclus de la Sorbonne : ils étoient au nombre de quatre-vingts; et l'on remarqua que le cardinal de Retz, lorsqu'il fut rentré en France, aima mieux perdre ce titre, auquel il tenoit beaucoup, que de se déclarer ouvertement contre ceux qu'il considéroit toujours comme ses amis.

Pendant le cours de ce procès, Arnauld, Nicole et Le Maître, alloient quelquefois furtivement à Port-Royal des Champs, où ils se concertoient avec leurs amis sur les mesures à prendre. Dans une de ces conférences où Pascal se trouvoit, l'un des solitaires dit à Arnauld : « Est-ce que vous vous laisserez con-« damner comme un enfant, sans rien dire, et sans « instruire le public de quoi il est question? » Tout le monde approuva cette idée, blâma le docteur de son inertie dans une circonstance si importante, et le pressa de composer une apologie. Au bout de quelques jours, Arnauld apporta un écrit très-profond, mais en même temps très-sérieux. Ses amis en entendirent la lecture, et parurent glacés. « Je vois bien,

« leur dit-il, que vous ne trouvez pas cet ouvrage « bon, et je crois que vous avez raison : mais vous « qui êtes jeune, poursuivit-il en s'adressant à Pascal, « vous devriez faire quelque chose. » Pascal, empressé de justifier l'opinion qu'on avoit de lui, s'enferma dans sa cellule, fit en quelques heures la première Provinciale, et vint la lire au comité. « Cela est ex- « cellent, s'écria Arnauld, cela sera goûté ; il faut la « faire imprimer (1). »

En effet, Pascal avoit saisi avec la supériorité que lui donnoit son génie le ton qui, dans une controverse de ce genre, convenoit aux intérêts du parti. Faisant un usage tout nouveau de la langue théologique, il mettoit les objets les plus graves à la portée des sociétés les plus frivoles ; et, prodiguant à pleine main le sel d'une plaisanterie fine et amère, il transformoit en scènes comiques et amusantes des discussions qui jusqu'alors avoient été renfermées dans les formes sérieuses de l'école. Aussi jamais succès ne fut égal à celui qu'il obtint : quelle que fût la différence des opinions, tout le monde admira un talent dont on n'avoit pas encore d'idée : une logique pressante se joignit, pour la première fois, à une gaîté flexible, vive et enjouée ; et l'on ne vit pas sans étonnement que la discussion des plus hautes questions de théologie et de morale pouvoit se mêler à des détails pleins d'agrément et de charme. Cet ouvrage, qui paroissoit par cahiers détachés, se trouvoit également dans les cabinets des docteurs et des magistrats, dans les ruelles et sur les toilettes : partout il étoit lu avec la même avidité.

(1) Mémoires sur Pascal.

Le cadre que Pascal avoit adopté étoit fort heureux : c'étoit un Parisien qui étoit supposé transmettre à un de ses amis de province des détails sur les disputes du jour, et l'on croit que ce provincial étoit Perrier, qui avoit épousé l'une des sœurs de l'auteur. De là le nom de *Provinciales* donné à cette suite de lettres.

Après avoir publié la troisième lettre, Pascal quitta Port-Royal des Champs, où il craignoit d'être inquiété, et vint se fixer à Paris, sous le nom de M. de Mons, dans un hôtel garni, à l'enseigne du roi de Danemarck, rue des Poiriers, vis-à-vis le collége des Jésuites. Perrier, son beau-frère, le joignit bientôt, et passa pour le maître de l'appartement. Pascal s'étoit borné d'abord à faire l'apologie d'Arnauld ; mais, encouragé par le succès extraordinaire qu'il avoit obtenu, il suivit le conseil de ses amis qui le pressoient de changer de terrain, et de quitter la défensive pour prendre une offensive audacieuse. Il s'appliqua donc à décrier les jésuites, que les jansénistes regardoient comme leurs adversaires les plus redoutables. Peu familier avec les ouvrages des casuistes de cette société, il n'avoit lu qu'Escobar ; mais Arnauld et Nicole lui fournirent de volumineuses citations, au choix desquelles, comme on le verra, la bonne foi n'avoit pas toujours présidé. Ce nouveau champ de bataille convenoit beaucoup plus que le premier à la tactique qu'il avoit adoptée : ses attaques, réitérées pendant plus d'un an, portèrent le caractère de la satire la plus violente, mais en même temps la plus piquante et la plus spirituelle.

Un jour Perrier, qui ne se cachoit pas, reçut la visite du père Frétat, jésuite, son parent : ce religieux

lui dit qu'on soupçonnoit Pascal d'être l'auteur des lettres qui faisoient tant de bruit, et lui conseilla d'engager son beau-frère à quitter une carrière où il pouvoit rencontrer de grands chagrins, et même de grands dangers. Perrier repoussa l'idée que Pascal fût l'auteur des Provinciales, et sembla partager l'indignation des jésuites contre cet ouvrage. Il faisoit cependant tous ses efforts pour abréger une conversation qui, par une circonstance fortuite, pouvoit amener une découverte qu'il avoit lieu de redouter. Le matin, l'imprimeur du parti avoit apporté les feuilles de plusieurs exemplaires de la septième et de la huitième lettre, et on les avoit mises pour sécher sur le lit, dont heureusement les rideaux étoient un peu tirés. Le compagnon du père Frétat, qui s'étoit précisément assis auprès de ce lit, pouvoit, s'il eût été curieux, prendre connoissance des feuilles, et en conclure que Pascal étoit caché dans cette maison. Perrier fut assez habile pour que cette visite se terminât sans que les deux jésuites eussent rien soupçonné; et il alla aussitôt se réjouir avec son beau-frère d'une scène assez plaisante, mais qui n'avoit pas laissé de lui donner beaucoup d'inquiétude (1).

A mesure que Pascal travailloit, il transmettoit ses manuscrits à Port-Royal des Champs, où ils étoient soigneusement examinés et corrigés. Quelquefois aussi Arnauld lui envoyoit des sujets ébauchés; et l'on croit que ce docteur eut beaucoup de part aux 3e, 9e, 11e, 12e, 14e et 15e Provinciales (2). L'auteur avoit composé les premières avec la rapidité que donnent la verve et l'enthousiasme; il consacra beaucoup plus de

(1) Mémoires sur Pascal. — (2) Nécrologe de Port-Royal.

soin à celles qui suivirent. Quelques-unes lui coûtèrent vingt jours de travail, et l'on assure qu'il refit treize fois la dix-huitième. Obligé de composer très-vite la seizième, parce qu'on faisoit des recherches chez les imprimeurs, il la trouvoit trop longue, et disoit : « Je n'ai pas eu le temps de la rendre plus « courte (1). »

Cet ouvrage est justement considéré comme le modèle d'un style qui, se pliant à tous les tons, est également parfait dans tous, et comme ayant fait prendre à la prose française un essor que n'avoient pu lui donner, ni Voiture ni Balzac; mais son mérite littéraire ne doit point nous aveugler sur ce qu'il présente de faux, et sur les funestes effets qu'il produisit.

L'auteur, sacrifiant tout au désir de faire triompher son parti, rallie nécessairement à lui les indifférens et les incrédules, auxquels il apprend à se moquer des ministres de la religion. Il donne une nouvelle vie à de volumineux ouvrages latins depuis long-temps tombés dans l'oubli; et pour mettre les objets dont ils traitent à la portée des femmes et des gens du monde, il en traduit les passages les plus scandaleux. Son goût pour la raillerie lui fait employer, de la manière la plus éloignée du respect, des expressions consacrées chaque jour au plus saint de nos mystères; et c'est ainsi qu'il désigne un de ses adversaires dont il blâme la morale relâchée : *Ecce qui tollit peccata mundi* (2). La bonne foi ne règne presque jamais dans ses discussions : il ne prend pour interlocuteurs que

(1) Histoire Ecclésiastique de l'abbé Racine, tome XII. — (2) Quatrième lettre.

des imbéciles, outre constamment les conséquences, et enveloppe dans ses invectives contre les jésuites des docteurs qui n'étoient pas de cette société : moyen assuré de grossir le nombre de ceux qu'il couvre de ridicule. Il attribue enfin, sans balancer, à tout un corps des opinions dangereuses, fausses ou hasardées, qui n'avoient appartenu qu'à un petit nombre de ses membres. « De pareilles fictions, dit M. le cardinal « de Beausset, peuvent contribuer au succès d'une « satire, lorsqu'elle réunit d'ailleurs tous les genres « d'agrément qui peuvent plaire à l'esprit ou flatter « la malignité des hommes ; mais on doit convenir « que, dans une discussion sérieuse qui intéresse « la doctrine et la morale, elles blessent également « la charité et la sincérité chrétiennes. On peut ajouter « que ces opinions répréhensibles n'appartenoient pas « plus à quelques jésuites qu'à des religieux de quel- « ques autres ordres. La bonne foi exigeoit au moins « qu'on fît observer qu'elles avoient été réfutées, de « la manière la plus forte, par les membres de cette « société. C'est ainsi que Nicole a puisé ses princi- « paux raisonnemens contre le *probabilisme*, dans « les écrits du jésuite Comitolo, et il se donne bien « de garde de le citer (1). »

Voltaire parle absolument dans le même sens des Provinciales : « Il est vrai, dit-il, que ce livre portoit « sur un fondement faux. On attribuoit adroitement « à la société des opinions extravagantes de quelques « jésuites espagnols et flamands. On tâchoit dans ces « lettres de prouver qu'ils avoient un dessein formé « de corrompre les mœurs des hommes, dessein

(1) Histoire de Fénélon, tome 1.

« qu'aucune secte, aucune société n'a jamais eu ni « pu avoir. Mais il ne s'agissoit pas d'avoir raison, il « s'agissoit de divertir le public (1). »

Pascal ne garde aucune mesure dans ses diatribes contre les jésuites; il se livre à tous les emportemens de la haine et de la fureur. Après avoir cherché à prouver que cette société s'est rendue coupable de calomnie, il parle des peines par lesquelles l'Eglise a autrefois puni ce crime. Le concile d'Arles l'assimile à l'homicide, le concile de Latran déclare ceux qui l'ont commis indignes de l'état ecclésiastique, et le pape Adrien les condamne à *être fouettés*, oui fouettés, mes révérends pères, poursuit Pascal en insistant sur ce mot *flagellentur* (2); et son but évident est de rendre les jésuites l'objet du mépris et de la risée des écoliers de leurs colléges.

Il leur prédit leur ruine avec les expressions violentes d'un homme qui brûle d'assouvir bientôt la vengeance dont son cœur est altéré. « Votre ruine, « leur dit-il, sera semblable à celle d'une haute mu- « raille qui tombe d'une chute imprévue, et à celle « d'un vaisseau de terre qu'on brise, qu'on écrase « en toutes ses parties par un effort si puissant et si « universel, qu'il n'en restera pas un test avec lequel « on puisse puiser un peu d'eau, ou porter un peu de « feu, parce que vous avez affligé le cœur du « juste (3). » Pascal étoit loin de prévoir que la ruine entière de Port-Royal précéderoit d'un demi-siècle celle des jésuites.

Un ton de colère, d'amertume et de satire, devint dès ce moment celui que prirent les jansénistes

(1) Siècle de Louis XIV, chap. 37. — (2) Seizième lettre. — (3) *Ibid.*

dans les controverses. Arnauld justifia ce nouveau genre, et en traça les règles dans un ouvrage très-curieux intitulé : *Dissertation selon la méthode des géomètres pour la justification de ceux qui emploient en écrivant, dans de certaines rencontres, des termes que le monde estime durs.* Dans un autre écrit qui a pour titre : *Réponse à la lettre d'une personne de condition,* il cita soigneusement tous les passages de l'Ecriture et des Pères, propres, selon lui, à autoriser la liberté qu'on pouvoit se donner *d'injurier et de railler cruellement ses adversaires.* Mais les imitateurs de Pascal n'avoient pas ses talens : ils substituèrent une gaîté lourde et triviale à ses plaisanteries fines et légères, et leur animosité, dépourvue de ce qui pouvoit la rendre divertissante devint fatigante pour ceux mêmes qui étoient disposés à se ranger sous leurs bannières.

On a vu qu'Arnauld, Nicole et Le Maître, avoient fourni à Pascal tous les matériaux de ses lettres, et qu'il s'étoit étroitement uni à la société de Port-Royal, dont il faisoit même partie. Cependant, quoiqu'il se pique de beaucoup de franchise, et qu'il déclame sans cesse contre la duplicité de ses adversaires, il soutient néanmoins dans sa dix-septième lettre, adressée au père Annat, confesseur du Roi, qu'il n'a aucune relation avec les jansénistes, et qu'il est indépendant de toute espèce d'influence. « Le crédit « que vous pouvez avoir, lui dit-il, est inutile à mon « égard; je n'ai besoin, par la grâce de Dieu, ni du « bien ni de l'autorité de personne : ainsi, mon « père, j'échappe à toutes vos prises. Vous pouvez « bien toucher Port-Royal, mais non pas moi. On a

« bien délogé des gens de Sorbonne, mais cela ne « me déloge pas de chez moi. Vous pouvez bien pré- « parer des violences contre des prêtres et des doc- « teurs, mais non pas contre moi qui n'ai pas ces « qualités; et ainsi peut-être n'aurez-vous jamais af- « faire à une personne qui fût si hors de vos atteintes, « et si propre à combattre vos erreurs, étant libre, « sans engagement, sans relation, sans affaires, assez « instruit de vos maximes, et résolu de *les pousser* « autant que je croirai que Dieu m'y engagera. » Il faut convenir que si les jésuites eussent alors connu l'auteur des lettres, ils auroient pu lui renvoyer les reproches de mensonge et d'artifice dont il s'étoit servi contre eux avec beaucoup moins de fondement.

Pascal, dans les Provinciales, tire un grand avantage de la morale relâchée, et quelquefois vraiment scandaleuse de quelques casuistes. Les jansénistes, ses amis, affectoient de leur côté le plus austère rigorisme; cependant il ne seroit pas impossible de trouver dans les décisions de leurs docteurs plusieurs principes, soit aussi indulgens, soit aussi répréhensibles.

L'auteur des lettres peint ainsi la politique des jésuites : « Ils ont une assez bonne opinion d'eux- « mêmes pour croire qu'il est utile et comme néces- « saire que leur crédit s'étende partout, et qu'ils gou- « vernent toutes les consciences; et parce que les « maximes évangéliques et sévères sont propres pour « gouverner quelques personnes, ils s'en servent « dans les occasions où elles leur sont favorables. « Mais comme ces mêmes maximes ne s'accordent « pas au dessein de la plupart des gens, ils les lais- « sent à l'égard de ceux-là, afin d'avoir de quoi satis-

« faire tout le monde (1). » Pascal, sans le vouloir, donne ici l'idée la plus juste de la politique de sa secte, et nous révèle les principaux secrets de Port-Royal. On n'en doutera point lorsqu'on aura pris connoissance des documens authentiques qui suivent. Dans l'interrogatoire que Saint-Cyran subit à Vincennes en 1639, il déclara qu'il s'étoit revêtu de la personne des anciens pasteurs, lorsqu'il avoit été rigoureux envers des personnes pieuses, et qu'il s'étoit revêtu de la personne des pasteurs modernes, lorsqu'il avoit fallu s'accommoder aux imperfections des gens du monde. Il ajouta qu'on disoit beaucoup de choses en théorie, et qu'on pratiquoit le contraire; qu'il désiroit, par exemple, que la pénitence publique fût rétablie, quoique, par une seconde intention, et un accommodement à la disposition des hommes, il eût cru devoir s'en déporter; que les directeurs devoient nourrir de lait et de miel le commun des fidèles, et ne donner aux parfaits que les viandes solides, comme sont les œuvres de pénitence; qu'il falloit qu'ils fussent *tout à tous*, forts avec les forts, foibles avec les foibles.

Vincent de Paul écrivoit à d'Origny le 10 septembre 1648 : « J'ai ouï dire à M. de Saint-Cyran que, « s'il avoit dit des vérités dans une chambre à des « personnes qui en seroient capables, que, passant « dans une autre où il en trouveroit d'autres qui ne « le seroient pas, il leur diroit le contraire; que Notre « Seigneur en usoit de la sorte, et recommandoit « qu'on fît de même (2). »

(1) Quatrième lettre. — (2) Cette lettre fut insérée dans le journal de Trévoux du mois de mars 1726.

On voit que les jansénistes faisoient des maximes évangéliques l'usage qu'ils reprochoient à leurs adversaires, et qu'ils avoient, suivant les expressions de Pascal, de quoi *satisfaire tout le monde*. Passons aux applications.

Voulant se procurer la protection des grands, ils étoient loin de s'élever trop fortement contre leurs défauts. C'étoit ainsi qu'ils en avoient agi avec la princesse de Guémené, la reine de Pologne, etc., et qu'ils se conduisirent depuis avec la duchesse de Longueville, dont ils surent employer à leur profit le caractère remuant et porté à l'intrigue. Pascal, dans une de ses lettres, traita fort habilement l'article de l'ambition; et, moyennant une *direction d'intention* assez semblable à celle qu'exigeoient les casuistes qu'il avoit à combattre, il trouva que cette passion pouvoit être justifiée. « Il y a, dit-il, quelques riches qui peuvent « relever leur condition par des voies légitimes. L'u- « tilité publique en peut quelquefois justifier le désir, « pourvu qu'ils ne considèrent pas tant leur propre « honneur et leur propre intérêt que l'honneur de « Dieu et l'intérêt public (1). » On doit remarquer que, dans la langue de Port-Royal, ces dernières expressions veulent dire l'honneur du jansénisme, et l'intérêt des jansénistes; car l'avancement de tous ceux qui n'étoient pas du parti étoit toujours regardé comme un scandale, et comme un effet de la malédiction du Ciel.

Lorsque la duchesse de Longueville se mit sous la direction des jansénistes, elle voulut, dans sa première ferveur, abandonner entièrement le monde; on

(1) Provinciales; défense de la douzième lettre.

eut soin de l'en détourner. Elle avoit l'intention de réformer sa parure, mais Singlin lui représenta qu'elle pouvoit donner quelque chose au temps en ce qui étoit des habits et des modes, en lui faisant néanmoins observer qu'il tenoit ferme sur la modestie. « Les personnes de votre condition, poursui-« vit-il, doivent se contenter d'être sobres dans leur « vivre, sans se porter à des abstinences ou à des « austérités qui seroient aussi dangereuses à l'esprit « qu'au corps (1). » Ainsi l'on voit que messieurs de Port-Royal savoient se plier avec beaucoup d'adresse aux goûts et aux anciennes habitudes des personnes dont le crédit pouvoit leur être utile.

Le chef de la secte, suivant un contemporain digne de foi, avoit poussé encore plus loin que les casuistes attaqués par Pascal la facilité à permettre les actions les plus criminelles. Il résulte d'une lettre de l'abbé de Saint-Germain, aumônier de Marie de Médicis à Bruxelles, que Jansénius leva les scrupules d'un homme qui vouloit assassiner le cardinal de Richelieu, et qu'il eut la même part à l'attentat essayé un peu plus tard sur Puylaurens, favori de Gaston (2). Il

(1) Mémoires de Fontaine, tome III. — (2) Voici la lettre de l'abbé de Saint-Germain; elle est adressée à Chamontel: « Ce qui est à ma con-« noissance, dit-il, c'est que, par l'avis et permission de Jansénius, « un nommé Alpheston entreprit de massacrer le cardinal de Richelieu; « et aussi le coup de mousqueton fut tiré dans le palais de Bruxelles « contre feu M. de Puylaurens, duquel coup on pouvoit tuer plusieurs « personnes, si l'outil duquel on se servoit n'eût perdu dix-sept balles « de vingt, les trois restantes ayant blessé trois hommes à la tête. Je ne « dis pas qu'il ait été l'auteur de la manière de l'attentat, mais je sais « certainement qu'il avoit ôté le scrupule à ceux qui l'avoient consulté « si l'on pouvoit se défaire de ce cavalier en conscience. » (Histoire de Duchesne; Opuscules de Daniel.)

seroit sans doute injuste d'attribuer à tout le parti de semblables dispositions ; mais il est permis de croire qu'on auroit à citer d'autres exemples moins monstrueux, mais à peu près du même genre, si les jansénistes avoient développé dans de volumineux ouvrages leurs principes sur les cas de conscience.

Pendant que les premières Lettres Provinciales étoient lues avidement par tous ceux qui avoient quelque instruction, Port-Royal faisoit mouvoir un autre ressort qui produisoit sur le peuple l'effet le plus décisif.

Au commencement de 1656, les religieuses avoient obtenu de l'abbé de La Poterie, engagé dans le parti, qu'il leur prêtât une épine de la sainte couronne, dont il étoit possesseur. Le 24 mars, elles firent dans leur église une procession pour placer cette relique sur un autel; et voici, suivant les écrivains de Port-Royal, les principales circonstances du miracle qu'ils prétendirent que le Ciel avoit opéré en faveur du parti, dans un moment où toutes les puissances sembloient s'être réunies pour le détruire. Marguerite Perrier, nièce de Pascal, jeune pensionnaire du couvent, étoit, s'il faut les en croire, attaquée depuis long-temps d'une fistule lacrymale qui paroissoit incurable : marchant avec ses compagnes à la suite de la procession des religieuses, elle baisa la sainte épine à son tour. Aucun changement ne fut alors remarqué dans son état; mais le lendemain matin elle se trouva radicalement guérie. D'Alençay, célèbre chirurgien, qui la veille avoit été appelé pour lui faire une opération, déclara qu'il y avoit quelque chose de surnaturel dans une guérison si prompte; et de Haudencq, curé et

archiprêtre de Saint-Séverin, grand-vicaire et official, attesta la vérité du miracle (1).

Le témoignage du grand-vicaire et celui du chirurgien sont les seules preuves de ce fait qui, au premier coup d'œil, puissent paroître de quelque poids; mais on est en droit d'élever des doutes fondés sur la sincérité du premier, lorsqu'on réfléchit à la situation où se trouvoit alors le diocèse de Paris, gouverné par des ecclésiastiques dévoués au cardinal de Retz, et lorsqu'on pense que le grand-vicaire étoit ce même de Haudencq, qui, comme on l'a vu, s'étoit mis en révolte ouverte contre l'autorité royale. Quant au second témoignage, outre les observations qui vont suivre, nous ferons remarquer que, si l'on en croit les Mémoires de Joly, d'Alençay étoit un ardent frondeur (2).

On peut d'ailleurs trouver extraordinaire que les premiers témoins de ce miracle ne l'aient pas annoncé sur-le-champ, et qu'on ait attendu au lendemain pour le faire connoître à la communauté. Cette hésitation ne montre-t-elle pas qu'on avoit besoin de concerter à loisir tous les moyens de ne pas manquer l'effet qu'on désiroit? Mais un aveu échappé involontairement à l'un des historiens du miracle, donne lieu à des conjectures qui mettent sur la trace de la vérité. *On amena*, dit Racine, *mademoiselle Perrier au chirurgien d'Alençay; mais, ne la reconnoissant point, il répéta qu'il demandoit la petite fille qui avoit une fistule* (3). Comment peut-on se

(1) Mémoires de du Fossé, livre II, chapitre 3; Histoire de Port-Royal, première partie; Mémoires sur Pascal. — (2) Mémoires de Joly, tome I. — (3) Histoire de Port-Royal, première partie.

figurer que cet homme se soit obstiné à ne pas reconnoître une malade avec laquelle il étoit familier, et qu'il soignoit? On est obligé de conclure de cette particularité remarquable que le parti, sentant le besoin d'éblouir le public par quelque chose de merveilleux, fit substituer mademoiselle Perrier, dont la famille lui étoit dévouée, à la petite pensionnaire qui étoit malade : substitution qui peut seule expliquer pourquoi d'Alençay ne voulut pas reconnoître en elle la personne dont le traitement lui avoit été confié. Du reste, si l'on prenoit le parti de s'en rapporter aux relations de messieurs de Port-Royal, il faudroit se résoudre à croire de même les miracles de Saint-Cyran, ainsi que ceux qui furent attribués depuis à Bagnols, à l'abbé de Pont-Château et à la mère Angélique. La même foi ne pourroit être refusée aux merveilles qui s'opérèrent en 1711, lorsqu'on exhuma les corps de ceux qui avoient été enterrés à Port-Royal, et à celles qui eurent lieu en 1730 sur le tombeau du diacre Pâris; car tous ces prodiges furent, dans le temps, constatés par les témoignages en apparence les plus authentiques.

Les jansénistes tirèrent fort habilement parti de cet événement; et le 27 octobre de la même année, mademoiselle Perrier fut offerte aux regards du public, dans l'église de Port-Royal de Paris. On célébra un long office auquel accourut une foule immense; la jeune pensionnaire étoit placée devant un prie-dieu fort élevé : « Elle avoit, dit une religieuse, autant « d'assurance que si c'eût été sa place ordinaire; elle « se levoit, s'agenouilloit avec autant de modestie « que si elle eût été bien dévote, et d'aussi bonne

« grâce que si on le lui eût fait étudier. » Quoique le temps fût très-pluvieux, l'église ne désemplit pas pendant toute la journée, et l'on vendit à la porte la sentence du grand-vicaire à un sou l'exemplaire : il en fut débité deux mille : on grava aussi le portrait de mademoiselle Perrier, et une multitude de personnes l'achetèrent (1).

Pascal, qui, probablement pour ne pas se déceler, avoit, dans les Provinciales, gardé jusqu'alors un profond silence sur cet événement, dans lequel sa famille jouoit un grand rôle, en parla enfin dans sa seizième lettre, datée du 4 décembre. Après avoir fait l'éloge le plus pompeux des religieuses de Port-Royal, il ajouta en termes très-mesurés : « Jésus-Christ, en « qui elles sont cachées pour ne paroître qu'un jour « avec lui, vous écoute, et vous répond pour elles. « On l'entend aujourd'hui cette voix sainte et terrible « qui étonne la nature, et qui console l'Église. » L'abbé de Pont-Château, dont le dévouement n'étoit plus douteux, et qui possédoit quelque talent pour écrire, fut chargé de faire la relation du miracle. Cette production eut une vogue extraordinaire, et la mère Angélique crut honorer l'auteur, en lui donnant le titre de *Greffier de la sainte épine*, qui lui resta (2).

Pendant le procès d'Arnauld, et la fermentation qui suivit le jugement porté contre lui, messieurs de Port-Royal avoient fait agir leurs amis les plus puissans. L'ancien maître des requêtes Bagnols, qui étoit autorisé à vivre dans le monde, éprouva en cette occasion des fatigues qui le conduisirent au tombeau le 15 mai 1657. On n'épargna aucun moyen d'encourager

(1) Mémoires sur Pascal. — (2) Mémoires de Fontaine, tome III.

ceux qui seroient disposés à l'imiter. On en fit un saint, et l'on ne balança pas à lui attribuer des miracles. Quelque temps après sa mort, deux religieuses firent une neuvaine sur son tombeau pour la mère Angélique, attaquée d'une fièvre quarte; et cette mère n'ayant pas tardé à recouvrer la santé, on répandit partout que sa guérison avoit été surnaturelle. Mais ce miracle et plusieurs autres qu'on attribua encore à la sainte épine n'eurent pas le succès qu'on avoit espéré (1).

Cependant un peu après l'époque de la publication des premières Provinciales [mars 1656], les solitaires, ainsi que les écoles, avoient été obligés de quitter Port-Royal des Champs, et Arnauld d'Andilly s'étoit retiré dans sa terre de Pomponne. Le 30 du même mois, le lieutenant civil d'Aubray vint, par ordre du gouvernement, faire une visite, afin de s'assurer si tous les bâtimens extérieurs du monastère étoient évacués. Un solitaire nommé Charles étoit resté dans la ferme, et un autre appelé Bouilly, habitant une chaumière voisine, feignoit d'être vigneron. Tous deux, vêtus comme de pauvres paysans, en contrefaisoient le langage. Le premier étoit plein d'esprit et de malice. D'Aubray lui ayant demandé où étoit l'imprimerie, il répondit qu'il ne connoissoit point de religieuse de ce nom-là; » et le magistrat, ayant insisté pour qu'il lui fît voir les presses, il le conduisit au pressoir où se trouvoit Bouilly. D'Aubray les interrogea sur ce qu'on enseignoit aux enfans dans les écoles : « Est-ce que je sais « çà, monsieur, répondit Charles? a disont qu'ap- « prennent l'humanité. Les maîtres y tourmentent

(1) Mémoires de Fontaine, tome III.

« bian les pauvres enfans. I sont allès pourmener. I « en ont bian besoin. » Ainsi le lieutenant civil revint à Paris, sans avoir pu recueillir aucun des renseignemens qu'il désiroit, et persuadé qu'il n'avoit parlé qu'à un laboureur et à un vigneron. Les plus graves docteurs de Port-Royal rirent beaucoup de cette espièglerie, et trouvèrent très-bien qu'on eût bafoué un magistrat chargé des ordres du Roi (1).

Des mesures, comme on le voit, avoient été prises pour dissoudre cette société; mais l'effet que produisirent les Provinciales, et la rumeur extraordinaire causée par le miracle de la sainte épine, obligèrent le gouvernement à reculer. Dès le mois de mai suivant, Arnauld d'Andilly eut l'autorisation de revenir à Port-Royal des Champs: Arnauld, Nicole et Le Maître l'y joignirent bientôt; les solitaires reparurent les uns après les autres, et les écoles furent rétablies. Jamais le parti n'avoit remporté un triomphe plus éclatant : ses relations s'étendirent au dehors, et il se trouva peu de provinces où il n'eût des disciples remplis de dévouement et d'ardeur. Dans ce moment de prospérité, messieurs de Port-Royal ne dissimulèrent plus leur haine profonde contre ceux qui gouvernoient l'Église et l'Etat. Un des solitaires nous a conservé leurs plaintes inspirées par un esprit d'orgueil et de sédition. « Pourquoi, dit Fontaine, se donnent-ils tant « de licence contre ceux qui servent Dieu avec tant de « fidélité? Leur élévation dans le monde doit-elle de- « venir l'abaissement de ses serviteurs? Leur dignité « doit-elle être leur proscription? et leur puissance,

(1) Mémoires de l'abbé de Pont-Château sur ce qui s'est passé à Port-Royal en 1656.

« qui est le prix des lâchetés qu'ils ont faites pour y « parvenir, et qu'ils font encore pour s'y conserver, « doit-elle être la ruine de ceux qui sont comme la « prunelle de l'œil de Dieu (1)? » Les jansénistes ne craignoient pas de montrer ainsi l'excellente opinion qu'ils avoient d'eux-mêmes, et le profond mépris qu'ils professoient à l'égard de leurs adversaires.

Plusieurs curés de Paris, qui, pendant les troubles de la Fronde, avoient été, même dans les confessionnaux, les instrumens dociles du cardinal de Retz, s'enflammèrent à la lecture des Provinciales, et affectèrent la plus grande horreur pour la morale des casuistes que Pascal avoit attaqués. Port-Royal désiroit vivement qu'ils éclatassent, mais aucun n'osa prendre la plume, jusqu'au moment où Mazure, curé de Saint-Paul, pressé par un ami de Pascal, consentit à se montrer dans la lice. Comme il manquoit de talent, les écrits qu'il publia au nom de ses confrères furent composés secrètement par Arnauld, Nicole et l'auteur des Provinciales, qui, dans ce procès, se trouvèrent ainsi juges et parties; les factum se succédèrent avec rapidité; et le cinquième, auquel Pascal seul avoit travaillé, fut celui qui produisit le plus d'effet. Il y accusoit les jésuites de justifier les protestans dans leurs déclamations contre le relâchement des catholiques, et il se livroit contre eux aux invectives les plus violentes.

Ces clameurs n'empêchèrent pas que les Provinciales ne fussent condamnées à Rome par un décret du 6 septembre 1657; mais les jansénistes eurent presque en même temps la consolation de faire aussi condamner

(1) Mémoires de Fontaine, tome III.

la morale attaquée dans ce livre : morale qui, ainsi qu'on l'a vu, n'étoit pas celle des jésuites, mais qui, née des rêveries de quelques religieux espagnols et flamands, n'avoit été tirée de l'oubli où elle étoit depuis long-temps plongée, que par celui qui l'avoit combattue.

La publication d'un recueil généralement désiré fit moins de bruit que les Provinciales, mais ne laissa pas d'être favorable au parti. Quoique Le Maître, en se retirant à Port-Royal des Champs, eût déclaré qu'il renonçoit entièrement à la gloire mondaine, il n'avoit pu voir sans chagrin que ses plaidoyers eussent été imprimés sur des copies peu exactes : il prit donc la résolution d'en donner lui-même une édition qu'il revit avec soin ; et il chargea de la surveiller Issely, célèbre avocat qui, dans le barreau, l'avoit remplacé sans le faire oublier. Ce recueil, qui présente quelques traces du mauvais goût que les Provinciales venoient de faire abandonner, mais qui offre en même temps des passages fort éloquens, obtint un grand succès.

L'édition finie, Le Maître employa beaucoup d'efforts pour attirer Issely à Port-Royal des Champs. N'ayant pu réussir, il essaya du moins de l'empêcher de se marier. « Le mariage, lui écrivoit-il, est une « chaîne de fer qui, d'un côté, fait gémir un homme « qui s'est vu long-temps libre, et qui, de l'autre, « est capable de le ramollir par toutes les complai- « sances qu'il faut avoir pour une femme. » Issely se maria, et fut heureux : messieurs de Port-Royal, qui avoient échoué dans leur projet sur lui, approuvèrent sa conduite, tirèrent parti de ses talens, et le char-

gèrent de leurs affaires à Paris. Singlin et Saci répétoient souvent *qu'ils n'avoient jamais offert à Dieu que ce mariage* (1).

Le Maître ne survécut pas long-temps à la publication de ses plaidoyers. Il mourut presque subitement le 4 novembre 1658, à l'âge de cinquante ans. Il avoit entrepris la Vie des saints, qui fut depuis continuée par du Fossé. Les jansénistes avoient fondé sur lui de grandes espérances pour leurs ouvrages polémiques ; mais il se distingua peu dans cette carrière qui avoit cependant plusieurs rapports avec celle du barreau. Il écrivit avec passion, manqua de rapidité et d'élégance, et la haute réputation qu'il avoit acquise dans le monde fut presque éclipsée.

L'année même où parurent les Provinciales [1656], l'assemblée générale du clergé, effrayée des progrès que faisoit la nouvelle doctrine, résolut de dresser un formulaire ou profession de foi comprenant l'adhésion au fait et au droit sur les propositions extraites de Jansénius, et contenant la condamnation de ces propositions. Tous les ecclésiastiques et tous les ordres religieux devoient être obligés de le signer ; et l'on espéroit, par cette mesure, qui ne sembloit laisser aucune voie aux équivoques, étouffer le schisme qu'on redoutoit. L'événement ne justifia pas ces espérances, car jamais les disputes ne furent plus vives et plus opiniâtres que depuis ce moment. On avoit affaire à un parti qui ne demandoit qu'à combattre, et qui sembloit chercher avec avidité un nouvel aliment à ses passions.

La rédaction du formulaire fut confiée à Pierre de

(1) Mémoires de Fontaine, tome III.

Marca, archevêque de Toulouse, ancien magistrat, et savant canoniste. Voici les termes dans lesquels il fut adopté par l'assemblée générale du clergé. « Je me soumets sincèrement à la constitution de « notre saint-père le pape Innocent x, du 31 mai « 1653, selon son véritable sens, expliqué par l'as- « semblée de messeigneurs les prélats de France du « 28 mars 1654, et confirmé depuis par le bref de Sa « Sainteté du 29 septembre de la même année. Je « reconnois que je suis obligé en conscience d'obéir « à cette constitution, et je condamne de cœur et de « bouche la doctrine des cinq propositions de Corné- « lius Jansénius, contenues dans son livre intitulé « *Augustinus*, que le Pape et les évêques ont con- « damnée, laquelle doctrine n'est point celle de saint « Augustin que Jansénius a mal expliquée, et contre « le vrai sens de ce docteur. »

Alexandre VII, qui avoit succédé à Innocent x au mois de février de l'année précédente, et qui avoit été l'un de ses principaux ministres, approuva cette décision du clergé de France par une bulle du 16 octobre 1656. Il y traita d'*enfans d'iniquité* ceux qui soutenoient les opinions opposées au formulaire : il déclara en outre que « ayant assisté, comme car- « dinal, à toutes les congrégations qui avoient eu « lieu sous Innocent x pour l'examen des cinq pro- « positions, il attestoit qu'elles étoient tirées du livre « de Jansénius, et qu'elles avoient été condamnées « dans le sens auquel cet auteur les avoit expliquées. »

Si l'autorité avoit manqué de prudence en exigeant la signature d'un formulaire, la mollesse qu'elle mit à l'exécution de cette mesure la décria, et en détruisit

tout l'effet. Se figurant qu'avec le temps les esprits s'adouciroient, elle agit avec timidité, les signatures prescrites furent ajournées; et, dans le diocèse de Paris, gouverné par des vicaires dévoués aux jansénistes, le champ demeura libre à leurs déclamations. Ils prétendirent avoir trouvé des absurdités dans le formulaire, remirent en discussion toutes les questions qui avoient été déjà jugées par l'Eglise, et se prévalurent hardiment de l'indulgence aveugle qu'on avoit pour eux.

Messieurs de Port-Royal, sentant leur force, voulurent étendre leurs relations en Allemagne où ils avoient déjà beaucoup de partisans. Ce fut dans cette intention qu'ils firent, en 1658, entreprendre à Nicole un long voyage dans ce pays. S'étant arrêté à Cologne, il y composa, sous le nom de Wendrock, une traduction latine des Provinciales, dont la fidélité et l'élégance sont justement estimées. Il y joignit, dans la même langue, une préface, des dissertations et des notes d'une extrême violence. Le tout, avant d'être livré à l'impression, fut envoyé aux amis par des voies sûres : Arnauld revit et augmenta le commentaire, Pascal corrigea la traduction. Quand ce livre parut il produisit en Europe une grande sensation; mais ce succès ne satisfit pas encore les jansénistes; et, pour que la partie ajoutée par Nicole pût être mise, à Paris et dans les provinces, entre les mains des femmes et des gens du monde, on la fit traduire en français par mademoiselle de Joucoux, jeune personne dévouée à la secte et pleine de talent. On donna par la suite une traduction italienne et une traduction espagnole des Provinciales; et ce recueil fut

publié en quatre langues par Balthasar Winfelt, Cologne 1684. Nicole, après avoir fait un long séjour en Allemagne, revint à Paris en 1660. Il alla loger avec Arnauld chez une dame Angrand, parente de ce docteur; et ce fut là qu'ils se préparèrent à des luttes encore plus violentes que celles qu'ils avoient jusqu'alors soutenues.

Les succès que les chefs du parti obtenoient ne les empêchoient pas de prévoir le cas où ils pourroient être chassés de la France, et avoir besoin d'une retraite assurée. Ils jetèrent les yeux sur une île du Holstein, appartenant au royaume de Danemarck, et appelée Noortstrand. Cette île, conquise en quelque sorte sur la mer, appartenoit à une de leurs amies dont la destinée étoit des plus bizarres. Antoinette Bourignon, née en Flandre, et héritière d'une grande fortune, avoit entrepris, sous le prétexte de rétablir la discipline de la primitive Eglise, de former une secte mystique: elle y admettoit, sans distinction, des calvinistes, des anabaptistes, des rabbins, des astrologues, des sorciers, et son principal apôtre étoit Noël, ancien secrétaire de Jansénius. Liée avec Arnauld, elle lui avoit dédié deux de ses ouvrages, *l'Innocence reconnue*, et *la Vérité découverte*: son premier dessein avoit été de faire de l'île de Noortstrand le chef-lieu de sa secte; mais, s'étant dégoûtée de cette possession, elle avoit pris la résolution de la vendre aux jansénistes. L'acte d'acquisition de ces derniers, passé en 1657, fut trouvé par la suite dans les papiers du père Quesnel, lorsqu'en 1703 il fut arrêté à Malines. Cette acquisition exigeoit des sommes considérables. Arnauld et Nicole, qui jusqu'alors

avoient placé leurs fonds sur Port-Royal, les retirèrent et les employèrent dans la nouvelle entreprise : Saci, qui retira aussi les siens, n'imita pas leur exemple, et les plaça sur les hôpitaux de Paris. Il arriva que lui seul avoit bien spéculé, car ses fonds s'améliorèrent, tandis que ceux de ses deux amis furent entièrement perdus (1).

En prenant de telles précautions à l'égard de leur sûreté personnelle, messieurs de Port-Royal ne négligeoient aucun effort pour établir à la cour leurs parens ou leurs amis. Parmi les fils d'Arnauld d'Andilly, se trouvoit Simon de Pomponne, jeune homme doué des plus heureuses dispositions, ayant le désir de s'avancer, et fort éloigné de vouloir aller partager la retraite de son père et de ses oncles. Le parti fonda sur lui de grandes espérances ; et, se flattant déjà de pouvoir le pousser au ministère, il voulut d'abord le placer, comme chancelier, près du duc d'Anjou, frère de Louis XIV. Arnauld d'Andilly fut donc autorisé à faire les démarches nécessaires, et il s'appuya du crédit du maréchal de Fabert dont il avoit été l'ami. Anne d'Autriche refusa de mettre près de l'un de ses fils un homme dont elle estimoit le mérite, mais dont elle redoutoit les principes. Mazarin s'efforça d'adoucir ce refus dans une lettre qu'il écrivit au maréchal le 25 août 1659.

« Je vous dirai ingénument sur le sujet du sieur « d'Andilly fils que c'est une personne pour qui j'ai « de l'affection et que j'estime, et qu'il a grand tort « de croire que je lui ai été contraire dans l'agrément

(1) Mémoires de l'abbé de Pont-Château ; Siècle de Louis XIV, article Jansénisme ; Mémoires de Fontaine, tome III.

« qu'il sollicitoit pour la place de chancelier de Mon-
« sieur, parce que j'ai tâché de l'y servir; mais j'ai
« rencontré une grande opposition dans l'esprit de la
« Reine, à qui diverses personnes de piété, qui ont
« l'honneur d'avoir quelque accès auprès d'elle,
« avoient représenté fortement que quand M. d'An-
« dilly fils n'auroit aucune teinture des sentimens de
« M. Arnauld, ce qui étoit problématique, il n'étoit,
« ni de la bienséance, ni de la délicatesse de Sa Ma-
« jesté de souffrir qu'on établît dans une charge si
« considérable, auprès d'un prince comme Monsieur,
« le fils d'un homme de la réputation du sieur Ar-
« nauld, que tout le monde tenoit pour le chef d'une
« nouvelle secte. Je vous avoue que j'ai trouvé cette
« considération juste. Si M. d'Andilly, ajoute Ma-
« zarin, a de la douleur de servir en cela d'obstacle
« à la fortune et à la satisfaction de son fils, il ne s'en
« doit prendre qu'à lui-même, d'avoir affecté d'être
« à la tête de ceux qui ont voulu introduire et sou-
« tenir une opinion condamnée par le Pape, dont
« la constitution a été reçue non-seulement par le
« Roi et par l'assemblée générale du clergé de France,
« mais par toute l'Eglise (1). » On voit quels ménage-
mens Mazarin, qui négocioit alors le traité des Py-
rénées, se croyoit obligé de garder avec les protégés
de Port-Royal.

La duchesse de Longueville, dont les galanteries
avoient fait tant de bruit pendant les troubles de la
Fronde, et qui, suivant l'expression du cardinal de
Retz, au lieu d'être l'héroïne de ce parti n'en avoit été
que *l'aventurière*, commençoit à pencher pour le

(1) Mémoires de Coulanges.

jansénisme. Ayant perdu sa jeunesse et sa beauté, elle sentoit le besoin de mener une vie plus honorable et plus régulière : mais, toujours animée de l'esprit d'intrigue et d'opposition, elle sembloit disposée à embrasser un parti qui, sous les apparences de la plus austère réforme, avoit des vues très-ambitieuses. Cependant elle n'avoit encore formé aucune relation avec les chefs de Port-Royal; mais Bernière, ancien maître des requêtes, attaché depuis long-temps à la secte, étoit chargé de cultiver les dispositions de cette princesse qui lui accordoit toute sa confiance.

Elle habitoit alors la Normandie, dont son mari étoit gouverneur. En 1660, à la prière de Bernière, elle le chargea de visiter les paroisses de ses terres, et de surveiller la conduite des curés, des vicaires et autres ecclésiastiques. Il remplit cette fonction conformément aux instructions qu'il avoit reçues des chefs du parti, répandit partout qu'il avoit l'intention de rétablir l'ancienne discipline de l'Eglise; et, ne pouvant interdire les prêtres dont la conduite ou les principes lui déplaisoient, il leur donnoit de l'argent pour les empêcher de dire la messe. Cette inspection, si peu convenable pour un laïque, fixa l'attention du gouvernement, qui relégua Bernière dans la petite ville d'Issoudun, où il mourut peu de temps après [31 juillet 1662] (1). Quoique madame de Longueville eût perdu l'homme que messieurs de Port-Royal avoient placé auprès d'elle, elle montra encore plus de zèle pour le parti, où nous la verrons bientôt jouer un grand rôle. L'exil de Bernière lui parut la persécution la

(1) Mémoires de du Fossé, livre II, chap. 4; Histoire Ecclésiastique, tome XI.

plus injuste, et elle ne pensa qu'à suivre la route qu'il lui avoit tracée.

Cependant Mazarin, après avoir fait une paix glorieuse, étoit attaqué de la maladie dont il mourut [1660]. Les jansénistes profitèrent de l'état de foiblesse où il se trouvoit, pour réveiller l'affaire du cardinal de Retz qui étoit depuis quelque temps assoupie. Arnauld et Nicole firent pour ce prélat une nouvelle circulaire aux évêques, où ils menacèrent l'Eglise de Paris d'un interdit. « On y reprochoit à Mazarin sa « dureté à l'égard du cardinal de Retz après la con- « clusion de la paix générale, et sur le bord du tom- « beau. On imploroit le secours et les prières de tous « les prélats de l'église catholique. Si justice ne lui « étoit pas rendue, il n'en demeureroit pas là : il se- « roit obligé de faire usage des derniers remèdes, « dont il n'avoit pas jusqu'alors voulu se servir, dans « la crainte de troubler l'Etat pendant la guerre (1). » Cette circulaire fut répandue à un grand nombre d'exemplaires, mais en secret : Racine, qui venoit alors de sortir des écoles de Port-Royal, en parle dans une lettre à M. Le Vasseur du 5 septembre 1660 : « Je ne « sais, dit-il, si vous avez connoissance de quelques « lettres qui font un grand bruit : elles sont de M. le « cardinal de Retz. Je les ai vues, mais en des mains « dont je ne pouvois les tirer. On craint à Paris quel- « que chose de plus fort, comme un interdit. » Les menaces de Retz n'effrayèrent point Mazarin, qui, sachant de quel côté le coup partoit, fit remettre en vigueur les mesures prises à l'égard du formulaire ; mais il n'eut pas le temps d'en voir le résultat,

(1) Mémoires de Joly, tome 1.

étant mort dans le commencement de l'année suivante [9 mars 1661].

Au mois de décembre 1660, une assemblée générale du clergé avoit donné les ordres les plus précis pour que le formulaire fût signé par les ecclésiastiques, les communautés et les instituteurs de la jeunesse. Un arrêt du conseil du 13 avril 1661 confirma cet ordre, et l'intention fut annoncée d'en poursuivre l'exécution à la rigueur. Les religieuses de Port-Royal, à la tête desquelles se distinguoit la mère Angélique, montrèrent la plus opiniâtre résistance; et leurs directeurs, qui étoient alors Singlin, Saci et Sainte-Marthe, redoublèrent leur enthousiasme. Cette disposition détermina Louis XIV, qui commençoit à gouverner par lui-même, à prescrire, par une lettre de cachet, aux religieuses des deux monastères de renvoyer leurs novices, leurs postulantes, leurs pensionnaires, et de n'en plus recevoir jusqu'à nouvel ordre. Elles essayèrent d'élever des difficultés, et prétendirent même que l'autorité royale ne pouvoit, sans un jugement canonique, éteindre un institut légitimement établi pour donner des servantes à Jésus-Christ dans la suite des siècles. Cette première opposition qu'éprouvoit le jeune Roi fut sur-le-champ réprimée, et le lieutenant civil d'Aubray fut chargé de faire exécuter l'ordre sans aucune restriction.

En même temps, les écoles tenues par messieurs de Port-Royal depuis près de vingt ans, furent irrévocablement supprimées. Nous allons donner les détails que nous avons promis sur cet établissement, qui, formé dans des vues de prosélytisme, eut une grande

influence sur les progrès des lettres et sur la renaissance du goût.

Dès 1642, la solitude de Port-Royal des Champs offrit la réunion d'un petit nombre d'enfans placés sous la direction de Le Maître et de Lancelot, et logés dans une ferme appelée *les Granges*. A peine cette école prenoit-elle quelque consistance, que l'orage occasioné en 1644 par le livre de la Fréquente Communion, força les maîtres et les élèves à se retirer dans le château du Chesnay, voisin de Versailles, dont le propriétaire avoit été disciple et ami de Saint-Cyran. Cette tempête étant calmée, ils revinrent à Port-Royal, où ils ne restèrent qu'un an, parce qu'en 1646 une partie des religieuses vint habiter le monastère des Champs, qu'elles avoient abandonné depuis plusieurs années. Alors l'école fut transportée à Paris, et établie dans un vaste local, au cul-de-sac Saint-Dominique-d'Enfer, où les supérieurs lui donnèrent une organisation régulière.

Les élèves, au nombre de vingt-quatre, furent divisés en quatre classes qui eurent à leur tête Lancelot, Nicole, Guiot et Coulet. Wallon de Beaupuis, d'une bonne famille de Beauvais, attaché autrefois à l'évêque de Bazas, fut nommé directeur de l'établissement, emploi qu'il conserva jusqu'au moment de sa destruction; et Floriot, qui avoit été confesseur des religieuses, eut les fonctions de préfet des études. Pour procurer à cette école le succès qu'on désiroit, on eut soin de décrier les colléges, et surtout ceux des jésuites; on prétendit que la jeunesse y recevoit de funestes impressions, et l'on promit d'écarter tous les abus qui s'y étoient glissés. En effet, les plus sages

mesures furent prises, soit à l'égard de la discipline, soit à l'égard de l'enseignement; on sut mêler adroitement la sévérité à la douceur; des maîtres habiles employèrent des méthodes propres à développer l'intelligence des élèves, et les études se firent en général d'une manière plus rapide et plus approfondie que dans les autres établissemens.

On s'attacha principalement à captiver l'affection des enfans, et à leur inspirer une tendre vénération. On ne leur parloit des controverses qu'avec beaucoup de réserve; mais, en leur montrant, dans Port-Royal, la vertu injustement persécutée, on disposoit, par le plus respectable des sentimens, ces ames neuves et ardentes à prendre des préventions dont on se flattoit de profiter. Par ces divers moyens, on atteignoit facilement le but qu'on s'étoit proposé; et l'un des solitaires nous a laissé une idée très-juste du dévouement de cette jeunesse. « Comme les maîtres, dit-il, « n'avoient en vue que le salut de ces enfans, ils les « traitoient toujours avec beaucoup de charité et de « douceur, et ils avoient trouvé le secret de se faire « en même temps aimer d'eux et craindre; de sorte « que la menace de les renvoyer chez eux étoit, à « leur sens, la plus grande et la plus sensible puni- « tion qu'on pouvoit leur faire (1). » Le dimanche, les élèves n'étoient point conduits à la paroisse; on les menoit à l'église de Port-Royal de Paris, où ils entendoient les sermons de Singlin.

Cet établissement, qui n'étoit pas autorisé, subsista trois ans à Paris au milieu des colléges de l'Université, dont il usurpoit les droits. L'accroissement qu'il

(1) Mémoires de Sainte-Marthe sur les écoles de Port-Royal.

prenoit réveilla l'attention du gouvernement, et, au commencement de 1649, le lieutenant civil eut ordre de le fermer. Les supérieurs le transportèrent à Port-Royal des Champs, dans la ferme des Granges, où il avoit été primitivement formé. Arnauld, Le Maître et Saci, accueillirent avec tendresse ces enfans fugitifs, et prirent d'eux un soin particulier. Pendant les troubles de la Fronde, leur nombre s'augmenta, parce que les pères de famille crurent avoir trouvé pour leurs fils une retraite à l'abri de tous les orages. Lorsque la paix fut faite en 1651, le bâtiment des Granges fut agrandi par les bienfaits des seigneurs que le mécontentement attachoit à la secte ; l'école devint plus florissante que jamais, et un grand nombre d'enfans de qualité y furent admis.

Ce fut à cette époque de prospérité que messieurs de Port-Royal mirent au jour les excellens ouvrages élémentaires qu'ils avoient fait composer. On dut à Lancelot, aidé alternativement par Arnauld et par Nicole, les méthodes grecque, latine, italienne et espagnole, la grammaire générale, la logique et la géométrie. Saci eut la patience de faire les vers des racines grecques, et ne trouva quelque délassement qu'en s'occupant d'une traduction épurée de trois comédies de Térence. Le Maître publia un traité contenant les règles de la traduction française, petit ouvrage plein de sens, de raison et de goût, qu'on est étonné de ne pas voir cité dans les recueils destinés à l'instruction de la jeunesse (1). Ces ouvrages, dont le mérite fut reconnu par les personnes impartiales, et exagéré par l'esprit de parti, répan-

(1) Ce traité se trouve dans les Mémoires de Fontaine.

dirent le plus grand éclat sur l'école de Port-Royal.

Elle étoit dans cette position qui donnoit aux jansénistes les plus flatteuses espérances, lorsque les troubles excités par la condamnation d'Arnauld et les Provinciales la dispersèrent momentanément [1656]. Racine y faisoit ses études, depuis un an, sous les yeux de la mère de Sainte-Thècle, sa tante, dont nous avons déjà parlé. Cette ame tendre s'étoit surtout attachée à Le Maître, qui l'aimoit comme un fils, et lui donnoit des soins particuliers. Quoique son goût naissant pour la poésie s'accordât peu avec la direction que vouloient lui donner ses maîtres, et quoiqu'il eût appris par cœur, malgré eux, le roman grec de Théagène et de Chariclée, ils avoient su lui inspirer une affection aussi vive que respectueuse. Se plaisant dans cette solitude qui l'appeloit aux méditations et aux rêveries, les premiers objets de ses chants furent les bâtimens du monastère, le paysage, les eaux et les prairies; son imagination lui faisoit trouver ce séjour délicieux, et lui donnoit pour ceux qui l'habitoient le plus ardent enthousiasme.

Lorsque Le Maître fut obligé de quitter Port-Royal, il écrivit à son élève : « Peut-être que Dieu nous fera « revenir où vous êtes; cependant il faut tâcher de « profiter de cet événement, et faire en sorte qu'il « serve à nous détacher du monde qui nous paroît « *si ennemi de la piété.* » C'étoit ainsi qu'il parloit à un enfant de douze ans, déjà trop disposé à partager les passions de ceux qui le dirigeoient. Cet enfant exprima dans une élégie latine (1) qui nous a

(1) *Sancte parens, facilem præbe implorantibus aurem,*
Atque humiles placidâ suscipe mente preces.

été conservée, les sentimens dont il étoit animé : « O « mon père, dit-il à Jésus-Christ, prêtez une oreille « favorable à la voix qui vous implore, et recevez avec « bonté mes humbles prières. Daignez protéger cette « maison qui peut à peine résister aux attaques et aux « embûches d'une multitude d'ennemis ; voyez comme « elle languit, exposée aux plus affreux périls, comme « elle est sans cesse troublée par des adversaires im- « placables : pour elle, aucun jour n'est exempt de « crainte, etc. » Racine, pendant trois ans qu'il resta dans l'école de Port-Royal, y fit des progrès qui étonnèrent ses maîtres ; et quand il en sortit en 1658 pour faire sa philosophie au collége d'Harcourt, il possédoit dans la littérature ancienne les connoissances les plus étendues (1).

L'effet que produisirent le miracle de la sainte épine et les dernières Provinciales, rappela dans Port-Royal des Champs les maîtres et les élèves : l'école acquit encore plus de réputation ; et elle auroit été bientôt en état d'avoir de nombreuses succursales, si elle n'eût été irrévocablement fermée en 1661.

Parmi les hommes distingués qui en sortirent, on remarque le duc de Chevreuse, les deux Bignon, Harlay, du Fossé et Tillemont. Si tous ne demeurèrent pas fidèles aux principes de Port-Royal, ils conservèrent du moins le souvenir le plus tendre de leurs

Hanc tutare domum quæ per discrimina mille,
Mille per insidias vix superesse potest.
Aspice ut infandis jacet objectata periclis,
Ut timet hostiles irrequieta manus.
Nulla dies terrore caret...

(1) Œuvres de Racine le fils, tome v.

anciens maîtres, et ne perdirent aucune occasion de détourner les coups dont ils furent menacés. Cet établissement, si heureusement combiné pour les intérêts du parti, n'eut pas le temps de dégénérer. Exposé sans cesse à des poursuites rigoureuses, il dut, sous peine de périr, se maintenir dans l'esprit de sa première institution; mais il est à croire que, si la secte eût triomphé, on n'auroit pas tardé à y remarquer du relâchement, et que, suivant le cours ordinaire des choses humaines, le zèle se seroit refroidi à mesure que les dangers auroient diminué.

QUATRIÈME PARTIE.

La signature du formulaire est exigée. — Difficultés élevées par les jansénistes. — Les évêques d'Angers, d'Alet, de Pamiers et de Beauvais embrassent leur cause. — Visite faite dans le couvent de Port-Royal de Paris. — Lettre remarquable de la mère Angélique. — Sa mort. — Formulaire proposé par les vicaires du cardinal de Retz. — Les évêques de France refusent de l'adopter. — La question est soumise au Pape, qui confirme la décision des évêques. — Le cardinal de Retz donne sa démission de l'archevêché de Paris. — Marca lui succède, et meurt le jour même où il reçoit ses bulles. — Les jansénistes compromis dans le procès de Fouquet. — Exil de Pomponne. — Sa disgrâce dure peu, parce qu'il a l'air d'abandonner Port-Royal. — Hardouin de Péréfixe archevêque de Paris. — A sa prière, Bossuet engage les religieuses de Port-Royal à signer le formulaire. — Ses efforts sont inutiles. — Les *Imaginaires*, les *Visionnaires*, pamphlets publiés par Nicole. — Démêlé entre Racine et Port-Royal. — Arnauld et Nicole font paroître les Constitutions de Port-Royal, et Lancelot compose des Mémoires sur l'abbé de Saint-Cyran. — Mort de Pascal. — Disputes sur ses dernières dispositions. — Pensées de Pascal. — Péréfixe visite le couvent de Port-Royal de Paris; les religieuses abusent indignement de sa bonté. — Plusieurs d'entre elles sont transportées dans d'autres monastères. — Scène publique donnée par Arnauld d'Andilly. — Le gouvernement de Port-Royal de Paris confié provisoirement à des dames de la Visitation. — Plusieurs religieuses consentent à signer purement et simplement le formulaire.

— Une de ces dernières est nommée abbesse, et le couvent prend un esprit de soumission. — Mesures adoptées par l'archevêque de Paris à l'égard de Port-Royal des Champs. — Relation curieuse d'une religieuse transférée aux Annonciades. — Dispersion des solitaires. — Hamon seul obtient l'autorisation de rester. — La princesse de Conti et la duchesse de Longueville embrassent le parti des jansénistes. — La dernière se met sous la direction de Singlin. — Mort de Singlin. — Saci devient chef de la secte. — Arnauld, Nicole et La Lane cachés dans l'hôtel de Longueville. — Nouveau Testament de Mons. — Lancelot chargé de l'éducation du fils de la princesse de Conti. — Saci est arrêté et mis à la Bastille. — Interrogatoire qu'il subit. — Ses occupations dans sa prison. — Mandemens séditieux des évêques d'Angers, d'Alet, de Pamiers et de Beauvais. — L'archevêque de Sens et l'évêque de Châlons se portent pour médiateurs. — Dispositions prises pour faire le procès aux quatre évêques opposans. — Intrigues des jansénistes à la cour, appuyées par la duchesse de Longueville et la princesse de Conti. — Singulier rôle que joue Nicole. — Négociation secrète des quatre évêques avec le nonce Bargellini. — Disputes occasionées par le Nouveau Testament de Mons. — Libelles publiés par le parti. — Les jansénistes présentent une requête à Louis XIV. — Succès extraordinaire de cette requête. — Le Pape et le Roi sont trompés par l'apparente soumission des jansénistes. — Pacification de Clément IX. — Triomphe du parti. — Saci est mis en liberté; Arnauld cesse de se cacher. — Ils sont présentés au Roi. — Enthousiasme qu'ils excitent. — Desmares remonte en chaire. — Succès de ses sermons. — Bourdaloue l'efface bientôt.

Louis XIV, après la mort de Mazarin, s'étant chargé seul du gouvernement de l'État, appliqua d'abord ses soins à réformer les désordres des finances, et à réprimer tout ce qui pouvoit tendre à troubler la tranquillité du royaume. Port-Royal fixa donc son attention, parce que cette société avoit eu des rapports intimes avec les principaux rebelles, et parce qu'il savoit que tous les seigneurs mécontens la rendoient dépositaire de leurs secrets et de leurs murmures. Une assemblée générale du clergé, tenue par ses ordres en 1661, ordonna de nouveau la signature du formulaire, et le gouvernement ne laissa aucun doute sur

l'appui qu'il donneroit à cette mesure. Les jansénistes, croyant que les plaisirs détourneroient le jeune monarque de ses grands desseins, ne cherchèrent qu'à gagner du temps en élevant de vaines difficultés. Ils prétendirent que de simples assemblées du clergé n'avoient pas le droit de prescrire des formulaires de doctrine; et, sur ce qu'on leur objecta que l'Eglise elle-même avoit prononcé, ils répondirent qu'ils ne devoient aux décisions de l'Eglise qu'une soumission de respect et de silence, sans être obligés d'y donner aucune croyance extérieure.

Leurs réclamations furent appuyées par quatre évêques qui embrassèrent ouvertement la cause du jansénisme : c'étoient Henri Arnauld, évêque d'Angers, Pavillon, évêque d'Alet, de Caulet, évêque de Pamiers, et de Buzanval, évêque de Beauvais. Le premier avoit montré, comme on l'a vu, beaucoup d'habileté dans des ambassades importantes, et sa manière de vivre avoit été loin d'annoncer l'austère réforme qu'il eut depuis l'air de s'imposer. Les trois autres, distingués jusqu'alors par leur piété, furent entraînés dans le parti par les grands-vicaires qu'on avoit trouvé le moyen de placer auprès d'eux. Dévorant les ouvrages d'Arnauld à mesure qu'ils paroissoient, ils ne se préservèrent pas du fanatisme, et messieurs de Port-Royal se virent plus d'une fois obligés de contenir leur zèle trop ardent.

Pavillon, vieillard vénérable, mais sujet à l'emportement, fut celui de ces prélats qui prit quelque temps après les mesures les plus extraordinaires [20 octobre 1664]. Il avoit défendu, par une monition, aux ecclésiastiques d'Alet de signer le formulaire, et cepen-

dant un chanoine et un bénéficier crurent devoir obéir aux ordres réitérés de l'Eglise et du Roi. Pavillon ne balança pas à les excommunier. Remplis d'effroi, ils vinrent se jeter à ses pieds pour obtenir leur pardon; mais il ne l'accorda qu'en leur infligeant la punition la plus rigoureuse et la plus humiliante : il voulut qu'ils rétractassent par écrit leurs signatures, qu'ils s'abstinssent deux mois de dire la messe, que, durant huit jours, ils n'assistassent point au chœur, qu'ils jeunassent pendant six mois tous les vendredis, qu'ils donnassent une somme de vingt-cinq livres à la sacristie de la cathédrale, que les ouvrages de messieurs de Port-Royal fussent leur unique lecture, et qu'ils témoignassent à leurs confrères un repentir sincère de leur faute (1). C'étoit ainsi que les jansénistes, qui se prétendoient injustement persécutés, traitoient ceux dont la soumission aux autorités légitimes ne méritoit que des éloges.

L'exemple des quatre prélats entraîna plusieurs membres de communautés religieuses près de qui les jansénistes faisoient les démarches les plus actives, et l'on vit se déclarer ouvertement pour eux des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, des bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, des oratoriens, et même quelques chartreux. Parmi ces derniers, on remarqua Charles du Loron, qui témoigna publiquement son repentir d'avoir signé le formulaire. Sa rétractation, qui nous a été conservée, annonce un esprit foible, et dominé par une influence étrangère (2).

Cependant les grands-vicaires de Paris, toujours

(1) Histoire Ecclésiastique de l'abbé Racine, tome II. — (2) Recueil de pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal.

dévoués au cardinal de Retz et au jansénisme, se virent obligés d'exécuter les volontés de Louis XIV. Avant de donner les ordres pour la signature du formulaire, ils firent, de concert avec le lieutenant civil d'Aubray, la visite du couvent de Port-Royal de Paris. La mère Angélique étoit alors attaquée d'une maladie mortelle; mais l'état d'affoiblissement où elle se trouvoit ne diminua rien de la constance et de l'opiniâtreté de son caractère : elle reçut avec une dignité froide les communications qui lui furent faites par le magistrat, et, recueillant toutes ses forces, elle prit la résolution d'écrire à la Reine-mère dont elle espéroit intéresser la piété.

Sa lettre, dont le style est d'une éloquence mâle, porte les caractères de la dissimulation et de l'orgueil. Elle soutient que les religieuses ne s'occupent d'aucune discussion théologique, et n'ont pas même lu le livre de la Fréquente Communion, tandis qu'il est constant, par les apologies de Port-Royal, qu'elles dévoroient tous les écrits que faisoient paroître Arnauld, Nicole et Pascal, et qu'elles ne craignoient pas de descendre elles-mêmes dans l'arène (1). La mère Angélique termine sa lettre en se comparant à sainte Thérèse long-temps persécutée, et elle conjure la Reine de lui accorder la même protection dont Philippe II, son aïeul, honora autrefois cette sainte (2). Cette lettre, qui est du 25 mai 1661, ne produisit aucun effet ni sur le Roi ni sur sa mère; mais, répandue avec profusion par les jansénistes, elle fit dans le monde une grande

(1) Suivant l'abbé Racine, elles entretenoient des correspondances au dehors, et l'on imprimoit leurs lettres. Quelques-unes d'entre elles composèrent plusieurs ouvrages. — (2) Mémoires de du Fossé, liv. II, ch. 2.

sensation. La mère Angélique ne survécut que deux mois à cet acte d'opposition : elle mourut le 6 août, à l'âge de soixante-dix ans; et le courage qu'elle fit paroître au milieu de ses souffrances morales et physiques, excita l'admiration de tous ceux qui furent témoins de ses derniers momens. On résolut dès lors de la faire considérer comme une sainte. D'après les bruits qu'on avoit semés, une affluence de peuple se porta dans l'église lorsque son corps fut exposé à la grille du chœur; chacun voulut lui faire toucher quelque objet, et deux religieuses n'eurent d'autre occupation pendant plus de vingt-quatre heures (1). Nous aurons par la suite à parler d'un des miracles que le parti lui attribua.

Les grands-vicaires, voulant détourner le coup dont les religieuses étoient menacées, dressèrent pour elles un formulaire où ils eurent l'art de distinguer le fait du droit. Leurs docteurs, qui connoissoient très-bien la valeur des termes, les engagèrent à le signer; mais ils trouvèrent en elles une opiniâtreté qu'ils n'avoient pas attendue : l'apparence seule d'un pas rétrograde leur faisoit horreur. Elles cédèrent enfin; mais cette prétendue foiblesse les affecta tellement que plusieurs tombèrent malades, et que la mère Euphémie, sœur de Pascal, mourut de chagrin.

Cependant ce formulaire dressé par les grands-vicaires fut condamné par le clergé de France, et déclaré nul par un arrêt du conseil du 16 juillet 1661. Le clergé et les jansénistes soumirent aussitôt la question au Pape, qui, par un bref très-sévère, força les grands-vicaires à donner un autre mandement.

(1) Histoire de Port-Royal, par Racine.

Alors la résistance des religieuses devint beaucoup plus vive, et elles ne consentirent à donner leurs signatures qu'avec des explications qui en détruisoient tout l'effet.

Ce fut à cette époque que le cardinal de Retz, craignant qu'on ne commençât le procès dont il étoit depuis long-temps menacé, se démit enfin de l'archevêché de Paris. Quoique dédommagé amplement par la générosité de Louis XIV, il continua, lorsqu'il fut rentré en France, de soutenir secrètement les jansénistes, qui lui prodiguèrent les éloges les plus pompeux et les moins mérités. « On doit dire de lui, « observe un de leurs historiens qui n'ose cependant « faire l'apologie de ses mœurs, on doit dire de « lui qu'il estimoit le vrai mérite, et étoit attaché « aux bons principes et à l'ancienne doctrine de « l'Eglise (1). » L'archevêque de Toulouse, Marca, qui avoit rédigé le formulaire, lui succéda; mais il mourut le jour même où il reçut ses bulles, et le diocèse de Paris continua d'être dans l'anarchie jusqu'au moment où Hardouin de Péréfixe fut installé sur ce siége.

En même temps que Louis XIV s'efforçoit d'étouffer les troubles ecclésiastiques, il s'occupoit sérieusement de rétablir l'ordre dans les finances, et ce fut pour y parvenir qu'il résolut de faire un grand exemple sur le surintendant Fouquet. Lorsque ce ministre fut arrêté à Nantes le 5 septembre 1661, on découvrit qu'il entretenoit des relations mystérieuses avec les chefs de Port-Royal, par le moyen de Pomponne, fils d'Arnauld d'Andilly, qu'il venoit de marier avec mademoiselle

(1) Histoire Ecclésiastique, tome X.

L'Advocat. Ce jeune homme fut exilé à Verdun, et obtint quelque temps après la permission de venir habiter la terre de Pomponne. Ce fut là que madame de Sévigné lui écrivit plusieurs lettres pleines d'intérêt et de charme sur le procès de Fouquet. Quand cette affaire fut terminée, il put revenir à Paris; et, poussé par messieurs de Port-Royal, son premier soin fut de tâcher d'être présenté à la Reine-mère. Non-seulement ils approuvoient son ambition, mais ils l'avoient autorisé à désavouer leurs principes si cela devenoit nécessaire.

Les détails de cette audience se trouvent dans une lettre qu'il écrivit le même jour à son père, Arnauld d'Andilly. Présenté à la Reine par Bertillac, elle lui fit l'accueil le plus flatteur, et lui dit qu'elle avoit de l'affection pour sa famille, *à un point près toutefois*. « Bertillac s'empressa d'observer, poursuit Pomponne, « que cela ne devoit pas s'étendre jusqu'à moi, et que « je n'entrois pas dans ces sentimens. Vous croyez « bien que j'ai assez de politique, et que j'avois assez « d'envie de ne me pas attirer une dispute, pour ne « pas le désavouer (1). » Ainsi ces casuistes, si rigoureux, permettoient même qu'on les reniât, s'ils pouvoient espérer quelque avantage d'une telle conduite.

Hardouin de Péréfixe, évêque de Rodez, ancien précepteur de Louis XIV, et auteur d'une bonne histoire de Henri IV, étant pourvu de l'archevêché de Paris, résolut d'employer les moyens les plus doux pour détruire le schisme qui déchiroit son diocèse (2). Ce prélat, plein de franchise et de loyauté, chargea

(1) Mémoires de Coulanges. — (2) Péréfixe ne reçut ses bulles que le 20 avril 1664. L'expédition en avoit été retardée par le démêlé de

Bossuet, qui jouissoit déjà d'une grande réputation, de calmer l'obstination des religieuses de Port-Royal, persuadé que, si elles se soumettoient, il ne trouveroit plus que de foibles résistances. Bossuet eut avec elles plusieurs conférences, où il essaya, mais en vain, de les ramener à l'obéissance qu'elles devoient à leurs supérieurs légitimes. Enfin il leur écrivit une lettre, où, suivant M. le cardinal de Beausset, « il réunit en « quelques pages tout ce qui avoit été jamais dit et « écrit de plus décisif en des milliers de volumes, sur « le silence respectueux. » Il exigeoit d'elles cette soumission et cette croyance pieuse, laquelle peut être souvent appuyée sur une si grande autorité qu'on ne peut la refuser sans une rebellion manifeste.

Mais les religieuses de Port-Royal se crurent plus savantes théologiennes que Bossuet; et, glorieuses de suivre les dernières volontés de la mère Angélique, elles résolurent d'affronter tous les dangers plutôt que de se soumettre. « Elles étoient certainement « respectables par beaucoup de vertus, observe M. de « Beausset; mais on conviendra qu'elles manquoient « de la première vertu de leur état, de cet esprit « de soumission et de simplicité qui étoit leur pre- « mier engagement, et la condition formelle de « l'approbation que l'Eglise avoit donnée à leur « institut. Indépendamment du ridicule qu'offre la « seule idée de voir des religieuses se prétendre « plus instruites d'une question de théologie que le « pape, les évêques et les facultés de théologie, on « sent qu'une pareille prétention étoit un acte vrai-

Louis XIV avec Alexandre VII, à l'occasion d'une insulte faite en 1662, dans Rome, au duc de Créqui, ambassadeur de France.

« ment scandaleux dans l'ordre de la religion (1). »

Cette résistance ranima les controverses, et Desmarets, de l'Académie Française, auteur de la comédie des *Visionnaires*, prit parti contre les jansénistes : mais, peu instruit dans les matières qui faisoient l'objet des discussions, et dominé par une imagination fougueuse, il tomba dans des rêveries qui furent un sujet de triomphe pour ses adversaires. Ce fut alors qu'Arnauld composa l'*Apologie de Port-Royal*, et que Nicole, se flattant mal à propos de pouvoir imiter Pascal, publia des lettres intitulées *Imaginaires* contre ceux qui accusoient les jansénistes d'hérésie, et d'autres intitulées *Visionnaires* contre Desmarets. Un passage de ces dernières où il attaquoit les auteurs de comédies et de romans, fut l'occasion d'une courte dispute entre Racine et Port-Royal. Le jeune poète prit beaucoup mieux que Nicole le ton des Provinciales, dans deux lettres qu'il écrivit contre ses anciens maîtres : ses plaisanteries, pleines de sel, de légèreté et de finesse, irritèrent et inquiétèrent le parti, qui lui fit répondre par Dubois et par Barbier d'Aucourt. Le premier lui présenta des objections sérieuses, mais assez solides ; le second, voulant employer la raillerie, ne fut que ridicule et forcé. Cette brouillerie dura jusqu'au moment où Racine éprouva au théâtre les désagrémens les plus injustes : alors, comme nous le verrons, il sollicita et obtint sans peine le pardon de ses torts.

Dans ce moment de crise, messieurs de Port-Royal crurent appeler beaucoup d'intérêt sur les religieuses, en publiant leurs Constitutions. Ce petit code de lois,

(1) Histoire de Fénélon, tome III.

qui avoit été primitivement composé par la mère Agnès, et par l'une de ses nièces douée de l'esprit le plus distingué, fut revu avec soin par Arnauld et Nicole qui l'enrichirent de réflexions. Il fut mis au jour en 1665, et forma un volume in-18 de plus de six cents pages, très-élégamment imprimé. On le lut avec l'intérêt qu'inspiroit le désir de connoître l'intérieur d'une communauté devenue si célèbre. Les éditeurs n'avoient d'ailleurs rien négligé pour y répandre tout l'attrait d'un ouvrage de circonstance. « On n'a pas regardé, disent-ils dans leur avertisse-« ment, cet ouvrage comme de simples constitutions « d'une maison particulière, mais comme un livre de « piété qui peut être aussi utile à toutes les maisons « religieuses qu'à celle pour laquelle il a été fait, et « non-seulement aux maisons religieuses, mais à toutes « les ames chrétiennes qui en pourront tirer des ins-« tructions pour nourrir leur piété. » Ils terminent ce morceau par une observation où l'orgueil de la secte ne connoît plus aucun frein, et dans lequel ils osent comparer les religieuses de Port-Royal à Jésus-Christ. « On a dû préférer, disent-ils, l'utilité géné-« rale de toute l'Eglise au désir qu'auroient eu ces « religieuses que ce trésor que leur modestie tenoit « caché fût toujours demeuré dans le secret, parce « que Jésus-Christ même n'a pas été obéi par ceux « à qui il défendoit de publier ses miracles. »

A la même époque, un autre ouvrage réveilla l'attention du public sur l'un des fondateurs du jansénisme qu'on faisoit passer pour un saint. Lancelot fit paroître des mémoires contenant l'apologie de Saint-Cyran, et une multitude de particularités intéres-

santes, tant sur sa vie que sur ses travaux. On voit que messieurs de Port-Royal employoient tous les moyens possibles de faire prendre à l'opinion une direction conforme à leurs vues.

Quelque temps auparavant, Pascal étoit mort, à l'âge de trente-neuf ans [19 août 1662]. Les dernières dispositions d'un homme dont les opinions étoient d'un si grand poids, donnèrent lieu aux plus vives contestations. Beurier, curé de Saint-Etienne-du-Mont, qui lui avoit administré les sacremens, dit à quelques personnes qu'il s'étoit repenti d'avoir écrit les Provinciales. Aussitôt que ce bruit fut répandu, Péréfixe fit venir le curé, et le somma de s'expliquer clairement sur cet objet. Beurier remit à l'archevêque une déclaration authentique et signée de lui : elle portoit que Pascal, avant de mourir, avoit blâmé la conduite d'Arnauld et de messieurs de Port-Royal, et qu'il leur avoit reproché, non-seulement d'aller trop avant dans les matières de la grâce, mais de ne pas montrer assez de respect pour le pape. Cette déclaration, qui ne tarda pas à être publique, excita une grande rumeur parmi les jansénistes. A leur instigation, Nicole, qui avoit eu jusqu'à la fin d'intimes relations avec Pascal, fit deux dépositions, dont l'une devant quatre notaires ; il y soutenoit que l'auteur des Provinciales ne s'étoit pas démenti, et surtout qu'il n'avoit point blâmé ses amis d'avoir lutté contre le Saint-Siége.

Plusieurs années après, et dans un moment plus favorable, le parti, étant parvenu à effrayer Beurier, obtint de lui une déclaration presque entièrement contraire à celle qu'il avoit faite entre les mains de Péréfixe. Dans cette pièce, qui est du 15 juin 1671, il

convient que Pascal lui a dit qu'il avoit eu quelque différend avec messieurs de Port-Royal sur les affaires du temps; mais il ajoute que, ayant appris ses dispositions par les personnes qui l'ont le plus connu, il reconnoît que ces paroles peuvent avoir un autre sens que celui qu'il leur a donné, et qu'il croit même qu'elles en ont un autre (1). On se figure quel triomphe procura aux jansénistes cette espèce de désaveu arraché à la foiblesse d'un vieillard.

Le parti acquit des droits beaucoup plus légitimes à la faveur publique, en s'occupant, presque aussitôt après la mort de Pascal, de mettre en ordre les matériaux du grand ouvrage qu'il avoit entrepris pour défendre la religion chrétienne, et dont les controverses dans lesquelles il s'étoit trouvé engagé l'avoient malheureusement détourné. Les personnes qu'on chargea de ce travail furent Arnauld, Nicole, Tréville, Dubois, le duc de Roannez ami particulier de Pascal, Perrier son beau-frère, et La Chaise, auteur d'une vie de saint Louis. Mais, comme ce recueil précieux n'avoit aucun rapport avec les intérêts présens de Port-Royal, il ne fut publié, sous le titre de *Pensées de Pascal*, qu'à une époque où les jansénistes crurent être maîtres du champ de bataille [1669]. Cette esquisse, où l'auteur avoit montré toutes les forces de son génie, fit vivement regretter le temps qu'il avoit consumé en servant les passions d'un parti; et, quoique fort incomplète, elle fut justement considérée comme l'un des plus beaux monumens qui aient jamais été élevés à la religion, à la philosophie et aux lettres.

« Où se retrouve, dit M. de Fontanes, où se re-

(1) Recueil de pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal.

« trouvera le secret de ce style qui, rapide comme « la pensée, nous la montre si naturelle et si vivante, « qu'il semble former avec elle un tout indestructible « et nécessaire ? L'expression de Pascal est à la fois « audacieuse et simple, pleine et précise, sublime « et naïve. Ne semble-t-il pas choisir à dessein les « termes les plus familiers, bien sûr de les élever « jusqu'à lui, et de leur imprimer toute la majesté de « son génie ? Quel est ce raisonnement vigoureux « qui poursuit une idée jusque dans ses derniers « résultats... ? Qui tentera d'imiter Pascal ? Son style « ne ressemble à celui d'aucun écrivain ancien ou « moderne ; et, chose étonnante, il est peut-être le « seul génie original que le goût n'ait presque jamais « le droit de reprendre, non qu'il semble chercher « la correction et la pureté ; mais ses idées lui obéis- « sent si bien qu'elles se manifestent nécessairement « sous les formes qui leur conviennent le mieux (1). »

Cependant Péréfixe, voyant que les exhortations pacifiques de Bossuet n'avoient produit aucun effet sur les religieuses de Port-Royal de Paris, résolut de tenter un dernier moyen de douceur pour obtenir d'elles une signature pure et simple. Il alla lui-même les visiter, fit l'éloge de la régularité qui régnoit dans leur monastère, et poussa la bonté jusqu'à leur fournir des explications propres à lever leurs scrupules s'il pouvoit leur en rester. Mais ces avances, où régnoient l'indulgence et la loyauté, ne firent qu'irriter leur orgueil, et elles ne craignirent pas d'interpréter de la manière la plus maligne les paroles de paix que leur avoit portées le prélat. Dans une seconde visite,

(1) Discours préliminaire de la traduction de l'Essai sur l'Homme.

elles l'impatientèrent tellement par les objections que leur avoient suggérées leurs directeurs, qu'il fut attaqué en leur présence d'une hémorragie; et ce fut alors qu'il les caractérisa parfaitement, en leur disant qu'*elles étoient, il est vrai, pures comme des anges, mais orgueilleuses comme des démons*. Il sortit en leur défendant d'approcher des sacremens.

Cette scène, vraiment scandaleuse, détermina l'archevêque et le gouvernement à prendre des mesures dont le succès leur parut infaillible. Le 26 août 1664, les avenues du couvent furent occupées dès le matin par les compagnies des Gardes; et peu de temps après on vit arriver Péréfixe, assisté du lieutenant civil d'Aubray : ils ordonnèrent l'enlèvement de douze religieuses qui passoient pour avoir le plus d'empire sur leurs compagnes, et déclarèrent qu'elles alloient être transportées dans d'autres couvens. Des voitures étoient prêtes pour les recevoir, et dans chacune se trouvoient un ecclésiastique et une dame. Cet ordre inattendu répandit le trouble et la désolation dans le monastère; les religieuses voulurent protester, on les en empêcha. Plusieurs d'entre elles tinrent à l'archevêque des propos peu respectueux; et l'une des plus remarquables par son esprit nous a révélé ses secrètes pensées dans ce moment de crise. « J'eus le temps, « dit-elle, de faire mes réflexions sur cette image « que je voyois devant mes yeux, qui me représen- « toit le discernement que le souverain pasteur fera « dans ce terrible jour qui est appelé le jour de Dieu, « où il rassemblera ses brebis de tous les lieux où « elles auront été dispersées, et les séparera des boucs, « sans que les *conditions et les dignités* puissent

« empêcher que chacun ne soit placé, selon le mérite « de ses œuvres, ou à la droite ou à la gauche, par « un dernier jugement dont il n'y aura pas d'appel, et « dont la juste crainte *fait perdre la vaine crainte* « *des jugemens des hommes qui y seront jugés à* « *leur tour* (1). »

Après quelques tentatives de résistance il fallut céder; et une scène probablement concertée produisit le plus grand effet sur ceux qui en furent témoins. Arnauld d'Andilly se trouva dans l'église au moment où les religieuses exilées la traversoient pour aller gagner leurs voitures. Il fit les adieux les plus tendres à la mère Agnès sa sœur; puis il vit passer successivement devant lui ses trois filles, les mères Angélique de Saint-Jean, Marie-Thérèse et Marie de Sainte-Claire : elles se prosternèrent à ses pieds pour demander sa bénédiction, et il la leur donna en répandant des pleurs.

Dès le lendemain, il courut dans Paris une relation de cet événement. On y retraçoit de la manière la plus touchante la séparation douloureuse d'Arnauld d'Andilly et de ses trois filles; on imputoit à l'archevêque les propos les plus inconvenans, quoiqu'il eût supporté patiemment, pendant plusieurs heures, les reproches dont on l'avoit accablé; et l'on prétendoit qu'étant sorti entièrement de son caractère, il avoit traité l'abbesse de Port-Royal de *mijaurée* et de *pimbèche;* on s'élevoit en même temps avec indignation contre l'appareil militaire qui avoit été déployé. Il suffit d'observer à cet égard que le lieutenant civil avoit cru cette précaution nécessaire, non contre les

(1) Relation de la mère Angélique de Saint-Jean.

religieuses, mais contre la foule que l'esprit de faction ou la curiosité devoit attirer. En effet, au moment de la translation un attroupement de plus de six mille personnes inondoit les environs de Port-Royal.

Le jour même de l'enlèvement des religieuses, il arriva, s'il faut en croire un contemporain bien instruit, un événement aussi comique que singulier. Les trois premiers actes du *Tartufe* avoient été joués dans une fête donnée par Louis XIV, au commencement de cette année; et le monarque, d'après les représentations de quelques personnes pieuses, s'étoit déterminé à défendre provisoirement que cette pièce parût au théâtre. Cet ordre ayant excité une grande curiosité, Molière étoit de toutes parts sollicité de faire des lectures de son ouvrage. Le bruit couroit que c'étoit principalement les jésuites qu'il avoit voulu attaquer, et il n'en fallut pas plus aux casuistes de Port-Royal pour permettre à leurs disciples de se donner ce divertissement. Molière fut donc appelé par une grande dame qui avoit réuni pour l'entendre une nombreuse compagnie de jansénistes. Au moment où il alloit commencer, un homme arrive tout essoufflé; il s'approche de la dame, et lui dit à l'oreille : « Quoi, « madame, vous entendrez une comédie le jour que « le mystère de l'iniquité va s'accomplir, ce jour qu'on « nous ôte nos mères! » A l'instant la compagnie fut congédiée, et Molière, observe l'auteur qui nous a transmis cette particularité, s'en retourna bien étonné de l'empressement qu'on avoit eu pour le faire venir, et de celui qu'on avoit pour le renvoyer (1).

Cependant Péréfixe, afin de changer l'esprit de

(1) Réplique de Racine à Dubois et à Barbier d'Aucourt.

Port-Royal de Paris, y fit entrer six religieuses de la Visitation, et il donna le gouvernement provisoire de la communauté à l'une d'elles, la mère Eugénie, ancienne amie de madame de Chantal. Mais les religieuses, sur la soumission desquelles il avoit compté, appelèrent comme d'abus, et citèrent le prélat au parlement; démarche qui n'eut point de suite parce que l'affaire fut aussitôt évoquée au conseil, et qui n'eut d'autre effet que de faire enlever encore six religieuses dont le caractère inspiroit le plus de défiance. Alors une grande partie de celles qui restoient se soumirent, et l'on remarqua parmi elles les mères Dorothée et Flavie, dont jusqu'alors les jansénistes avoient vanté la fermeté, les talens et la vertu.

Ce fut sur ces deux religieuses que Péréfixe fonda principalement ses espérances pour la régénération complète du monastère de Port-Royal de Paris. Après que les visitandines y eurent fait quelque séjour, Dorothée fut nommée abbesse triennale, et Flavie maîtresse des novices et des pensionnaires. Le prélat voulut en même temps effacer tous les souvenirs qui pouvoient réveiller des passions encore mal étouffées; il interdit la lecture des livres de messieurs de Port-Royal, fit enlever la tombe de l'abbé de Saint-Cyran, et disparoître les portraits de quelques solitaires qu'on avoit honorés comme des saints. Le nouvel institut prit peu de temps après beaucoup d'accroissement : les postulantes et les pensionnaires s'y présentèrent en foule, et les jésuites vinrent y prêcher.

Ce changement, auquel les jansénistes avoient été loin de s'attendre, excita leur fureur, et ils publièrent contre la nouvelle abbesse un libelle qui a pour

titre : *Lettre adressée à la révérende mère Marie de Sainte-Dorothée, élue par monseigneur l'archevêque de Paris abbesse de Port-Royal du faubourg Saint-Jacques, après le renversement de cette maison; écrite par une personne affectionnée au salut de cette mère, et au bien spirituel de toute la communauté de Port-Royal.* Mais la mère Dorothée avoit pris irrévocablement sa résolution, et ni les menaces, ni ensuite les flatteries du parti qu'elle avoit quitté, ne purent l'entraîner de nouveau dans la révolte (1).

L'archevêque crut devoir adopter des mesures différentes à l'égard du monastère de Port-Royal des Champs où se trouvoit un assez grand nombre de religieuses. La supérieure étoit madame du Fargis, nièce du cardinal de Retz, et elle montra tant d'opiniâtreté que Péréfixe répétoit souvent : *C'est cette du Fargis qui gâte tout.* Cependant le prélat ne dispersa point celles qui suivirent cet exemple. N'ayant usé de rigueur qu'à regret, il crut qu'il suffisoit de séparer entièrement le couvent de Paris de celui des Champs, persuadé que la régénération du premier amèneroit nécessairement dans l'autre d'heureux changemens. Il se borna donc à infliger à ces religieuses des punitions ecclésiastiques, et il exigea que Dorothée leur assurât sur les biens de la communauté, dont elle avoit l'administration comme abbesse, une pension de 20,000 livres (2).

Pendant que la dispersion des religieuses de Port-Royal de Paris étoit l'objet de tous les entretiens, une

(1) Relation de la sœur Méthilde. — (2) Histoire de Port-Royal, par Racine; Relation de la sœur Méthilde; Hist. Ecclésiast., t. II.

bulle d'Alexandre VII, du 15 février 1665, confirma les dispositions que venoit de prendre Péréfixe. Elle contenoit un formulaire absolument pareil à celui qu'avoit dressé l'assemblée du clergé, exigeoit la signature de tous les ecclésiastiques, sans explication ni restriction ; en cas de refus, les évêques devoient être privés de leur temporel, et les simples prêtres de leurs emplois ou bénéfices ; personne ne pouvoit plus être admis au sous-diaconat sans avoir signé. Cette bulle fut revêtue de lettres patentes, et enregistrée au parlement de Paris le 29 avril. Tous les évêques la reçurent ; il n'y eut que ceux d'Angers, d'Alet, de Pamiers et de Beauvais, qui refusèrent obstinément de s'y soumettre.

Cependant le public étoit fort curieux de connoître le traitement qu'éprouvoient les religieuses de Port-Royal de Paris qui avoient été reléguées dans d'autres couvens. Plusieurs d'entre elles publièrent des Mémoires qui furent lus avec avidité. Un seul de ces ouvrages, tombés aujourd'hui dans l'oubli, est vraiment digne de fixer l'attention, tant à cause de l'élégance et de la force du style, que parce qu'il donne l'idée la plus juste de l'esprit que messieurs de Port-Royal avoient su faire prendre à cette malheureuse communauté. On y retrouve toute la physionomie de ces religieuses que Péréfixe avoit si bien caractérisées. Ce petit livre fut composé par la fille aînée d'Arnauld d'Andilly, nièce de la fameuse mère Angélique (1). Elle avoit été placée dans le couvent des Annonciades de Paris.

(1) Il est intitulé : *Relation de la captivité de la mère Angélique de Saint-Jean*, sans nom d'imprimeur.

Angélique de Saint-Jean joignoit à de profondes connoissances dans la théologie tous les talens qui rendent une femme aimable. Inflexible dans les opinions qu'elle avoit adoptées, elle savoit les présenter de la manière la plus précise et la plus lumineuse; et, féconde en saillies, elle n'épargnoit pas les ridicules à ceux dont elle éprouvoit des contradictions. « C'étoit, « dit l'un des historiens de Port-Royal, une fille qu'on « peut assurer n'avoir rien eu des foiblesses de son « sexe. Tout étoit grand et mâle en elle. Son esprit « paroissoit tellement supérieur à tous les autres, que « les plus grands hommes l'admiroient comme un « prodige. Souvent elle haranguoit ses compagnes, « et elle avoit un don éminent pour expliquer ce qui « sembloit obscur dans les livres saints (1). » Le même auteur observe que l'excellence de son génie s'étendoit à tout; elle réussissoit dans tous les travaux des mains, savoit dessiner et broder avec une rare perfection, et ses ouvrages en cire passoient pour des chefs-d'œuvre. Les éloges exagérés que messieurs de Port-Royal prodiguoient sans cesse aux talens de cette religieuse, ne contribuoient pas à lui inspirer la modestie, qui étoit cependant la vertu la plus essentielle de son état.

Les annonciades, qui furent chargées de la surveiller, avoient des principes entièrement opposés à ceux qu'elle professoit. Soumises à leurs supérieurs légitimes, elles blâmoient son opiniâtreté; mais une charité tendre les disposoit à lui montrer tous les égards que sa situation pouvoit exiger. La veuve du maréchal de Rantzau, retirée dans ce couvent, passoit pour

(1) Mémoires de du Fossé, liv. III, chap. 10.

connoître très-bien les objets qui étoient alors en discussion. Ayant quitté la secte luthérienne pour embrasser la religion catholique, elle avoit étudié la théologie; et l'on espéroit qu'en discutant paisiblement avec sa nouvelle compagne, elle parviendroit à lui faire abjurer ses erreurs.

Lorsqu'Angélique entra aux Annonciades, elle inspira, comme on le pense, une grande curiosité. Port-Royal faisoit, depuis si long-temps, tant de bruit dans le monde, qu'on brûloit de connoître une personne qui y jouissoit de la plus haute réputation. Ce fut le jour même de son arrivée qu'elle donna le premier signe de cette manie de discussion qui nourrissoit son orgueil. Introduite dans l'église, on la conduisit à la chapelle de l'Immaculée-Conception : « Le « mystère m'étoit nouveau, dit-elle, n'y ayant point « d'autel chez nous qui soit dédié à des opinions « contestées. » Elle ne cacha point ce doute qui annonçoit une habile théologienne, et cependant elle fit avec les religieuses une prière à la Sainte-Vierge.

Placée dans une chambre isolée, et servie avec soin par une sœur converse, elle ne fut point assujétie aux règles de la communauté, et put se livrer aux occupations qu'elle préféroit. Les religieuses, autorisées par la supérieure, lui rendirent de fréquentes visites, et lui amenèrent un enfant intéressant dans l'espoir de la distraire. Malgré leur réserve, elle les entretenoit de controverses, et blâmoit surtout sans ménagement leur soumission aux ordres de l'archevêque. « L'a- « veugle obéissance, dit-elle, est *l'erreur générale* « qui domine à présent dans toutes ces bonnes reli- « gieuses. » Un jour, ayant appris d'elles un accident

arrivé au père Grifet, jésuite, et qui causa bientôt sa mort, elle leur fit un conte qui avoit eu le plus grand succès à Port-Royal. On y prétendoit que ce père avoit dit « qu'il auroit confessé le diable en une demi-« heure s'il se fût adressé à lui. » Une des annonciades se mit à sourire, et se contenta de répondre doucement : « Il étoit donc bien habile? » Bientôt les visites des religieuses fatiguèrent Angélique, et, lorsqu'elles revinrent, elle dédaigna de leur répondre.

Livrée à elle-même, elle n'en fut que plus malheureuse, et se plaignit amèrement de sa solitude. Elle gémissoit de se trouver séparée de ses compagnes, et surtout de messieurs de Port-Royal; mais ce qui la chagrinoit le plus, c'étoit de ne plus être au courant de ce qui se passoit dans le monde relativement au jansénisme. « Nous étions, dit-elle, renfermées toutes « vivantes dans des tombeaux, où nous étions dans « la même nuit que les morts, pour n'y voir ni ap-« prendre quoi que ce soit de ce qui se passe dans ce « monde, mais où nous n'étions pas insensibles, « comme eux, pour n'être pas touchées de la peine « des pères, mères, frères, sœurs et amis, qui tout à « la fois étoient affligés avec nous, et dont les diffé-« rentes peines causoient une douleur particulière « dans mon cœur, suivant les différens mouvemens « qui naissent de tous ces degrés d'amitié. »

Madame de Rantzau, dont le nom de religion étoit Marie Elisabeth, essaya d'avoir avec elle des conférences amicales; mais ses efforts furent vains. Angélique trouva qu'elle vouloit encore faire *madame la maréchale*, se moqua d'elle, et éluda par des plaisanteries piquantes presque toutes les discussions.

Cette dame, lui parlant de la bulle d'Alexandre VII, et lui faisant entrevoir qu'elle pourroit être excommuniée par le Pape : « Il n'y a qu'une consolation, lui « répondit-elle, qui est qu'il arrive quelquefois que « les successeurs de saint Pierre imitent un peu sa « promptitude à tirer l'épée, et qu'ils frappent trop « tôt comme lui, sans attendre la permission de « Jésus-Christ; mais alors Jésus-Christ guérit, comme « en ce temps-là, l'oreille qu'ils ont coupée, et aug- « mente intérieurement la foi et la charité à ceux « qu'on a séparés, sous prétexte de leur désobéis- « sance. » C'étoit avec cette tranquillité qu'une religieuse attendoit la punition la plus grave que l'Eglise puisse infliger.

L'archevêque de Paris, toujours disposé à l'indulgence, fit un dernier effort pour la fléchir. Il daigna venir la visiter dans sa cellule, et commença l'entretien de la manière la plus persuasive et la plus douce ; il lui dit qu'il s'étoit trouvé autrefois en Sorbonne le compagnon d'études d'Arnauld son oncle, qu'il avoit été témoin de ses triomphes, et qu'il n'avoit jamais cessé de l'estimer. Ayant ensuite entamé la discussion, elle lui soutint qu'elle n'avoit lu ni le livre de Jansénius ni ses commentateurs, et cependant elle étala en théologie une érudition surprenante. La conférence fut très-longue, et elle y déploya toutes les ressources de la plus subtile dialectique. Le prélat, en se retirant, lui interdit les sacremens, et néanmoins, ayant compassion de son égarement, il lui promit de se souvenir d'elle toutes les fois qu'il diroit la messe.

Aux grandes fêtes qui suivirent, elle lui écrivit pour le prier de lui permettre d'approcher des sacre-

mens ; mais elle éprouva des refus, parce qu'elle persistoit dans sa révolte contre les décisions de l'Eglise. Piquée au vif, elle perdit toute mesure ; et, dans une lettre qu'elle lui adressa au commencement de la seconde semaine du carême de 1665, elle s'avisa de se comparer au Lazare de l'Evangile ; ce qui faisoit jouer à Péréfixe le personnage du mauvais riche. « Je viens, « lui disoit-elle, de me déterminer par la lecture de « l'Evangile à me présenter à vos pieds comme le « Lazare à la porte du riche, sans parler. Depuis six « mois, vous me refusez même les miettes qui tom- « bent sous votre table, et qu'on ne refuse pas aux « chiens. » Poussant ensuite beaucoup plus loin l'expression de son dépit, elle dit à une annonciade que l'archevêque n'étoit, à son égard, « ni un père, ni un « médecin, mais un ..... » Elle n'osa prononcer le mot de bourreau. Un tel propos ayant scandalisé tout le couvent, elle prit facilement son parti. « J'ai sou- « vent mis, dit-elle, cette dureté au rang des grâces « que Dieu me faisoit, parce qu'elle me délivroit de « toutes les visites fâcheuses et inutiles. »

Son plus grand chagrin, en entrant aux Annonciades, avoit été d'apprendre que cette communauté étoit dirigée par les jésuites. « Je ne saurois exprimer, « dit-elle, quelle impression cela me fit tout d'un « coup ; j'en tremblai depuis les pieds jusqu'à la tête, « autant de surprise que de crainte. » Cependant, comme il auroit fallu pour ne pas les voir se priver de tous les offices divins, elle se résigna bien malgré elle à surmonter l'aversion qu'ils lui inspiroient. Le premier qu'elle entendit fut le père Nouet, alors célèbre dans la prédication. Heureusement son sermon

ne rouloit que sur l'amour de Dieu, et elle eut la bonne foi de le trouver assez pathétique. Quelque temps après, un missionnaire, arrivé récemment du Canada, prêcha sur la nécessité et l'avantage des souffrances; elle ne put s'empêcher d'être touchée. Plus tard, ayant assisté à une conférence faite par un autre jésuite très-âgé, elle en parle ainsi : « J'entendis un bon « homme qui parle encore son vieux gaulois, mais « qui, dans le fond, fit un discours tout-à-fait solide, « et qui supposoit de bonnes maximes sur la grâce... « J'eus une satisfaction particulière de voir la grâce « victorieuse dans la bouche de ses ennemis, quand « même ce bon homme ne le seroit pas personnelle- « ment, car toujours il en porte l'habit. » Après ces éloges qui semblent arrachés par la conviction, elle ajoute : « Voilà ce que j'avois à dire des jésuites; car « je n'en ai vu aucun de plus près, grâce à Dieu. »

Après avoir passé quelques mois chez les annonciades, elle s'ennuya de la surveillance continuelle dont elle étoit l'objet, et offrit à la supérieure d'être prisonnière sur parole. « Vous avez déjà eu, lui dit- « elle, du temps pour me connoître; si vous voulez « prendre autant de confiance en moi qu'on en prend « en des prisonniers de guerre, je vous engagerai « bien ma parole que je ne parlerai à personne, et « n'écouterai qui que ce soit. » La supérieure lui accorda sa demande avec bonté, et elle cessa d'être surveillée; mais elle se repentit bientôt de l'engagement qu'elle avoit pris. « Auparavant, dit-elle, je « n'eusse fait aucune difficulté de parler ou d'écouter « si j'en eusse eu l'occasion; cependant je ne crois « pas qu'il s'en fût présenté, car ces religieuses sont

« si assujéties et si régulières, que pas une n'auroit « osé tenter cette désobéissance. »

Elle avoit de temps en temps des relations avec sa famille : Pomponne son frère, qui avoit l'espoir d'être bientôt employé, lui conseilloit de signer le formulaire; mais Arnauld d'Andilly déployoit toute son autorité paternelle pour la fortifier dans son opposition. Il en usoit de même avec ses deux autres filles, Angélique-Thérèse et Marie-Claire, qui avoient été reléguées au couvent de la Visitation; et ce fut avec la plus vive douleur qu'il apprit que la première s'étoit décidée à se soumettre. « Eh bien ! dit-il à madame de Sévigné, « ce pauvre oison a signé ; enfin Dieu l'a abandonnée ; « elle a fait le saut (1). » Angélique, en apprenant cette nouvelle, se contenta de dire gravement à la supérieure des annonciades : « Il n'en a pas fallu tant « à saint Pierre pour le faire renoncer à Jésus-Christ. »

Cependant Péréfixe avoit pris définitivement ses mesures à l'égard des deux monastères de Port-Royal. Convaincu que celui de Paris étoit tout-à-fait régénéré, il résolut de réunir dans celui des Champs toutes les religieuses opposantes. Celles qui étoient reléguées dans d'autres couvens y furent transférées au mois de juillet 1665.

Le 2 de ce mois, le carrosse de l'archevêque, où se trouvoient un ecclésiastique et une dame, vint chercher Angélique aux Annonciades. Elle fit, avant de partir, les plus tendres adieux aux bonnes religieuses qui avoient eu pour elle tant d'égards et tant d'indulgence : elle reconnut même qu'elle avoit eu tort de se moquer

(1) Lettres de madame de Sévigné à M. de Pomponne, du 20 novembre 1664.

de madame de Rantzau. « Cette dame, dit-elle, m'a « comblée d'obligations et d'édification par son humi- « lité, par ses soins, et, j'ajoute même en rougissant, « par ses services. » En effet les annonciades, malgré ses caprices et son opiniâtreté, l'avoient, pendant dix mois, traitée comme l'une de leurs sœurs.

Elle fut conduite à la Visitation où étoient sa tante et ses deux sœurs, et de là elles partirent pour Port-Royal des Champs. Sur la route, elles trouvèrent leurs compagnes qu'elles revirent avec une grande joie. Le cortége étoit composé de neuf carrosses, et l'aumônier de l'archevêque de Paris l'accompagnoit à cheval. Réunies dans une maison qui leur appartenoit, ayant à vivre avec des religieuses qui toutes partageoient leur opposition, elles se félicitèrent d'abord de leur sort. Mais continuant d'être privées des sacremens, et surveillées avec beaucoup de soin, elles renouvelèrent bientôt leurs murmures, et s'affermirent mutuellement dans la résolution qu'elles avoient prise de ne jamais céder. Toute correspondance au dehors leur étoit interdite : les architectes du Châtelet avoient fait resserrer la clôture ; et, pendant quelque temps, des gardes du Roi furent chargés d'écarter les étrangers. Ces précautions n'empêchèrent pas les religieuses d'entretenir avec leurs directeurs de fréquentes relations.

De tous ces hommes qu'elles étoient habituées à écouter comme des oracles, il ne leur restoit que Hamon, à qui Péréfixe avoit permis d'exercer près d'elles les fonctions de médecin. Les autres étoient en fuite et cachés, soit à Paris, soit dans les provinces. Hermant s'étoit retiré à Beauvais, où se trouvant attaqué d'une maladie grave, il occasiona la dispute la

plus scandaleuse entre l'évêque et les chanoines. Singlin, qui continuoit d'être le principal chef du parti, avoit été recueilli par madame Vitart, tante de Racine, l'une de ces femmes exaltées qui s'étoient attachées à Le Maître et à Séricourt, pendant leur séjour à La Ferté-Milon. Saci, accompagné de du Fossé et de Fontaine, s'étoit d'abord caché dans la rue du Bout-du-Monde, puis il étoit allé habiter avec eux une maison isolée du faubourg Saint-Antoine. L'abbé de Pont-Château, suivi de l'abbé de Sainte-Marthe et de Gilles d'Asson, avoit trouvé un asile dans le même faubourg : il y travailloit à un ouvrage intitulé : *Morale pratique des jésuites*, qui fut depuis continué par Arnauld : c'étoit un développement assez froid des Provinciales. Arnauld, Nicole et La Lane s'étoient réfugiés dans le village de Châtillon près de Paris, où ils s'occupoient de la traduction du Nouveau Testament, entreprise quelques années auparavant. Lancelot et Barcos étoient allés s'ensevelir dans l'abbaye de Saint-Cyran.

Ce parti dispersé étoit loin de se regarder comme vaincu. Parmi les personnes du plus haut rang qui embrassoient ouvertement sa défense, on distinguoit la princesse de Conti et la duchesse de Longueville. La première, nièce de Mazarin, avoit partagé, pendant son séjour en Languedoc, dont son mari étoit gouverneur, l'enthousiasme qui avoit été inspiré à ce prince par l'évêque d'Alet : madame de Longueville, sa belle-sœur, toujours avide de mouvemens et d'intrigues, s'étoit, comme on l'a vu, attachée à la doctrine de Port-Royal, et elle affectoit le plus grand zèle, quoiqu'elle n'eût pas encore eu de relations directes avec les principaux chefs.

Tandis que Singlin n'avoit d'autre occupation, dans sa retraite, que de profiter de toutes les occasions qui se présentoient de correspondre avec les religieuses de Port-Royal des Champs, il fut tout à coup averti que la duchesse de Longueville l'avoit choisi pour son directeur. Cette détermination, prise dans de telles circonstances par la sœur du grand Condé, le remplit de joie, et lui fit concevoir les plus flatteuses espérances. S'empressant de répondre au vœu de la princesse, il quitta la soutane et prit l'habit court, afin de n'être pas reconnu, et il lui fit la nuit de fréquentes visites. Bientôt il fut transporté par les charmes de son esprit, ainsi que par les ressources inattendues qu'elle lui offrit; et ce directeur, si grave, si impérieux, si austère, se trouva presque soumis à l'ascendant d'une femme. « Chaque fois qu'il en revenoit, dit un de « ceux qui partageoient sa retraite, il avoit toujours « l'esprit plein de ce qu'il avoit vu (1). » Il plaça près d'elle mademoiselle de Vertus, qui avoit déjà rendu au parti d'importans services.

Singlin n'eut pas le temps de tirer tout le parti qu'il attendoit de cette direction. Il mourut presque subitement entre les bras de du Fossé et de Fontaine que Saci lui avoit envoyés; et le curé de la paroisse, secrètement attaché à la secte, conduisit de nuit son corps à Port-Royal des Champs où il fut enterré.

Saci hérita de la confiance que madame de Longueville avoit accordée à Singlin, et fut en même temps nommé chef de la secte. Ayant plus que son prédécesseur l'usage du grand monde, il montra moins d'engouement pour la princesse, et acquit bientôt sur elle

(1) Mémoires de Fontaine, tome III.

beaucoup de pouvoir. Afin de donner de l'assurance aux jansénistes timides qui s'adressoient à lui, il fit paroître une grande sécurité, négligea les précautions qu'il avoit jusqu'alors prises pour cacher sa retraite, présida même des assemblées qui se tinrent dans un jardin appartenant à un nommé Petit, et peu éloigné de la maison qu'il habitoit. Il répétoit souvent aux personnes qui venoient l'écouter, « que Dieu avoit donné « autrefois la paix à l'Eglise, non par la complaisance « des premiers chrétiens envers leurs tyrans, mais « par leur force et leur confiance à mépriser leurs « efforts (1). » Ces imprudences ne tardèrent pas à lui devenir funestes.

D'après ses conseils, madame de Longueville tira de Châtillon, Arnauld, Nicole et La Lane pour leur donner chez elle un asile bien plus sûr. L'hôtel qu'elle habitoit étoit situé près des Tuileries : il a porté son nom jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle, et la partie qui subsiste encore est aujourd'hui affectée aux écuries du Roi. Ce fut dans ce lieu inaccessible aux recherches de la police, qu'ils achevèrent la traduction du Nouveau Testament. Saci, qui venoit souvent les voir, en composa la préface : n'espérant point pouvoir obtenir l'autorisation de le faire imprimer en France, ils l'envoyèrent à Louvain où il fut approuvé par l'Université qui leur étoit dévouée, et ils obtinrent un privilége du roi d'Espagne, auquel Louis XIV se disposoit à faire la guerre. L'abbé de Pont-Château, chargé par eux de surveiller l'impression, partit pour les Pays-Bas. Il confia l'ouvrage aux presses d'Elzévir, et il

(1) Mémoires de Fontaine, tome IV.

le fit débiter à Mons par le libraire Gaspard Migeot : circonstance qui donna lieu d'appeler ce livre *Nouveau Testament de Mons*. Lorqu'on l'introduisit en France, pendant la guerre, il excita de nouvelles disputes dont nous aurons occasion de parler.

Saci, ne négligeant aucun moyen de préparer le triomphe de son parti, détermina la princesse de Conti, qu'il dirigeoit, à confier l'éducation des deux princes ses fils à Lancelot, qui, depuis la clôture des écoles, avoit donné des soins au jeune duc de Chevreuse. Cet instituteur célèbre, retiré avec eux à l'Ile-Adam, leur traça un plan d'études excellent. On le trouve dans une lettre où il rend compte à Saci de leur conduite : pièce extrêmement curieuse, dans laquelle l'auteur, en entretenant son chef des divers exercices de ses élèves, ne peut s'empêcher de faire une réflexion aussi injuste que maligne contre les évêques. Après avoir loué les soins que prend la princesse pour ne placer auprès de ses fils que des valets de pied bien sûrs, il ajoute « qu'elle y apporte plus « de précaution que beaucoup d'évêques n'en appor- « tent à donner un prêtre à l'Eglise (1). »

Cependant Saci, qui voyoit beaucoup de monde, et ne prenoit aucune précaution pour se cacher, fut arrêté le 14 mai 1666, au moment où il alloit chez madame de Longueville, et conduit à la Bastille avec du Fossé et Fontaine. Interrogé par le lieutenant civil d'Aubray, il ne fit paroître aucune crainte. Il résulta de la visite de ses papiers qu'il étoit, malgré les défenses qui avoient été publiées, en correspondance réglée avec les religieuses de Port-Royal des Champs,

(1) Mémoires de Fontaine, tome IV.

et qu'il les exhortoit à une résistance obstinée. Sa réponse fut qu'il n'avoit reçu à ce sujet aucun ordre direct ou indirect du Roi, ni de l'archevêque, comme s'il eût été possible de lui en faire parvenir officiellement pendant qu'il se déroboit à la surveillance de l'autorité. Le magistrat lui fit observer qu'il prenoit, tantôt le nom de Gournay, tantôt celui de Deleau. « Cela, lui dit-il, sent bien la cabale. — Monsieur, « répondit tranquillement Saci, l'état où vous me « voyez maintenant justifie assez toutes les précau- « tions que j'ai pu prendre, et me fait voir seulement « que je n'en ai pas pris d'assez sûres. » Les prisonniers, convaincus par leurs papiers et par leurs réponses de tout ce dont ils étoient accusés, furent traités avec beaucoup de douceur. On mit Saci dans la chambre qu'avoit occupée le surintendant Fouquet, et il put y jouir de la compagnie de Fontaine. Quant à du Fossé, il occupa d'abord la chambre où Bussy-Rabutin avoit été détenu; puis, au bout d'un mois, s'étant adressé à Le Tellier, il sortit de prison, et n'eut d'autre punition que d'être relégué en Normandie, où étoient les propriétés de sa famille (1).

Saci, privé de correspondance au dehors, consacra ses loisirs à un travail dont l'avoient chargé ses amis. La traduction du Nouveau Testament étant achevée, il entreprit celle de l'Ancien; et ce fut une occupation qui lui fit supporter les désagrémens d'une longue captivité. Doué de l'extérieur le plus aimable, et possédant à un très-haut degré le ton de la persuasion, il essaya, comme l'avoit fait autrefois Saint-Cyran à Vincennes, d'exciter l'intérêt de ceux qui étoient chargés

(1) Mémoires de du Fossé, livre II, chapitre 13.

de le garder. Il réussit parfaitement à l'égard de Bareuil, officier de la Bastille, avec lequel il eut de longs entretiens, et dont il fit un ardent janséniste : mais il fut moins heureux dans ses tentatives sur le gouverneur, qui, lui témoignant les égards que sa situation réclamoit, fut sourd à toutes ses insinuations.

La nouvelle de son arrestation avoit mis en mouvement tout le parti. La princesse de Conti et la duchesse de Longueville firent pour lui des démarches qui n'eurent aucun succès. Madame de Pomponne, dont le mari étoit alors ambassadeur en Suède, prit soin du mobilier que le prisonnier avoit laissé au faubourg Saint-Antoine, et le fit transporter dans la maison qu'elle habitoit, rue de la Verrerie. Peu de temps après, un grand crime termina la vie du lieutenant civil d'Aubray : il fut empoisonné par sa fille, la fameuse marquise de Brinvilliers. Les jansénistes ne manquèrent pas de répandre que cette fin terrible étoit une marque évidente du courroux du Ciel contre un homme qui avoit osé se charger d'arrêter un saint (1).

Les évêques d'Angers, d'Alet, de Pamiers et de Beauvais, soutenoient de toutes leurs forces le parti dans la résistance qu'il opposoit aux décisions de l'Eglise, et aux ordres de l'autorité civile. Ils publièrent des mandemens dans lesquels ils admettoient la distinction du fait et du droit, et infligèrent des punitions très-rigoureuses à ceux qui voulurent signer le formulaire purement et simplement. Quelques prélats, à la tête desquels se trouvoient Gondrin, archevêque de Sens, et Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne, crai-

(1) Mémoires de Fontaine, tome IV.

gnant un schisme, se portèrent pour médiateurs ; mais les jansénistes prirent bientôt de l'ascendant sur eux, et parvinrent, avec beaucoup d'adresse, à tromper leur bonne foi.

Alexandre VII, instruit de la conduite des quatre évêques, leur ordonna par un bref du mois de février 1666 de révoquer leurs mandemens, sous peine d'interdiction : ils s'y refusèrent ; et le Roi fit solliciter par le duc de Chaulnes, son ambassadeur à Rome, un nouveau bref qui nomma douze évêques chargés de faire le procès aux prélats opposans. Quelques difficultés de forme s'élevèrent entre les deux cours, ce ne fut qu'au mois d'avril de l'année suivante que le Pape désigna neuf prélats qui devoient sommer encore les évêques d'Angers, d'Alet, de Pamiers et de Beauvais de se soumettre, et, en cas de refus, commencer leur procès, après les avoir suspendus de leurs fonctions. Ces prélats étoient les archevêques de Toulouse et de Bourges, les évêques de Soissons, de Lodève, de Lavaur, de Mende, de Saint-Malo, de Dôle et de Lombez. Alexandre VII mourut un mois après, et il fut remplacé par Clément IX, qui parut disposé à suivre la marche adoptée par son prédécesseur.

Pendant que le parti voyoit se grossir le plus violent orage dont il eût été jamais menacé, Arnauld, Nicole et La Lane, excités par madame de Longueville, prenoient avec chaleur la défense des quatre évêques opposans. Ils publièrent en leur faveur des mémoires qui produisirent une vive sensation, et ranimèrent l'espoir de ceux que la crainte avoit saisis. Bientôt, par les intrigues des deux princesses qui les protégeoient, ils acquirent un certain crédit près de Le

Tellier et de Lyonne, ministres du Roi : la dépravation des mœurs du dernier, la conduite plus que scandaleuse de sa femme et de sa fille, ne les empêchèrent pas de contracter avec cette famille les liaisons les plus intimes ; et Nicole, malgré son caractère timide et réservé, se chargea de faire une démarche très-hardie.

Il se rendit à Fontainebleau où étoit le Roi, et se cacha dans une hôtellerie, sous le nom de M. de Rancourt. Le conseil s'occupoit alors du procès des quatre évêques, et recevoit de toute part des mémoires dirigés contre eux. Le Tellier les communiquoit secrètement à Nicole, qui les réfutoit avant qu'ils fussent discutés en présence du monarque. De cette manière, les délibérations se prolongeoient, de nouveaux obstacles faisoient abandonner les résolutions qu'on avoit prises ; et le parti gagnoit du temps, ce qui est tout dans ces sortes d'affaires (1).

L'archevêque de Sens et l'évêque de Châlons, persistant dans leur rôle de médiateurs, et trompés dans leurs bonnes intentions, persuadèrent à dix-neuf évêques de se joindre à eux pour supplier le nouveau Pape d'accueillir des propositions pacifiques. Leur lettre produisit sur Clément IX l'effet qu'ils attendoient, et ce pontife envoya en France le nonce Bargellini avec des pouvoirs très-étendus. A peine arrivé à Paris, le nonce fut circonvenu par les jansénistes : la princesse de Conti, la duchesse de Longueville, mademoiselle de Vertus, trouvèrent le moyen d'exercer sur lui beaucoup d'influence. Elles lui représentèrent qu'une telle pacification le couvriroit de gloire;

(1) Histoire Ecclésiastique de l'abbé Racine, tome XII.

mais elles lui firent observer en même temps qu'elle échoueroit si l'on consultoit d'autres théologiens que l'archevêque de Sens et l'évêque de Châlons, et surtout si le secret en étoit pénétré par le père Annat, confesseur du Roi. Bargellini prit donc sur lui de prier le monarque de suivre cette marche, qui, d'après les conseils de Lyonne, fut adoptée.

Pendant cette négociation mystérieuse, le Nouveau Testament de Mons se répandit à Paris par les soins de l'abbé de Pont-Château, et causa de nouvelles contestations que les jansénistes surent faire tourner à leur avantage. L'archevêque de Paris défendit la lecture de ce livre, et un arrêt du conseil le supprima [novembre 1667]. Aussitôt le parti fit courir une multitude de pamphlets, parmi lesquels on remarqua des dialogues où l'archevêque d'Embrun étoit couvert de ridicule. Ce prélat se plaignit amèrement au Roi, et accusa les jansénistes de prêcher dans leurs écrits la résistance aux puissances légitimes. Ils lui répondirent en le défiant de citer textuellement un ouvrage où ils se fussent servis de ces expressions; ce qui tendoit à faire naître une nouvelle controverse sur le fait et sur le droit.

Ils jugèrent en même temps que le moment étoit favorable pour présenter une requête solennelle au Roi. On négocioit pour la paix d'Aix-la-Chapelle, qui fut signée le 2 mai 1668, et le monarque, après avoir vaincu ses ennemis extérieurs, désiroit vivement que la tranquillité fût rétablie dans l'Eglise de France. Il étoit ainsi disposé, lorsqu'on lui présenta la requête qui avoit été rédigée avec beaucoup de soin par Arnauld, Nicole, La Lane, et revue par madame de

Longueville. Cette pièce, où l'éloquence se trouvoit mêlée à la grâce, étoit un modèle de précision et de clarté. Après avoir parlé au Roi de *ses incroyables travaux*, et *des périls auxquels il avoit exposé une vie si précieuse*, ils ajoutoient : « Ce sera, Sire, « le comble de votre gloire de donner la paix à l'E- « glise, en même temps que vous êtes prêt à la donner « à l'Europe. Les moyens sont prompts, faciles, in- « dubitables. Votre Majesté n'a qu'à y donner quel- « ques heures de son application : il n'en faut pas « davantage pour reconnoître sans peine le vrai état « de ces importunes contestations. Tout ce qu'il y a « d'équivoque disparoîtroit, étant exposé à la lu- « mière d'un esprit aussi pénétrant que celui de Votre « Majesté. » Arnauld et ses amis, en flattant ainsi un jeune roi, cherchoient à lui persuader qu'il lui seroit facile de résoudre en peu d'instans les questions les plus difficiles de la théologie.

Louis XIV ne fut pas insensible aux louanges qui lui étoient prodiguées par des hommes jusqu'alors si inflexibles ; leur requête eut à la cour un succès extraordinaire ; et l'archevêque d'Embrun qui s'y présenta fut bafoué par les courtisans. Ce triomphe, qui en promettoit d'autres, enivra les jansénistes les plus graves : le père Desmares, à qui la chaire étoit depuis long-temps interdite, disoit que « s'il avoit de l'am- « bition, et que ce ne fût pas un péché, il voudroit « avoir fait cette pièce, et mourir demain, parce qu'il « se croiroit plus immortalisé par là que s'il avoit ga- « gné une bataille (1). »

Malgré ce déchaînement contre l'archevêque d'Em-

(1) Histoire Ecclésiastique de l'abbé Racine, tome XII.

brun, le père Bouhours, jésuite, eut le courage de prendre sa défense dans un écrit intitulé : *Lettre à un seigneur de la cour.* Cet ouvrage, quoique bien écrit, n'eut aucun succès ; et quelques années après, Nicole exerça la vengeance du parti sur l'auteur qu'il désigna ainsi dans ses Essais de morale. « S'il se ren-« controit, dit-il, qu'un prêtre ou un religieux, se « piquant de bel esprit, fît des recueils de mots qui « se disent dans les ruelles, et dans les lieux qu'il « ne doit point connoître, qu'il parût plein d'estime « pour la galanterie et pour la conversation des da-« mes, on ne le souffriroit pas, tout le monde devien-« droit spirituel à ses dépens ; et, soit par malignité « ou par un sentiment de religion, on feroit mille « réflexions sur la disproportion des pensées dont il « s'occuperoit avec la sainteté de son ministère. » C'étoit traiter bien sévèrement un écrivain qui ne s'étoit jamais écarté de la plus austère décence, et dont les ouvrages contribuoient, autant que ceux de Port-Royal, aux progrès de la langue française.

Le nonce, l'archevêque de Sens et l'évêque de Châlons, eurent plusieurs conférences avec Arnauld, Nicole et La Lane : elles se tinrent en présence de la duchesse de Longueville, de la princesse de Conti et de mademoiselle de Vertus, qui y prirent beaucoup de part. Elles dirigeoient les discussions, aplanissoient les obstacles, et se chargeoient des relations particulières avec le Roi. « Ainsi ces dames, dit un « écrivain janséniste, étoient comme la lumière « des évêques ; elles les conduisoient comme par la « main, elles leur montroient tous les pas qu'ils de-« voient faire, et leur mettoient les paroles dans la

« bouche (1). » La duchesse de Longueville montroit surtout une activité extraordinaire : elle se croyoit au temps de la Fronde.

Cette affaire se traitant ainsi, et sans que l'immense majorité des évêques eût connoissance de la négociation, on demeura bientôt d'accord. Il fut convenu que le Pape n'exigeroit pas des quatre évêques qu'ils désavouassent leurs mandemens, et qu'ils se borneroient à constater par des procès-verbaux la réception du formulaire. Dans ces procès-verbaux, ces prélats devoient ainsi parler aux ecclésiastiques réunis en synode : « Par votre signature vous vous obligez à « condamner sincèrement, pleinement, sans aucune « réserve ni exception, tous les sens que l'Eglise et « le Pape ont condamnés et condamnent dans les cinq « propositions; en sorte que vous professez que vous « n'avez point d'autre doctrine sur ce sujet que celle « de l'Eglise romaine ? » Les jansénistes, en consentant à cet article du traité, sembloient promettre une soumission entière; mais ils se ménageoient adroitement les moyens d'éluder un engagement, en apparence si positif.

On dressa ensuite le projet de la lettre que les quatre prélats écriroient au souverain pontife. L'évêque d'Alet, malgré les sollicitations d'Arnauld et de Barcos, ses amis particuliers, refusa long-temps de l'adopter; il y fut enfin déterminé par une lettre de l'archevêque de Sens, où l'on remarque le passage suivant : « Quel triomphe pour les jésuites de voir « échouer une chose de cette conséquence qu'on « avoit voulu leur cacher, et de se trouver plus élevés

(1) Mémoires de Fontaine, tome IV.

« qu'ils ne l'ont jamais été par ce qui devoit les ruiner « sans ressource ! » Toutes les signatures étant obtenues, on adressa la lettre à Clément IX. Cette pièce, rédigée par Arnauld, sembloit porter tous les caractères de la soumission la plus complète. Elle est ainsi conçue :

« Ayant appris que, dans la manière d'exécuter la « constitution du pape Alexandre VII, et de souscrire « au formulaire de foi, plusieurs des évêques de « France, nos confrères, avoient suivi dans la disci- « pline une conduite différente, et qui avoit été agréée « de Votre Sainteté, nous avons cru devoir les imiter « en ce point, en changeant de conduite sur la ma- « nière d'exiger la signature du formulaire, parce que « nous n'avons rien à cœur que de contribuer à la « paix, à l'union de l'Eglise, et de donner des mar- « ques de respect envers le Saint-Siége apostolique. « C'est pourquoi nous avons, comme eux, assemblé « les synodes de nos diocèses ; nous avons ordonné « une nouvelle signature, et nous l'avons aussi faite « nous-mêmes ; nous avons donné à nos ecclésiasti- « ques les mêmes instructions que ces évêques avoient « données aux leurs ; nous leur avons prescrit la même « déférence pour les constitutions apostoliques qu'ils « avoient prescrite à ceux qui leur sont soumis ; et, « comme nous avons toujours été unis avec eux dans « le même esprit et dans les mêmes sentimens, nous « nous sommes encore unis à eux dans ce point de « discipline et dans la manière d'agir. »

Mais la conduite des quatre évêques fut loin de répondre aux protestations contenues dans cette lettre, dont tous les termes étoient calculés. Ils assemblèrent

des synodes, et firent dresser des procès-verbaux clandestins, où ils établirent en termes équivoques la distinction du fait et du droit qui avoit été si souvent condamnée. Le nonce, pressé par les trois dames qui dirigeoient cette affaire, ne prit pas connoissance des procès-verbaux; il ne les envoya point au Pape qui les avoit demandés; et il se contenta de transmettre à Rome un acte signé par les quatre évêques, portant qu'ils avoient signé et fait signer *sincèrement* le formulaire. Les jansénistes attachoient une grande importance au mot *sincèrement* dont ils dénaturoient entièrement l'acception : ils prétendoient qu'en l'employant on pouvoit donner à la signature les interprétations les plus opposées.

Clément IX, qui soupçonnoit leurs intentions, adressa le 13 octobre 1668 un bref au Roi, par lequel il exprimoit sa satisfaction de ce que les quatre évêques s'étoient soumis, mais où il insistoit sur la nécessité d'une *signature pure et simple*. Le conseil du Roi, entraîné comme on l'a vu, par les intrigues du parti, rendit, le 23 du même mois, un arrêt qui confirma la pacification, et dans lequel, au lieu d'employer les expressions de *signature pure et simvle*, il se servit de celles de *signature sincère*, ce qui fut pour les jansénistes un sujet de triomphe.

Le Pape, mécontent de la tournure que prenoit cette affaire, différa pendant quelques mois l'envoi d'un bref de satisfaction aux quatre évêques. Mais la duchesse de Longueville et la princesse de Conti poussèrent de Lyonne, chargé du portefeuille des affaires étrangères, à lui protester que les prélats opposans n'avoient aucune arrière-pensée, et qu'ils donneroient

désormais l'exemple de l'obéissance. Clément IX, ébranlé par ces sollicitations, envoya enfin à ces évêques [février 1669], un bref ainsi conçu :

« Quoique, à l'occasion de certains bruits qui « avoient couru, nous ayons cru devoir aller plus lentement dans cette affaire, car nous n'avons jamais « admis à cet égard ni exception, ni restriction quelconque, étant fort attaché aux constitutions de nos « prédécesseurs Innoncent X et Alexandre VII d'heureuse mémoire, présentement toutefois, après les « assurances nouvelles et considérables qui nous sont « venues de France, de la vraie et parfaite obéissance « avec laquelle vous avez souscrit le formulaire, « outre qu'ayant condamné les cinq propositions, « selon tous les sens dans lesquels elles ont été condamnées par le Saint-Siége apostolique, vous êtes « infiniment éloignés de vouloir renouveler en cela « les erreurs que le même siége a condamnées, nous « avons bien voulu vous donner ici une marque de « notre bienveillance paternelle, etc. »

Ce bref, qui annonçoit une défiance trop fondée, devint aussitôt l'objet des chicanes des jansénistes; et, parce que le pontife, par ménagement pour les quatre évêques, n'avoit pas employé l'expression de *signature pure et simple*, ils prétendirent qu'on pouvoit distinguer encore le fait du droit. Cependant cette pacification apparente donna au parti une force dont le gouvernement ne tarda pas à sentir le danger. Tout l'honneur en fut attribué à la duchesse de Longueville et à la princesse de Conti, qu'on appela *les Mères de l'Eglise*. La première surtout, qui étoit beaucoup plus habituée à l'intrigue que sa belle-sœur, fut louée

avec enthousiasme, et considérée comme ayant fait elle seule cette singulière révolution. « Une femme, dit « un écrivain janséniste aux adversaires de Port-Royal, « une femme vous enlève le fruit de tout ce que vous « avez fait depuis tant d'années (1). »

Le premier résultat de la pacification fut la mise en liberté de Saci qui étoit à la Bastille depuis plus de deux ans [30 octobre 1668]. Sa prison, pendant les derniers mois, étoit devenue fort supportable, et de Lyonne lui avoit fait accorder la permission de voir librement ses amis. Ce fut Pomponne, rappelé momentanément de son ambassade de Suède, et très en faveur alors, qui lui apporta l'ordre de sa délivrance. Quelques jours après, il fut présenté au Roi par Péréfixe, dont le cœur loyal avoit applaudi à l'arrangement qui venoit d'être fait, quoiqu'il n'eût été appelé à y prendre aucune part. Saci ne fut point ébloui par la majesté de Louis XIV; il ne fit paroître aucune soumission, ni aucun regret de sa conduite passée : « Je « n'aurois jamais espéré ma liberté, se borna-t-il à lui « dire, sous un roi moins sage, et qui auroit eu moins « d'équité et de pénétration. » Arnauld se montra plus modeste : conduit par Pomponne à une audience du Roi, « il fit des excuses sur les paroles un peu fortes « qui avoient pu lui échapper dans ses écrits (2). »

Ces deux hommes, dérobés depuis long-temps aux regards du public, excitèrent dans toutes les classes un engouement difficile à décrire. Saci ne s'y prêtoit qu'avec réserve : « Il gardoit toujours, dit un con- « temporain, son air ordinaire, toujours doux et pai- « sible, mais toujours grave et sérieux. » Arnauld,

(1) Mémoires de Fontaine, tome IV. — (2) *Ibid.*

plus franc, ne dissimuloit pas sa joie, et se prodiguoit à tous ceux qui vouloient lui offrir le tribut de leur admiration. On accouroit pour le voir de toutes les parties de la France; les étrangers lui témoignoient l'empressement qu'avoit autrefois fait naître Tite-Live, et, suivant les expressions d'un témoin oculaire (1), en venant à Paris, on y cherchoit autre chose que Paris; on étoit surtout charmé de trouver dans les paroles de ce docteur célèbre quelque chose de plus vif encore que dans ses livres.

En même temps le fameux prédicateur Desmares, interdit depuis plusieurs années, remonta en chaire; il prêcha dans un grand nombre d'églises, et attira une foule immense : on croyoit voir en lui un martyr de la bonne cause, et son talent, fortifié par l'étude, paroissoit avoir acquis toute sa perfection. Un jour qu'il prêchoit à Saint-Roch, le grand Condé fut curieux de l'entendre : étant arrivé lorsque le sermon étoit commencé, sa présence causa un peu de désordre dans l'auditoire, et Desmares, s'interrompant, lui adressa hardiment la parole : « Monseigneur, « lui dit-il, j'explique cet endroit de l'Evangile où il « est dit que Jésus-Christ guérit une main sèche; il « m'est très-glorieux que Votre Altesse vienne aug- « menter le nombre de mes auditeurs. Je prie le Sei- « gneur de conserver ce bras qui est la terreur de « toute l'Europe et le bonheur de la France; mais en « même temps que Votre Altesse se souvienne que si « elle ne rapporte pas tous ses exploits à Dieu comme « à sa fin dernière, Dieu permettra que ce bras se « sèche comme celui de notre Evangile. »

(1) Fontaine.

Le souvenir de l'effet produit par ce sermon se conserva long-temps ; et Boileau, plus de vingt-trois ans après, y fit allusion dans sa dixième satire :

Desmares dans Saint-Roch n'auroit pas mieux prêché.

Bossuet étoit alors le seul prédicateur qui pût être opposé à Desmares ; mais, récemment nommé à l'évêché de Condom, il avoit désormais à remplir d'autres devoirs [1669]. Bourdaloue, âgé de trente-sept ans, après avoir prêché quelques années en province, commençoit à peine sa carrière dans les chaires de Paris. Le parti essaya de lui susciter des dégoûts ; il nuisit même à ses premiers succès : mais le génie de ce grand orateur surmonta bientôt toutes les cabales ; sa doctrine, sage, modérée et vraiment chrétienne, combattit victorieusement les spéculations exagérées des jansénistes ; il sut se mettre à l'abri de toutes leurs attaques, et il ne tarda pas à les contraindre, sinon à l'admiration, du moins à une estime qui sembloit tenir du respect.

On voit qu'à cette époque il ne manquoit rien au triomphe de messieurs de Port-Royal : glorieux de la pacification qu'ils avoient obtenue par des moyens que désavouoit la bonne foi, ils en firent écrire l'histoire, dans un sens très-favorable pour eux, par Varet, jeune ecclésiastique de grande espérance, qu'ils avoient eu l'adresse de placer en qualité de vicaire général près de l'archevêque de Sens. Heureux si l'indulgence excessive dont ils venoient d'être l'objet, les eût fait renoncer à leurs erreurs et à leurs intrigues !

CINQUIÈME PARTIE.

Dispositions prises à l'égard des monastères de Port-Royal de Paris et de Port-Royal des Champs. — La duchesse de Longueville s'établit à Port-Royal des Champs. — Les solitaires y reviennent et lui forment une cour. — Conduite des religieuses de Port-Royal des Champs. — Leurs relations avec celles de Paris. — Mort de Péréfixe. — François de Harlay, archevêque de Paris. — Pomponne est appelé par Louis XIV au ministère. — Arnauld d'Andilly son père vient à la cour. — Succès qu'il obtient. — Arnauld et Nicole travaillent au livre de *la Perpétuité de la Foi*. — Voyage d'Arnauld à Angers. — Nicole commence les *Essais de morale*. — Divers ouvrages dont s'occupent messieurs de Port-Royal. — Commencemens de Quesnel. — Mort d'Arnauld d'Andilly. — Henri Arnauld, évêque d'Angers, persécute les ecclésiastiques qui se sont soumis aux lois de l'Eglise. — Voyage de Nicole dans le midi de la France. — Pont-Château chargé par le parti d'une mission à Rome. — Réconciliation de Racine avec Nicole et Arnauld. — Sentimens de Boileau sur Port-Royal et le jansénisme. — Opinions de madame de Sévigné. — Les jansénistes essaient de faire établir une section de théologie à l'académie des Sciences. — Affaire de la Régale. — Port-Royal prend contre le Roi le parti de la cour de Rome. — Désordres dans les diocèses d'Alet et de Pamiers. — Mort de la duchesse de Longueville. — Pomponne est renvoyé du ministère. — Nouvelle dispersion des solitaires. — Harlay fait une visite dans le monastère de Port-Royal des Champs. — Requête des religieuses à Jésus-Christ. — Arnauld et Nicole quittent la France et se retirent dans les Pays-Bas. — Eglises jansénistes de Hollande. — Arnauld les visite. — Ouvrages qu'il compose à Utrecht. — Il court le risque d'y être arrêté; mais Pomponne l'ayant averti, il se retire à Bruxelles. — Nicole rentre en France. — Assemblée générale du clergé de 1682. — Les quatre articles. — Le Pape refuse pendant quelques années de donner des bulles aux évêques nommés par le Roi. — Situation fausse des jansénistes. — Ils prennent le parti d'outrer les conséquences des quatre articles. — Mort de Saci. — Fanatisme des religieuses de Port-Royal des Champs. — Arnauld succède à Saci dans la direction de la secte. — Bible de Saci. — Bible de Royaumont. — Les jansénistes retirés dans les Pays-Bas veulent traiter avec Louis XIV sous le nom de disciples de saint Augustin. — Mort de Dorothée, abbesse de Port-Royal de Paris. — Prétendu miracle de la mère Angélique. — Du Guet s'attache à Port-Royal. — Sa conduite. — Mort d'Hamon. — Mort de l'abbé de Pont-Château; on lui attribue des miracles. — On en attribue aussi à Henri Arnauld, évêque d'Angers. — Tentatives des jansénistes sur

la congrégation de l'Oratoire. — *Réflexions morales* de Quesnel. — Ce livre est approuvé par Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons. — Accord de Louis XIV avec la cour de Rome. — Démarche des évêques nommés auprès du Pape, qui leur envoie des bulles. — Les jansénistes cherchent à les décrier en leur attribuant une fausse lettre. — Mort d'Arnauld. — Effet que cet événement produit en France. — Mort de Nicole. — Caisse connue sous le nom de *Boîte à Pérette*. — Quesnel devient chef de la secte.

Péréfixe, interprétant la pacification dans le sens le plus favorable aux religieuses de Port-Royal des Champs, leur rendit l'usage des sacremens; et le gouvernement, à sa sollicitation, retira les gardes qui avoient été chargés d'empêcher leurs correspondances au dehors. Il leur témoigna une bonté paternelle qui, loin de les toucher, ne servit qu'à les faire devenir plus opiniâtres et plus hardies. Elles ne pouvoient être satisfaites que si on leur rendoit la direction de Port-Royal de Paris qui avoit pris un autre esprit, et si les religieuses qui le composoient étoient livrées à leurs vengeances. Mais telle n'étoit pas l'intention de Louis XIV, qui, reprenant sur cette communauté les droits que son père avoit abandonnés en 1629, nomma Dorothée abbesse perpétuelle. Les religieuses des Champs osèrent faire opposition à cette nomination. L'affaire fut évoquée au conseil, et un arrêt du 13 mai 1669 régla définitivement les droits des deux monastères. Il est ainsi conçu :

« Le monastère de Port-Royal des Champs, avec « ses annexes et dépendances, sera distinct, séparé « et indépendant de celui de Paris, pour être établi « en titre d'abbaye élective et triennale, sous le nom « d'abbaye de Port-Royal des Champs, régie et gou- « vernée à perpétuité par une abbesse qui sera élue

« de trois ans en trois ans par les religieuses qui y « sont présentement et seront à l'avenir. Et, afin « d'ôter tout sujet de contestation entre les deux « abbayes sur le sujet des biens et revenus, Sa Ma- « jesté ordonne qu'ils seront partagés en deux lots, « l'un desquels sera composé d'un tiers qui appar- « tiendra à perpétuité aux abbesses et religieuses de « Port-Royal de Paris, et l'autre, composé des deux « tiers, appartiendra aussi à perpétuité aux abbesses « et religieuses de Port-Royal des Champs. »

Quoique le monastère des Champs fût, par cette décision, beaucoup mieux traité que celui de Paris, les murmures ne cessèrent point; et, dès la première année de la pacification, les pamphlets contre le Roi et l'archevêque recommencèrent à circuler. Clément IX, dont la bonté avoit été surprise, mourut le 9 décembre de cette année. Clément X, son successeur, confirma l'arrêt du conseil par une bulle du 23 septembre 1671.

Les solitaires, n'ayant plus besoin de se dérober aux regards, revinrent successivement habiter les maisons voisines de Port-Royal des Champs. Sainte-Marthe reprit les fonctions de confesseur des religieuses; et Saci, qui continua d'être le chef principal de la secte, s'y fixa au bout de quelques mois. Avant de quitter Paris, il y établit Fontaine qui lui avoit servi de secrétaire pendant sa détention à la Bastille, et il le chargea de surveiller l'impression des livres que le parti devoit faire répandre. L'imprimeur qu'on choisit se nommoit Rouland, et l'on pouvoit compter autant sur sa discrétion que sur son zèle (1). Ces petits

(1) Mémoires de Fontaine, tome IV.

ouvrages, confiés à des affidés, couroient toute la France, et, pour l'ordinaire, on les distribuoit gratuitement. Arnauld et Nicole, depuis long-temps inséparables, prirent un logement au faubourg Saint-Jacques, vis-à-vis le séminaire de Saint-Magloire. Ils alloient souvent visiter leurs amis de Port-Royal des Champs; quelquefois ils y faisoient d'assez longs séjours, et ils y avoient conservé des appartemens.

Mais la présence de la duchesse de Longueville contribua surtout à embellir cette solitude : elle y fit bâtir une grande maison où elle établit sa résidence habituelle. Cette princesse, objet de l'amour et de la vénération du parti, tint une cour où furent admis les solitaires les plus distingués par leur esprit : on s'y entretenoit de théologie et de littérature, on y concertoit des intrigues : la duchesse étoit écoutée Comme un oracle, et, dans un âge avancé, elle retrouvoit avec satisfaction les triomphes que, jeune et belle, elle avoit autrefois obtenus à l'hôtel de Rambouillet.

Les religieuses, comptant sur une protection aussi puissante, ne cherchèrent pas à dissimuler leur système d'opposition. Le livre de la Fréquente communion, ainsi que les ouvrages qui avoient fait le plus de bruit dans les controverses, furent lus pendant leurs repas; et elles firent éprouver les plus honteuses humiliations à celles de leurs sœurs qui avoient signé le formulaire. De rigoureuses punitions leur furent infligées, et l'on exigea d'elles qu'elles rétractassent publiquement un acte de soumission aux puissances légitimes (1).

Ayant appris quelque temps après que la mère

(1) Mémoires de la sœur Méthilde.

Flavie, qui, comme on l'a vu, après s'être soumise a l'Eglise avoit été nommée maîtresse des novices du couvent de Port-Royal de Paris, étoit à l'extrémité, elles cherchèrent à augmenter l'horreur de ses derniers momens, en lui inspirant des scrupules sur la conduite qu'elle avoit tenue. Catherine de Saint-Paul Arnauld, l'une des nièces du docteur, fut donc chargée de lui écrire au nom de toutes les mères, et de la menacer de la damnation si elle ne consentoit pas à se rétracter. Flavie leur répondit par une lettre qui auroit dû les faire rougir de leur cruauté, et qui renfermoit les leçons les plus fortes et les plus justes.

« Au milieu des maux qu'il plaît à mon Dieu que « je souffre pour mes péchés, dit cette vertueuse « religieuse, je n'ai point de consolation plus grande « que de penser que j'ai obéi sincèrement à mes « supérieurs légitimes. Quoique je ne sois qu'une « fille, je sais que Dieu dit dans l'Ecriture que qui- « conque les écoute l'écoute, et quiconque les mé- « prise le méprise. Si je n'en avois pas usé ainsi, « dites-moi, à quoi pourrois-je attribuer cela qu'à « *un orgueil*, qu'à *une bonne opinion de moi-même*, « et un mépris manifeste que je ferois des sentimens « de mes supérieurs? A Dieu ne plaise que je m'élève « au-dessus d'eux dans la connoissance des choses « dont ils sont les juges! Vous me plaignez de me voir « dans la voie en laquelle mes véritables pasteurs « me conduisent; et moi je vous plains, et je puis « dire que je gémis de vous en voir éloignée, parce « que je crois que c'est la seule chose qui puisse nous « conduire à une heureuse éternité. Voilà, ma très- « chère mère, ce que la maladie en laquelle je suis

« présentement m'a permis de vous écrire. » Telles furent les dernières paroles de Flavie, qui mourut au mois d'avril 1670 (1).

Péréfixe, qui avoit su inspirer aux religieuses de Port-Royal de Paris les sentimens que venoit de développer la mère Flavie, lui survécut peu. Etant mort le 31 décembre de cette année, il fut remplacé par François de Harlay, archevêque de Rouen. Ce prélat, fort instruit dans les matières qui faisoient l'objet des controverses, se distinguoit surtout par de grands talens pour le gouvernement ecclésiastique. Plus ferme que son prédécesseur, ses mœurs n'étoient pas aussi pures ; et les jansénistes, qui le redoutoient, ne manquèrent pas d'exagérer les reproches qu'il étoit possible de lui faire sous ce rapport. A peine fut-il installé sur son nouveau siége, qu'ils répandirent contre lui des vers satiriques, parmi lesquels on remarquoit ceux-ci :

A Paris comme à Rouen,
Il fait tout ce qu'il défend.

Mais leurs clameurs n'effrayèrent point Harlay, qui prit les mesures les plus convenables, non-seulement pour réprimer leurs tentatives séditieuses, mais pour donner, s'il étoit possible, à leur activité et à leurs talens une direction favorable à l'Eglise et à l'Etat.

Si la surveillance d'Harlay inquiétoit messieurs de Port-Royal, ils furent pleinement rassurés par un événement pour lequel ils faisoient, depuis plusieurs années, les vœux les plus ardens. Lyonne, secrétaire d'Etat, chargé des affaires étrangères, étoit, comme

(1) Recueil de pièces pour servir à l'histoire de Port Royal.

on l'a vu, lié avec eux; et c'étoit lui qui avoit le plus contribué à la pacification. Voyant qu'il étoit menacé d'une mort prochaine, ils le déterminèrent à désigner comme l'homme le plus digne de le remplacer, Pomponne qui étoit encore ambassadeur en Suède. Les dépêches de cet ambassadeur furent donc soigneusement lues au Roi, qui en admira le style plein d'élégance et de noblesse, et qui ne tarda pas à prendre de celui qui les avoit écrites l'idée la plus avantageuse. Aussi presque immédiatement après la mort de de Lyonne, Louis XIV, sans avoir consulté ses autres ministres, choisit Pomponne pour le remplacer. La lettre qu'il lui écrivit le 5 septembre 1671, pour l'appeler à cet emploi, a été publiée récemment par M. de Monmerqué, à la suite des mémoires de Coulanges. On y voit que Louis XIV ne connoît Pomponne que de réputation, et qu'ayant quelque défiance de ses principes, il cherche à le piquer d'honneur, en lui faisant sentir combien il doit être reconnoissant de la préférence glorieuse qui lui est accordée. « En « recevant cette lettre, lui dit-il, vous aurez des « sentimens bien différens. La surprise, la joie et « l'embarras vous frapperont tout ensemble; car vous « ne vous attendez pas que je vous fasse secrétaire « d'Etat, étant dans le fond du nord. Une distinction « aussi grande, et un choix fait sur toute la France, « doit toucher un cœur comme le vôtre..... Lyonne « étant mort, je veux que vous remplissiez sa « place, etc. »

Les jansénistes ne se contentèrent pas de ce triomphe d'un de leurs amis secrets; ils voulurent qu'un de leurs chefs reconnus parût avec éclat devant le Roi,

et fût offert aux hommages des courtisans. Bertillac, attaché à la secte, le même qui avoit, en 1665, présenté Pomponne à la Reine-mère, en lui protestant qu'il ne partageoit pas les sentimens de sa famille, fit dire devant Louis XIV, par quelques personnes, que probablement Arnauld d'Andilly viendroit remercier Sa Majesté des bienfaits dont elle avoit comblé son fils; et, sur ce que le Roi avoit répondu qu'il le croyoit, le solitaire ne balança pas à partir pour la cour.

Agé de plus de quatre-vingts ans; ayant joué un rôle sous le règne de Louis XIII, et enseveli depuis dans une solitude où il avoit acquis une certaine réputation littéraire, il fixa l'attention de tout le monde; et sa présentation fut un spectacle tout nouveau pour la cour. Le Roi, qui croyoit le parti entièrement revenu de ses erreurs, accueillit le vieillard avec une douce bienveillance; et, de tous les ouvrages qu'il avoit publiés, il ne lui parla que de la traduction de Josephe, dont il fit un éloge mérité. D'Andilly, en habile courtisan, profita de ces dispositions favorables pour dissiper les soupçons que le monarque pouvoit encore concevoir, et pour inspirer en même temps un intérêt qui lui fût personnel. Il remercia Louis XIV d'avoir donné la paix à l'Eglise. « Car l'Eglise, Sire, « ajouta-t-il, étant le royaume de Jésus-Christ, c'est « une beaucoup plus grande gloire à Votre Majesté « de lui avoir donné la paix que de l'avoir donnée à « toute l'Europe. » Quelques momens après, il dit qu'il avoit encore quelque chose à souhaiter. « Et « quoi? reprit le Roi. — L'oserois-je dire, Sire? — « Oui. — C'est, Sire, que Votre Majesté daigne m'ai- « mer un peu. » Et il embrassa ses genoux. Dans la

bouche de toute autre personne, une telle demande auroit blessé toutes les convenances; mais d'Andilly étoit le plus beau vieillard de son temps: il avoit conservé tous les moyens de toucher et de plaire, et ses discours sembloient l'expression de la candeur la plus naïve. Louis XIV le releva donc, et lui fit l'honneur de l'embrasser. En le congédiant avec tous les signes d'une grande faveur, il ordonna qu'on lui fît voir tout ce que Versailles offroit déjà de magnifique.

A peine rentré chez lui, d'Andilly, transporté de joie, dressa une relation de ce qui venoit de se passer, et la fit circuler parmi ses partisans. Il en parvint un exemplaire à madame de Sévigné, qui étoit aux Rochers; et c'est le sujet d'une de ses lettres les plus intéressantes (1).

Le gouvernement, d'après les conseils du nouvel archevêque de Paris, auroit désiré que messieurs de Port-Royal tournassent leurs armes contre les protestans, et employassent, pour défendre l'Eglise, les talens qui n'avoient servi jusqu'alors qu'à la déchirer. Arnauld et Nicole avoient eu déjà cette idée: témoins des succès qu'avoit obtenus Bossuet dans des controverses où il avoit montré autant de génie et de profondeur que de franchise et de générosité, ils sentoient qu'il leur seroit difficile, pour ne pas dire impossible, de le surpasser; mais ils souhaitoient que Port-Royal essayât du moins de partager sa gloire. C'étoit dans cette vue que, dès le temps où ils étoient cachés dans l'hôtel de madame de Longueville, ils avoient commencé de recueillir les matériaux d'un

(1) Relation faite par M. d'Andilly; Mémoires de Coulanges; Lettre de madame de Sévigné, du 23 novembre 1671.

grand ouvrage, où ils se proposoient d'établir que la croyance de l'Eglise catholique sur le sacrement de l'Eucharistie, n'avoit jamais éprouvé de changement depuis les premiers siècles. Mais, concevant quelques doutes sur l'opinion de l'Eglise grecque à cet égard, ils chargèrent Pomponne, alors ambassadeur en Suède, de faire prendre des renseignemens en Russie; et il leur en transmit bientôt de très-propres à fortifier leurs argumens. Se trouvant donc fort disposés à faire ce que désiroit le gouvernement, ils se livrèrent avec ardeur à la composition du livre célèbre qui ne tarda pas à paroître sous le titre de *la Perpétuité de la Foi*. Cet ouvrage, moins entraînant que ceux de Bossuet, mais remarquable par une excellente dialectique, leur fit beaucoup d'honneur; et Nicole eut assez de modestie pour exiger que le nom seul d'Arnauld y fût placé.

Ce fut à peu près dans le même temps qu'Arnauld entreprit un petit voyage qui fit beaucoup de bruit. Etant allé voir l'évêque d'Angers son frère, cette ville lui rendit des honneurs qui ne sont dus qu'aux princes; les échevins se portèrent à sa rencontre, lui firent des présens, et il fut harangué par le recteur de l'Université. Il parcourut ensuite le diocèse, donna des instructions dans les églises, et fit naître un enthousiasme qui précipita dans la secte des personnes de toutes les classes. De retour à Paris, il prit un grand empire sur Pomponne son neveu, auquel il conseilla beaucoup de circonspection, et il se chargea de diriger la conscience du cardinal de Retz, qui, dans le temps où il écrivoit ses mémoires, affectoit la dévotion la plus sincère.

A cette époque où la secte jouissoit de la protection du gouvernement et de la faveur publique, elle s'occupa d'un grand nombre d'ouvrages qui augmentèrent son influence et sa réputation. Nicole publia le premier volume des *Essais de morale*, et obtint un succès dont il avoit été loin de se flatter. Ce livre fut non-seulement accueilli par les hommes graves auxquels il sembloit plus particulièrement destiné, mais, si l'on en croit madame de Sévigné, les femmes mêmes le dévorèrent. On y cherchoit des allusions que l'auteur avoit eu l'art d'indiquer avec beaucoup d'adresse, et l'on triomphoit lorsqu'on croyoit les avoir saisies. Cet accueil encouragea Nicole, qui fit paroître dans la suite plusieurs volumes sur le même sujet. Ces traités étoient attendus avec impatience, et les éditions s'en multiplioient. En les examinant avec cette impartialité que n'eurent pas les contemporains, on trouve de la solidité dans les pensées, de la justesse et de la force dans les raisonnemens, de la pénétration et même de la finesse dans les observations; mais le style en général manque de mouvement, les mêmes idées sont trop souvent reproduites, et elles ne sont pas revêtues de ces formes vives et piquantes qu'il n'a été donné qu'à La Bruyère de rencontrer.

Saci eut l'idée d'écrire une vie de saint Louis, et il pria Tillemont de recueillir des matériaux pour cet ouvrage. Tillemont, l'un des élèves les plus distingués des écoles de Port-Royal, consacra une année entière à dépouiller les manuscrits du treizième siècle. Mais, lorsque son travail fut fini, Saci, trop occupé par la direction générale de la secte, abandonna son projet, qui fut exécuté par La Chaise, ancien ami de

Pascal, à qui les recherches qui avoient été faites furent communiquées.

Tillemont avoit entrepris, dès l'âge de dix-huit ans, une histoire ecclésiastique des six premiers siècles. L'ayant d'abord mêlée avec celle des Empereurs, il s'aperçut que ce plan entraînoit de la confusion. Il en fit donc deux ouvrages distincts, où l'on remarque une critique éclairée et une immense érudition. La partie théologique de cette production avoit pour but de prouver ce que Saint-Cyran avoit autrefois avancé sur les prétendus changemens qu'avoit éprouvés dans les derniers temps la doctrine de la primitive Eglise.

Du Fossé, élève comme Tillemont des écoles de Port-Royal, entraîna dans le parti un homme distingué par ses talens. Le Tourneux, d'une famille obscure de Normandie, ayant obtenu, dans sa première jeunesse, un prix à l'Académie Française, exerçoit dans un village les fonctions de vicaire; il en fut tiré, et brilla pendant quelque temps dans les chaires de Paris, où l'on espéra qu'il effaceroit Bourdaloue. Cet espoir étant trompé, il s'occupa d'ouvrages de théologie qui attirèrent sur lui de grands orages.

Lancelot avoit continué l'éducation des jeunes princes de Conti, jusqu'à la mort de leur mère qui arriva en 1672. Alors il se retira dans l'abbaye de Saint-Cyran, où il consacra ses loisirs à des travaux utiles, parmi lesquels on remarque les tables de l'édition in-4°. de la Bible de Vitré. Ayant perdu, en 1678, Barcos qui possédoit cette abbaye, il ne s'accorda pas avec le nouvel abbé, rentra dans la carrière des controverses, et fut exilé à Quimperlé, où il mourut plusieurs années après.

Mais un homme sur lequel on arrêtoit à peine les regards préludoit dès lors au grand rôle qu'il devoit jouer dans le parti. Pasquier-Quesnel, membre de l'Oratoire, étoit depuis long-temps l'admirateur des Arnauld, des Nicole et des Pascal : lié avec les deux premiers, et apprécié par eux, il recevoit en secret leurs instructions. Cet ecclésiastique joignoit à une vaste érudition de rares talens pour écrire : il avoit le zèle, l'ardeur et le dévouement aveugle que les chefs de la secte désiroient dans leurs disciples. On jugea convenable de ne pas exposer d'abord au grand jour un homme dont on attendoit les plus éminens services, et une réserve prudente lui fut prescrite. Afin de fixer l'attention sur lui, sans dévoiler ses opinions secrètes, il publia en 1671 des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*. C'étoit un petit volume in-12 qui ne contenoit que les quatre Evangiles, auxquels l'auteur avoit ajouté quelques observations. On y remarqua de l'onction et de la piété : le style parut d'un écrivain exercé; et Vialart, évêque de Châlons, l'un des médiateurs de la paix, lui donna une approbation honorable. Le succès extraordinaire qu'obtinrent les Réflexions confirma l'espoir qu'on avoit conçu, et l'on prit la résolution de se servir de ce livre pour donner de nouveaux développemens au système qu'on vouloit propager. Mais le temps n'étoit pas encore venu d'exécuter ce grand dessein : on se contenta de produire Quesnel dans les chaires de Paris, et il y brilla pendant les années 1672 et 1673.

Peu de temps après, le parti perdit un des chefs qui avoient le plus contribué à ses succès. Arnauld d'Andilly mourut le 27 septembre 1674, à l'âge de

quatre-vingt-cinq ans. Il avoit porté le ton de la cour dans la solitude de Port-Royal des Champs: ses manières douces et aimables sembloient tempérer l'austérité de la secte; et le grand usage qu'il avoit du monde et des affaires lui inspiroit souvent les plus sages conseils. On observe qu'après sa mort messieurs de Port-Royal furent moins mesurés dans leurs démarches, qu'ils prirent sans nécessité les résolutions les plus violentes, et qu'ils appelèrent eux-mêmes sur leurs têtes les orages dont ils n'avoient jamais cessé d'être menacés. Des nombreux ouvrages que d'Andilly avoit composés dans sa retraite, il ne reste aujourd'hui que celui dont Louis XIV avoit fait l'éloge, la traduction des antiquités hébraïques de Josephe.

Les jansénistes ne tardèrent pas à mettre à l'épreuve l'indulgence que Louis XIV leur témoignoit. En 1675, l'évêque d'Angers, Henri Arnauld, oubliant qu'avant la pacification de 1668 son parti avoit plusieurs fois prêché la tolérance, se mit à persécuter ceux des ecclésiastiques de son diocèse qui étoient restés fidèles aux doctrines de l'Eglise. Malgré les protestations qu'il avoit faites au Pape, il exigea la signature du formulaire avec la distinction du fait et du droit, et il infligea des punitions à ceux qui vouloient signer purement et simplement. Ces ecclésiastiques portèrent leurs plaintes au Roi, qui ne crut pas devoir s'écarter du système qu'il avoit adopté à l'égard des jansénistes. Il déclara par un édit de 1676, daté du camp de Ninove, « que la permission de signer avec « explication n'*étoit qu'une condescendance qu'on* « *avoit eue pour quelques particuliers*, mais qui ne

« devoit pas tirer à conséquence (1). » Il arriva ce qui devoit arriver : la division se mit de nouveau dans le diocèse d'Angers; l'Université protesta contre les mesures prises par l'évêque, et elle exigea de ses membres une signature pure et simple.

Cette levée de boucliers n'empêcha pas Innocent XI, qui venoit de succéder à Clément X, d'imiter l'indulgence de Louis XIV. Se flattant de ramener Arnauld, qui l'avoit félicité sur son avénement, il lui fit écrire par le cardinal Cibo une lettre qui contenoit les conseils les plus sages et les plus paternels [2 janvier 1677]. Après avoir donné de justes éloges au livre de la Perpétuité de la Foi, le cardinal ajoutoit : « Sa « Sainteté est persuadée qu'en écrivant vous serez « toujours fort éloigné de certaines manières où se « laissent entraîner des hommes, d'ailleurs d'un mé- « rite distingué, et dignes d'une grande considéra- « tion, mais qui semblent avoir plus dessein de vaincre « les hommes dans la dispute que de combattre les « erreurs de la foi (2). » Les jansénistes, qui, comme on le verra bientôt, avoient lié à Rome l'intrigue la plus singulière, ne tinrent aucun compte des avis que le Pape leur faisoit donner, et répandirent partout qu'ils étoient appuyés par le Saint-Siége. Il leur coûtoit peu de changer de forme et de langage, pourvu qu'ils tendissent toujours à leur but.

Ce fut à l'occasion de l'intrigue dont nous venons de parler que Nicole fit, à la même époque, un voyage dans le midi de la France, sous le nom de M. de Rosny. Il visita les évêques d'Angers, d'Alet et de

(1) Histoire Ecclésiastique de l'abbé Racine, tome XI. — (2) Pièces justificatives des Mémoires de du Fossé.

Poitiers, et revint par le Dauphiné, le Lyonnais et la Bourgogne. Partout les affiliés le recevoient avec empressement, et il leur dictoit le langage qu'ils devoient tenir dans les nouvelles circonstances qui se préparoient. L'abbé de Pont-Château, toujours actif et plein de zèle, fit dans le même temps un voyage secret à Rome : « Il avoit, dit un contemporain, un talent « singulier pour s'insinuer dans les esprits, et pour « persuader ce qu'il vouloit (1). Ses négociations furent très-actives ; mais l'ambassadeur de France, l'ayant découvert, lui fit donner l'ordre de se retirer.

Avant de raconter l'intrigue purement politique que Port-Royal eut l'art de nouer avec la cour de Rome, et qui donna lieu à l'une des mesures les plus importantes qui aient été prises sous le règne de Louis XIV, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails sur les rapports que le parti sut alors se ménager avec les hommes qui dominoient dans la littérature et dans les sciences.

On a vu que Racine s'étoit brouillé avec ses anciens maîtres, à l'occasion d'une diatribe de Nicole contre les auteurs de romans et de comédies. Mais ses triomphes sur la scène n'ayant point effacé les premières impressions de son enfance, il s'étoit bientôt repenti d'un procédé que Boileau avoit sévèrement condamné. N'osant cependant se rapprocher d'Arnauld et de Nicole, dans la crainte qu'ils n'exigeassent qu'il abandonnât une carrière encore pour lui pleine d'attraits, il parloit de messieurs de Port-Royal avec éloge, et sembloit regretter de ne point partager leur opinion sur un objet unique. Mais les cabales qui nuisirent

(1) Mémoires sur l'abbé de Pont-Château.

momentanément au succès de *Phèdre* l'ayant dégoûté du théâtre, il revint entièrement aux principes qu'on lui avoit inculqués dans sa jeunesse, et il ne respira plus qu'après le moment où il pourroit obtenir le pardon des torts qu'il se reprochoit depuis longtemps.

Cette paix se fit très-facilement avec Nicole; mais elle éprouva des difficultés de la part d'Arnauld, dont le dépit n'étoit pas encore calmé. Boileau, qui étoit le médiateur, s'avisa de porter à ce dernier la tragédie de Phèdre, et le pria de l'examiner. Le docteur, qui n'y vit que les questions dont il s'occupoit, approuva beaucoup le caractère de Phèdre : « Il n'y a, dit-il, rien « à reprendre dans ce caractère, puisqu'il nous donne « cette grande leçon, que, lorsqu'en punition des fautes « précédentes Dieu nous abandonne à nous-mêmes et « à la perversité de notre cœur, il n'est point d'excès « où nous ne puissions nous porter, même en les dé- « testant (1). » Cependant il se permit une critique littéraire, la seule qui puisse être justement dirigée contre ce chef-d'œuvre : il blâma l'amour d'Hippolyte. Peu de jours après, Boileau lui amena Racine, qui, en présence d'une nombreuse compagnie, se jeta à ses pieds. Le caractère pacifique de ce grand poète, son goût pour la cour, et les soins qu'il crut devoir prendre pour laisser quelque fortune à ses enfans, l'empêchèrent de figurer dans les controverses qui suivirent; mais, jusqu'à sa mort, la secte put compter sur tous les services qu'il fut en son pouvoir de lui rendre sans se compromettre.

Boileau, qui n'avoit jamais eu aucun tort avec Port-

(1) Mémoires de Louis Racine.

Royal, conçut, dès son entrée dans la carrière, une grande estime pour les talens qui distinguoient cette société, et il ne vit dans ceux dont elle étoit composée que les restaurateurs de la langue et du goût. Quoiqu'elle eût, par les éloges les plus flatteurs donnés à ses premiers essais, tenté de se l'attacher, il garda une constante neutralité dans toutes les disputes où elle auroit voulu l'entraîner, et ses liaisons littéraires avec quelques jansénistes ne l'empêchèrent pas d'en avoir d'aussi étroites avec des jésuites, tels que les pères Bourdaloue, Bouhours et Gaillard. Il mettoit une sorte d'orgueil à jouer au milieu de ces querelles violentes le rôle de Pomponius Atticus, et à cultiver des amis parmi les hommes distingués des deux partis.

Port-Royal profitoit quelquefois de son penchant à la malice pour lui donner des notes satiriques sur les personnages qu'il vouloit décrier, et le poète, comme nous l'avons remarqué, n'étoit pas toujours en garde contre ce piége. Au reste, il a déclaré lui-même dans sa vieillesse ses véritables sentimens sur les controverses du jansénisme : « Pour ce qui regarde « le démêlé sur la grâce, dit-il dans une lettre du « 7 décembre 1703, c'est sur quoi je n'ai point pris « de parti, étant tantôt d'un sentiment, tantôt d'un « autre ; de sorte que, m'étant quelquefois couché « janséniste tirant au calviniste, je suis tout étonné « que je me réveille moliniste approchant du pélagien. « Ainsi, sans les condamner les uns ni les autres, je « m'écrie avec saint Augustin: *O altitudo sapientiæ!* »

Madame de Sévigné et sa société, qui conservoient des relations intimes avec quelques-uns des princi-

paux personnages de la Fronde, admiroient, comme Boileau, les talens des jansénistes, mais ne partageoient pas leurs opinions. On voit, dans la correspondance de cette dame si justement célèbre, son empressement à lire les écrits qui venoient de Port-Royal, et l'on remarque en même temps, toutes les fois qu'elle parle de doctrine, que l'espèce de fatalisme qui faisoit la base du nouveau système la remplit de terreur. Comment en effet son caractère doux et aimable, sa piété tolérante, ses qualités éminemment sociales, son adoration pour sa fille, auroient-ils pu se concilier avec l'esprit d'une secte qui ne fondoit son empire que sur l'affectation d'un rigorisme outré ?

Messieurs de Port-Royal, très-liés avec l'abbé de Bourseïs, que Colbert consulta en 1666 sur le premier établissement de l'Académie des sciences, eurent, pendant quelque temps, l'espoir fondé de tirer un grand parti de cette nouvelle institution. Ils firent demander et ils obtinrent qu'il y eût une section de théologie, et quelques-uns de leurs partisans y furent appelés. Déjà les conférences étoient ouvertes, et une seconde Sorbonne alloit lutter ouvertement contre l'ancienne, lorsque le ministre, éclairé sur les véritables intentions de ceux qui l'avoient poussé à cette faute grave, fit décider par le Roi que « dans l'Aca-« démie occupée aux sciences on ne disputeroit point « sur les matières de controverse ni de politique, à « cause du péril qu'il y a à remuer ces sujets sans « mission et sans nécessité (1). » Les théologiens furent donc congédiés ; mais le parti ne conserva pas

(1) Mémoires de Charles Perrault, livre I.

moins beaucoup d'ascendant sur d'autres académiciens dont il avoit en quelque sorte dicté le choix.

Port-Royal jouissoit, comme on le voit, de beaucoup de faveur dans l'opinion publique, lorsque ses chefs lièrent à Rome l'intrigue dont nous avons à rendre compte. Il s'agissoit de la régale, qui pouvoit donner lieu à de grandes discussions entre Louis XIV et le Saint-Siége.

La régale étoit un droit que, de temps immémorial, s'attribuoient les rois de France. Il consistoit à percevoir les revenus des archevêchés et des évêchés pendant la vacance des siéges, et à conférer tous les bénéfices qui en dépendoient, excepté ceux qui étoient à charge d'ames, comme les cures, jusqu'à ce que le nouveau prélat eût prêté le serment de fidélité. Ce droit, qui n'avoit jamais été contesté au Roi dans la presque totalité du royaume, n'étoit cependant pas en vigueur dans les provinces de Languedoc, de Guienne, de Provence et de Dauphiné. Pendant les troubles de la Fronde, le ministère d'Anne d'Autriche, ayant besoin d'argent, essaya de l'étendre sur ces provinces, mais il éprouva de la part du clergé une opposition qu'il ne put vaincre. En 1673, Louis XIV, couvert de gloire et très-puissant, revint sur cette prétention qui sembloit tombée dans l'oubli; et, au mois de février de cette année, il fit rendre par son conseil une déclaration portant que le droit de régale étoit inaliénable et imprescriptible, et qu'il appartenoit à la couronne universellement dans tous les archevêchés et évêchés du royaume. Pendant deux ans, les ministres ne suivirent pas l'exécution d'un ordre si positif, et les choses restèrent dans le même état;

mais, en avril 1675, le conseil rendit une nouvelle déclaration qui confirmoit la première, et fut enregistrée au parlement le 13 mai suivant.

Les jansénistes sentirent que la cour de Rome seroit blessée de cette mesure qui avoit été prise sans sa participation. Fatigués d'une paix qui détruisoit leur influence, ils résolurent de profiter de cette occasion pour rallumer des troubles; et, par une bizarrerie à laquelle on étoit loin de s'attendre, ces hommes, qui, depuis plus de quarante ans, déclamoient contre l'autorité du Saint-Siége, se déclarèrent tout à coup ses défenseurs les plus ardens. Deux des prélats qui avoient embrassé leur parti dans l'affaire du formulaire, les évêques d'Alet et de Pamiers, se trouvoient en position de résister aux ordres du Roi, parce que leurs diocèses n'avoient jamais été soumis à la régale; et ils firent secrètement promettre au Pape que, s'ils étoient soutenus par lui, aucune force humaine ne seroit en état de les faire céder : c'étoit un nouveau terrain sur lequel ils se flattoient de combattre avec de grands avantages.

Le vieux Pavillon, évêque d'Alet, fut le premier qui protesta contre la déclaration du conseil, et refusa de la recevoir. L'évêque de Pamiers suivit presque immédiatement son exemple; et l'on vit ces deux prélats, à qui peu d'années auparavant le Saint-Siége avoit voulu faire le procès, soutenir les principes ultramontains. Le Roi, qui vouloit être obéi, prit contre eux des mesures très-rigoureuses : leurs grands-vicaires, leurs conseillers, furent mis dans des prisons d'Etat, et ils se vengèrent en excommuniant ceux qui avoient exécuté ces ordres. Le désordre fut bientôt au

comble dans ces malheureuses églises : sur plusieurs point, le culte divin cessa entièrement, et le calme ne se rétablit dans le diocèse d'Alet que par la mort de Pavillon, qui arriva le 8 décembre 1675. Caulet, évêque de Pamiers, sur qui alloit retomber tout le poids de cette lutte, résolut de la soutenir seul. Il se flattoit d'être soutenu par le pape Innocent XI, qui, d'après les conseils des puissances ennemies de la France, écrivit en effet à Louis XIV plusieurs brefs, dans lesquels il l'exhortoit à révoquer les déclarations relatives à la régale.

Au plus fort de ces troubles, les jansénistes perdirent la duchesse de Longueville, qui, jusqu'alors, avoit empêché que les rigueurs de Louis XIV ne s'étendissent sur les solitaires et les religieuses de Port-Royal des Champs. Cette princesse mourut le 15 avril 1679; et Pomponne, qui avoit aidé le parti par tous les moyens qui n'étoient pas opposés à son devoir, fut disgracié peu de temps après. Les historiens ont attribué ce dernier événement à quelques négligences excusables du ministre ; mais il est permis de croire que ses liaisons ouvertes avec des hommes dont le monarque avoit justement à se plaindre, en furent la principale cause. Port-Royal, privé de ces deux puissans soutiens, n'eut plus à la cour, ni dans le ministère, personne qui osât prendre sa défense. Les solitaires reçurent l'ordre de se disperser ; les religieuses se trouvèrent obligées de renvoyer les novices, les postulantes, les pensionnaires ; et leurs confesseurs furent interdits par l'archevêque.

Saci se retira dans le château de Pomponne, où il fut reçu avec enthousiasme par la famille du ministre

disgracié. Fontaine vint l'y trouver, et ils travaillèrent aux éclaircissemens de la Bible que Saci avoit traduite pendant sa détention à la Bastille. Sainte-Marthe, l'un des confesseurs des religieuses, reçut une mission secrète pour la Flandre et la Hollande. Desmares, obligé de se cacher, fut recueilli par le duc de Liancourt; et Pont-Château entreprit à Rome un second voyage qui ne lui réussit pas mieux que le premier. Hamon fut le seul des solitaires auquel on permit de rester près des religieuses. Il continua, comme médecin, de veiller à leur santé, et il devint en même temps le principal agent des correspondances qu'elles entretenoient au dehors. « Il leur « rendoit, dit un écrivain de Port-Royal, des secours « cachés qui auroient passé pour criminels (1). »

Harlay fit à la même époque la visite de leur monastère; elles crurent pouvoir renouveler en sa présence les scènes violentes et scandaleuses par lesquelles elles avoient indignement abusé de la bonté de Péréfixe. Mais le prélat, beaucoup plus ferme que son prédécesseur, leur imposa silence, et parvint sans peine à les contenir dans le respect qu'elles lui devoient. Le lendemain de cette visite, elles prirent le parti de dresser une requête à Jésus-Christ, où elles s'étendirent sur l'injustice dont elles prétendoient être l'objet, et où elles protestèrent contre les ordres qui leur avoient été donnés. Cette pièce fut mise entre les mains d'une religieuse qui venoit de mourir, et des copies en furent aussitôt partout répandues.

L'archevêque, irrité de cette protestation, mit cependant quelque indulgence dans la manière dont il

(1) Mémoires de Fontaine, tome IV.

traita celles qui l'avoient faite : et, malgré son habileté, il fut sur deux points importans trompé par le parti. Il permit à mademoiselle de Vertus, amie de la duchesse de Longueville, de rester dans le monastère sans prendre le voile ; et, cédant aux sollicitations du duc de Roannez, il donna pour confesseur aux religieuses Le Tourneux, aussi ardent janséniste que ceux qu'il avoit interdits (1).

Arnauld continuoit d'habiter avec Nicole une maison voisine du séminaire de Saint-Magloire. Il y tenoit de fréquentes assemblées ; et, de toutes les parties du royaume, les ecclésiastiques mécontens de leurs supérieurs venoient réclamer ses conseils. Cette conduite donna au gouvernement de justes ombrages, et il reçut l'ordre de s'établir dans un quartier moins isolé. Irrité de cette mesure qui contrarioit ses desseins, il résolut de sortir de France, et partit pour les Pays-Bas au mois de juin 1679. Suivi par Nicole, il se fixa d'abord à Mons ; puis, après avoir séjourné successivement dans les villes de Tournay et de Gand, il vint à Bruxelles : partout il fut bien accueilli par les officiers du roi d'Espagne. Bientôt Sainte-Marthe et Tillemont le joignirent ; et ils entamèrent des relations avec un évêque hollandais, zélé partisan de Jansénius.

Depuis long-temps, trois diocèses catholiques de Hollande, ceux d'Utrecht, d'Harlem et de Deventer pratiquoient toutes les doctrines du jansénisme. Leurs églises se distinguoient en ce qu'il n'y avoit jamais qu'un autel, et que toute chapelle y étoit interdite. Dans un pays protestant, où l'exercice de tous les cultes étoit toléré, la discipline de cette secte n'éprou-

(1) Histoire Ecclésiastique, tome XI.

voit aucun obstacle. Peu d'années après, elle se sépara entièrement du Saint-Siége : les prélats y furent dans la suite élus par le peuple; et se bornant à écrire, après leur élection, une lettre respectueuse au Pape, qui ne leur répondoit que par des censures, ils se crurent légitimement établis.

Arnauld et ses amis, cédant aux sollicitations de l'archevêque d'Utrecht, allèrent visiter ces diocèses, qui, dans leur illusion, leur offrirent une image de la primitive Eglise. Quoiqu'ils eussent depuis longtemps des correspondances avec les trois prélats hollandais, et qu'ils connussent leur régime ecclésiastique, ils furent frappés d'admiration en voyant la pratique des théories qui avoient été si souvent le sujet de leurs méditations. Ils se confirmèrent dans l'idée que ce plan pouvoit être exécuté dans leur pays; et tels furent les premiers fondemens du système de réforme que les jansénistes français adoptèrent bientôt avec transport : système qu'ils ne purent mettre à exécution que plus d'un siècle après, et qui, se liant à une révolution sanglante, produisit le schisme et les persécutions, suites nécessaires de l'établissement de l'Eglise constitutionnelle.

Arnauld, précédé par sa réputation, fut reçu en Hollande avec tous les honneurs qu'on rend ordinairement aux princes. Ces peuples, animés de la haine la plus violente contre le monarque qui, en 1672, avoit essayé de les conquérir, affectèrent de témoigner beaucoup d'égards à l'un de ses sujets très-connu pour avoir osé lui résister; et l'orgueil d'Arnauld ne lui permit pas probablement d'apercevoir que, en cédant à leur empressement, il étoit loin d'obser-

ver ses devoirs envers son pays et envers son roi.

Après cette tournée, il se fixa pour quelque temps à Utrecht, où il composa trois ouvrages fort importans.

Les catholiques d'Angleterre étoient alors exposés aux plus horribles persécutions; et Charles II, disposé à les protéger, mais trompé par ses ministres, les abandonnoit aux fureurs de leurs ennemis. Arnauld, par plus d'un motif, résolut de défendre leur cause : d'abord il jugea qu'un écrit où il attaqueroit un prince allié de Louis XIV, ne pourroit manquer de plaire aux Hollandais; ensuite il sentit qu'un tel plaidoyer produiroit en France un effet très-favorable à son parti. Les jansénistes seroient en position de soutenir qu'il étoit impossible de regarder comme hérétique un homme qui faisoit l'apologie des martyrs de la foi, et ils pourroient en même temps exalter la générosité d'un de leurs chefs qui, dans cette occasion, cherchoit à justifier les jésuites, contre qui les persécutions étoient principalement dirigées. Cet ouvrage, auquel Arnauld donna beaucoup de soin, et qui parut sous le titre d'*Apologie des catholiques d'Angleterre*, est un de ses chefs-d'œuvre; le raisonnement s'y joint aux mouvemens les plus pathétiques, et l'on y trouve quelques morceaux dignes d'être comparés aux plus belles productions oratoires de l'antiquité.

Mais, tandis qu'il sembloit ainsi défendre les jésuites, il les attaquoit dans un autre ouvrage qu'il composoit presque en même temps. On a vu que l'abbé de Pont-Château avoit, pendant la détention de Saci, publié le premier volume de la Morale pratique, qui n'é-

toit qu'un développement des Provinciales : Arnauld continua ce travail, et sut lui donner une énergie qui en assura le succès.

A la même époque, Arnauld entreprit la défense de l'évêque de Pamiers qui continuoit de s'opposer à la régale, et il publia un livre intitulé : *Considérations sur les affaires de l'Eglise de France.* Cet ouvrage, où l'auteur se trouvoit forcé de soutenir les principes ultramontains, faisoit le plus singulier contraste avec la Morale pratique qui étoit dans un système tout opposé.

Il fut alors joint par le bénédictin Gabriel Gerberon, qui, poursuivi pour avoir écrit des pamphlets contre l'archevêque de Paris, quitta son ordre et le royaume. Arnauld l'envoya près des évêques de Hollande : il s'y naturalisa ; et sa plume très-mordante fut à la disposition du parti.

Cependant les trois ouvrages d'Arnauld furent introduits en France, et y produisirent un effet bien différent. L'Apologie pour les catholiques réunit tous les suffrages, et la circulation en fut permise : quant aux deux autres, presque tous les exemplaires en furent saisis. Le bruit courut que l'auteur étoit rentré en France, et il y eut des ordres pour l'arrêter : ce fut à cette occasion qu'on prétendit que Boileau avoit tenu ce propos hardi : « Le Roi est trop heureux pour « trouver M. Arnauld. » Boileau, comme on l'a remarqué, étoit étranger aux intrigues de la secte : il admiroit avec justice dans l'auteur de l'Apologie un grand caractère joint à un grand talent.

Le gouvernement, instruit positivement qu'Arnauld n'avoit pas quitté Utrecht, y envoya, pour l'enlever,

un exempt nommé Després. Cet homme ne put exécuter les ordres qu'on lui avoit donnés, parce que Pomponne, qui avoit eu l'adresse de rentrer dans les bonnes grâces de Louis XIV, fit avertir secrètement son oncle du danger qui le menaçoit, et lui conseilla de se retirer à Amsterdam. Arnauld ne suivit pas ce dernier avis. Il vint se fixer à Bruxelles où il s'étoit assuré la protection du gouverneur des Pays-Bas, le marquis de Grana. L'Espagne étoit sur le point de rentrer en guerre avec la France; et Arnauld réclamoit ainsi l'appui des ennemis de sa patrie. Son espoir ne fut pas trompé : lorsque les hostilités commencèrent, tous les Français eurent ordre de quitter Bruxelles : lui seul et ses amis furent exceptés (1).

Nicole, qui jusqu'alors l'avoit suivi, se trouva fatigué d'une vie errante, et des luttes continuelles dans lesquelles il étoit engagé depuis tant d'années. Il sentit en même temps le besoin de revoir son pays, et déclara sans détour à son ami qu'il avoit l'intention de faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir la permission de rentrer en France. Arnauld ayant mal reçu cette communication, Nicole insista sur ce qu'il vouloit enfin se reposer. « Vous reposer, « répliqua l'inflexible docteur, vous reposer! Eh! « n'avez-vous pas pour vous reposer l'éternité tout « entière? » Ce mot, qui suffiroit pour peindre le caractère d'Arnauld, ne changea point la résolution de Nicole, qui prit le parti de s'adresser directement à l'archevêque de Paris. Il lui écrivit une lettre soumise, le pria de s'intéresser en sa faveur, et lui promit de ne plus se mêler de controverses. Cette lettre, qui

(1) Histoire Ecclésiastique de l'abbé Racine, tome XI.

fut rendue publique, irrita les jansénistes, dont Nicole eut par la suite beaucoup de peine à recouvrer la confiance.

En attendant la réponse, Nicole quitta Bruxelles, et s'arrêta successivement à l'abbaye d'Orval, dans le duché de Luxembourg, et à Sedan. Ce fut de cette dernière ville qu'il écrivit à un de ses amis une lettre qui prouve combien il étoit fatigué de sa situation. « Qui m'auroit dit qu'il falloit me résoudre à n'avoir « plus ni feu ni lieu, à être à charge à tout le monde, « à changer continuellement de demeure, à être dé- « crié et condamné d'un consentement universel par « les gens du monde et les amis, à n'être plaint ni « défendu de personne, à coucher sur la paille avec « la fièvre, en vérité cela m'auroit fait peur. Cepen- « dant cela est passé, et ce n'est pas si grand'chose « qu'on pourroit croire. » Harlay calma bientôt les inquiétudes de Nicole, qui eut la permission de revenir secrètement à Chartres sa patrie. Il y vécut pendant quelques mois, sous le nom de M. de Bercy; puis il put paroître à Paris, où il s'occupa de continuer ses Essais de morale.

Cependant les troubles excités par la régale s'apaisèrent tout à coup par la mort de l'évêque de Pamiers qui arriva le 7 août 1680. Aucun prélat n'étant plus engagé personnellement dans la querelle, il n'y eut que messieurs de Port-Royal qui, malgré leurs principes connus, persistèrent à soutenir les prétentions ultramontaines. Innocent XI, sans les avouer pour défenseurs, ne cessa point de demander, comme eux, la révocation de la déclaration de 1675; et le gouvernement, qui avoit dans ses mains les moyens

de contenir les jansénistes, sentit que le démêlé avec la cour de Rome exigeoit des mesures d'une tout autre espèce.

Dans l'assemblée du clergé de France qui eut lieu à Paris au mois de mai 1681, Le Tellier, archevêque de Reims, releva quelques expressions des brefs du Pape, et soutint qu'elles portoient atteinte aux libertés gallicanes. Il fut puissamment secondé par l'archevêque de Paris, qui, de concert avec Colbert et le chancelier Le Tellier, engagea l'assemblée à faire en sorte que la question de l'autorité du Pape pût être traitée à fond. On décida que, l'année suivante, une assemblée générale du clergé, à laquelle chaque province enverroit deux députés du premier ordre et deux du second, seroit chargée d'examiner cet important objet.

Bossuet, appelé au comité qui s'occupoit des travaux préparatoires, fut désigné pour rédiger une déclaration claire et précise, laquelle devoit contenir la doctrine que professoit l'Eglise de France depuis un temps immémorial. Ce grand prélat montra de la répugnance à entraîner le clergé dans une démarche aussi éclatante. « On augmentera, dit-il, la division « qu'on veut éteindre : c'est beaucoup que le livre de « l'Exposition de la doctrine catholique, où cette « question est traitée, ait passé avec approbation. « Les cardinaux du Perron et Richelieu avoient dit de « même, mais sans approbation formelle : Laissons « mûrir ; gardons notre possession (1). » Forcé de se soumettre à la majorité qui avoit reçu du Roi les ordres les plus positifs, il conçut la rédaction des quatre

(1) Opuscules nouveaux de Fleury.

articles de la fameuse déclaration de 1682, de manière à laisser entièrement intacte l'autorité spirituelle du pape, et à garantir de toute attaque ses décisions lorsqu'elles avoient été acceptées par l'Eglise.

Ces articles, qui parurent être l'ouvrage de l'assemblée générale du clergé, portent : 1°. que le pape n'a aucune autorité sur le temporel des rois ; 2°. que le concile général est au-dessus du pape ; 3°. que l'usage de la puissance apostolique doit être réglé par les canons, sans donner atteinte aux libertés de l'Eglise gallicane ; 4°. qu'il appartient principalement au pape de décider en matière de foi que ses décrets obligent toutes les églises, et que ses décisions ne sont néanmoins irréformables qu'après que l'Eglise les a acceptées. De ces quatre propositions, la première et les deux dernières sont le résumé le plus exact des anciennes doctrines gallicanes : quant à la seconde, elle a été et sera toujours un objet de discussion.

La prévoyance de Bossuet ne tarda pas à être justifiée : Innocent XI fut irrité d'une démarche qui sembloit avoir pour but de mettre des bornes à son autorité ; et, sans rompre ouvertement avec la France, il refusa, pendant plusieurs années, des bulles aux ecclésiastiques du second ordre, membres de l'assemblée de 1682, qui furent appelés par le Roi à l'épiscopat. L'aigreur des deux cours s'augmenta encore par le démêlé sur les franchises des ambassadeurs de France à Rome ; démêlé qui s'éleva en 1683, et dans lequel Louis XIV mit beaucoup de hauteur et d'opiniâtreté.

Au reste, les jansénistes ne recueillirent pas le fruit de cette division sur laquelle ils avoient compté pour

l'exécution de leurs desseins. Réprimés sévèrement par l'autorité royale, ils ne trouvèrent aucun appui à Rome où leurs principes et leurs vues étoient parfaitement connus. Ne pouvant rester dans une position si fausse, ils prirent le parti d'adopter avec chaleur la déclaration de 1682, d'en outrer les conséquences, et de s'en servir pour anéantir l'autorité du pape. Telle est la marche que nous leur verrons suivre plus tard, et à laquelle on n'auroit pas dû s'attendre, d'après la conduite qu'ils venoient de tenir relativement à la régale : mais cette faction, qui aimoit par dessus tout le trouble et le désordre, ne se faisoit aucun scrupule de changer de masque et de langage toutes les fois que son intérêt sembloit l'exiger.

Saci, retiré à Pomponne, continuoit d'être le principal directeur du parti, lorsque, dans l'été de 1683, il fut attaqué d'une fièvre quarte qui donna de l'inquiétude à ses amis. Mal guéri par le quinquina, il éprouva une rechute au commencement de l'année suivante, et mourut presque subitement le 4 janvier. Cette mort porta la désolation parmi les jansénistes : ils regrettèrent justement un homme qui, pendant un grand nombre d'années, les avoit gouvernés avec habileté, et qui, sous les apparences de la douceur et de la modération, cachoit l'opiniâtreté la plus inflexible. Sept jours après sa mort, ses restes furent portés furtivement à Port-Royal des Champs. Là, les religieuses donnèrent le spectacle d'un fanatisme qu'on peut à peine concevoir : elles ouvrirent le cercueil, revêtirent le corps d'habits sacerdotaux, l'exposèrent dans l'église, et, s'approchant chacune à leur tour, elles lui donnèrent, suivant l'expression d'un histo-

rien, *de saints baisers*. Les larmes, les gémissemens, les cris, le désespoir de cette multitude de femmes, lorsqu'elles lui firent leurs derniers adieux, augmentèrent l'horreur de cette scène lugubre, et laissèrent la plus profonde impression à ceux qui en furent témoins (1).

L'abbesse de Port-Royal des Champs étoit alors la mère Angélique de Saint-Jean, nièce de Saci, dont nous avons eu occasion d'étudier le caractère, en rendant compte de son séjour dans le couvent des Annonciades. Son esprit vif et exalté fût tellement frappé d'un spectacle dont elle avoit elle-même disposé les apprêts, qu'elle ne survécut à son oncle que vingt-cinq jours. Peu de temps auparavant, elle avoit donné une preuve très-remarquable de la force de son caractère. Le château de Vaumurier, laissé au monastère par le duc de Luynes, étant inhabité, parut au jeune Dauphin, qui avoit quelquefois chassé de ce côté, très-propre à cacher une intrigue d'amour. A peine la mère Angélique de Saint-Jean en fut-elle instruite, qu'elle prit le parti de le faire démolir : résolution qui fut sur-le-champ exécutée. Le Dauphin n'osa se plaindre ; et Louis XIV, à qui l'on ne manqua pas de faire connoître les motifs de l'abbesse, fut le premier à les approuver.

Cette religieuse, douée d'un esprit supérieur, laissa plusieurs ouvrages qui furent publiés après avoir été revus avec soin par messieurs de Port-Royal. On y remarque un grand nombre de mémoires et de relations, des conférences sur la règle de saint Benoît,

(1) Mémoires de du Fossé, livre III, chap. 10 ; Mémoires de Fontaine, tome IV.

et des discours mystiques intitulés *Miséricordes*.

Après la mort de Saci, du Fossé fut chargé de continuer les explications de la Bible, et il fut aidé dans ce travail par Le Tourneux. Fontaine vint se fixer à Paris, où il s'occupa de la Vie des saints qui avoit été autrefois commencée par Le Maître et du Fossé, et des *Figures de la Bible* qu'il fit paroître depuis sous le nom de Royaumont. Arnauld fut le successeur de Saci dans la direction générale de la secte. Mais les jansénistes ne tardèrent pas à sentir l'inconvénient d'être conduits par un chef éloigné : leurs correspondances avec lui furent souvent interceptées, et l'on ne remarqua plus dans leurs démarches cet ordre et cet ensemble qui leur avoient procuré de si grands succès.

Pendant la même année [1684], Louis XIV faisoit négocier une longue trève avec l'Empire et l'Espagne. Arnauld et ses amis qui l'avoient suivi à Bruxelles, imaginèrent de se faire comprendre dans cet arrangement sous le nom de disciples de saint Augustin; mais les puissances étrangères rejetèrent leur demande, et cette tentative hardie fut ignorée de Louis XIV jusqu'en 1703, époque à laquelle le père Quesnel ayant été arrêté à Malines, le mémoire qui contenoit le développement de ce projet se trouva dans ses papiers. Il n'est pas besoin de dire que le monarque fut alors indigné de l'audace d'un parti qui s'étoit cru assez puissant pour traiter avec lui d'égal à égal.

Le couvent de Port-Royal de Paris florissoit sous l'administration de Dorothée, qui, comme on l'a vu, avoit été nommée par le Roi abbesse perpétuelle. L'esprit de faction sembloit éteint, et il n'y avoit plus qu'un petit nombre de mères qui, quoiqu'elles eussent

signé le formulaire purement et simplement, étoient encore secrètement attachées à leurs anciennes opinions. Dans ces circonstances, Dorothée fut attaquée d'une maladie grave au mois de décembre 1684, et les jansénistes employèrent, pour l'effrayer, les mêmes moyens dont ils s'étoient servis quelques années auparavant à l'égard de la mère Flavie; mais leurs efforts ayant été sans succès, ils imaginèrent de la frapper de terreur par des moyens surnaturels. Leurs secrètes relations avec les religieuses mécontentes aplanirent tous les obstacles qu'ils auroient pu rencontrer; et voici, d'après un de leurs historiens, la machine qu'ils firent jouer pour donner quelque vraisemblance à la plus terrible des apparitions.

« Deux religieuses, dit du Fossé dans une lettre du « mois de mars 1685, étant à la veille du Saint-Sacre- « ment, virent tout à coup la feue mère Angélique se « lever du lieu où elle est enterrée, ayant à la main « la crosse abbatiale, marcher majestueusement tout « le long du chœur, et aller se mettre à la place où « se met l'abbesse durant vêpres. Etant assise, elle « appela une religieuse qui paroissoit au même lieu, « et lui donna ordre d'aller querir la sœur Dorothée, « laquelle lui parla pendant quelque temps, sans « qu'on pût entendre tout ce qu'elle lui dit, et alors « tout disparut. On ne doute pas qu'elle n'ait alors « cité la sœur Dorothée devant Dieu, et c'est la ma- « nière dont elle l'interpréta elle-même, lorsque les « deux religieuses qui avoient été témoins de cette « apparition la lui ayant rapportée, elle s'écria tout « d'un coup avec une grande frayeur : *Ah! je mour- « rai bientôt!* »

C'étoient là les moyens qu'employoit le parti pour arracher à une femme mourante quelques paroles dont il pût profiter. Cependant il ne paroît pas que Dorothée, dont l'ame étoit forte et intrépide, ait éprouvé l'effroi que lui attribue la relation de du Fossé. Elle persista dans la soumission qu'elle devoit à l'Eglise, et sa mort, qui arriva trois semaines après, fut douce et tranquille. Les abbesses qui lui succédèrent firent insensiblement disparoître le levain d'indocilité qui subsistoit encore dans ce couvent, et, au bout de quelques années, Port-Royal de Paris n'eut plus aucun rapport avec les jansénistes.

Ceux-ci ne négligeoient cependant aucune occasion de s'attacher des hommes d'un mérite distingué, et c'étoit surtout dans l'Oratoire qu'ils se flattoient de parvenir à exercer une grande influence. Jacques-Joseph Duguet, membre de cette congrégation, qui s'étoit fait remarquer par des conférences sur l'histoire ecclésiastique, se laissa entraîner par eux, et, ayant refusé de signer un formulaire dressé par ses supérieurs contre le jansénisme, il alla en 1686 joindre Arnauld à Bruxelles. Mais bientôt son esprit juste et éclairé lui fit apercevoir le peu de sincérité des sectaires : il rentra donc en France, où, sans renoncer aux principes qu'il avoit adoptés, il résolut de se tenir éloigné des grands mouvemens. Ayant trouvé une retraite agréable chez le président de Ménars dont il étoit tendrement aimé, il y composa des ouvrages qui devinrent célèbres. On ne le vit point partager les excès de ceux dont il ne cessa point de partager les opinions; et lorsque, dans le siècle suivant, les folies du cimetière de Saint-Médard furent offertes à la po-

pulace, il témoigna hautement son mépris pour des prestiges aussi ridicules et aussi grossiers.

Quesnel, qui, ainsi que Duguet, avoit fait partie de l'Oratoire, mais dont le caractère étoit bien plus ardent, publia dans le même temps [1686] une seconde édition de ses Réflexions morales sur le Nouveau Testament. D'après les conseils d'Arnauld, il avoit joint aux Evangiles les autres livres de la loi nouvelle, et ses observations plus développées contenoient des idées hardies qui assurèrent au livre le plus grand succès : cependant les erreurs n'étoient point encore assez palpables pour qu'on pût le déférer au jugement de l'Eglise.

Peu de temps après, les religieuses de Port-Royal des Champs perdirent le seul des solitaires auquel il eût été permis de rester auprès d'elles. Le médecin Hamon, quoiqu'il eût paru renoncer pour jamais au monde, ne put résister à la vanité d'aller présider une thèse que devoit soutenir à la Faculté de Paris un jeune homme de grande espérance. Ayant, à cette occasion, relu tout Hippocrate et une multitude d'autres auteurs, il s'épuisa de travail, et, après avoir brillé quelques instans dans la capitale, où il fut l'objet de toutes les conversations, il revint mourir à Port-Royal le 2 février 1687. Boileau lui consacra des vers, et il fut vivement regretté par les jansénistes, qui le regardoient comme un de leurs plus savans théologiens.

Une autre mort beaucoup plus éclatante fit bientôt oublier celle d'Hamon. L'abbé de Pont-Château, neveu du cardinal de Richelieu, et oncle du duc de Coislin, rendoit, comme on l'a vu, de grands services au

parti ; il s'étoit dévoué, pour lui obéir, à une vie errante, avoit mille fois changé de nom et de costume, afin de se dérober aux poursuites dirigées contre lui, et ses aventures avoient été aussi singulières que variées. Il étoit revenu à Paris dans l'intention de se concerter avec ses amis, et s'étoit établi près de l'église de Saint-Gervais. Il mourut le 27 juin 1690, sans avoir voulu voir sa famille, et l'on résolut d'augmenter par des prestiges le bruit que causa cet événement. On prétendit qu'une jeune fille malade d'une tumeur à la gorge, s'étoit trouvée guérie aussitôt après l'avoir touché ; et le récit de ce miracle fut sur-le-champ répandu parmi le peuple : aussi une foule immense se porta-t-elle à ses funérailles, dont le soin avoit été confié à du Fossé. Elles eurent lieu à Saint-Gervais. On se disputa, on se battit pour toucher son cercueil : la multitude le proclama saint, et, lorsqu'on voulut transporter son corps à Port-Royal des Champs où il devoit être enterré, il y eut presque une révolte, tant les habitans de cette paroisse auroient désiré conserver un trésor aussi précieux (1). En même temps on attribuoit des miracles à Henri Arnauld, évêque d'Angers, et l'on disoit qu'il guérissoit les malades qui lui étoient présentés, en leur donnant la bénédiction épiscopale.

Par ces divers moyens, messieurs de Port-Royal augmentoient chaque jour le nombre de leurs partisans, et, l'année même de la mort de l'abbé de Pont-Château, ils furent sur le point d'avoir entre les mains la congrégation de l'Oratoire, qui, depuis long-temps, étoit l'objet de leurs intrigues. La place de général

(1) Mémoires de du Fossé.

étant vacante, ils étoient parvenus à réunir la majorité des suffrages en faveur du père Dubreuil, l'un de leurs adeptes les plus zélés. Mais l'archevêque de Paris, ayant les yeux toujours ouverts sur eux, obtint un ordre du Roi pour empêcher l'élection. Ils se consolèrent en pensant qu'il leur restoit du moins un grand nombre d'amis dans l'Oratoire, et ils ne furent nullement touchés des malheurs qu'ils avoient attirés sur la tête du père Dubreuil, qui, après avoir souvent changé d'exil, mourut presque ignoré en 1696.

Dans quelques diocèses, les jansénistes formoient une église particulière, et ne reconnoissoient d'autre autorité que celle du comité de Port-Royal. L'abbé Dirois étoit le chef de celle d'Avranches. Ayant été censuré par son évêque, il fit courir le bruit que tous ceux qui avoient pris part à cette censure mourroient dans l'année, ou tomberoient dans un état pire que la mort. Cet abbé s'étoit attaché un assez grand nombre de personnes des deux sexes, sur lesquelles il exerçoit un pouvoir absolu. « C'étoit, dit du Fossé, une « petite image de l'Eglise primitive qui n'avoit qu'un « cœur, qu'une ame, et dont les biens n'étoient « possédés qu'en commun. »

Ce fut en 1693 que le parti crut qu'il convenoit de mettre dans tout son jour la doctrine que le père Quesnel n'avoit fait qu'indiquer dans les deux premières éditions de ses Réflexions morales. Il en parut donc une troisième beaucoup plus volumineuse, et qui ne laissoit aucun doute sur le but que s'étoit proposé l'auteur. Louis-Antoine de Noailles occupoit alors le siége de Châlons-sur-Marne, où il avoit remplacé Vialart, l'un des médiateurs de la pacification

de Clément IX. Prélat pieux, mais d'un caractère inconstant et léger, il ne se mit pas suffisamment en garde contre les intrigues des jansénistes, dont il ne partageoit pas alors les opinions, et qui abondoient dans son diocèse. D'après leurs sollicitations, il permit la lecture du livre du père Quesnel, sans l'avoir examiné, et croyant pouvoir s'en rapporter à une approbation que son prédécesseur avoit donnée à la première édition. On verra bientôt les conséquences très-graves de cette démarche inconsidérée.

Cependant, depuis plusieurs années, Louis XIV négocioit avec la cour de Rome pour faire cesser l'espèce de scission qui existoit entre les deux puissances depuis la déclaration du clergé de 1682. Innocent XI, étant mort en 1689, fut remplacé par Alexandre VIII, qui montra les intentions les plus pacifiques, mais qui n'eut pas le temps de terminer cette grande affaire. Innocent XII, qui lui succéda, conclut enfin en 1693 un arrangement définitif où les cardinaux d'Estrées et de Janson furent les négociateurs du Roi. Il fut convenu qu'il ne seroit plus parlé de la régale, qui cependant avoit été la principale cause du démêlé, et que le monarque ne feroit pas exécuter un édit par lequel il avoit obligé tous les ecclésiastiques qui vouloient parvenir aux grades, à soutenir la déclaration du clergé. Voici un passage remarquable de la lettre que Louis XIV écrivit à Innocent XII le 14 septembre : « Je suis bien « aise de faire savoir à Votre Sainteté que j'ai donné « les ordres nécessaires pour que les choses conte- « nues dans mon édit du 2 mars 1682, touchant la « déclaration faite par le clergé de France, à quoi « les conjonctures passées m'avoient obligé, ne soient

« pas observées. » Cette lettre, observe d'Aguesseau, fut le sceau de l'accommodement entre la cour de Rome et le clergé de France, et le Roi remplit l'engagement qu'elle contenoit (1).

Il fallut en même temps que les ecclésiastiques du second ordre qui avoient pris part à l'assemblée de 1682, et que le Roi avoit appelés à des évêchés, fissent au Pape une sorte de satisfaction. On disputa long-temps sur les termes de la lettre qui lui seroit écrite. Cette pièce importante ne nous a pas été conservée, et il ne reste que trois projets trouvés dans les papiers de Fleury. Mais, si l'on s'en rapporte à des conjectures fondées sur le témoignage de Bossuet, les évêques nommés écrivirent au Pape, 1°. qu'ils étoient fâchés d'avoir concouru à cette déclaration, et qu'ils auroient désiré qu'elle n'eût pas été faite; 2°. que leur intention avoit été d'exposer leur opinion particulière, et non de faire une décision ou de porter un jugement (2). A peine cette lettre fut-elle parvenue à Rome que le Pape envoya des bulles aux évêques nommés.

Les jansénistes, désespérés d'un arrangement qui les livroit aux deux puissances, et ayant, comme nous l'avons observé, résolu d'outrer les conséquences de la déclaration, cherchèrent à répandre du ridicule et de l'odieux sur les nouveaux évêques : ils leur attribuèrent donc une lettre, dans laquelle ces prélats semblent abandonner tous les anciens principes de l'Eglise de France. Voici cette pièce, telle qu'elle nous a été transmise par un écrivain janséniste :

(1) Œuvres de d'Aguesseau, tome XIII. — (2) Nouveaux Opuscules de Fleury.

« Les fruits abondans que retirent les fidèles de vos « soins et de votre vigilance pastorale, le libre accès que « tous ont la consolation de trouver jusqu'à votre sein « paternel, nous font sentir tout le malheur de notre « situation d'avoir été jusques ici presque entièrement « exclus de votre bienveillance. C'est pourquoi, nous « étant aperçus que la cause qui nous avoit attiré une « disgrâce si affligeante étoit d'avoir assisté à l'assem- « blée du clergé de France qui s'est tenue en 1682, « nous venons, prosternés aux pieds de Votre Sainteté, « lui confesser et lui déclarer que notre cœur est péné- « tré d'une douleur inexprimable de tout ce qui s'est « fait dans cette assemblée, et qui a si fort déplu à « Votre Sainteté et à ses prédécesseurs. Nous regar- « dons donc et nous déclarons qu'on doit regarder « tout ce qui a paru statué par ladite assemblée, tou- « chant la puissance ecclésiastique et l'autorité pon- « tificale, comme non statué, et même comme non « délibéré tout ce qui a été délibéré au préjudice de « l'Eglise. »

En faisant ainsi ses efforts pour avilir des prélats dont les vertus et les talens honoroient l'Eglise, le parti s'empara de la déclaration comme d'une arme dont il pourroit se servir utilement contre la puissance légitime du pape; et il s'en fallut peu que, par la suite, il ne présentât les quatre articles comme des articles de foi. L'Eglise de France, gardant une juste mesure, pensa qu'il suffisoit que les anciennes doctrines gallicanes demeurassent dans leur entier, et s'occupa moins de les soutenir lorsque rien ne les menaçoit, que de prévenir l'abus qu'on avoit l'intention d'en faire.

Arnauld, après un séjour de plusieurs années à Bruxelles, avoit été obligé d'en sortir en 1691, parce que ses doctrines donnoient de l'ombrage au marquis de Castanaga, gouverneur des Pays-Bas. Il erra pendant quelque temps avec le père Quesnel, et revint secrètement dans cette ville, où il lui fut permis de demeurer pourvu qu'il ne reçût pas de visites. Il y mourut, le 8 août 1694, d'une hydropisie de poitrine, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Il fut enterré secrètement et de nuit dans l'église de Sainte-Catherine, et son cœur fut porté à Port-Royal des Champs, dont la mère sainte Thècle Racine étoit alors abbesse.

Aussitôt que sa mort fut connue en France, les jansénistes surent exciter pour lui un enthousiasme difficile à dépeindre; ils réussirent, dans les premiers momens, à le faire considérer comme le plus grand homme de son siècle. Ses portraits, de toute grandeur et de tout prix, furent recherchés par toutes les classes; et l'on multiplia ses bustes en marbre et en bronze. Jamais, à aucune époque de sa vie, il n'avoit fait naître un engouement si général. Boileau et Racine composèrent pour lui des vers français, et Santeuil le célébra dans la langue de Virgile. Un vers de ce dernier poète passoit toutes les bornes de la décence, et devenoit la satire la plus violente de la conduite du Roi; le héros du jour y étoit ainsi désigné :

Arnaldus, veri defensor et arbiter æqui.

Santeuil, menacé d'être poursuivi, désavoua son ouvrage; ce qui lui attira de la part de Rollin, encore jeune, une critique très-piquante intitulée *Santolius pœnitens*.

Nicole ne survécut à Arnauld qu'une année. Résolu, depuis qu'il étoit revenu des Pays-Bas, à mener une vie tranquille, et à ne plus s'exposer à aucune poursuite, il s'étoit établi près de la Pitié, dans le voisinage du Jardin du Roi, où il faisoit de fréquentes promenades. Consulté souvent par les jansénistes, il leur transmettoit en secret les ordres d'Arnauld, et leur rendoit tous les services qui n'étoient pas de nature à le compromettre. Les amis qu'il voyoit le plus souvent étoient Racine, Boileau, Dubois, Renaudot, Le Tourneux et Santeuil. Travaillant beaucoup dans son cabinet, il évitoit toutes les occasions d'attirer sur lui les regards du public. Le dernier ouvrage dont il s'occupa fut une *Réfutation des principales erreurs des quiétistes*. Cette secte, à la tête de laquelle Fénélon avoit alors le malheur de se trouver, fixoit l'attention du gouvernement; et messieurs de Port-Royal s'en étoient déclarés les plus ardens adversaires. Nicole vivoit ainsi fort heureux et fort tranquille, lorsqu'il fut frappé d'une attaque d'apoplexie le 11 novembre 1695. On crut pouvoir le sauver parce qu'il reprit connoissance, mais il mourut le 16 du même mois.

Avant d'expirer, il légua une somme considérable au père Fouquet de l'Oratoire, petit-fils du surintendant, et aux abbés Coüet et du Charmel, en leur imposant de vive voix l'obligation d'employer ces fonds pour l'intérêt du parti. Ses héritiers naturels attaquèrent ce legs; il y eut d'abord un procès, puis une transaction par laquelle les légataires se trouvèrent en possession de 40,000 livres. Une vieille servante de Nicole, appelée Perette, avoit figuré dans ce dé-

mêlé qui fit beaucoup de bruit; de là le nom de *Boîte à Perette* donné à la caisse secrète des jansénistes qui s'accrut bientôt, comme nous le verrons, par les mêmes moyens dont l'auteur des Essais de morale avoit donné l'idée.

Après la mort d'Arnauld et de Nicole, le parti des jansénistes perdit tout son éclat. On ne remarqua plus dans les écrits qu'il fit paroître cette force, cette précision, cette élégance, qui lui avoient attiré tant de suffrages. Le père Quesnel, qui fut le successeur d'Arnauld dans la direction générale, n'employa le plus souvent, pour exécuter ses ordres, que des fanatiques aussi ardens que peu éclairés. Cependant ce parti, privé désormais de l'estime de l'élite de la société, conserva une grande influence, parce qu'il se mêla dans toutes les querelles, et figura au premier rang dans toutes les oppositions.

SIXIÈME ET DERNIÈRE PARTIE.

Mort de Harlay. — Louis-Antoine de Noailles est nommé archevêque de Paris.—Les jansénistes s'emparent de sa confiance. — Racine compose une histoire de Port-Royal. — *Problême ecclésiastique.* — Opinion de Bossuet sur les Réflexions morales de Quesnel.—Noailles est nommé cardinal.—Démarches des jansénistes près de Fénélon.—Leur résultat.—Cas de conscience proposé par les jansénistes. —Les disputes sur la signature du formulaire se raniment. — Conduite du cardinal de Noailles. — Bref du Pape qui condamne le cas de conscience. — Embarras de Noailles. — Mandement qu'il publie. — Arrestation de Quesnel à Malines. — Ce qu'on découvre dans ses papiers. —Il s'échappe de sa prison. —Nouvelles controverses sur le fait et sur le droit. — Instruction pastorale de Fénélon. — Bulle de Clément XI sur le formulaire, acceptée par les évêques

de France, et enregistrée au parlement. — Sentiment de l'abbé Fleury sur les jansénistes. — Les religieuses de Port-Royal refusent de signer le formulaire prescrit par la bulle. — Le Noir de Saint-Claude, leur avocat, est arrêté. — Bulle qui supprime le couvent de Port-Royal des Champs. — Dispersion des religieuses. — Destruction de tous les bâtimens. — Les jansénistes des Pays-Bas essaient de s'emparer de l'église de Tournay. — Le livre de Quesnel condamné à Rome. — Démêlé du cardinal de Noailles avec les évêques de La Rochelle et de Luçon, à l'occasion de ce livre. — Conduite violente du cardinal. — Commission nommée par Louis XIV pour examiner cette affaire. — Le cardinal de Noailles refuse de se soumettre à la décision qu'elle rend. — Le livre de Quesnel est déféré au Pape. — Constitution *Unigenitus* qui condamne cent une propositions tirées textuellement de ce livre. — Le cardinal de Noailles et quelques prélats élèvent des difficultés. — Tous les autres évêques la reçoivent. — Mort de Louis XIV. — Le Régent favorable aux jansénistes. — Ils s'unissent à quelques membres des parlemens, et deviennent une opposition politique. — Ministère du cardinal de Fleury. — Déposition de Soanen, évêque de Senez. — Le cardinal de Noailles accepte la constitution *Unigenitus*. — Elle est enregistrée dans les parlemens. — Coup d'œil sur le jansénisme, depuis le ministère du cardinal de Fleury jusqu'à la révolution de 1789.

Harlay continuoit à maintenir la tranquillité dans le diocèse de Paris, lorsque l'affoiblissement de sa santé ranima les espérances des jansénistes. Racine, malgré sa circonspection, céda aux instances de sa tante, la mère de sainte Thècle, qui étoit alors abbesse de Port-Royal des Champs, et fit beaucoup de démarches pour obtenir que le curé de Saint-Séverin, fort attaché au parti, fût nommé directeur des religieuses de ce couvent : se trouvant un jour à Versailles avec l'archevêque, il le pressa très-vivement, et de manière même à se compromettre. Un de ses amis craignit les suites de cette conversation, l'interrompit, et le tirant à l'écart : « Prenez patience, lui dit-il, ne « vous pressez point. Ne voyez-vous pas la mort « peinte dans ses yeux ? » Ce pronostic ne tarda pas

à se réaliser; car Harlay mourut au bout de quelques mois, le 6 août 1695 (1).

Les personnes sages regrettèrent un prélat qui, s'il donnoit à des ennemis clairvoyans quelque prise relativement à la régularité, montroit du moins, dans les circonstances difficiles où se trouvoit l'Eglise, une habileté et un courage à toute épreuve. « En travail-
« lant pour sa gloire et sa tranquillité personnelle,
« dit d'Aguesseau, il travailloit aussi pour la religion
« qui s'altère toujours dans les disputes, et qui ne
« prospère véritablement que par la charité. Aussi,
« par un de ces événemens qui font sentir le prix des
« qualités propres au gouvernement, on vit l'Eglise
« en paix sous un archevêque plus attentif à donner
« de bons conseils qu'à l'édifier par la sainteté de sa
« vie; et on l'a vue toujours agitée sous la conduite
« d'un prélat respectable par l'innocence et la pureté
« de ses mœurs (2). »

Ce prélat, qui fut le successeur de Harlay, étoit Louis-Antoine de Noailles dont nous avons déjà eu occasion de parler. Sa famille, à qui madame de Maintenon avoit le projet de s'allier, jouissoit à la cour d'une grande faveur; et, par le crédit de cette dame, on le tira du diocèse de Châlons-sur-Marne, où les jansénistes avoient déjà pris sur lui quelque empire, pour l'élever au siége de Paris. Ce poste offroit de grands dangers à un caractère tel que celui de ce prélat. Distingué par une piété sincère, il n'étoit pas étranger à des prétentions qui sembloient en opposition avec cette vertu. Se croyant savant théolo-

(1) Histoire Ecclésiastique, tome XI. — (2) Œuvres de d'Aguesseau, tome XIII.

gien, quoiqu'il n'eût qu'une légère teinture des matières qui étoient alors en discussion, il prenoit rapidement sa résolution sur les difficultés qui se présentoient, et cet empressement inconsidéré le mettoit souvent dans la nécessité de revenir sur ses pas. Fier de sa naissance et du crédit de sa famille, il aimoit la flatterie, détestoit la contradiction; et il étoit facile de le pousser aux démarches les plus imprudentes en excitant sa vanité. Alors il faisoit paroître une opiniâtreté qui, n'étant pas soutenue par la fermeté d'une conviction intime, dégénéroit en entêtement, et il ne savoit céder que lorsque la soumission ne pouvoit plus lui procurer ni utilité ni honneur.

Tel étoit le prélat sur lequel les jansénistes fondoient avec raison beaucoup d'espoir. Il commença par déclarer qu'il séviroit contre les premiers qui troubleroient la paix, de quelque parti qu'ils fussent, et il annonça, suivant l'expression de d'Aguesseau, la prétention de se faire respecter ou craindre par *l'égalité de sa justice.* Il auroit fallu d'autres talens que ceux de Noailles pour tenir cette balance avec fermeté; et d'ailleurs n'étoit-ce pas manquer à toute mesure que d'assimiler au parti qui, depuis un demi-siècle, luttoit contre l'Eglise et l'autorité royale, ceux qui, toujours soumis, s'étoient bornés à combattre la désobéissance et la révolte?

Les jansénistes, prodiguant les éloges à son impartialité, s'emparèrent de sa confiance, et trouvèrent le moyen de placer parmi ses grands-vicaires des hommes qui leur étoient secrètement dévoués. Leur protection soutint les religieuses de Port-Royal des Champs dans des procès qu'elles intentèrent contre

le couvent de Paris. En même temps Racine, pressé par sa tante, renouvela, près du nouvel archevêque, ses sollicitations en faveur du curé de Saint-Séverin ; mais celui-ci n'osa, dans les premiers momens, faire un choix qui auroit excité de grands murmures. Il aima mieux nommer un ecclésiastique, nommé Roynette, janséniste moins connu et moins prononcé.

La conversation de Racine eut beaucoup de charme pour le prélat, qui lui demanda un mémoire sur les religieuses de Port-Royal des Champs, dont il ne cessoit de l'entretenir. Le mémoire ayant été fait avec beaucoup de soin plut tellement à Noailles, qu'il pria l'auteur de composer sur le même sujet un ouvrage plus étendu. Ce fut ce qui donna lieu à l'histoire de Port-Royal, dont Racine s'occupa jusqu'à la fin de sa vie : il ne put en terminer que la première partie ; la seconde, qui est d'une autre main, respire le même esprit, et n'est pas indigne de lui être comparée. Cet ouvrage, qui ne fut imprimé qu'après la mort de Racine, passe avec raison pour un modèle d'élégance et de netteté ; les faits y sont présentés avec une adresse extraordinaire; les réflexions sont courtes, mais pleines de sens; la partialité, les omissions, les réticences se font à peine sentir; et tel est l'art de l'historien, que les jansénistes, si orgueilleux, si altiers, si véhémens, y paroissent remplis de modestie, d'humilité et de douceur.

Dès la seconde année de son administration, Noailles éprouva les inconvéniens de son système. On se rappelle qu'étant évêque de Châlons, il avoit approuvé fort légèrement les Réflexions morales du père Quesnel. Devenu archevêque Paris, il ne put

s'empêcher de condamner un ouvrage posthume de Barcos, intitulé *Exposition de la foi*, que le père Gerberon avoit fait imprimer en Hollande, et qui commençoit à se répandre en France. Malheureusement pour le prélat, ce dernier ouvrage contenoit absolument la même doctrine que le livre de Quesnel; et il parut presque aussitôt un petit écrit très-malin portant le titre de *Problême ecclésiastique*. On y comparoit gaîment la conduite de l'évêque de Châlons avec celle de l'archevêque de Paris, et l'on s'étonnoit que le même homme eût rendu deux jugemens si opposés. A l'occasion de cette espièglerie, Noailles témoigna un mécontentement qui annonçoit autant de vanité que de foiblesse. Les jansénistes lui persuadèrent d'abord que le coup partoit des jésuites; et il s'emporta contre eux de la manière la plus violente. Il fit faire par la police des perquisitions sévères afin de découvrir l'auteur, et l'on sut enfin que le pamphlet étoit de dom Viaixnes, bénédictin, janséniste outré. Le parti ne put calmer le prélat, blessé dans l'endroit le plus sensible; le Problême, déféré par lui au parlement, fut brûlé par la main du bourreau en 1699, et il fit mettre l'auteur à la Bastille. Cette leçon cependant ne l'éclairant point, il continua d'accorder sa confiance à des hommes dont il ne partageoit pas les opinions, mais dont les séductions l'entraînoient.

Ces hommes le mirent presque immédiatement après dans la position la plus difficile. Quesnel, dont il avoit autrefois approuvé le livre, en publia une quatrième édition fort augmentée, et eut la hardiesse de solliciter l'autorisation de la lui dédier. Noailles fit exa-

miner l'ouvrage par deux de ses grands-vicaires qui lui en rendirent le compte le plus favorable ; mais madame de Maintenon, sa protectrice auprès du Roi, lui fit sentir les dangers auxquels il s'exposeroit s'il suivoit leur avis. Dans sa perplexité il consulta Bossuet, qui, après avoir lu les Réflexions morales, déclara qu'il y trouvoit cent vingt propositions répréhensibles (1). Noailles n'osa donc approuver de nouveau le livre de Quesnel ; mais il en toléra la circulation dans son diocèse : conduite peu franche qui ne lui attira ni l'estime des jansénistes, ni celle de leurs adversaires. La dignité de cardinal, dont il fut revêtu l'année suivante [1700], sembla le consoler des désagrémens que cette affaire lui avoit causés.

En même temps que le parti s'efforçoit d'exercer son influence sur l'archevêque de Paris, il faisoit des démarches près d'un prélat bien plus célèbre, et qui venoit de donner les preuves les plus éclatantes de sa soumission à l'Eglise et au Roi. Fénélon, après la condamnation de son livre des *Maximes des saints*, s'étoit noblement rétracté, et avoit pris la résolution sincère de renoncer aux doctrines de spiritualité qui l'avoient égaré. Quoique les jansénistes eussent, dans cette controverse, écrit contre lui avec leur aigreur ordinaire, ils chargèrent Gerberon, qui se trouvoit dans le voisinage de Cambrai, de lui faire des propositions. Il lui offrit de leur part de publier différens écrits pour la défense du *quiétisme*, sans que personne pût savoir que le prélat y eût aucune part, et en eût aucune connoissance. « J'aimerois mieux mou-« rir, répondit Fénélon, que de défendre directe-

(1) Histoire de Fénélon, tome III.

« ment ni indirectement un livre que j'ai condamné « sans restriction, et du fond de mon cœur, par do- « cilité pour le Saint-Siége : il n'est ni juste ni édi- « fiant qu'un auteur veuille perpétuellement occuper « l'Eglise de ses contestations particulières. »

Le cardinal de Noailles, qui n'avoit ni les lumières ni la modestie de Fénélon, tomba bientôt dans un piége que lui dressa le parti, et qui, ranimant les anciennes querelles, leur rendit toute leur violence.

Le 20 mars 1702, un cas de conscience fut présenté à la Sorbonne, sous le nom d'un homme de province qui étoit supposé avoir des scrupules sur le vrai sens des décisions de l'Eglise relatives au formulaire. Il étoit ainsi conçu : « Que doit-on penser d'une per- « sonne qui ne croit pas au fait de Jansénius, qui « est persuadée que l'Eglise ne peut en exiger la « croyance, et qui cependant a signé purement et « simplement le formulaire dans cette disposition? » Cette question remit en discussion les points qui avoient été décidés par tant de bulles acceptées dans toute l'Eglise : les théologiens jansénistes soutinrent que ce cas n'avoit pas été prévu, et la Sorbonne fut de nouveau divisée. La majorité de cette Faculté refusa de statuer ; mais quarante docteurs, à la tête desquels se trouvoit Petit-Pied, l'un des plus fougueux apôtres du jansénisme, répondirent et signèrent que la personne dont il s'agissoit étoit en sûreté de conscience, qu'on pouvoit lui donner l'absolution, et la faire participer aux sacremens. Parmi les signataires, on remarqua Dupin célèbre canoniste, et auteur de plusieurs écrits sur l'Histoire ecclésiastique.

Cette décision, aussi contraire aux préceptes de la

religion qu'aux règles les plus communes de la bonne foi, excita de grandes rumeurs; et tandis que le cardinal de Noailles gardoit le silence le plus extraordinaire, les autres évêques s'efforcèrent de préserver leurs diocèses des effets d'une erreur si monstrueuse.

Une démarche d'une telle importance ne pouvoit s'expliquer qu'en supposant qu'elle avoit été suggérée en secret par quelque personnage puissant; et ce soupçon, qui porta sur le cardinal de Noailles, n'étoit malheureusement pas dénué de fondement. « On lit, « dit M. le cardinal de Beausset, dans des pièces « manuscrites que nous avons entre les mains, que « le cardinal de Bouillon racontoit à M. Chalmelle à « Rome que, passant par la Suisse en 1711 pour se « rendre à Rome, il y vit le docteur Petit-Pied qui « lui dit que le cardinal de Noailles, qui l'avoit fait « exiler, lui avoit fait faire les choses pour lesquelles « il étoit exilé... Le docteur Bouclet, qui avoit été « également exilé pour avoir porté le cas de cons- « cience à signer aux quarante docteurs, étant venu « à La Rochelle en 1713, dit à M. Hillerin, alors « trésorier de La Rochelle, que c'étoit par l'ordre du « cardinal de Noailles lui-même qu'il avoit fait cette « démarche (1). »

L'auteur janséniste de l'histoire du cas de conscience, qui parut du vivant du cardinal, confirme ce fait qui semble incroyable. « Il dit qu'on sait très- « certainement que le cas de conscience fut montré « à M. le cardinal de Noailles, et que quelques doc- « teurs, avant de le signer, consultèrent son Emi-

(1) Histoire de Fénélon, tome III.

« nence, qui trouva bon qu'ils le signassent pourvu « qu'ils ne le commissent pas (1). »

Cependant Clément XI condamna très-sévèrement le cas de conscience par un bref du 12 février 1703. Le cardinal, instruit que cette décision alloit être rendue, et qu'elle auroit l'assentiment de l'Eglise et de l'autorité, se trouva dans une situation fort embarrassante. Il en sortit avec sa légèreté ordinaire, et en abandonnant ceux qu'il avoit compromis. « Prévoyant, « dit d'Aguesseau, qu'il ne pourroit se dispenser de « suivre l'exemple du Pape, il crut apparemment plus « honorable de le prévenir; mais il ne prévint que « l'arrivée du bref en France, et non pas le bref lui-« même, puisque le bref étoit du 12 février, et que « l'ordonnance n'étoit que du 22. Il y eut même des « chronologistes trop exacts, qui prétendirent qu'il « y avoit quelque erreur dans la date de cette ordon-« nance, et que la nouvelle du bref, qui étoit sur le « point d'arriver, la fit rétrograder de quelques jours, « afin que cette censure parût l'ouvrage d'un zèle « libre et indépendant, plutôt que d'une complai-« sance forcée et d'une espèce de servitude (2). » Quoi qu'il en soit, le bref et le mandement parurent presque en même temps; et Noailles écrivit au Pape qu'il avoit la joie de voir son jugement confirmé par Sa Sainteté, dont il avoit reçu le bref le même jour qu'il avoit publié sa censure.

Dans son mandement, le cardinal prescrivit la croyance du fait et du droit, et il exigea que les quarante docteurs qui avoient signé le cas de conscience

(1) Histoire du cas de conscience, avertissement. — (2) Œuvres de d'Aguesseau, tome XIII.

se rétractassent. Dupin donna l'exemple de la soumission, et tous le suivirent, à l'exception de Petit-Pied qui fut long-temps exilé.

En même temps, Louis XIV voulut qu'on s'assurât du chef du parti : Philippe V son petit-fils, qui, comme roi d'Espagne, étoit alors maître des Pays-Bas, fit arrêter Quesnel à Malines. L'ancien bénédictin Gerberon, dont nous avons eu occasion de parler, ayant été saisi avec lui, on commença leur procès. Il résulta de l'examen de leurs papiers que le parti méditoit des projets qu'on n'avoit pas encore soupçonnés : on y trouva toutes les pièces relatives à l'île de Noortstrand, dont la secte avoit voulu faire son chef-lieu, et les preuves des relations qu'elle avoit cherché à établir en 1684 avec les puissances ennemies de la France, pour pouvoir négocier avec Louis XIV d'égal à égal. Alors ce monarque demeura convaincu que le parti janséniste tendoit évidemment au presbytérianisme, à un changement politique dans l'Etat, et qu'il ne lui manquoit pour exciter des troubles sérieux que l'énergie qu'avoient autrefois déployée les protestans. Les amis de Quesnel le firent échapper de sa prison avant que son procès fût terminé ; et Gerberon fut transféré en France, où, après avoir subi une longue captivité, il signa purement et simplement le formulaire.

Ces mesures rigoureuses n'empêchèrent pas que les disputes sur le fait et sur le droit ne fussent redevenues aussi vives que du temps des Provinciales : les religieuses de Port-Royal des Champs montrèrent de nouveau l'entêtement le plus opiniâtre ; et les théologiens jansénistes demandèrent un concile général ;

prétendant que les papes n'avoient pas eu le droit de prescrire des formulaires de foi.

Ce fut alors que Fénélon fit paroître une instruction pastorale qui répandit la plus vive lumière sur cette controverse [10 février 1704]. « L'Eglise, dit-il, n'a « pas décidé que cette combinaison de lettres, de « syllabes et de mots qui composent précisément les « cinq propositions, se trouve insérée dans le texte « de Jansénius. Tous les actes ne parlent, depuis cin- « quante ans, que d'*extraits*, d'*abrégés*, d'*opinions*, « de *dogmes*, de *doctrines* contenus dans ce livre, « et jamais des cinq propositions insérées mot à mot « dans le texte de Jansénius. Ainsi les cinq proposi- « tions ne sont données que comme l'abrégé du livre, « et le livre est donné comme l'ouvrage où le sens « des propositions est amplement expliqué. Si le sys- « tème des disciples de Jansénius, au sujet de la « distinction du fait et du droit, et du silence res- « pectueux, est une fois adopté, il n'est aucune hé- « résie, il n'est aucun hérétique qui ne soit en droit « d'éluder avec la même subtilité les jugemens de l'E- « glise. » L'archevêque de Cambrai, passant ensuite à la demande faite par les jansénistes d'un concile général, les réfuta par des maximes qui, remontant à la plus haute antiquité, forment l'un des articles de la déclaration de 1682. « Un jugement du Saint- « Siége, reçu par toutes les églises, leur dit-il, est « autant revêtu de l'autorité de l'Eglise que les ca- « nons du concile de Trente. Soit que l'Eglise parle « dans une assemblée générale, ou que, sans as- « semblée générale, elle s'unisse au premier siége « dans une décision qu'il a faite, elle est toujours la

« même Eglise, à laquelle le Saint-Esprit est promis. »

Cependant le bref du 12 février 1703 offrant quelques défauts de forme, Louis XIV pria Clément XI de donner une bulle qui pût être enregistrée au parlement de Paris. Le projet de cette bulle fut communiqué au premier président de Harlay et à d'Aguesseau : concert, dit ce dernier, dont on n'a peut-être jamais vu un exemple aussi remarquable (1) ; et elle parut le 15 juillet 1705. Après avoir confirmé et renouvelé la bulle d'Innocent X du 31 mai 1653, et celles d'Alexandre VII des 16 octobre 1656 et 15 février 1665, elle déclare qu'on ne satisfait point par un silence respectueux à la soumission aux bulles apostoliques, que ce silence est un voile dont les opposans se servent pour cacher l'erreur ; que les cinq propositions qui se trouvent réellement dans Jansénius contiennent une hérésie très-dangereuse, laquelle doit être poursuivie dans ses derniers détours ; que les fidèles sont tenus de la rejeter, non de bouche seulement, mais de cœur, et qu'on ne peut licitement souscrire le formulaire d'Alexandre VII dans un autre esprit et dans un autre sentiment.

Cette bulle, qui fut reçue unanimement par l'assemblée du clergé, dont le cardinal de Noailles étoit président, n'éprouva au parlement de Paris aucune difficulté pour l'enregistrement. L'avocat général Portail, qui la présenta, prononça un discours plein d'éloquence et de logique. Après avoir examiné les dispositions de la bulle, il ajouta ces paroles remarquables : « Elle condamne ce mystère équivoque d'un « silence purement extérieur, et souvent de mau-

(1) OEuvres de d'Aguesseau, tome XIII.

« vaise foi, qui ne va ni jusqu'à toucher le cœur, ni « jusqu'à soumettre l'esprit, plus propre à couvrir le « mal qu'à le guérir, à perpétuer l'erreur qu'à la « détruire; qui n'affecte d'en cacher le venin que « pour le répandre plus librement dans des conjonc- « tures plus favorables, et qui ne fait consister l'o- « béissance aux oracles prononcés par l'Eglise, qu'à « ne pas contredire en public des vérités que l'on se « réserve de censurer en secret. »

Le parti, quoique condamné par toutes les autorités légitimes, persista dans son système d'opposition, en évitant néanmoins, comme l'avoit soigneusement recommandé Saint-Cyran, un schisme déclaré avec le Saint-Siége. Un magistrat dont Fleury a écrit l'histoire, et dont il adoptoit les opinions, a défini ainsi l'esprit de cette secte qu'il connoissoit parfaitement: « Le jansénisme, dit-il, est l'hérésie la plus subtile « que le diable ait jamais tissue. Ils ont vu que les pro- « testans, en se séparant de l'Eglise, s'étoient con- « damnés eux-mêmes, et qu'on leur a toujours re- « proché cette séparation; ils ont donc mis, pour « maxime fondamentale de leur conduite, de ne s'en « jamais séparer entièrement, et de protester toujours « de leur soumission aux décisions de l'Eglise, à la « charge de trouver tous les jours de nouvelles sub- « tilités pour les expliquer, en sorte qu'ils paroissent « soumis sans changer de sentiment (1). »

Le même Fleury, attaché à l'éducation du duc de Bourgogne, avoit composé pour ce jeune prince un mémoire dont le but étoit de le prémunir contre les piéges qui pourroient lui être dressés par le parti.

(1) Nouveaux Opuscules de Fleury; Lettre sur Gaumont.

« Entre les matières de religion, dit-il dans un por-
« trait qu'il a laissé du duc de Bourgogne, on avoit
« pris un soin particulier de l'instruire sur celle du
« jansénisme, autant qu'il convenoit à une personne
« de son rang, sans entrer dans les subtilités de la
« théologie. On lui avoit fait en 1700 un mémoire suc-
« cinct qui contenoit l'histoire de cette dispute, l'état
« de la question, et la réfutation de la doctrine per-
« nicieuse du fait et du droit. Le prince en avoit si
« bien profité qu'il avoit une extrême aversion de
« cette secte (1). »

La dernière bulle de Clément XI étant acceptée par l'Eglise, il fallut que tous les ecclésiastiques, ainsi que les ordres religieux, la souscrivissent, et, malgré la protection secrète que le cardinal de Noailles accordoit aux religieuses de Port-Royal des Champs, il fut obligé d'exiger d'elles cet acte de soumission. La mère Elisabeth de Sainte-Anne Boulard étoit alors abbesse de ce monastère : dirigée par les hommes violens à qui le père Quesnel avoit délégué son autorité, elle décida ses compagnes à opposer la plus opiniâtre résistance, dans la persuasion que, sous un prélat tel qu'étoit Noailles, on n'en viendroit jamais aux dernières extrémités. Les religieuses renouvelèrent donc les scènes de 1664, et elles s'obstinèrent à ne vouloir signer qu'avec des restrictions.

Un laïque osa se déclarer hautement leur champion, et contribua beaucoup, par son impétuosité, à leur faire éprouver le sort dont elles étoient depuis longtemps menacées. Le Noir de Saint-Claude, qui avoit quitté l'état d'avocat pour s'attacher au parti, reparut

(1) Opuscules de Fleury, tome III.

tout à coup au barreau en 1707, et embrassa la défense des religieuses des Champs dans un nouveau procès qu'elles avoient avec celles de Paris. Ses plaidoiries, dictées par l'enthousiasme et la passion, ayant donné lieu à des scandales, le gouvernement prit des mesures pour le faire arrêter. Averti par ses amis, il s'enfuit à Port-Royal des Champs; on l'y suivit, les paysans prirent sa défense, et ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à s'assurer de lui. Il fut enfermé à la Bastille où il resta jusqu'à la mort de Louis XIV : ayant recouvré la liberté sous la régence, il parvint à une extrême vieillesse, et ne mourut qu'en 1742 sur la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont. Dans ses derniers momens, il ne perdit rien de son animosité : « L'Eglise, « disoit-il, sera toujours dans la douleur, tant qu'elle « portera des jésuites dans son sein. »

L'éclat qu'avoient fait les plaidoyers et l'arrestation de Le Noir détermina enfin le gouvernement à demander au Pape la suppression du monastère de Port-Royal des Champs, et cette suppression fut prononcée par une bulle du 27 mars 1708, où la maison étoit désignée sous le nom de *nid d'hérésie*. Alors la fureur des jansénistes alla jusqu'au délire; et les libelles contre le Saint-Siége se succédèrent avec une incroyable rapidité. L'expression de *nid d'hérésie* leur fit surtout perdre toute mesure : « Je ne crois pas, « écrivoit Quesnel, que ce soit un moindre blasphème « que celui que les pharisiens et les scribes com- « mirent en attribuant au démon l'opération divine du « Saint-Esprit qui chassoit les démons des corps qu'ils « possédoient. »

Le cardinal de Noailles ne put s'empêcher de prendre

part à la destruction d'un établissement qu'il chérissoit en secret. Les religieuses protestèrent contre ses mandemens et contre la bulle; et il fallut employer la force pour les disperser. On se servit, dans cette opération, des mêmes moyens qui, en 1664, sous Péréfixe, avoient été mis en usage à l'égard du couvent de Paris. Le 29 octobre 1709, le lieutenant de police d'Argenson, accompagné d'une troupe d'archers, et suivi par un grand nombre de carrosses où se trouvoient des ecclésiastiques et des dames, se rendit à Port-Royal des Champs. Il signifia les ordres du Roi à celles qui l'habitoient, et toutes furent transportées dans d'autres couvens. Les biens-fonds furent réunis à la dotation du monastère de Paris, et le mobilier ainsi que les reliques eurent la même destination.

Quelques-unes de ces religieuses se soumirent, mais la plupart persistèrent dans leur opposition, et traînèrent une existence pénible dans les lieux où elles avoient été reléguées : celles-ci conservèrent, presque toutes, jusqu'à la mort leur opiniâtreté obstinée; et, poussées par des directeurs secrets, elles se privèrent volontairement des sacremens plutôt que d'adhérer à une décision de l'Eglise. Madame de Montperrous, qui étoit alors abbesse de Port-Royal de Paris, s'étoit empressée d'offrir un asile à ces religieuses, aussitôt qu'elle avoit été instruite de leur dispersion. Une seule, nommée Marie de Sainte-Cécile, profita de cette offre; mais ayant essayé de porter le trouble dans ce couvent régénéré, on fut bientôt obligé de l'en exclure.

Cependant le parti frémissoit de rage en voyant la

destruction d'un établissement dont l'ancienne célébrité lui étoit très-favorable ; et, quoiqu'il eût dès lors, comme on le verra bientôt, l'intention de combattre sur un nouveau terrain, il ne pouvoit cependant s'empêcher de sentir vivement toute l'étendue de la perte qu'il faisoit. Il résolut donc de tout tenter pour réveiller l'attention du public sur un lieu qui avoit servi long-temps de retraite aux Le Maître, aux Saci, aux Arnauld, aux Pascal et aux Nicole. De fréquens pélerinages furent faits dans cette solitude abandonnée ; on alloit pleurer sur les tombeaux de ceux qui y avoient été enterrés, et on leur attribuoit des miracles nombreux. Les ressorts du fanatisme et de la superstition étoient alternativement employés : tantôt on parloit de vengeance, tantôt on recommandoit une résignation douloureuse : l'esprit de faction, la curiosité attiroient la foule ; et Port-Royal des Champs étoit presque aussi fréquenté que dans le temps de sa plus grande splendeur.

Ces mouvemens, qui pouvoient devenir sérieux, déterminèrent le gouvernement à ordonner la destruction du monastère, et de tous les bâtimens qui l'environnoient. On exhuma ensuite les corps des principaux solitaires, et ils furent transportés avec la décence convenable dans les cimetières de Saint-Lambert, de Palaiseau et de Magny [1710-1711].

Le lecteur sera probablement curieux de connoître les accroissemens qu'avoit recus cet établissement depuis la pacification de Clément IX.

L'église, fort embellie, avoit acquis un beau tableau de Champagne, représentant la cène : il étoit placé sur le maître-autel et attiroit beaucoup d'amateurs.

Dans une vaste cour extérieure, on avoit bâti pour les hôtes des maisons de quatre étages; et au fond de cette cour, s'élevoit le petit palais de la duchesse de Longueville, d'une architecture fort élégante. Près de cet édifice, se trouvoit une fontaine abondante et limpide, à laquelle on avoit donné le nom de *Source de la mère Angélique ;* cette fontaine étoit entourée d'arbres touffus qui formoient, pendant la belle saison, une promenade délicieuse. Non loin de l'endroit par lequel le palais communiquoit au couvent, existoit un lieu renfermé dans la clôture, et appelé *le désert :* c'étoit là que les religieuses venoient faire leurs méditations, et que la princesse s'entretenoit avec elles. Outre ce palais, on voyoit dans le voisinage un grand nombre de maisons de plaisance bâties par des seigneurs ou des dames de la cour : elles étoient peu considérables; mais toutes offroient un aspect agréable, et contribuoient à l'ornement du paysage.

Au nord, et sur le coteau qui domine le vallon, étoit la ferme appelée *les Granges*, dont nous avons eu souvent occasion de parler. On y avoit élevé plusieurs corps de logis à l'usage des solitaires, et dans une grande cour que ces bâtimens entouroient, on voyoit un puits de vingt-cinq toises, où, par le moyen d'une machine de l'invention de Pascal, un enfant de douze ans pouvoit faire monter un volume d'eau de deux cent soixante-dix livres. Les personnes qui habitoient ce riant séjour n'avoient pas besoin d'envoyer au loin pour se procurer les choses de nécessité ou d'agrément : on trouvoit, hors de la clôture, des ateliers de menuiserie, de cordonnerie, de tisseranderie, de vitrerie, et des boutiques de toute espèce.

Il ne reste aujourd'hui de tous ces édifices que quelques débris du palais de la duchesse de Longueville. L'ancien emplacement du couvent présente un moulin, une bergerie et une grange. L'habitation des solitaires est redevenue une ferme, et l'on y montre encore la chambre d'Arnauld, dont la vue embrasse toute l'étendue du vallon.

Ici sembleroit devoir finir la notice sur Port-Royal; mais elle seroit incomplète si nous ne jetions pas un coup d'œil rapide sur l'histoire du jansénisme, depuis cette époque jusqu'à celle de la révolution de 1789, où la secte joua un rôle important. Avant de parler des événemens qui provoquèrent la fameuse constitution *Unigenitus*, il est nécessaire de rapporter un fait arrivé en Flandre au moment de la destruction de Port-Royal des Champs, et très-propre à montrer le véritable esprit des jansénistes.

En 1709, le prince Eugène, général de l'Empereur, s'étoit emparé de Tournay. L'évêque, René-François de Beauvau, très-attaché à Louis XIV, n'éprouva du prince aucune entrave dans l'exercice de sa puissance spirituelle; mais il n'en fut pas de même lorsque ce pays fut l'année suivante remis aux Hollandais. Ceux-ci avoient parmi eux plusieurs prêtres jansénistes, à la tête desquels étoit Ernest, ancien secrétaire d'Arnauld. Dans l'emportement de leur haine contre la France, ils conseillèrent aux Hollandais de pourvoir à plusieurs canonicats qui étoient vacans, leur faisant entrevoir que cet acte de violence forceroit probablement Beauvau à quitter le diocèse, où il employoit son influence contre les puissances alliées. Les généraux hollandais trouvèrent l'avis conforme à leurs

intérêts : ils nommèrent donc Ernest doyen, et partagèrent les canonicats aux autres prêtres, qui ne rougirent pas de devoir ces bénéfices à une autorité protestante. Mais, à l'époque de la paix, Tournay étant passé à la maison d'Autriche, ils essayèrent en vain de se maintenir : il ne leur resta que la honte d'avoir fait une démarche scandaleuse.

Les Réflexions morales du père Quesnel, qui avoient, comme on l'a vu, si fortement compromis le cardinal de Noailles, étoient désormais le texte dont le parti vouloit se servir pour perpétuer les troubles dans l'Eglise : la question du fait et du droit lui paroissoit usée ; et c'étoit sur un terrain entièrement neuf qu'il se flattoit de pouvoir combattre avec plus d'avantage que jamais.

L'éclat produit par le Problême ecclésiastique ayant donné une grande vogue au livre de Quesnel, on le lisoit avec avidité, et l'on y retrouvoit toutes les erreurs qui avoient été relevées dans Jansénius, dans Saint-Cyran et dans Arnauld. Le Pape en ordonna l'examen, et il fut condamné à Rome le 13 juillet 1708, un an avant la mort du père La Chaise, confesseur du Roi ; ce qui dément les assertions de presque tous les historiens du dix-huitième siècle, lesquels prétendent, d'après les fausses relations des jansénistes, que ce fut le père Le Tellier, successeur de La Chaise, qui, abusant de son crédit, força en quelque sorte la main au Saint-Siége dans cette grande affaire. On a vu d'ailleurs quelle étoit l'opinion de Bossuet sur ce livre ; et si l'on en croit un manuscrit cité par M. le cardinal de Beausset, ce grand homme, l'ayant examiné avec plus de soin quelque temps avant

sa mort, l'avoit trouvé *tellement infecté de jansénisme*, qu'il ne lui paroissoit pas susceptible de correction (1).

Un événement qui n'auroit eu aucune suite dans des temps ordinaires, irrita l'amour-propre du cardinal de Noailles, et fit naître des troubles aussi sérieux que ceux auxquels avoit donné lieu la distinction du fait et du droit. On se souvient que ce prélat, étant évêque de Châlons, avoit approuvé assez légèrement la troisième édition des Réflexions morales, et que, devenu archevêque de Paris, il s'en étoit fallu peu qu'il ne commît la même faute à l'égard de la quatrième. Croyant sa gloire intéressée à ce que ce livre ne fût pas condamné, il gardoit un silence que les jansénistes faisoient passer pour une secrète approbation. Ce fut alors [15 juillet 1710] que les évêques de La Rochelle et de Luçon, se fondant sur les mêmes motifs que la cour de Rome, publièrent une instruction pastorale par laquelle ils condamnoient le livre de Quesnel, comme renouvelant les erreurs de Jansénius. Un libraire de Paris auquel ils en firent passer des exemplaires les afficha; et Noailles, se croyant insulté personnellement, quoiqu'il ne fût pas question de lui dans ces instructions, ne garda plus aucune mesure.

Deux neveux des évêques de La Rochelle et de Luçon étoient au séminaire de Saint-Sulpice : il les accusa, sans aucune preuve, d'avoir fait placer les affiches, et il exigea qu'ils fussent chassés. Les évêques se plaignirent amèrement au Roi; mais le cardinal, loin de leur donner satisfaction, rendit contre eux

(1) Histoire de Fénélon, tome III.

une ordonnance le 28 avril 1711. En parlant d'eux, il se servoit des expressions les plus injurieuses; et madame de Maintenon lui ayant fait quelques représentations, il répondit : « Est-il juste que tandis que « les plus vils de tous les prélats font des mande- « mens, un archevêque de Paris n'ait pas le droit d'en « faire? »

Les jansénistes triomphoient en voyant ces emportemens, qui leur donnoient l'assurance que désormais il ne seroit plus possible à Noailles de les abandonner; et ils se consoloient presque de la ruine de Port-Royal, en mesurant de l'œil le nouveau champ qui leur étoit ouvert. Par les moyens qui depuis long-temps étoient en leur pouvoir, ils interceptèrent un paquet que l'abbé Bochard de Saron adressoit à l'évêque de Clermont son oncle; et, l'ayant porté au cardinal, ils eurent lieu d'espérer que ce qu'il contenoit achèveroit d'exalter les passions de ce prélat. Dans cette missive très-confidentielle, l'abbé de Saron rendoit compte à son oncle d'une conférence qu'il avoit eue avec le père Le Tellier : il lui disoit qu'on devoit lui adresser un projet de lettre au Roi, renfermant des plaintes sur la conduite du cardinal de Noailles à l'égard des deux évêques, et un modèle de mandement contre le livre de Quesnel. Il ajoutoit qu'un grand nombre de prélats étoient disposés à publier de pareils mandemens, et que, dans cette occasion, le corps épiscopal pouvoit compter sur l'appui du confesseur du Roi.

Le cardinal de Noailles, accordant une confiance entière à ceux qui lui avoient procuré cette découverte, crut à une vaste conspiration des jésuites contre lui, et retira les pouvoirs à presque tous ceux qui se

trouvoient dans le diocèse de Paris. Cette mesure, évidemment dictée par l'esprit de vengeance, produisit la plus vive sensation, et sembla promettre un triomphe certain au parti qui l'avoit provoquée. Le Roi, voulant mettre fin à ce désordre, conserva cependant les plus grands ménagemens pour le cardinal, dont il croyoit avec raison que la bonne foi avoit été surprise: il forma une commission qu'il chargea d'examiner le différend qui s'étoit élevé entre lui et les deux évêques, et de rendre ensuite une décision arbitrale.

Cette commission, composée de l'archevêque de Bordeaux, de l'évêque de Meaux (Bissy), du chancelier de Pont-Chartrain, du duc de Beauvilliers, et de Voisin, fut présidée par le duc de Bourgogne. Elle décida que le cardinal de Noailles devoit permettre la lecture des instructions des évêques de La Rochelle et de Luçon, désapprouver publiquement la doctrine de Quesnel, et que les deux évêques lui feroient des excuses sur les expressions dont ils s'étoient servis dans les plaintes qu'ils avoient présentées au Roi.

Le cardinal demanda du temps pour examiner de nouveau les Réflexions morales : cependant, comme les désordres continuoient, et que les controverses prenoient un caractère inquiétant, Louis XIV fit remettre au prélat un écrit par lequel il lui donnoit l'alternative, ou de remplir les conditions prescrites par la commission, ou de se soumettre au jugement qui seroit porté par le Pape. Noailles prit le dernier parti ; et, dans sa réponse, dictée par les jansénistes, il employa des expressions auxquelles le monarque n'étoit pas accoutumé.

Le livre de Quesnel fut donc déféré au Pape, sui-

vant le vœu du cardinal : le parti qui le dirigeoit se flattoit par là de gagner du temps, et, lorsque le jugement seroit rendu, d'entamer des disputes interminables. Clement XI, qui avoit déjà fait condamner ce livre, procéda dans une affaire si importante pour l'église de France, de la manière la plus régulière et la plus impartiale. Il choisit les examinateurs dans les ordres religieux qui s'étoient montrés le plus opposés aux jésuites : cette assemblée fut composée de deux dominicains, deux cordeliers, un bénédictin, un augustin, un barnabite et un prêtre de la mission; un seul jésuite en fit partie. Ces théologiens tinrent dix-sept conférences en présence des cardinaux Ferrari et Fabroni, et il y eut ensuite vingt-trois congrégations présidées par le Pape.

Ce fut après un examen si long et si sérieux que fut rendue la bulle ou constitution *Unigenitus*, publiée le 8 octobre 1713. Les controverses auxquelles avoit donné lieu la question du fait et du droit, déterminèrent le Pape à citer textuellement les propositions condamnées : elles furent au nombre de cent une; ce qui montre que la cour de Rome fut moins sévère que Bossuet, qui, dans le premier examen qu'il fit du livre, en releva, comme on l'a vu, près de cent vingt.

Aussitôt que le cardinal fut averti de ce jugement, auquel il paroît qu'il ne s'attendoit pas, on le vit tout à coup donner une nouvelle preuve de son inconstance. Sourd aux représentations des jansénistes, il se conduisit comme il l'avoit fait à l'occasion du cas de conscience, et il publia un mandement par lequel il condamna la doctrine de Quesnel, et défendit dans son diocèse la lecture des Réflexions morales : « Nous

« ne pouvons souffrir, ajouta-t-il, que notre nom pa-
« roisse davantage à la tête d'un ouvrage que Sa Sain-
« teté condamne. Ainsi nous ne voulons pas perdre
« un moment à révoquer l'approbation que nous lui
« avons donnée dans un autre diocèse. » Son orgueil sembloit un moment satisfait de ne s'être soumis qu'à un jugement du Saint-Siége. Mais le parti ne tarda pas à reprendre l'ascendant qu'il avoit l'habitude d'exercer sur lui.

Louis XIV voulut que la bulle fût soumise à l'examen d'une assemblée de quarante-neuf prélats, et, par une noble confiance, il consentit à ce que Noailles en fût le président. Les conférences se tinrent à l'archevêché, et durèrent trois mois. Enfin, par une délibération du 15 janvier 1714, l'assemblée accepta la bulle dans les termes les plus soumis. Il n'y eut que le cardinal de Noailles et huit évêques qui déclarèrent qu'ils se croyoient obligés de recourir au Pape pour proposer leurs difficultés. Le Roi, ne s'arrêtant pas à une si foible opposition, ordonna l'exécution de la bulle par des lettres patentes du 14 février, et ces lettres furent enregistrées le lendemain au parlement. Lorsque l'avocat général Joly de Fleury porta la parole, il déclara « que la forme de cette bulle ne contenoit
« aucune des clauses familières à la cour de Rome,
« et contre lesquelles les parlemens étoient dans
« l'usage de réclamer. » Il demanda seulement, suivant le style ordinaire, *la réserve générale de nos droits et de nos maximes :* paroles dont s'emparèrent dans la suite les jansénistes pour soutenir que la bulle étoit contraire aux libertés de l'Eglise gallicane.

Le cardinal de Noailles, piqué d'avoir échoué dans

son projet d'opposition, recourut aux jansénistes, qui lui donnèrent le singulier conseil d'affecter entre le Pape et Quesnel une rigoureuse impartialité. Cette idée sourit à son orgueil, et, le 25 février, il publia un mandement par lequel il renouveloit la condamnation qu'il avoit faite des Réflexions morales, mais où il défendoit, *sous peine de suspense*, la lecture de la bulle *Unigenitus*.

Cependant cette bulle ayant été envoyée à tous les évêques, cent dix l'acceptèrent purement et simplement; treize ajournèrent leur acceptation ou proposèrent des modifications; tous, à l'exception d'un seul, condamnèrent la doctrine de Quesnel. Louis XIV crut alors devoir s'arrêter à l'idée d'un concile national; et ce fut dans cette vue qu'il fit partir Amelot pour Rome avec des instructions secrètes. La négociation, à peine entamée, fut entièrement rompue à la mort du Roi, par un gouvernement qui adopta un système tout contraire (1). Cette particularité, appuyée sur un témoignage authentique, fait tomber les fables inventées par les jansénistes, et recueillies par presque tous les écrivains du dix-huitième siècle. Ainsi rien de plus éloigné de la vérité que l'anecdote de mademoiselle de La Chausseraye, qui, suivant leurs relations, auroit adroitement détourné Louis XIV mourant, du projet de faire arrêter le cardinal de Noailles.

Le duc d'Orléans, en prenant la régence, crut de son intérêt de favoriser le parti. Il traita de persécutions injustes les mesures répressives qui avoient été

(1) Lettre de Fénélon à l'abbé de Beaumont, du 24 novembre 1714. Cette lettre a été publiée pour la première fois par M. de Beausset. Histoire de Fénélon, tome IV.

prises par Louis XIV, rappela de l'exil et mit honorablement en liberté tous ceux qui jusqu'alors avoient été considérés comme des perturbateurs, et il plaça le cardinal de Noailles à la tête des affaires ecclésiastiques. Les jansénistes devinrent alors les prôneurs les plus zélés d'un prince qui affectoit un mépris scandaleux pour la religion; et, après s'être élevés avec sévérité contre des désordres qui avoient entièrement cessé plusieurs années avant la mort du feu Roi, ils tolérèrent sans murmure les débauches outrées de la nouvelle cour.

Les parlemens, long-temps silencieux sous Louis XIV, ayant recouvré le droit de remontrance, élevèrent des difficultés sur la bulle *Unigenitus* qu'ils avoient enregistrée; et cette disposition les rapprocha des jansénistes, qui saisirent avec empressement et succès cette occasion de prendre de l'influence sur ces corps puissans. Dès lors il se forma en France une opposition redoutable : les matières religieuses et politiques furent l'objet des discussions les plus animées. Au moment où les mœurs se dépravoient, une licence dangereuse s'introduisit dans les discours et dans les écrits; et l'opinion publique flotta quelque temps incertaine, entre les anciennes doctrines et les systèmes nouveaux.

Un des principaux moyens qu'employa le parti pour jeter l'anarchie dans l'Eglise, fut d'outrer les conséquences de la déclaration du clergé de 1682. Il se servit des quatres articles, comme d'une arme, contre le Saint-Siége; et dénaturant, avec une insigne mauvaise foi, les intentions de celui qui les avoit dressés, il leur donna des développemens qui tendoient à la

ruine entière de l'autorité ecclésiastique. Un assez grand nombre de magistrats adoptèrent cette théorie, qui sembloit procurer à leur corps un pouvoir très-étendu. Guidés par des sentimens d'indépendance, ils n'aperçurent pas le piége où les entraînoient des hommes qui vouloient les rendre les instrumens de leurs passions ; et ce fut surtout dans les appels comme d'abus que, sous le prétexte de défendre les droits du souverain, ils portèrent les atteintes les plus terribles à la juridiction de l'Eglise.

Le Régent ne tarda pas à découvrir les vues secrètes d'un parti qui avoit paru lui être entièrement dévoué. La politique la plus simple lui fit sentir que ce parti seroit toujours ennemi de l'autorité, quelle qu'elle fût; et cinq ans après lui avoir procuré le triomphe le plus éclatant il essaya de l'abattre, en contraignant le parlement de Paris à enregistrer la bulle *Unigenitus* [4 décembre 1720]. L'enregistrement, comme celui qui avoit été fait sous Louis XIV, ménagea quelques restrictions dont le parti se promit de profiter dans des temps plus favorables. Le cardinal de Noailles, appuyé de quelques prélats, parmi lesquels on remarquoit Soanen, évêque de Senez, vieillard dont les vertus privées offroient quelque rapport avec celles qu'avoit autrefois déployées Pavillon, évêque d'Alet, put soutenir encore contre les autorités ecclésiastique et civile une lutte de huit années.

Mais le cardinal de Fleury ayant été mis à la tête des affaires, fit en 1726 condamner légalement Soanen, qui fut déposé. Noailles, effrayé, publia en 1728 un mandement par lequel il acceptoit la bulle sans modification ; et, dans un lit de justice tenu le 30 avril

1730, cette bulle fut enregistrée purement et simplement au parlement, ainsi que toutes celles que les papes avoient rendues contre le jansénisme.

Il a été nécessaire d'entrer dans des détails circonstanciés sur la bulle *Unigenitus*, afin de rectifier les fausses idées que plusieurs personnes s'en sont formées d'après les récits répandus par le parti, et adoptés sans examen par les historiens. Maintenant nous devons nous borner à rappeler quelques traits qui caractérisent l'influence du jansénisme sur l'esprit du dix-huitième siècle.

Les sectaires, déconcertés par la fermeté du cardinal de Fleury, eurent recours à des moyens qui avoient été employés quelquefois avec succès dans le siècle précédent. Un de leurs adeptes les plus zélés, mais les plus médiocres, le diacre Pâris, étant mort en 1727, ils imaginèrent de le faire passer pour un saint, de lui attribuer des miracles; et le cimetière de Saint-Médard, où il étoit enterré, fut le lieu qu'ils choisirent pour donner au public les scènes les plus extraordinaires. Ils prétendirent que l'approche de son tombeau guérissoit de toutes les maladies, mais que la crise ne pouvoit s'opérer qu'après d'horribles convulsions. Bientôt une foule d'enthousiastes et de curieux se porta dans cette enceinte, où des mendians, des vagabonds, payés par le parti, feignoient différentes infirmités, tomboient tout à coup dans un délire effrayant, et paroissoient au bout de quelques momens guéris d'une manière miraculeuse. Ce spectacle, très-propre à captiver le peuple, eut, pendant trois ans, une vogue dont il seroit difficile de donner une idée. On venoit y voir des folies qu'il étoit pres-

que impossible de ne point partager quelquefois.

Parmi ceux qui eurent la foiblesse de suivre ce torrent, on remarqua quelques hommes distingués par leur mérite et par leurs vertus. Le chevalier Folard, auteur d'une traduction de Polybe, et Rollin, si connu par des ouvrages qui sont devenus classiques, assistèrent à ces scènes de fanatisme et de désordre. Ils parurent persuadés de la vérité des miracles qui sembloient s'opérer; mais, doués l'un et l'autre d'une modération qui les empêcha de prendre part aux fureurs du parti, ils ne firent qu'autoriser en quelque sorte par leur présence les prestiges dont on se servoit pour séduire la multitude.

Le cardinal de Noailles toléra jusqu'à sa mort ces représentations qui troubloient l'ordre public : son successeur Vintimille ne négligea rien pour les faire cesser, mais le parlement reçut l'appel des convulsionnaires; et il fallut un ordre du Roi pour fermer le cimetière de Saint-Médard, ordre qui ne fut donné et exécuté qu'au mois de janvier 1732.

Les jansénistes, comptant sur l'appui des parlemens, ne se découragèrent pas; ils renouvelèrent dans des maisons particulières les scènes du tombeau de Pâris; et, se livrant à un fanatisme qu'ils n'avoient pas encore montré, ils commirent sur quelques adeptes crédules des excès que les lois auroient dû punir : on aura peine à croire qu'ils les crucifioient.

Mais tandis qu'ils agitoient ainsi l'Eglise et l'Etat, un parti qui commençoit à se former, et qui avoit les chances les plus favorables pour s'emparer de l'opinion publique encore flottante, songeoit à se mettre à la tête de l'opposition dont messieurs de Port-Royal

avoient fait si long-temps mouvoir tous les ressorts. Ce parti étoit celui des incrédules ; il s'unissoit volontiers avec les jansénistes lorsqu'il s'agissoit d'attaquer l'Eglise et le Gouvernement ; mais il avoit en secret le plus profond mépris pour ces hommes dont les grossiers artifices ne pouvoient lui échapper. « Tout bon Français, dit Voltaire dans une de ses « lettres, applaudit à un bon janséniste qui crie « contre les formulaires, et qui se moque un peu de « l'infaillibilité du pape ; mais on méprise un insensé « qui se fait crucifier, et un imbécile qui assiste à « ces crucifiemens de galetas (1).

Les disputes continuèrent, et Christophe de Beaumont, devenu archevêque de Paris après la mort de Vintimille, prélat doué de toutes les vertus, se trouva exposé aux fureurs des jansénistes, ainsi qu'aux attaques plus adroites et plus dangereuses des philosophes. Son courage, sa franchise, son immense charité, ne purent le préserver des insultes, et même des persécutions. Il frémissoit surtout en voyant que les deux factions acquéroient chaque jour de nouvelles forces dans les parlemens, et préparoient une opposition continuelle et systématique qui devoit amener par la suite un bouleversement général.

Dans le fort de ces disputes, le 5 janvier 1757, un attentat fut commis sur la personne de Louis XV ; et tout porte à croire que les propos violens échappés aux jansénistes contribuèrent à égarer la raison de l'assassin. « La grand'salle du Palais, dit un contem- « porain, étoit alors le rendez-vous de tous ceux « qu'on appeloit jansénistes. Leurs clameurs n'avoient

(1) Lettre à l'abbé Moussinot, décembre 1737.

« point de bornes ; l'emportement avec lequel on « parloit alluma l'imagination de Damiens déjà trop « échauffée : il conçut seul, et sans s'ouvrir à personne, « le dessein qu'il avoua depuis dans ses interrogatoires « et à la torture, dessein le plus fou qui soit jamais « tombé dans la tête d'aucun homme (1). »

La prévention que cet attentat auroit dû inspirer contre les jansénistes, ne diminua pas leur influence dans les parlemens ; et peu d'années après, secondés par les philosophes qui les appuyoient dans tout ce qui tendoit à la destruction de la religion, ils obtinrent l'abolition des jésuites, qu'ils considéroient comme leurs adversaires les plus redoutables. Toutes les formes furent violées dans le procès qu'ils leur suscitèrent ; et, peu satisfaits de les avoir vaincus, ils firent en sorte qu'on exigeât d'eux, sous peine de bannissement, un serment auquel ils ne pouvoient consentir sans se déshonorer ; serment dont, comme nous le verrons bientôt, ils renouvelèrent la forme, lorsqu'ils appelèrent en 1790 la proscription sur tous les ecclésiastiques qui ne voulurent pas se soumettre à la constitution civile du clergé (2).

En acquérant de l'ascendant sur plusieurs membres des parlemens, les jansénistes avoient multiplié leurs partisans dans quelques ordres religieux : les oratoriens, les doctrinaires, les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, leur fournissoient des écrivains distingués, et favorisoient leur projet de captiver la jeunesse. Mais cette dernière combinaison n'avoit aucun succès, parce que le parti philosophique, de-

(1) Histoire du Parlement, par Voltaire, tome II. — (2) Arrêts du 6 août 1762, des 22 février et 9 mars 1764.

venu le régulateur de l'opinion publique, s'emparoit des universités, et présentoit des plans d'éducation que la multitude préféroit à ceux de Port-Royal. Quelques diocèses recevoient plus particulièrement l'influence de la secte; c'étoient ceux d'Auxerre, de Châlons, de Troyes et de Montpellier.

Lorsque nous approchons de la catastrophe qui devoit être la suite de tant de divisions, il est nécessaire de donner quelque idée des moyens dont se servoient les jansénistes pour soutenir et augmenter leur parti. Ces moyens consistoient principalement en une caisse destinée à pourvoir aux besoins de toute espèce, et en une feuille périodique qui a survécu long-temps à la révolution de 1789.

Nous avons déjà fait connoître l'origine de la caisse appelée *Boîte à Perette.* Elle se formoit de legs, en capitaux ou en immeubles, faits en apparence à des particuliers, mais dont le produit devoit être affecté aux besoins du parti, qui n'avoit, sous ce rapport, pour garantie que la bonne foi des légataires.

Le père Fouquet, à qui Nicole avoit laissé un capital de 40,000 livres, administra ce fonds avec beaucoup d'intelligence, trouva le moyen de l'augmenter, et mourut en 1733. Il fit son légataire l'abbé d'Eaubonne, chanoine de Notre-Dame, encore plus habile que lui: cet abbé, dont la carrière fut très-longue, recueillit plusieurs legs, parmi lesquels on en remarque un de Rollin, montant à 3,000 livres; et à sa mort, qui n'arriva qu'en 1765, le trésor des jansénistes s'éleva à des sommes considérables. Le successeur et le légataire universel de l'abbé d'Eaubonne fut Rouillé de Filletières qui vécut jusqu'en 1778. Il avoit plusieurs héritiers na-

turels, au nombre desquels se trouvoit Rolland, président au parlement de Paris; et comme ces derniers n'étoient probablement pas dans le secret, ils furent aussi surpris qu'irrités de voir l'immense fortune de leur parent passer à quatre légataires, qui étoient l'abbé de Majainville, de Fays, Després de Boissy, et l'abbé Clément, trésorier du chapitre d'Auxerre. Une grande contestation s'éleva entre les héritiers et les légataires; et l'affaire fut portée au parlement de Paris. Le célèbre avocat Gerbier, chargé de la défense des jansénistes, ne cacha pas la destination du fonds qu'ils réclamoient, et fit à cette occasion le plus pompeux éloge de Port-Royal. Cette cause fit beaucoup de bruit; un grand nombre de mémoires furent publiés, et les légataires finirent par gagner leur procès en 1781 (1). A l'époque de la révolution, la boîte à Pérette, confiée à plusieurs administrateurs, possédoit une multitude de capitaux et d'immeubles.

La feuille périodique des jansénistes portoit le titre de *Nouvelles ecclésiastiques*. Elle commença à paroître en 1727, époque de la mort du diacre Pâris, et son premier rédacteur fut Jacques Fontaine, dit Laroche, qu'il ne faut pas confondre avec le solitaire de ce nom dont nous avons eu souvent occasion de parler. Poursuivi pour son fanatisme, il s'étoit réfugié

(1) Voici un passage assez remarquable d'une consultation donnée par M. de Bonnières, en avril 1781, aux quatre légataires : « Le sieur « de Filletières avoit un registre vert. Il y tenoit un compte ouvert de « sa recette et de sa dépense. Ce registre étoit consacré à la seule recette « des revenus de l'abbé d'Eaubonne; et chaque année le testateur pré- « sentoit à la mémoire de Nicole, du père Fouquet et de l'abbé d'Eau- « bonne, le bilan exact de sa recette et de sa dépense, et le tableau « édifiant de son administration. »

à Paris chez les frères Desessarts, sectaires très-zélés. Le ton de sa feuille fut dès l'origine, et continua d'être plein de violence et d'exaltation; on y remarqua la plus révoltante partialité, les mensonges les plus évidens; et les convulsions du cimetière de Saint-Médard y furent surtout célébrées comme les miracles les plus authentiques. L'archevêque de Paris, Vintimille, l'ayant condamnée en 1632, quelques curés refusèrent de lire le mandement, et, dans les autres paroisses, les jansénistes affectèrent de sortir au moment où l'on en commençoit la lecture. L'archevêque poursuivit les curés opposans; mais leur appel fut reçu par le parlement, qui leur accorda sa protection : démêlé qui donna lieu aux contestations les plus scandaleuses.

L'impunité augmenta l'audace de Fontaine, qui, travaillant sous la surveillance d'un comité composé des jansénistes les plus habiles, ne garda plus aucune mesure. L'autorité, qui ne connoissoit pas l'auteur, chercha vainement à le découvrir : sa retraite la plus habituelle étoit une petite maison de la rue de la Parcheminerie, quartier de Saint-Jacques. Hérault, lieutenant de police, fit arrêter deux distributeurs; mais il ne put remonter plus haut. Interrogeant une femme saisie avec huit cents exemplaires, il lui demanda si elle ne savoit pas que le Roi avoit défendu cet écrit : elle répondit qu'elle le savoit, mais qu'elle avoit reçu de Dieu des ordres contraires.

Pour imprimer cette feuille qui paroissoit régulièrement toutes les semaines, on se servoit d'une presse portative, dont l'invention étoit due à madame Théodon, femme du directeur de l'académie de peinture

à Rome. Cette dame, qui vivoit fort retirée, n'avoit d'autre occupation que de rêver aux moyens de servir un parti qu'elle avoit embrassé avec enthousiasme. Les chefs des jansénistes, enchantés de cette invention, s'amusoient à braver le lieutenant de police. Ayant des intelligences parmi ses principaux employés, ils faisoient quelquefois imprimer leur journal dans les caves de son propre hôtel; et souvent, lorsque, sur de fausses indications du lieu où étoit la presse, il venoit de faire lui-même des recherches inutiles, il trouvoit un grand nombre de feuilles fraîchement imprimées qu'on avoit jetées furtivement dans sa voiture.

Au reste, la curiosité donnoit seule quelque vogue à ce journal, dont le style étoit du plus mauvais goût. Les philosophes s'en servoient pour inspirer au ministère des préventions contre la religion, et pour lui faire adopter une indifférence qui devoit avoir les suites les plus funestes.

Fontaine continua ce travail jusqu'en 1761, époque de sa mort. Il fut remplacé par l'abbé de Saint-Marc, qui rédigea les Nouvelles ecclésiastiques jusqu'en 1794 : alors elles furent confiées à Mouton, ecclésiastique janséniste d'Utrecht, qui les fit paroître en Hollande. Elles ne cessèrent entièrement qu'en 1805.

On doit observer qu'à l'époque de la révolution de 1789, quelques jansénistes de Paris, effrayés de l'impulsion qui étoit donnée, ne partagèrent pas entièrement les opinions de l'immense majorité du parti sur la constitution civile du clergé. L'abbé Jobineau fut leur interprète, et entreprit un journal portant le même titre que celui dont les sectaires se servoient

depuis long-temps. Ce journal, qui fut à peine remarqué, n'eut qu'une année d'existence.

La révolution, dont, suivant l'expression d'un des principaux chefs de la secte, les jansénistes furent *les précurseurs* (1), leur fournit l'occasion de développer leurs sentimens religieux et politiques. Ils se trouvèrent au nombre de quarante à peu près dans l'assemblée dite *Constituante*, et on les vit non-seulement adopter, mais provoquer toutes les mesures qui tendoient au renversement de l'autorité royale. Un changement absolu dans le gouvernement ne leur suffisoit pas : ils voulurent organiser l'Eglise d'après un plan qui étoit depuis long-temps l'objet des méditations du parti.

On a vu que trois églises de Hollande, celles d'Utrecht, de Deventer et de Harlem, s'étoient soustraites à l'autorité du Saint-Siége, et qu'Arnauld avoit cru, pendant son séjour dans les Pays-Bas, retrouver, soit dans leurs doctrines, soit dans leurs usages, toutes les traditions des temps anciens. Ce fut sur ce modèle que les jansénistes de l'assemblée résolurent de réformer l'Eglise de France.

Les philosophes, qui formoient la majorité, leur représentèrent en vain les dangers d'une telle mesure : ils persistèrent avec la ténacité la plus opiniâtre; et, comme il étoit nécessaire d'avoir pour eux des ménagemens, on finit par leur céder (2). Toute l'ancienne hiérarchie de l'Eglise fut donc renversée ; on décréta qu'il n'y auroit plus qu'un diocèse par département,

(1) Ruines de Port-Royal, par Grégoire. — (2) Précis de la Révolution française, par Rabaud de Saint-Etienne ; Histoire de l'Assemblée constituante, par Lacretelle, liv. IV et V.

et que les évêques et les curés seroient nommés par les assemblées électorales. Les nouveaux prélats ne purent recourir au pape pour la confirmation de leur élection ; il leur fut seulement permis, comme cela se pratiquoit dans les églises jansénistes de Hollande, de lui écrire une lettre après qu'ils auroient été installés. On exigea en même temps, sous peine de destitution, que tous les ecclésiastiques prêtassent serment de se soumettre à cette loi, qui prit le nom de *Constitution civile du clergé.*

Il est inutile de rappeler les suites d'une mesure qui livra le clergé de France à des persécutions encore plus cruelles que celles qu'avoient éprouvées les premiers chrétiens. Les jansénistes purent alors reconnoître toute la fausseté de leurs théories. Les nouveaux établissemens qu'ils avoient formés excitèrent la juste indignation des vrais catholiques, et n'obtinrent que la protection méprisante et précaire des chefs de la révolution ; bientôt ils furent anéantis, et l'athéisme eut des temples.

Il seroit à désirer qu'après tant de désastres l'esprit remuant de ce parti fût éteint, et que ceux qui l'ont embrassé de bonne foi profitassent des leçons de l'expérience. L'orgueil en ayant toujours été le principal mobile, on peut douter, mais on ne doit pas désespérer de ce retour. Quoi qu'il en soit, il a semblé utile de rassembler dans un cadre peu étendu toute l'histoire d'une secte qui exerça pendant les deux derniers siècles une grande influence sur les événemens religieux et politiques.

FIN DE LA NOTICE SUR PORT-ROYAL.

MÉMOIRES

DE MESSIRE

ROBERT ARNAULD D'ANDILLY.

NOTICE

SUR

ARNAULD D'ANDILLY.

Robert Arnauld d'Andilly naquit à Paris en 1589; il fut l'aîné de la nombreuse famille d'Antoine Arnauld, si connu par ses plaidoyers contre les jésuites. Ses parens, qui le préféroient à leurs autres enfans, ne le firent point élever dans un collége : il puisa près de son père, qui étoit très-savant, le goût des bonnes études ; et, lorsqu'il entra dans le monde, il montra les qualités les plus propres à y faire réussir. Doué d'un extérieur doux et aimable, il cachoit, sous ces dehors séduisans, une ame ardente et un esprit systématique. « Si ses passions, dit un de ses fils « dont nous donnons les mémoires, s'étoient tour- « nées au mal, il n'y auroit peut-être point eu d'homme « qui s'y fût plus abandonné que lui. »

Heureusement on songea de bonne heure à le marier, et à l'âge de vingt-quatre ans il obtint la main de mademoiselle de La Boderie, dont le père avoit rempli des missions importantes en Angleterre et dans les Pays-Bas, et qui lui apporta en dot la terre de Pomponne. Cette union fit le bonheur d'une grande partie de sa vie ; et elle auroit été entièrement exempte d'orage, si d'Andilly n'eût pas eu pour l'un de ses fils une prédilection exclusive, tandis que son épouse,

plus vertueuse et moins passionnée, portoit à tous ses enfans une égale tendresse.

A peine établi, d'Andilly se produisit à la cour, plut à Louis XIII par ses saillies vives et piquantes, se lia intimement avec les Luynes qui jouissoient alors d'une grande faveur, et put se croire appelé aux emplois les plus éminens. Cependant, après la chute du maréchal d'Ancre, qui rendit les favoris tout puissans, il ne put obtenir une place d'intendant des finances vacante par la mort de l'un de ses oncles. Il fut, l'année suivante, consolé de ce refus par une mission dont on le chargea près du duc de Bouillon; et, peu de temps après, on lui donna une place avantageuse près du comte de Schomberg, surintendant des finances. Il se distingua dans cet emploi par beaucoup d'exactitude et un grand amour pour le travail. Ses liaisons s'étendirent par les services qu'il fut à portée de rendre; et bientôt son crédit fut assez grand pour qu'il pût contribuer à faire obtenir au colonel d'Ornano la place de gouverneur de Gaston, duc d'Orléans, frère unique du Roi.

Ce fut à peu près à la même époque [1620] qu'il connut le fameux abbé de Saint-Cyran, qui dès lors travailloit à l'établissement d'une secte nouvelle. Devenu presque aussitôt l'un des disciples les plus dévoués de cet homme, dont on étoit loin de soupçonner les projets, toute l'ardeur de son caractère se tourna de ce côté; et il conçut pour les doctrines nouvelles un enthousiasme qui parut tenir du fanatisme. On peut en juger par le portrait qu'il fait, dans ses Mémoires, de cet ami de Jansénius. « Il seroit inutile « de dire quelle étoit l'éminence de l'esprit et de la

« piété de ce grand personnage, qu'on peut nommer
« sans flatterie l'une des plus brillantes lumières qui,
« depuis plusieurs siècles, aient éclairé l'Eglise par le
« zèle si ardent qu'il avoit pour elle, et par ses admi-
« rables écrits, qui font voir qu'il s'étoit tellement
« nourri de la doctrine et des maximes évangéliques
« des saints pères, qu'elles lui étoient devenues comme
« naturelles. »

Cette liaison avec un homme qui affectoit d'inspirer à ses disciples le plus profond mépris pour les grandeurs du monde, n'empêchoit pas d'Andilly de faire une cour assidue à Louis XIII, à Gaston, aux favoris et aux ministres. En 1622, le Roi lui offrit une place de secrétaire d'Etat, mais à condition qu'il paieroit 100,000 livres aux héritiers de celui qui l'avoit occupée. D'Andilly, comptant trop sur les bontés du monarque, refusa d'accepter cet emploi, à moins que ce ne fût un pur don : refus dont il se repentit longtemps; mais ses regrets furent inutiles.

Schomberg, auquel il continuoit d'être attaché, tomba bientôt après dans la disgrâce, et fut remplacé par La Vieuville dans les fonctions de surintendant des finances. D'Andilly sembloit devoir être entraîné dans sa ruine; mais il s'étoit fait des amis puissans, et, loin d'être exclus de la cour, il n'y parut que mieux établi. On lui proposa même une charge d'intendant des finances qu'il avoit autrefois vivement sollicitée; il aima mieux cultiver la faveur du jeune frère du Roi, qu'on regardoit alors comme l'héritier présomptif de la couronne. L'abbé de Saint-Cyran fut introduit dans cette petite cour; et, de concert avec d'Ornano et d'Andilly, il fit naître dans le cœur du

prince les premiers germes de cette ambition inquiète qui, n'étant pas soutenue par un grand caractère, attira sur lui tant de malheurs.

Le cardinal de Richelieu commençoit alors sa carrière ministérielle [1624]. Il apprécia les qualités aimables de d'Andilly, l'admit dans son intimité, eut avec lui de longs entretiens sur la politique, ne négligea rien pour se l'attacher; et, croyant y avoir réussi, il le fit nommer intendant de la maison de Gaston. Ce poste lui donna d'abord beaucoup de crédit auprès du prince, mais la jalousie de d'Ornano ne lui permit pas d'en jouir long-temps; il fut écarté sans affectation de l'intérieur de Gaston, et il ne rentra en faveur que lorsque, en 1626, d'Ornano, enveloppé dans une grande intrigue, fut enfermé à Vincennes où il mourut bientôt.

Alors d'Andilly eut à disputer l'affection du prince avec Puylaurens et Le Coigneux, beaucoup plus habiles que lui dans l'art de flatter. Il lutta quelque temps contre eux avec assez d'avantage; enfin il éprouva une seconde disgrâce beaucoup plus éclatante que la première. Lorsque d'Ouailly vint la lui annoncer de la part du prince, il déploya tout l'orgueil qui commençoit à être le caractère particulier de la secte à laquelle il s'étoit attaché. « Je prie Dieu, « dit-il, qu'il ne lui arrive pas souvent des choses « aussi préjudiciables à son service que celle d'éloi- « gner un aussi homme de bien que je suis. »

Au reste cette disgrâce fut très-heureuse pour lui; car s'il avoit continué d'être attaché à Gaston, il se seroit nécessairement trouvé compromis dans les différends qui s'élevèrent bientôt entre le ministre et la

Reine-mère, et dont le résultat fut la ruine de cette princesse.

Eloigné pour long-temps des affaires, il consacra principalement ses loisirs à propager les nouvelles doctrines, et à multiplier les amis de l'abbé de Saint-Cyran, qu'il ne cessoit de représenter comme un homme appelé par le Ciel à réformer l'Eglise. Admis dans les meilleures sociétés de Paris, il y brilloit par son esprit, et s'y faisoit estimer par un air de franchise qu'il savoit concilier avec une adresse flatteuse et insinuante. Ses discours hardis, quoique mesurés, obtenoient le plus grand succès dans des cercles fort disposés à censurer les opérations presque toujours justes, mais trop souvent violentes du cardinal de Richelieu.

En 1634, il fut nommé intendant de l'armée d'Allemagne, commandée par les maréchaux de La Force et de Brezé. S'il faut en croire le récit qu'il fait de cette campagne, il y joua un rôle presque aussi important que les généraux, et il se fit chérir par les soldats, soit en veillant avec soin à leur subsistance, soit en procurant aux blessés tous les moyens de soulagement et de guérison. Il éprouva beaucoup de fatigues dans une retraite longue et difficile, effectuée pendant l'hiver; et, étant tombé malade, il se fit remplacer par de Thou, l'un des fils du célèbre historien, destiné à terminer quelques années après sa carrière de la manière la plus tragique.

De retour à Paris en 1635, il reprit le genre de vie qui avoit pour lui le plus de charme. Il fréquenta l'hôtel de Rambouillet, où il contracta des liaisons fort utiles pour le but qu'il se proposoit; et il y pro-

duisit son fils Simon Arnauld, depuis marquis de Pomponne, celui de ses enfans qu'il aimoit le plus. Toutes ses vues d'ambition s'étoient fixées sur ce jeune homme qui donnoit les plus heureuses espérances, et il vouloit que le reste de sa nombreuse famille embrassât le parti de la retraite. Telles n'étoient pas les inclinations d'Antoine Arnauld son fils aîné, qui, soutenu par sa mère, avoit trouvé le moyen d'entrer dans la carrière des armes. D'Andilly, contrarié dans ses projets, ne lui accorda que l'absolu nécessaire, et conserva contre lui une prévention que rien dans la suite ne put étouffer. « Ce n'étoit pas, observe ce fils, qu'il « fût avare ; on pouvoit l'accuser au contraire d'être « libéral, et même prodigue ; mais, par malheur pour « ses enfans, il ne l'étoit que pour lui-même et pour « ses nouvelles amitiés, qu'en un autre homme que « lui on auroit pu nommer amours, et avec assez « de raison. » On voit qu'Antoine Arnauld fait ici allusion à l'espèce d'adoration que professoit d'Andilly pour Saint-Cyran. Du reste ce fils, qui ne tarda pas à prendre le parti qu'avoit désiré son père, étoit digne, comme Pomponne, de toute son affection. Ses Mémoires annoncent un homme qui, avec des qualités solides, possédoit, à un rare degré, cette sorte d'esprit qui fait réussir dans le monde.

D'Andilly perdit sa femme en 1637, et son isolement l'attacha encore plus à la nouvelle secte. L'année suivante, l'abbé de Saint-Cyran, qui en étoit le principal chef, fut arrêté et enfermé dans le donjon de Vincennes, où il resta jusqu'en 1643, époque de la mort de Louis XIII. Pendant cette longue détention, d'Andilly fit pour lui beaucoup de démarches, et,

sans se compromettre, lui procura un grand nombre de partisans. Lorsque Anne d'Autriche, devenue régente, eut signé l'ordre de sa délivrance, il se chargea de le lui porter; et cet acte de clémence procura aux sectaires un triomphe passager.

Peu de temps après, le docteur Arnauld, le plus jeune des frères de d'Andilly, publia le livre de la Fréquente Communion, qui fut le premier ouvrage remarquable où se trouvoit développée la doctrine de Jansénius. On étoit étonné de ce qu'un jeune homme, à peine sorti des bancs des écoles, écrivît avec tant de supériorité. « Il n'y a pas lieu d'en être surpris, « disoit d'Andilly, il parle simplement la langue de « la maison. »

L'année suivante, d'Andilly prit le parti de se retirer à Port-Royal des Champs, où étoient déjà Le Maître son neveu et deux de ses fils, et où il comptoit, parmi les religieuses, des sœurs, des nièces et des filles. Jouissant de deux pensions, l'une de la Régente, et l'autre de Gaston, il obtint qu'elles passeroient à Pomponne qu'il destinoit toujours aux postes les plus élevés. Dans sa retraite, il continua de vivre à peu près comme il l'avoit fait dans le monde. « Son humeur « libérale, dit son fils, ne le quitta point dans le dé- « sert, et il eut besoin de tout ce qu'il avoit quitté « pour la satisfaire. » En effet, pendant son séjour à Port-Royal, il continua d'avoir des relations habituelles avec le duc de La Rochefoucauld, madame de La Fayette et madame de Sévigné, qui devinrent la société habituelle de Pomponne, et lui procurèrent de puissantes protections.

D'Andilly, quoique membre du comité supérieur

de Port-Royal, n'y exerça pas la principale influence : elle appartenoit à son frère le docteur, à Saci et à Nicole. Mais il contribua, par son grand usage du monde et de la cour, à donner de l'éclat et du crédit à cette société. Ce fut pendant sa retraite qu'il s'occupa de plusieurs ouvrages qui lui acquirent une assez brillante réputation dans les lettres. Ils consistent en diverses traductions, parmi lesquelles on remarque celle des vies des saints pères du Désert, écrites par les pères de l'Eglise, et surtout celle de l'histoire des Juifs de Josephe, encore aujourd'hui très-estimée. Rempli de zèle pour le parti qu'il avoit embrassé, il fut l'un de ceux auxquels Pascal soumettoit le plan de chacune des Provinciales, et il jouit avec délices du succès toujours croissant de cet ouvrage.

Son opposition ouverte au gouvernement ne l'empêchoit pas de travailler constamment à l'avancement de son fils bien-aimé, qui avoit déjà occupé en Italie un emploi de confiance. Ayant connu, pendant la campagne de 1635, le célèbre Fabert, il le pria de faire des démarches pour que Pomponne fût placé, en qualité de chancelier, près du jeune frère du Roi, dans l'espoir qu'il prendroit sur ce prince un ascendant pareil à celui que lui-même avoit eu autrefois sur Gaston. Mais les démarches du maréchal n'eurent aucun succès ; et le cardinal Mazarin lui fit sentir par une lettre du 25 août 1659, qu'il ne convenoit pas que le fils d'un chef de secte fût revêtu d'un tel emploi.

Après la mort de Mazarin, les espérances de d'Andilly semblèrent s'évanouir pour jamais : Pomponne, compromis dans l'affaire de Fouquet, fut exilé d'abord à Verdun, puis à La Ferté-sous-Jouarre. Cette

disgrâce, qui paroissoit sans retour, aigrit un père qui, depuis long-temps, ne rêvoit que la fortune de son enfant de prédilection. En 1664, il étoit dans l'église de Port-Royal de Paris au moment où douze religieuses, parmi lesquelles se trouvoient trois de ses filles, étoient transportées dans d'autres monastères, et il y donna une scène publique qui produisit un grand effet.

Malgré cet éclat, Pomponne fut rappelé de son exil; et, favorisé par de Lyonne, secrétaire d'Etat, il lui suffit de feindre de désavouer les principes de Port-Royal, pour obtenir l'ambassade de Suède.

Avant son départ, il engagea d'Andilly à écrire des mémoires où seroient retracées toutes les actions remarquables des membres de sa famille. Cette idée, accueillie avec empressement par le parti, plut au vieillard qui s'occupa sur-le-champ de ce travail. Pendant les années 1666 et 1667, il en fit passer successivement à son fils les divers cahiers. « Plus je les lis, « lui écrivoit celui-ci [15 janvier 1667], plus je les « trouve beaux : rien ne peut être mêlé plus agréa- « blement de toutes choses curieuses, ni mieux écrit. » Cependant Pomponne se permit à diverses reprises une observation qui fait honneur à son caractère.

On a vu que d'Andilly avoit d'injustes préventions contre son fils aîné, qui, ayant d'abord embrassé le parti des armes, s'étoit ensuite résigné à prendre l'habit ecclésiastique. Il ne faisoit, dans ses mémoires, aucune mention de lui; et Pomponne blâmoit avec raison cette omission affectée. « Tout ce qu'il a fait, « écrivoit-il à son père [8 janvier 1667], lorsqu'il « portoit l'épée, et son changement de profession,

« doit être marqué dans vos mémoires : comme il « est l'aîné de la famille, il semble que ce soit aussi « celui dont vous devez parler davantage. Si vous « descendez jusqu'à nous en particulier dans ces mé- « moires, il auroit sujet de sentir vivement que vous « l'eussiez oublié : ainsi, non-seulement je crois ab- « solument nécessaire, mais je vous supplie encore « très-humblement de parler de lui en une manière « qui marque votre amitié, et qui fasse voir un jour « à vos petits-fils qu'une des plus grandes bénédic- « tions d'une famille, c'est lorsqu'un père se loue de « tous ses enfans. Avouez seulement qu'il y a en cela « quelque ressentiment, car je sais bien que vous « conviendrez assez qu'il n'en faut point avoir. »

Quelques jours après [15 janvier] il écrivoit encore à d'Andilly : « J'ai reçu une lettre de mon frère « qui admire vos mémoires, et qui loue fort la pensée « que j'ai eue de vous supplier de les écrire. Mais il « me témoigne une sensible douleur de l'*oubli* (qui « est le mot dont il se sert, à ce qu'il dit, pour ne « rien dire de pis) avec lequel vous l'y avez traité, « ayant parlé de tous nous autres sans vous souvenir « de lui. Il témoigne que cette affectation pourra peut- « être étonner tous ceux qui le connoissent; et, « comme il ne doute pas que ce ne soit le*** qui en « est cause, et qu'il a le cœur percé de l'éloignement « que vous faites paroître pour lui, il finit par ce vers, « après avoir exagéré votre vertu, et fait voir votre « colère : »

Tantæ ne animis cœlestibus iræ!

Il paroît que d'Andilly eut quelque égard à des

représentations si fondées. Il parla quatre ou cinq fois de son fils aîné dans ses mémoires, mais avec la plus grande froideur.

L'année 1668 fut une époque de triomphe pour Port-Royal et les jansénistes. Avec beaucoup d'artifice, et une vaine apparence de soumission, ils obtinrent l'arrangement connu sous le nom de *Pacification de Clément* IX. Alors d'Andilly eut toutes les facilités de renouer les projets ambitieux qu'il avoit formés pour Pomponne. Aidé de la duchesse de Longueville, ardente protectrice de la nouvelle secte, il parvint à dissiper momentanément les préventions que Louis XIV avoit conçues contre sa famille, et, en 1671, son fils arriva au ministère. A cette occasion, il parut lui-même à la cour après une longue absence [6 septembre]. Le Roi le combla de bontés, et, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, il eut la satisfaction de voir toutes ses espérances réalisées (1). Il mourut trois ans après, le 27 septembre 1674, entouré d'une grande considération, et témoin de la prospérité passagère de la secte dont il étoit l'un des principaux chefs.

Ses mémoires ne furent publiés qu'en 1734 (Hambourg Vandenhoeck). L'abbé Goujet, auteur de la *Bibliothèque Française*, en fut l'éditeur, et plaça en tête un avis où se trouve l'exagération qu'inspire ordinairement l'esprit de secte.

(1) Les détails de cette présentation se trouvent dans une relation dressée par d'Andilly (Mémoires de Coulanges, page 536), et dans une lettre de madame de Sévigné, du 23 septembre 1671.

AVIS.

Les mémoires des grands hommes sont toujours reçus favorablement, parce qu'on aime à les connoître eux-mêmes, et que l'on trouve dans l'histoire de leur vie de quoi s'instruire et augmenter ses connoissances. Ceux que nous donnons au public sont certainement de ce genre : soit que l'on considère M. Arnauld d'Andilly comme homme d'Etat, soit qu'on l'envisage comme citoyen, on voit partout un esprit noble, un cœur grand, des inclinations généreuses, un génie élevé, une prudence consommée. Dans sa jeunesse même il a paru digne des plus grands emplois, et il en a soutenu de très-importans avec cette capacité et cette pénétration que l'on n'attend ordinairement que de l'âge et de l'expérience. Il a vécu dans des temps difficiles avec une grande sécurité, parce qu'il n'a jamais rien fait que pour le bien public, et que les intérêts de l'Etat lui ont toujours été plus chers que les siens propres. Il a réuni dans sa personne tout ce que le monde admire, et il a toujours méprisé le monde. Dieu s'est d'abord rendu maître de son cœur. Il a été innocent au milieu de la cour, incorruptible dans les plus grandes occasions de s'enrichir, inébranlable parmi les attraits et les sollicitations du siècle.

Si l'on suit M. d'Andilly dans la retraite de Port-Royal, on y verra un homme que les honneurs n'ont point quitté, mais qui s'est arraché lui-même aux honneurs dès l'âge de cinquante-cinq ans, afin de ne plus vivre que pour l'éternité. Mais sa retraite même a été

laborieuse ; il y a aimé le travail comme on aime dans le monde le divertissement, et il y a consacré le sien par les excellentes traductions des vies et des ouvrages des saints, qu'il a données à l'Eglise en se nourrissant lui-même des vérités qu'il annonçoit aux autres dans ses écrits. A l'âge de quatre-vingts ans, il a joint à la force de son esprit, qui a toujours été le même, une simplicité d'enfant, une humilité et une modestie qui mériteroient nos plus grands éloges, si ses actions ne faisoient le sien plus efficacement et avec plus de fidélité. Il seroit à souhaiter qu'on en trouvât un détail complet dans ses Mémoires, qui ont été un des fruits de sa retraite, et qu'il composa pour l'instruction de sa famille. Mais combien d'actions son humilité nous y a-t-elle cachées, excepté celles dont la plupart n'étoient point alors ignorées ! Il s'est tû sur presque tout ce qui pouvoit fixer l'attention sur lui, nous dévoiler son intérieur, nous découvrir les biens secrets dont il a comblé une infinité de personnes, mettre au jour les prodigieux effets de sa charité et de sa libéralité.

Ces Mémoires finissent en 1656, mais ils n'ont été écrits qu'en 1667. M. d'Andilly les commença à Port-Royal, et les acheva à Pomponne. Il est mort le 27 septembre 1674, âgé de quatre-vingt-cinq ans.

Si ces Mémoires eussent été imprimés plus tôt, ils auroient sans doute fait supprimer à M. Bernard les calomnies qu'il a osé répandre sur la réputation de M. d'Andilly, dans ses *Nouvelles de la république des Lettres* du mois d'avril 1703, après le fameux apostat Le Vassor : messieurs Bayle et Desmaiseaux ne les eussent pas fortifiées dans leurs lettres ; ce dernier

n'eût pas voulu les appuyer de nouveau dans les notes dont il a d'ailleurs enrichi les lettres de Bayle. Il est certain que jamais rien ne fut plus opposé au caractère de M. d'Andilly que d'avoir eu une ame vénale, comme le président de Gramond (1) l'en a accusé le premier dans son Histoire de France, qui parut en latin en 1643, ni que d'avoir trahi son altesse royale le duc d'Orléans, le comte de Schomberg et le maréchal d'Ornano, comme le soutiennent les trois critiques dont on vient de parler, après Le Vassor et les mémoires d'un prétendu favori de Son Altesse royale. M. d'Andilly a été au contraire l'un des hommes de France qui a joui pendant toute sa vie à la cour, à Paris, et dans les provinces, d'une réputation mieux établie et plus généralement reconnue de piété et de probité ; et il n'y a personne qui n'ait souscrit de bon cœur à ce qu'a écrit de lui, il y a long-temps, un auteur célèbre (2) : « Qu'il ne rougissoit point des vertus « chrétiennes, et ne tiroit point de vanité des mo- « rales. » Aussi ne négligea-t-il point le soin de sa réputation quand il la vit attaquée ; et le président de Gramond fut obligé de désavouer ce qu'il avoit écrit, et de le retrancher de son histoire, où cette calomnie ne se trouve que dans les exemplaires qui avoient été débités avant que M. d'Andilly eût pu l'apprendre. La justification de celui-ci, publiée dès lors, a passé jusqu'à nous dans quatre de ses lettres de 1643 et de 1644, adressées à M. de Montrave,

(1) *Le président de Gramond :* Gabriel du Barthélemy de Gramond, président aux enquêtes du parlement de Toulouse. L'ouvrage dont il est parlé est intitulé : *Historiæ Galliæ ab excessu Henrici* IV, *lib.* 18. Gramond mourut en 1654. — (2) *Un auteur célèbre :* Balzac.

premier président au parlement de Toulouse. Si M. de Gramond, après avoir fait faire à M. d'Andilly d'humbles excuses par M. Doujat de ce qu'il avoit écrit contre lui, s'est avisé de soutenir ensuite sa calomnie dans sa lettre à Philarque, M. d'Andilly l'a convaincu de nouveau d'imposture dans la belle lettre qu'il écrivit sur ce sujet, et qui est la quatrième de celles qui forment son apologie. A l'égard de la trahison dont le prétendu favori de Son Altesse royale l'a accusé, elle se trouve réfutée si évidemment dans les mémoires que nous donnons au public, que nous sommes persuadés que ni l'autorité du prétendu favori, ni celle de messieurs Bernard, Bayle et Desmaiseaux n'en imposeront plus au public. Le dernier d'ailleurs, trop équitable pour ne se pas rendre à la vérité dès qu'il la connoît, a déjà avoué qu'il s'étoit trompé. La mort empêche les autres de se rétracter. Un habile homme qui avoit entre les mains les mémoires que nous donnons, et plusieurs autres écrits d'une égale authenticité, s'étant servi des uns et des autres en 1730 pour justifier M. d'Andilly contre les accusations du prétendu favori de son altesse royale Gaston duc d'Orléans, et ayant envoyé cette justification à M. Desmaiseaux, celui-ci en fut frappé et convaincu. « Fondé, « dit-il dans la réponse qu'il a faite à cette apologie, « sur les mémoires d'un favori du duc d'Orléans, et « sur une lettre de ce prince envoyée au parlement, « j'aurois cru que la conduite de M. Arnauld d'An- « dilly n'avoit pas toujours été exempte de blâme ; « mais l'auteur de cet écrit, qui a eu en main des « pièces que je n'étois pas à portée de consulter, a « généreusement entrepris de le justifier, et de faire

« voir que sa vertu s'est conservée pure et sans tache « au milieu d'une cour extrêmement corrompue. J'ai « lu son mémoire avec beaucoup de plaisir... Il me « paroît d'autant plus nécessaire de le publier, qu'on « attaque la réputation de M. d'Andilly dans plusieurs « livres, et que cette justification servira à détromper « le public. »

C'est ainsi que les hommes se trompent, mais que les honnêtes gens avouent qu'ils se sont trompés. La justification de M. d'Andilly par le père Bougerel prêtre de l'Oratoire, et la réponse de M. Desmaiseaux, servent de preuve à cette maxime. Ces deux pièces ont eu l'approbation du public, qui, malgré sa malignité naturelle, souffre impatiemment que l'innocent soit calomnié. On les a imprimées l'une et l'autre, en 1730, dans le tome cinquième *de la Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savans de l'Europe*, et il seroit à souhaiter qu'elles fussent plus répandues et plus communes. Les mémoires mêmes de M. d'Andilly y suppléeront abondamment; et quand on n'y trouveroit que ce seul avantage, on doit nous savoir gré de les avoir publiés. Nous les donnons tels qu'ils sont sortis des mains de l'auteur. On y trouvera beaucoup d'anecdotes singulières, et il nous a paru qu'ils répandoient un grand jour sur l'histoire de France de ce temps-là, ce qui doit les faire recevoir avec plus d'avidité et de plaisir.

MÉMOIRES

D'ARNAULD D'ANDILLY.

PREMIÈRE PARTIE.

Une aussi longue vie que la mienne, et dont j'ai passé la plus grande partie à la cour, autant connu des grands et aussi libre avec eux qu'on le peut être, m'a si fortement persuadé du néant des choses du monde, que rien n'étoit plus éloigné de ma pensée que de laisser quelques mémoires touchant mes proches et ce qui me regarde en particulier. Mais, ne pouvant résister aux instances si pressantes que me fait mon fils de Pomponne d'en écrire quelque chose qui puisse servir à mes enfans, pour les exciter à la vertu par des exemples domestiques, et leur inspirer le mépris de ces faux biens dont la plupart des hommes sont si idolâtres qu'ils ne craignent point de les rechercher aux dépens de leur honneur et de leur salut, je me suis enfin résolu à lui donner cette satisfaction, et je ne rapporterai rien que je n'aie vu de mes propres yeux, ou qui ne m'ait été dit par des personnes dignes de foi.

Mon père étoit originaire d'Auvergne par une branche de ceux de notre race dont l'origine étoit de Provence, ainsi qu'on le peut voir par l'histoire de cette province, écrite par César de Notre-Dame, où, en

l'année 1195, Bertrand Arnauld est nommé entre les gentilshommes qui assistèrent comme témoins à l'hommage rendu au comte de Toulouse par Guillaume comte de Forcalquier. Et quant à ceux de notre nom qui s'établirent en Auvergne, dont je suis venu de père en fils, de Gracieux Arnauld, que des registres de la grand'chambre portent s'être trouvé en 1340 en la bataille du Roi, je me contenterai de dire qu'il se voit par les papiers que j'en ai que quelques-uns ont commandé une compagnie d'hommes d'armes, et que, lorsque le connétable Charles de Bourbon, si connu dans nos histoires, quitta la France par le mécontentement que lui donna madame Louise, mère du roi François I, il passa chez mon bisaïeul, nommé Henri, gouverneur d'Herment, dans la haute Auvergne, l'un des gentilshommes de sa maison, fils de Michel, qui avoit vécu cent quatre ans ; et il n'aida pas seulement à le sauver, mais le suivit : ce qui causa presque sa ruine entière, parce que sa maison fut prise et pillée par ceux qui avoient ordre d'arrêter ce prince.

M. DE LA MOTHE-ARNAULD, *aïeul de M. d'Andilly.*

Mon aïeul, nommé Antoine, fils de Henri de qui je viens de parler, et seigneur de la Mothe-Arnauld, qui est un château proche de Riom, dont j'ai vu les ruines, et de Villeneuve-Pollerande, fut celui qui quitta l'Auvergne pour s'établir à Paris. De la sorte que j'ai entendu parler de lui à plusieurs personnes qui l'avoient vu, c'étoit un homme d'un fort grand mérite, et si également capable de diverses professions, que, comme il vivoit dans un temps continuel-

lement traversé de guerres civiles qui produisoient divers édits de pacification, et recommençoient ensuite, il commandoit pendant qu'elles duroient une compagnie de chevau-légers, et lorsqu'elles étoient cessées il exerçoit d'autres charges comme auparavant, dont l'une étoit de procureur général de la reine Catherine de Médicis. On pourra juger de l'estime et de l'affection dont cette grande et si habile princesse l'honoroit, par une preuve qu'elle lui en donna, et qui me paroît trop considérable pour ne la pas rapporter ici.

Le torrent du malheur du siècle, qui, par l'artifice du démon, fit tomber dans l'erreur tant de personnes même vertueuses, sous prétexte de la réformation des mœurs de l'Eglise, entraîna d'abord M. de La Mothe; mais il n'eut pas plutôt reconnu le venin caché sous la fausse apparence de piété de ces nouvelles opinions qu'il y renonça, et vécut toujours depuis et mourut dans la pureté de la foi catholique. Comme il ne s'étoit pas encore relevé de cette chute lorsque la Saint-Barthélemy arriva, il fut assiégé chez lui par le peuple avec cette fureur qui inonda Paris de tant de ruisseaux de sang en ce jour si remarquable; mais il se défendit si généreusement avec ses domestiques et ceux de ses enfans qui se trouvèrent auprès de lui, qu'il ne put être forcé. Cependant la Reine, sa maîtresse, se souvint de lui au milieu de tant de diverses pensées dont on peut s'imaginer que son esprit étoit alors occupé; et, par un mouvement d'affection qui peut passer pour peu ordinaire, elle envoya le lieutenant de ses gardes avec nombre de ceux qui étoient sous sa charge, le dégager d'un si grand péril, et le mener dans la chambre

des comptes pour y être en sûreté, et y demeurer, comme il fit, jusqu'à ce que ce terrible orage fût passé.

Après une telle marque de la fermeté inébranlable du courage de M. de La Mothe, on n'aura pas de peine à croire ce que j'ai entendu dire diverses fois à feu M. Le Sergent, auditeur des comptes, et beau-père de M. Le Clerc, intendant des finances, qui avoit été auprès de lui : que la Reine de qui je viens de parler ayant obtenu un don du Roi, un seigneur dont j'ai oublié le nom, et qui le portoit de même air que *M. de Grillon* (1), de qui le nom et l'humeur sont si connus, ayant obtenu le même don, M. de La Mothe s'opposa, pour l'intérêt de la Reine, à la vérification qu'il en poursuivoit à la chambre des comptes. Ce seigneur, fort en colère, lui demanda, au sortir de la chambre, sur le grand degré, s'il n'étoit pas M. de La Mothe; à quoi lui ayant répondu qu'oui, il lui dit avec emportement qu'il trouvoit étrange qu'il s'opposât à la vérification du don que le Roi lui avoit fait, et qu'il l'en feroit repentir. « Vous me prenez pour « un autre, lui répliqua M. de La Mothe. — Comment! « ne m'avez-vous pas dit que vous étiez M. de La « Mothe? repartit ce seigneur. — Oui, lui répliqua-t-il; « mais j'allonge et accourcis ma robe quand je veux, « et vous n'oseriez, au bas de ce degré, me parler « comme vous faites. » Sur cela, un gentilhomme qui étoit à ce seigneur, ayant envisagé M. de La Mothe,

(1) *M. de Grillon* : Plus connu sous le nom de Crillon. Il fut l'un des plus illustres et des plus zélés serviteurs des rois Charles IX, Henri III et Henri IV; mais son opiniâtreté l'entraînoit quelquefois à de grands emportemens.

le reconnut, et dit à son maître : « Monsieur, c'est un « tel que vous avez pu voir en telles occasions. » Et ce seigneur lui fit ensuite de grandes civilités.

Il mourut en l'année 1585, dans sa maison du faubourg Saint-Germain, que la reine Marie de Médicis acheta quarante mille écus de M. Arnauld, père de M. d'Andilly, et de madame Campsillon, l'une de ses sœurs, avec les jardins qui en étoient, pour l'enfermer dans le Luxembourg. Il est enterré dans la chapelle qu'il avoit en l'église de Saint-Sulpice. Il eut deux femmes : la première, nommée Marguerite Meunier, nièce de M. Dubourg, chancelier de France, dont il eut un fils nommé Jean; et la seconde, nommée Anne Forget, de la maison des Forget, barons de Verêts, du Fau et de Maslers, dont il eut huit fils et quatre filles.

M. DE LA MOTHE-ARNAULD, *fils aîné de l'aïeul de M. d'Andilly.*

L'aîné de ces huit fils, nommé Jean, et qui portoit le nom de La Mothe comme son père, parce qu'il avoit hérité de la terre, étoit un homme très-bien fait, de grand esprit, qui avoit extrêmement voyagé, et particulièrement dans le Levant. Il avoit tant de cœur et de zèle pour le service du Roi, que Henri III l'ayant voulu faire secrétaire d'Etat à Blois après la mort de M. de Guise, il le supplia de trouver bon qu'il le servît plutôt en Auvergne, où il avoit besoin de serviteurs parce que le parti de la ligue y étoit fort.

Avant que ce parti eût éclaté, M. le comte de Rendan, de la maison de La Rochefoucault, qui avoit une

amitié toute particulière pour lui, l'avoit fort exhorté d'y entrer; mais, l'en ayant trouvé très-éloigné, ils convinrent de faire bonne guerre; et M. de Rendan lui promit que l'on n'entreprendroit rien sur sa maison de La Mothe, qui étoit forte et bien fossoyée, pourvu qu'elle ne fît point la guerre. Sur cette assurance, M. de La Mothe y laissa tous ses meubles et ses papiers; mais un capitaine de la ligue, nommé La Croix, l'attaqua lorsque les fossés étoient glacés, y perdit beaucoup de gens, la prit, la pilla et la brûla. M. de La Mothe pressa fort M. de Rendan de lui en faire justice, et il n'en tint compte.

Dans la suite de la guerre, M. de Rendan ayant assiégé la ville d'Issoire, M. de La Mothe s'y jeta avec cinquante maîtres de sa compagnie; et lorsque les serviteurs du Roi s'assemblèrent pour faire lever le siége, et que la bataille fut sur le point de se donner en l'an 1590, le même jour de la bataille d'Ivry, M. de La Mothe sortit de la place avec sa compagnie, et demanda que, puisqu'il avoit aidé à soutenir le siége, on voulût bien lui donner la pointe. On la lui accorda. Il passa les ennemis, vint à M. de Rendan, lui dit qu'il falloit ce jour-là payer La Mothe, lui donna deux coups d'épée, et le prit prisonnier. Sur quoi un cavalier, sans que M. de La Mothe le vît, lui tira pardessus son épaule un coup de pistolet dont il mourut. On peut voir sur ce sujet ce que M. de Thou en dit dans son histoire. Cette action de M. de La Mothe augmenta encore de telle sorte l'estime que les serviteurs du Roi de cette province avoient pour lui, que la ville de Clermont, si passionnée pour le service de Sa Majesté, et si opposée à celle de Riom qui étoit du

parti de la ligue, fit mettre contre un pilier de la grande église, que l'on m'a montré lorsque j'y étois, un tableau de M. de La Mothe, avec une inscription très-honorable, où le principal de ce que je viens de dire étoit écrit; mais M. le cardinal de La Rochefoucault, frère de M. le comte de Rendan, étant devenu depuis évêque de Clermont, fit ôter ce tableau.

M. de La Mothe ayant continué à servir le Roi dans cette guerre, il arriva que lorsqu'il étoit dans Lezoux avec M. de Chape, son allié proche, M. le comte d'Angoulême, depuis duc d'Angoulême, qui commandoit en Auvergne pour le Roi, lui ayant demandé la plus grande partie de leur garnison pour une entreprise qu'il vouloit exécuter, un prêtre de la ville, qui étoit ligueur dans son cœur, mais n'avoit osé se déclarer, et qui avoit chez lui une cave qui répondoit dans le fossé, en donna avis à M. le comte d'Estain, parent de M. de Rendan, et l'introduisit avec les siens dans la place. M. de Chape fut surpris et tué dans sa maison; et M. de La Mothe, qui faisoit alors le tour du rempart, s'étant jeté dans une tour avec vingt-deux hommes qui se rallièrent à lui, s'y défendit jusqu'à ce qu'il n'eût plus de quoi tirer; et presque tout ce qui étoit avec lui ayant été tué, et les ennemis ayant commencé à saper, et à mettre de la poudre pour faire sauter la tour, il capitula de se rendre la vie sauve: mais ce n'étoit que pour sauver ceux qui étoient avec lui, et particulièrement deux frères qu'il estimoit à cause de leur valeur; car, après qu'ils furent sortis, il déboutonna son pourpoint, il se jeta au milieu des ennemis l'épée à la main, en disant que La Mothe ne vouloit point devoir la vie à des ligueurs,

et fut ainsi tué de vingt coups d'épée. Il avoit épousé la fille du baron de Saint-Georges, dont il n'eut qu'une fille. La ville de Clermont le fit enterrer magnifiquement.

M. Arnauld, *père de M. d'Andilly, et second fils de M. Arnauld de La Mothe son aïeul.*

Le second des huit fils de M. de La Mothe mon aïeul, et qui se nommoit Antoine comme lui, étoit feu mon père. J'en parlerai fort particulièrement, comme ayant une entière connoissance de tout ce qui le regarde.

Il succéda à la charge de procureur général de la reine Catherine de Médicis qu'avoit son père, et l'exerça jusqu'à la mort de cette princesse; mais il quitta celle d'auditeur des comptes qu'il avoit en même temps, parce qu'il se voulut donner tout entier à la profession du barreau. Il éclata bientôt de telle sorte par son rare savoir et son extraordinaire éloquence, que M. Marion, depuis président aux enquêtes, et ensuite avocat général du Roi, dont le nom est si connu dans toute la France, n'ayant qu'un fils et une fille, désira de l'avoir pour gendre. Ainsi son mariage avec ma mère se fit en l'année 1585, dans le même temps que mon aïeul paternel mourut. Et les alliances de mon père n'étant auparavant qu'en Auvergne, dont il étoit originaire, comme je l'ai dit, ce mariage lui en apporta en grand nombre, entre lesquelles les plus proches sont celles de M. Pinon, dont le père, qui étoit mon grand-oncle, est mort doyen de la grand'-chambre du parlement, et messieurs de La Poterie,

dont l'aîné, qui étoit mon oncle à la mode de Bretagne, est sous-doyen du conseil du Roi; et j'ai l'honneur, à cause de M. de Fontenay-Mareuil, d'être parent de M. de Montmorency et de madame la duchesse de Créqui, de madame la marquise de Gesvres, de M. le marquis de Gamache, de madame la comtesse de Vivonne, de madame de Gribeauval et de madame la vicomtesse de Meulan. Quant au bien, ma mère eut depuis en partage la terre d'Andilly, que j'ai vendue 50,000 écus, et la maison de Paris que mon fils de Pomponne a encore. La terre de Druy, qui est la première baronnie du Nivernais, fut une partie du partage de M. Marion, maître des requêtes, président au grand-conseil et contrôleur général des finances, mon oncle maternel.

La passion qu'avoit mon père pour le service du roi Henri-le-Grand et pour l'Etat, fit qu'il ne se présenta point de grandes occasions où il ne signalât son zèle pour l'un et pour l'autre, par des écrits si puissans et si estimés, que ceux qu'il fit avant la paix de Vervins ramenèrent des villes entières et quantité de noblesse à leur devoir.

Il fit, au plus fort de la ligue et au milieu de Paris, celui qui portoit pour titre *l'Anti-Espagnol*, qui est une réponse à un manifeste de M. du Maine. Elle fit tant d'impression sur les esprits, que les chefs de la ligue, et ces factieux que l'on nommoit les Seize, en furent si irrités qu'ils le firent chercher partout, et il lui en auroit sans doute coûté la vie, aussi bien qu'à M. le président Brisson, s'ils eussent pu le trouver; mais il se sauva déguisé en maçon et s'en alla à Tours, où une partie du parlement, demeurée fidèle

au Roi, avoit établi son séjour. Ma mère suivit mon père, et me fit emporter avec elle que je n'avois encore que deux ans.

Il fit dans ce même temps deux autres écrits, dont l'un avoit pour titre *la Fleur de Lys*, et l'autre *la Délivrance de la Bretagne*, qui produisirent aussi de fort grands effets, en détrompant les peuples des fausses impressions que la ligue leur avoit données.

Il fit, depuis la paix de Vervins, l'écrit intitulé *Première Savoisienne*, contre Charles-Emmanuel, duc de Savoie, sur ce qu'il refusoit de rendre les places appartenantes à la France. Et lors de la majorité du roi Louis XIII, de glorieuse mémoire, il en fit un intitulé *Avis au Roi pour bien régner*, qui fut tellement estimé de tout le monde que les Etats-Généraux, pour lors assemblés à Paris, crurent se devoir servir de ses avis pour former une partie des demandes qu'ils firent au Roi, comme on le peut voir par un billet que M. le marquis de Sennecé, alors président de la noblesse, m'en écrivit.

Je crois devoir aussi remarquer que lors du siége d'Amiens, en l'année 1597, l'armée du Roi s'affoiblissoit d'infanterie; mon père, qui avoit pris une charge de conseiller de ville, parce qu'en de certaines occasions elle donne moyen à des personnes habiles de rendre de grands services, proposa, avec tant de force que son avis fut suivi, de faire aux dépens de la ville, sans que le Roi s'y attendît, un régiment de douze cents hommes, qui fût composé d'autant de piquiers que de mousquetaires afin qu'il parût davantage. M. le maréchal d'Estrées, que l'on nommoit alors le marquis de Cœuvres, fut choisi pour en être mestre

de camp ; et l'on tient que l'arrivée de ce régiment, qui étoit parfaitement beau, contribua à la reddition de la place. Le Roi en sut si bon gré à mon père, qu'étant de retour à Paris il l'envoya querir, l'entretint fort long-temps sur des sujets importans, lui donna une pension de 400 écus, qui étoit beaucoup en ce temps-là, dont il a toujours été payé, et parloit toujours depuis de lui si avantageusement à la Reine sa femme qu'elle l'a souvent témoigné.

Lorsqu'en l'année 1600 M. le duc de Savoie, dont j'ai parlé, vint en France, le roi Henri-le-Grand voulut, pour lui faire une faveur extraordinaire, le mener en son parlement, comme dans le plus auguste sénat de l'Europe, et y faire plaider devant lui une belle cause. Il commanda à M. Robert et à mon père, qu'il choisit entre tous les autres, de s'y préparer.

Il vint ensuite dans le parlement, accompagné de M. de Savoie, et ils se mirent dans la lanterne qui est proche de la cheminée. Jamais presse ne fut plus grande dans la grand'chambre, excepté dans le parquet, d'où l'on fit sortir tout le monde ; et j'y demeurai seul aux pieds de M. l'avocat général Marion, mon aïeul, n'ayant encore que onze ans. Cette célèbre cause que mon père gagna est rapportée tout au long dans l'histoire de France de Mathieu. Je crois qu'on peut dire, sans flatterie, que nul autre de son temps n'a fait des actions publiques si éclatantes, ni fait paroître tant de force dans ce qu'on appelle déployer les maîtresses voiles de l'éloquence : j'en rapporterai ici quelques preuves.

M'étant rencontré au jubé de l'église de Saint-Paul auprès de M. Hurault, archevêque d'Aix, qui avoit

été conseiller au parlement, et étoit extrêmement savant, un jour que M. de Cospean, évêque de Lizieux, prêchoit, et mon père étant en bas dans la nef de l'église, il me dit en suite de cette prédication, qui avoit été très-belle : « Il faut avouer que voilà « bien prêcher; mais si M. votre père, que je vois là « bas, eût été en la place de M. d'Aire (c'est l'évêché « qu'il avoit alors), il nous auroit tous enlevés et at- « tirés dans sa chaire; car il me souvient qu'étant « l'un des juges lorsqu'il plaida cette grande cause « contre les jésuites (1), il nous émut tous de telle « sorte que, sans savoir où nous étions, nous nous « regardions les uns les autres avec impatience de « prononcer ce célèbre arrêt, dont la mémoire ne « mourra jamais dans notre histoire. » J'estime qu'il n'est pas mal à propos de remarquer, en suite des paroles de ce grand archevêque, que cette grande action de mon père a été la première cause de la haine mortelle et irréconciliable que les jésuites témoignent avoir pour notre famille.

Chacun sait que les présentations des officiers de la couronne, telles que sont celles des connétables, des amiraux, des ducs et pairs et des maréchaux de France, sont les plus grands efforts de l'éloquence, parce qu'elles sont de ce genre démonstratif et sublime qui ne doit rien avoir que d'élevé, d'illustre et de noble, et qu'ainsi pour y réussir elles doivent être des chefs-d'œuvre, comme le panégyrique de Trajan par Pline en est un, qui passe avec raison pour une merveille

(1) *Cette grande cause contre les jésuites :* L'analyse du plaidoyer d'Antoine Arnauld se trouve dans les Mémoires de Cayet, première série, tome XLII.

de l'antiquité. Or feu mon père a fait seul quatorze de ces actions extraordinaires, dont tout le reste du palais ensemble n'en a fait qu'onze ou douze. Et pour montrer de quelle manière il emportoit les esprits, je crois pouvoir dire une particularité arrivée dans celle de M. de La Trimouille, de qui Henri-le-Grand dit, après la bataille d'Ivry, qu'il avoit été ce jour-là plus vaillant que lui de la longueur de son cheval, ayant toujours combattu devant lui. Dans cette présentation mon père parlant de la bataille de Fornoue, gagnée par Charles VIII en Italie, où M. de La Trimouille, si connu dans nos histoires, acquit tant d'honneur et de gloire, il toucha de telle sorte ses auditeurs, que M. le duc de Montpensier, prince du sang, qui étoit venu au parlement pour assister M. de La Trimouille en cette occasion, tira à demi son épée sans savoir ce qu'il faisoit, et dit, après l'action finie, à M. de La Trimouille : « Faites-moi, je vous prie, embrasser « M. Arnauld ; il m'a enlevé de telle sorte qu'il m'aura « fait passer pour fou ; car, croyant être au combat, « et ne sachant ce que je faisois, j'ai tiré à demi mon « épée. »

Mais nulle autre action n'a jamais tant éclaté dans le parlement que cette grande cause qu'il plaida pour M. de Guise contre feu M. le prince, dont je puis parler avec certitude, comme y ayant toujours été présent. Il défendoit la garde royale, sur laquelle étoit fondé le droit de M. de Guise, contre la garde seigneuriale, sur laquelle étoit fondé le droit de M. le prince, nommées, toutes deux ordinairement, les gardes de Normandie. C'étoit au commencement de la régence de la reine Marie de Médicis, et cette cause

dura sept audiences tout entières, dont mon père en tint lui seul plus de quatre. On y voyoit d'un côté M. le prince, et de l'autre madame la duchesse douairière de Guise, madame la princesse de Conti sa fille, madame la duchesse de Guise sa belle-fille, M. le duc de Guise, M. le duc de Chevreuse, M. le cardinal de Guise et M. le chevalier de Guise ses fils; et, durant ce temps, l'entretien du Louvre et du cercle étoit de ce qui s'étoit passé le matin au parlement.

Lorsque M. de La Martelière qui plaidoit pour M. le prince voulut commencer à parler, mon père dit qu'il étoit nécessaire de donner un curateur à M. le prince parce qu'il n'étoit pas encore majeur. Cette demande surprit et fâcha extraordinairement M. le prince, derrière lequel je me rencontrai ce jour-là, parce qu'outre sa qualité de premier prince du sang il étoit encore chef du conseil. On alla aux opinions, et il fut ordonné qu'on lui donneroit un curateur. Quand la cause eut été plaidée, M. Servin, avocat général, qui parla après, conclut pour M. le prince; et alors mon père dit que défendant comme il faisoit les droits du Roi, et M. l'avocat général ayant conclu au contraire, il demandoit la permission de répliquer. On alla aux opinions, et la réplique lui fut accordée. Il renversa ensuite tout le plaidoyer de M. Servin, et l'affaire ayant été appointée au conseil, il gagna en effet sa cause, parce que M. de Guise étoit en possession en vertu d'un arrêt provisionnel donné il y avoit longtemps.

M. le prince voulant depuis faire juger cette cause appointée, M. de Guise n'employa pour toute défense que le plaidoyer de mon père qu'il signa et fit

imprimer; et M. le prince l'ayant vu ne parla jamais plus de cette affaire. Rien n'a été plus recherché que ce plaidoyer, qui portoit pour titre : *les Gardes de Normandie;* et, comme j'en avois plusieurs exemplaires, je ne pus en refuser à des personnes de qualité, principalement de Normandie, qui m'en demandèrent, et il m'en restoit quelques-uns dans mon cabinet à Pomponne, avec plusieurs autres pièces de feu mon père, et d'autres papiers qui furent dissipés par les soldats lors des guerres civiles de 1649 et 1652. M. Marion, mon aïeul maternel, qui mourut en l'année 1605, avoit fort pressé mon père de prendre sa charge d'avocat général, mais il ne s'y put résoudre; et comme on juge souvent des choses par les apparences, et qu'il y a peu de charges plus considérables que celle-là, je me crois obligé de justifier sa conduite par les raisons qui m'en sont connues, et que j'ai apprises de sa propre bouche.

Les seules pensions qu'il avoit de tant de princes, de princesses et de grands, dont il étoit chef du conseil, montoient plus que les gages et les appointemens attachés à la place d'avocat général, et ce qu'il avoit d'ailleurs étoit encore à beaucoup au-delà. Quant à l'honneur, la manière dont il vivoit ne lui en donnoit pas moins qu'auroit fait cette charge. Tous ces princes, ces princesses et ces grands ne tenoient jamais conseil que chez lui. Ceux qui étoient gouverneurs de province lui venoient dire adieu quand ils alloient dans leurs gouvernemens, et le venoient voir lorsqu'ils en revenoient. Les favoris en usoient de même, et j'en puis parler comme l'ayant vu diverses fois. Il me souvient qu'étant avec lui dans son cabinet

à quatre heures du matin, j'y vis entrer le maréchal d'Ancre qui lui dit : « Vous ne m'attendiez pas à « l'heure qu'il est? — Non, monsieur, lui répondit « mon père; eh! qui vous amène donc si matin? — « Rien autre chose, lui repartit-il, que pour vous « dire adieu, parce que je m'en vais en Picardie. » Je les quittai, et appris depuis de mon père que M. le maréchal d'Ancre lui avoit dit quand je fus parti : « J'ai « sujet de me plaindre de vous; j'oblige tant de per- « sonnes à qui je n'ai point d'obligation, et je n'ai « encore rien fait pour vous à qui j'en ai tant, parce « que vous ne désirez rien de moi. Dites-moi ce que « vous voulez que je fasse, et je le ferai avec joie. « Voulez-vous une place dans le conseil? Voulez-vous « autre chose? Que voulez-vous? — Je ne désire, « monsieur, d'être que ce que je suis, lui repartit « mon père, parce que je veux toujours me voir en « état de n'avoir à faire la cour à personne. »

Cette même raison lui fit refuser la place de premier président au parlement de Provence, à laquelle M. de Guise avoit passion de le porter, et étoit alors en pouvoir de le faire. Comme il avoit quitté de très-bonne heure le barreau, et ne plaidoit plus qu'en des occasions fort importantes, son grand plaisir étoit de faire des arbitrages pour mettre ainsi la paix dans les familles, et il y étoit presque toujours occupé; ce qui lui acquéroit tant d'amis, que quand il entreprit et vint à bout d'arracher d'entre les bras de M. Le Maître son gendre, maître des comptes, ses cinq fils qu'il vouloit mener à Charenton, après que pour s'assurer la protection de tout le parti huguenot, qui étoit alors fort puissant, il y étoit allé lui-même, il obtint en dix

jours sept arrêts de la grand'chambre ou de la chambre de l'édit, ce qui ne s'est jamais vu. Et plusieurs des juges que j'allois solliciter avec lui le remercioient de l'obligation qu'ils lui avoient, d'avoir, comme je viens de le dire, procuré le repos de leurs familles.

Je puis encore ajouter, pour sa justification de n'avoir point voulu être avocat général, qu'il vivoit si splendidement, et étoit si libéral, qu'ayant un aussi grand nombre d'enfans qu'il avoit, il n'auroit pu avec cette charge soutenir la dépense qu'il faisoit.

Je ne crois pas qu'il se soit jamais vu une plus forte et plus étroite amité qu'étoit la mienne avec mon père. Il n'avoit point de secret pour moi, et je n'en avois point pour lui. Il me disoit toutes ses pensées, je lui disois toutes les miennes; et ma plus forte passion étoit de lui plaire: travaillant extrêmement comme je faisois, lorsqu'il me restoit quelques heures mon plus grand plaisir étoit de l'aller entretenir. Je le trouvois souvent qui tenoit conseil avec quelques-uns de ces grands ou de ces princes dont j'ai parlé; et ils n'avoient point désagréable la liberté qu'il prenoit de les supplier de lui pardonner s'il me parloit un peu. Il me menoit alors pour quelques momens dans son cabinet, et puis les revenoit trouver quand je m'en allois.

Les instructions qu'il me donnoit pour le réglement de ma vie et de ma conduite, et qui étoient toutes des maximes admirables pour me porter à la vertu, ont fait de telles impressions sur mon esprit, que, les ayant toujours présentes, je ne saurois trop reconnoître que si j'ai jamais fait quelque chose de bien, Dieu a voulu

se servir de lui pour m'en inspirer le désir. Il mourut à l'âge de soixante ans, sur la fin de l'année 1619, avec une très-grande piété. Il fut tellement regretté, que l'on fut obligé, deux jours entiers, de lui laisser le visage découvert, parce que sa maison ne désemplissoit point de personnes de condition qui venoient lui donner de l'eau bénite, et le vouloient voir. J'en ai vu plusieurs prier Dieu long-temps au pied de son lit. Il est enterré à Saint-Mederic dans sa chapelle.

Je pense pouvoir dire sans flatterie, et sans que la passion pour la mémoire du meilleur père du monde, et que j'aimois si ardemment, doive rendre mon témoignage suspect, qu'encore que personne n'ait connu plus particulièrement que moi la plupart des grands personnages de notre siècle, je n'en ai pas vu un seul qui surpassât mon père en mérite et en vertu. Tout étoit grand dans cette ame, et je n'y ai jamais rien remarqué de bas et de foible. Il seroit inutile de parler de son esprit, toute la France l'a admiré. Mais que ne pourrois-je pas dire de sa solide piété, de la grandeur de son courage, de son extrême capacité dans les affaires d'Etat, de son parfait désintéressement, de son incroyable bonté, et, parmi tant d'excellentes qualités, de son humilité si sincère qu'il ne se prévenoit jamais, mais faisoit gloire de céder aux raisons des autres quand elles étoient bonnes; ce qui est l'une des choses du monde que j'ai remarqué être la plus rare! Ainsi je crois pouvoir dire, après des personnes très-capables d'en juger, et qui l'avoient très-particulièrement connu, que jamais homme n'eut tout ensemble en un plus haut degré toutes les parties nécessaires pour faire un grand chancelier de France. Sur

quoi il me souvient que M. le maréchal de Bassompierre, au retour d'un voyage en Lorraine, durant lequel les sceaux avoient vaqué, me dit au Louvre : « On nous « avoit mandé que le Roi les avoit donnés à M. votre « père, mais j'y trouvois une difficulté, c'est qu'il en « est capable. »

Comme M. le cardinal du Perron avoit honoré la mémoire de M. l'avocat général Marion, mon aïeul, de cette épitaphe :

Sous ce tombeau paré de mainte sorte
D'honneurs muets gît l'éloquence morte ;
Car Marion, du sénat l'ornement,
Et du barreau le miracle suprême,
Ne fut le nom d'un homme seulement,
Mais c'est le nom de l'éloquence même.

l'un des plus grands esprits de notre siècle voulut aussi honorer la mémoire de mon père de cette autre épitaphe (1) :

Passant, du grand Arnauld respecte la mémoire.
Ses vertus à sa race ont servi d'ornement,
Sa plume à son pays, sa voix au parlement,
Son esprit à son siècle, et ses faits à l'histoire.

Ses discours aux héros dispensèrent la gloire,
Par lui la vérité triompha puissamment ;
Des princes et des rois il fut l'étonnement,
Et les eut pour témoins d'une illustre victoire.

Contre un second Philippe (2) usurpateur des lys,

(1) *Cette autre épitaphe :* Cette épitaphe est d'Antoine Le Maître, petit-fils et filleul d'Antoine Arnauld. — (2) *Contre un second Philippe :* Philippe II. Arnauld, qui défendoit en France la cause royale, écrivit contre ce prince qui favorisoit les ligueurs, deux philippiques qui furent publiées en 1692.

Le second Démosthène anima ses écrits,
Et contre Emmanuel (1) arma son éloquence.

Il crut basses pour lui les hautes dignités,
Et préféra le nom (2) d'Oracle de la France
A la vaine splendeur des titres empruntés.

M. Arnauld, *l'intendant, seigneur de Corbeville et de La Roche, troisième fils de M. de La Mothe-Arnauld, aïeul de M. d'Andilly.*

Le troisième des fils de mon aïeul paternel, nommé Isaac, qui m'a aimé comme son propre fils, et qui me tenoit lieu d'un second père, fut fait intendant des finances, en 1605, par le roi Henri-le-Grand, et par son seul choix. Comme personne ne l'a connu plus particulièrement que moi, je puis dire sans crainte que jamais homme n'eut tout ensemble plus de probité, de capacité, de désintéressement, de courage, de fermeté, de bonté, de douceur et de civilité. Rien n'est plus clair que son esprit, rien plus agréable que sa manière de parler et de s'expliquer; et dans l'incroyable quantité d'affaires qu'il rapportoit au conseil, où j'étois toujours présent, comme je le dirai dans la suite, je n'ai guère vu qu'elles ne passassent par son avis, tant il les rendoit intelligibles, et opinoit judicieusement, sans rien dire que de nécessaire. Aussi ce grand prince, qui l'avoit choisi par l'estime si particulière qu'il

(1) *Et contre Emmanuel :* Il publia en 1601 deux écrits intitulés *Savoisiennes*, contre Charles-Emmanuel, duc de Savoie, qui refusoit de rendre à Henri IV le marquisat de Saluces. — (2) *Et préféra le nom :* Catherine de Médicis avoit voulu le faire secrétaire d'Etat; il refusa en disant qu'il serviroit mieux cette princesse en qualité de procureur général.

faisoit de son mérite, et la reine Marie de Médicis sa femme, qui avoient voulu qu'il fût de son conseil, avoient une si grande confiance en lui et l'honoroient d'une affection si particulière, que je crois en devoir rapporter ici des marques assez extraordinaires.

Un jour qu'il étoit à la campagne en sa maison de Corbeville, le Roi lui envoya commander de l'aller trouver à Monceaux. Lorsqu'il y fut arrivé, il lui dit en présence de toute la cour : « Pourquoi pensez-vous « que je vous ai envoyé querir ? — Je n'ai garde, « Sire, de le savoir, lui répondit-il. — Ce n'est, dit « le Roi, que pour vous entretenir ; et ajouta tout « haut : Je veux bien que tout le monde sache que « voilà l'un des hommes de mon royaume que j'es- « time le plus. » Sa Majesté lui parla ensuite fort long-temps ; et il alla après saluer la Reine.

Comme la nuit s'approchoit, et qu'il prenoit congé d'elle pour se retirer, Sa Majesté lui demanda où il logeroit ; il lui répondit qu'il iroit à Meaux, parce qu'il n'avoit point de logement à Monceaux. « Il ne sera « pas besoin, lui dit-elle, que vous alliez si loin. » Et en même temps elle appela madame la maréchale d'Ancre, qu'elle nommoit alors Léonora, et lui commanda de faire mettre des matelas dans son cabinet pour le coucher. Ayant donc ainsi passé la nuit, il se trouva le lendemain, à cinq heures du matin, au lever du Roi qui alloit courre le cerf. Sa Majesté, surprise de le voir si matin à cause qu'il lui avoit dit aussi qu'il alloit coucher à Meaux, lui dit : « Où avez-vous « donc couché, que vous voilà venu si matin ? — Je « n'oserois, Sire, vous le dire, lui répondit-il, de peur « que Votre Majesté n'en soit jalouse. J'ai couché

« dans le cabinet de la Reine. » Le Roi ne put s'empêcher d'en rire.

Voici une autre chose plus importante. Lorsque ce grand prince fut si malheureusement ravi à la France, il étoit dans la résolution de le faire surintendant des finances, et lui avoit dit ces mêmes mots : « Je vous « donnerai 100,000 écus en vous donnant cette charge, « afin que vous la puissiez soutenir, et je ne serai pas « en cela trop libéral, puisque vous m'épargnerez des « millions. » Comme jamais homme ne fut plus modeste, au lieu de se vanter d'une si grande faveur, il ne nous en parla, à M. de Feuquières son gendre et à moi, qu'un peu avant sa mort, cela étant venu à propos. Et je fus fort surpris lorsque M. de Chavigny me dit que ce grand prince, lors de sa mort, étoit résolu de lui donner cette charge. Je lui demandai d'où il le savoit; il me répondit qu'il ne pouvoit pas le mieux savoir, puisqu'il l'avoit entendu dire à la Reine-mère, c'est-à-dire à la reine Marie de Médicis.

Ce troisième de mes oncles paternels mourut le 14 octobre 1617, âgé de cinquante ans, d'une veine qui se rompit, et je ne l'ai jamais vu que triste depuis que la Reine-mère, à qui il avoit tant d'obligations, eut été reléguée à Blois.

Quatrième fils de M. DE LA MOTHE-ARNAULD, *aïeul de M. d'Andilly.*

Il se nommoit David, et étoit seigneur d'Estry et de Vitry, et contrôleur général des restes. Il étoit savant, éloquent, très-capable, bien fait; et je n'ai point connu d'homme qui eût plus de bon naturel,

de probité et de cœur. Il eut de sa première femme un fils, conseiller au parlement de Metz, mort jeune, et une fille, morte religieuse à Port-Royal. Il n'eut point d'enfans de sa seconde femme, cousine germaine de M. le garde des sceaux Molé.

Cinquième fils de M. DE LA MOTHE-ARNAULD, *aïeul de M. d'Andilly.*

Le cinquième des huit fils de M. de La Mothe-Arnauld, mon aïeul, se nommoit Benjamin. Je ne l'ai jamais vu; mais j'ai entendu dire de lui à M. Marion, mon aïeul maternel, et à tous mes proches, des choses si extraordinaires et pour l'esprit et pour le corps, qu'ils n'en parloient qu'avec admiration. Il fut tué, en 1589, au siége de Gergeau, aux pieds et pour le service du roi Henri III.

Sixième fils de M. DE LA MOTHE-ARNAULD, *aïeul de M. d'Andilly.*

Le sixième des huit fils de M. de La Mothe-Arnauld, mon aïeul, nommé Claude, trésorier général de France à Paris, de qui je ne puis parler sans être touché de reconnoissance de l'incroyable affection qu'il avoit pour moi, étoit un homme tout extraordinaire et pour l'esprit et pour le cœur. Je n'ai vu personne dans toute la cour mieux fait que lui. Il avoit une capacité merveilleuse pour les affaires, étoit extrêmement adroit dans toutes sortes d'exercices, si laborieux qu'il se délassoit dans le travail; et quoiqu'il eût sous M. le duc de Sully le plus grand emploi que l'on puisse avoir dans les finances auprès d'un surintendant, et

qu'il ne fît point profession des armes, il avoit tant d'inclination pour la guerre, qu'il commandoit une batterie au siége de Montmélian, et conduisit des gens à une attaque des plus périlleuses qui se soient faites en ce siége. Il mourut en 1602, n'étant âgé que de vingt-sept ans, lorsqu'il étoit sur le point d'être secrétaire d'Etat au lieu de M. de Fresne-Forget, qui, par l'estime et l'affection qu'il avoit pour lui, le préféroit à tous les autres pour cette charge, dont le roi Henri-le-Grand qui connoissoit son mérite témoignoit être très-aise qu'il traitât.

Septième fils de M. DE LA MOTHE-ARNAULD, *aïeul de M. d'Andilly.*

Le septième des huit fils de M. de La Mothe-Arnauld, mon aïeul, nommé Louis, secrétaire du Roi, contrôleur général des restes, et seigneur de Pontchevron, Montaudon et Châteaugaillard, étoit le seul de tant de frères qui n'avoit pas l'esprit fort élevé. C'étoit seulement un garçon de fort bon sens, très-officieux et très-bon ami, et qui avoit tant de probité qu'il n'a jamais profité que de ses taxations dans le maniement, durant plusieurs années, des grandes sommes employées pour les ponts-et-chaussées de France, qui est la plus belle commission que l'on ait vue de cette nature. Sur quoi je pense devoir rapporter une particularité qui en est la preuve. Lorsqu'en l'année 1625 on fit une chambre de justice, on le taxa à quarante mille livres. J'en fus si touché que j'écrivis à M. le cardinal de Richelieu la lettre dont voici la copie, qui est imprimée dans un volume de mes lettres, page 62.

« Monseigneur, vous avez su par M. de Bouthillier « ce que la crainte de vous importuner m'empêcha « jeudi au soir de vous dire ; et maintenant je prends « la hardiesse de vous renouveler ma très-humble sup- « plication, afin qu'il vous plaise, par votre autorité, « que mon oncle, en demeurant compris en la taxe de « la chambre de justice, ne reçoive aucune injustice « qui lui feroit plutôt choisir une prison que de souf- « frir d'être traité de la sorte, après avoir vécu dans « une telle probité, que si chacun lui ressembloit « le nom de malversation seroit encore inconnu dans « les finances. Il me semble, monseigneur, que l'on « se devroit contenter de ce qu'au lieu de s'enrichir « avec le Roi, comme font tant d'autres, quatre de « mes oncles ont perdu la vie et la plus grande partie « de leur bien en le servant très-dignement, sans « vouloir encore faire payer au seul qui reste de tant « de frères une partie de ce qu'on offre pour une abo- « lition à laquelle il renonce. J'avoue, monseigneur, « que je ne serois pas assez sage pour supporter avec « patience un traitement si injuste en une chose qui « feroit brèche à l'honneur du nom que je porte, et « que j'ose dire être en quelque estime parmi ceux qui « estiment la vertu. Ce qui vous oblige, monseigneur, « à vous en rendre protecteur, et moi à tenir cette « faveur pour la plus grande de celles qui me font « être, etc. » Dès le lendemain, Son Eminence m'envoya un brevet de décharge de cette somme. Il fut le seul que l'on accorda.

M. Arnauld, *mestre de camp général des carabins de France, mestre de camp du régiment de Champagne, et gouverneur du Fort-Louis.*

Le huitième et dernier des fils de M. de La Mothe-Arnauld, nommé Pierre, mestre de camp général des carabins de France, mestre de camp du régiment de Champagne, et gouverneur du Fort-Louis, a été si connu de tout le monde, que je rapporterai seulement de lui quelques particularités qui le feront encore mieux connoître.

Je crois pouvoir dire avec vérité qu'il ne s'est vu de long-temps un homme né avec une plus grande inclination ou une plus forte application, et une plus extraordinaire pénétration pour les choses de la guerre. Il en avoit tellement étudié toutes les parties, étoit si instruit, depuis les moindres jusqu'aux plus grandes, de toutes les fonctions qui en dépendent, et avoit inventé tant de nouveaux ordres également utiles et faciles à exécuter, qu'il n'y avoit rien dont toutes ces choses, jointes ensemble à une activité infatigable et une ambition démesurée, ne le rendissent capable.

Lorsqu'en l'année 1611 on crut que Genève alloit être assiégée, et que l'on y couroit de toutes parts, la ville ayant partagé en trois les grandes fortifications qu'elle entreprit pour sa défense, en donna un tiers à ce brave M. de Béthune, mestre de camp d'un régiment entretenu en Hollande, dont la réputation et le mérite étoient si grands; un autre à M. Arnauld; et j'ai oublié le nom du troisième.

Ce siége ne s'étant point fait, et n'y ayant point alors de guerre ailleurs, M. Arnauld l'alla chercher

en Livonie, où Gustave-le-Grand, roi de Suède, eut pour lui une estime si particulière, que s'il eût voulu renoncer pour jamais à la France pour s'établir dans le Nord, il auroit pu y faire une très-grande fortune.

Après son retour en France, M. le marquis d'Effiat, depuis maréchal de France, et lui, firent ensemble l'une des troupes de ce célèbre carrousel fait dans la Place-Royale en 1612, en suite des mariages résolus entre la France et l'Espagne, et passèrent pour deux des plus adroits de ceux qui coururent la bague donnée par la reine Marie de Médicis, et que M. le marquis de Rouillac gagna après l'avoir disputée contre M. le duc de La Valette : ce que M. d'Epernon ne lui pardonna jamais.

M. Arnauld fut ensuite pourvu de la charge de mestre de camp général des carabins de France, qu'avoit M. d'Entragues de Gyé; et les guerres civiles étant venues, le maréchal d'Ancre (qui durant le voyage du feu Roi pour son mariage en 1615 et 1616 eut le commandement des troupes laissées aux environs de Paris, après que M. le maréchal de Bois-Dauphin s'en fut éloigné avec l'armée du Roi pour suivre celle des princes), l'ayant vu agir dans toutes les occasions qui s'en présentèrent, et particulièrement en celles des siéges de Clermont et de Soissons, conçut tant d'estime pour lui, qu'il lui avoit promis le commandement de six mille Liégeois, que l'on sait qu'il faisoit encore lever lorsqu'il fut tué en 1617.

Le feu Roi ayant, après la mort du maréchal d'Ancre, reçu en ses bonnes grâces les princes qui se trouvoient enfermés dans Soissons, la guerre cessa. Mais elle re-

commença en 1620, car la Reine sa mère, qui, depuis l'accommodement fait avec elle à Angoulême où M. d'Epernon l'avoit conduite après l'avoir enlevée de Blois, s'étoit retirée à Angers dont le gouvernement lui avoit été donné par ce traité, avec celui de quelques autres places de l'Anjou, forma l'un des plus grands partis qui se soient vus de notre temps, M. le duc du Maine, qui étoit l'un de tant de princes et de grands qui y entrèrent, ayant seul assemblé en Guienne dont il étoit gouverneur, une armée de dix-neuf mille hommes, avec lesquels il seroit venu assez à temps pour empêcher la défaite du Pont-de-Cé, s'il ne se fût point amusé à pousser M. le maréchal de Thémines qu'il haïssoit.

Dans une telle surprise, le Roi, par le conseil de feu M. le prince, qui depuis sa sortie du bois de Vincennes, le 20 octobre 1619, ne s'est jamais détaché des intérêts de Sa Majesté, alla en Normandie, où M. de Longueville paroissoit être tout puissant. Sa Majesté assiégea et prit au mois de juillet le château de Caën. M. Arnauld y reçut une grande blessure qui l'empêcha de se trouver au combat du Pont-de-Cé, où sa compagnie se signala et prit M. le comte de Saint-Aignan. Cette compagnie étoit si belle, composée de soldats si choisis, et qui faisoient si admirablement l'exercice par une nouvelle manière que M. Arnauld avoit inventée, que le feu Roi, au retour du Béarn, vers la fin de la même année 1620, voulut que M. Arnauld, qui après être guéri de sa blessure s'étoit rendu auprès de Sa Majesté, lui fît faire l'exercice en sa présence. Il le fit auprès de Roquefort dans les landes de Bordeaux, et il ne se peut rien ajouter à la satisfaction

que Sa Majesté et toute la cour en témoignèrent, et que je puis assurer comme l'ayant vu.

En l'année 1622 le Roi étant à Saintes, il agréa que M. Arnauld traitât avec M. le comte de Monrevert de la charge de mestre de camp du régiment de Champagne, dont plusieurs autres désiroient extrêmement de traiter; et ce régiment étoit alors dans l'armée avec laquelle M. le comte de Soissons assiégeoit La Rochelle.

Il arriva, durant ce siége, qu'un vaisseau s'échoua de l'autre côté du canal. M. Arnauld supplia M. le comte de lui permettre de l'aller brûler; mais les officiers de l'artillerie prétendirent que cela regardoit leur charge. Ils en reçurent l'ordre, et le feu d'artifice qu'ils portèrent n'ayant pas bien réussi, leur dessein manqua. Un autre vaisseau s'échoua aussi, et M. Arnauld supplia encore M. le comte de lui permettre de l'aller brûler, et de lui en laisser la conduite. L'ayant obtenu, il prit quatre cents hommes de son régiment, traversa le canal dans la vase en basse marée, au même ordre que s'il eût été sur la terre ferme, et, après avoir fait mettre le feu à la paillasse de son lit qu'il avoit fait apporter, il la fit jeter dans le vaisseau, et dessus cette paille, lorsqu'elle fut tout enflammée, des feux d'artifice. Ainsi le vaisseau brûla entièrement à la vue des Rochelois. Et comme M. Arnauld ne pouvoit plus s'en revenir par où il étoit allé à cause du retour de la marée, il revint par terre, tambour battant, et se rendit dans le camp après avoir fait le tour de la ville dans un tel ordre que les Rochelois n'osèrent sortir pour l'attaquer.

Il prit un si grand soin de maintenir son régiment

en bon état et de le tenir fort, que, lorsque la paix avec les huguenots se fit à Montpellier sur la fin de la même année 1622, les autres régimens de cette armée étant foibles, il se trouva encore de dix-sept cents hommes effectifs : ce qui obligea M. le comte en se retirant de devant La Rochelle de le laisser dans le Fort-Louis, qui n'étoit que commencé et presque tracé.

Rien ne paroissoit plus difficile que de continuer ce travail à l'entrée de l'hiver et de l'achever ensuite, malgré les Rochelois qui considéroient ce fort, avec raison, comme une citadelle qui, bien qu'éloignée, leur devoit être très-redoutable. Mais l'invincible constance de M. Arnauld, et la grande dépense qu'il fit en son particulier, outre l'argent du Roi, pour venir à bout de cette entreprise, surmontèrent tous les obstacles qui s'y opposoient. Il n'y avoit point de libéralités qu'il ne fît aux soldats, ni d'adresses dont il ne se servît pour les animer à ce travail, dont ils étoient d'abord entièrement découragés.

Entre plusieurs particularités que j'ai entendu rapporter sur ce sujet à des officiers de son régiment, et dont M. du Plessis-Besançon pourroit encore rendre témoignage, en voici une qui me paroît assez remarquable.

Comme c'étoient des soldats qu'il employoit à cet ouvrage, tant pour les maintenir dans le travail que pour leur en faire gagner l'argent, et à cause aussi qu'il auroit été assez difficile d'avoir assez de paysans dans un pays si opposé à ce dessein, ayant vu un valet de chambre d'un des capitaines, qui étoit un garçon bien fait et de bonne volonté, qui s'étoit mis à porter la hotte comme les soldats, quoiqu'il le connût il lui demanda qui il étoit. Ayant répondu qu'il étoit

le valet de chambre d'un tel capitaine, il lui donna des coups de canne, en lui disant : « Quoi ! vous êtes « un valet de chambre, et vous êtes assez hardi que « de faire le métier des soldats, c'est-à-dire celui des « princes, puisque les soldats ne font rien que les « princes tiennent à honte de faire ! » Cette action fit un tel bruit dans le régiment, et les soldats en furent si touchés, qu'il n'est pas croyable avec quelle ardeur elle fut cause qu'ils continuèrent à travailler. M. Arnauld fit donner secrètement quelques pistoles à ce valet de chambre, dont il étoit en son cœur fort satisfait ; mais il savoit qu'il n'y a rien que l'on ne doive faire pour augmenter le cœur des soldats, afin d'en pouvoir attendre des services extraordinaires.

Lorsque ce fort commençoit à être en bon état, M. Arnauld eut besoin de pieux pour le fortifier encore davantage, et il en fit venir quatre mille et quantité de bois. Les Rochelois arrêtèrent les barques qui les apportoient, et il ne l'eut pas plus tôt su, qu'il détacha de son régiment plusieurs petits corps qui prirent jusque dans leurs portes un grand nombre de prisonniers, et continua à leur faire une si rude guerre, qu'ils députèrent en diligence vers le Roi pour le supplier de la faire cesser. M. d'Herbaut, secrétaire d'Etat, qui avoit La Rochelle en son département, me montra l'original de la lettre qu'ils écrivoient à Sa Majesté, qui portoit ces propres mots : Que M. Arnauld leur avoit fait plus de mal en trois jours, qu'ils n'en avoient souffert en tout le siége. Ainsi, après avoir payé si chèrement la joie qu'ils avoient eue d'avoir pris ces pieux et ce bois, ils se trouvèrent heureux de les lui rendre avec de grandes excuses.

Comme on ne pouvoit être plus instruit qu'il l'étoit des ordres et de la discipline des Romains, et qu'il s'étoit mis dans l'esprit de les observer à quelque prix que ce fût, il n'y eut rien qu'il ne fît à ce sujet. Mais pour adoucir par sa libéralité le travail des soldats, il ne se lassoit point de donner à ceux qui réussissoient le mieux dans tant de nouveaux exercices qu'il leur faisoit faire; et M. de Châtelliers-Barlot, mestre de camp, m'a dit autrefois qu'il lui avoit vu dans un seul jour d'exercice faire porter un sac de trois cents écus qu'il fit distribuer tout entier. Mais ce n'étoit pas seulement par de l'argent qu'il gratifioit les soldats qui faisoient le mieux, c'étoit aussi par des présens de choses propres aux gens de guerre, comme des collets de buffle, des baudriers, des épées et autres choses semblables.

Il ne se contentoit pas de l'exercice ordinaire, il le leur faisoit faire souvent en portant, outre leurs armes et du pain de munition pour plusieurs jours, une hotte sur leur dos, dans laquelle étoient un pic et une pelle pour se retrancher; et chacun savoit tellement son rang, et qui étoient ceux qui les commandoient par files et par demi-files, et qui les précédoient et les suivoient, que, leur faisant quelquefois jeter leurs armes pêle-mêle, comme il arriveroit dans une déroute, ils reprenoient presque en un moment leur ordre et leur place.

Il leur faisoit même faire, sans parler et par de simples signes, tous les exercices; tellement que M. de Guise, père de M. de Guise le dernier mort, qui commandoit alors une armée navale, étant venu voir le Fort-Louis, et M. Arnauld étant allé au devant de lui

avec une grande partie de son régiment, ce prince fut surpris de ce qu'un des siens lui ayant dit de se retourner lorsqu'il parloit à M. Arnauld, il vit ce régiment faire l'exercice sans que personne parlât.

Le feu Roi, que chacun sait avoir été l'un des princes du monde le plus savant dans les ordres de la guerre, avoit une telle estime pour ceux que M. Arnauld inventoit continuellement, qu'il commanda à M. de Pontis, le plus ancien officier d'armée qui soit aujourd'hui en France, qui est encore vivant, et qui me l'a dit, d'aller au Fort-Louis sous prétexte d'être bien aise d'y passer quelque temps, mais en effet pour remarquer très-exactement jusqu'aux moindres de tous les ordres qui s'y pratiquoient, et de le lui rapporter. M. de Pontis y demeura six mois, et au bout de ce temps alla retrouver le Roi, qui s'enferma avec lui pour voir le mémoire qu'il en avoit fait, témoigna d'en être extrêmement satisfait, le prit, et lui défendit d'en garder copie.

M. Arnauld ne se contenta pas d'avoir trouvé tant de nouveaux ordres ; il crut que l'on pouvoit faire des armes pour l'infanterie beaucoup plus commodes que celles dont on se servoit, et m'en envoya les modèles pour les faire voir au Roi, et, s'il l'agréoit, le supplier d'en faire faire en Hollande du fonds des deniers revenant-bons du régiment. Je portai ces modèles au Roi dans son cabinet des armes, et Sa Majesté en fut si satisfaite, que non-seulement elle lui accorda ce qu'il désiroit, mais voulut que le régiment des Gardes en eût de semblables, et toute l'infanterie de France n'en a point aujourd'hui d'autres. En suite de cet agrément du Roi, M. Arnauld envoya en Hollande

M. du Plessis-Besançon, l'un des officiers de son régiment, pour y faire faire ces nouvelles armes.

Comme il n'y avoit point de soin que M. Arnauld ne prît pour faire valoir auprès du Roi les services des officiers de son régiment, il ne pouvoit souffrir les passe-volans, parce que nul gain illégitime n'est plus préjudiciable au service. Deux des moyens dont il se servit pour l'empêcher, furent d'obtenir de Sa Majesté que les deniers revenant-bons seroient employés à des usages avantageux pour le régiment, et d'ordonner qu'en faisant la montre il y auroit de grands intervalles entre les compagnies, afin que les soldats ne pussent passer des unes dans les autres sans qu'il fût facile de s'en apercevoir. M. de La Condamine, l'un des capitaines de son régiment, contrevenant à cet ordre, il l'en reprit, et, refusant d'obéir, mit l'épée à la main contre lui. Leurs deux compagnies, les piques baissées, alloient en venir aux mains si les autres officiers du régiment ne l'eussent empêché. M. Arnauld écrivit au Roi et au duc d'Epernon, et m'envoya un courrier au siége de Montpellier, où Sa Majesté étoit attachée. Je présentai les deux lettres, et M. d'Epernon, près duquel j'étois très-bien alors, comme la suite le fera voir, en parla à Sa Majesté en la manière que je pouvois le souhaiter : ainsi elle cassa M. de La Condamine, et un si grand exemple fit l'effet que l'on peut imaginer. M. de La Condamine reconnut sa faute, et, ne pouvant avoir recours qu'à M. Arnauld pour éviter la perte de sa charge, il le pria, et le fit prier par tous les autres capitaines, de vouloir s'employer pour procurer son rétablissement. M. Arnauld m'en écrivit avec de grandes con-

jurations de faire tout ce que je pourrois pour tâcher d'obtenir cette grâce. Je commençai par en parler à M. d'Epernon. Il me dit que c'étoit demander l'une des choses du monde la plus difficile, que de rétablir ainsi un capitaine après l'avoir cassé, mais qu'il feroit pour l'amour de moi ce qu'il ne feroit pour nul autre. Et le Roi étant allé ce jour-là à Aigues-Mortes, il lui en parla durant son dîner, et j'entendis qu'à la fin de son discours il dit à Sa Majesté en élevant un peu sa voix : « Mais on ne peut, Sire, rien refuser « à M. d'Andilly. » Sa Majesté eut la bonté de me dire ensuite qu'elle accordoit cette grâce à mon oncle. Ainsi je renvoyai le courrier avec l'ordre pour le rétablissement de M. de La Condamine; et il n'est pas croyable quelle autorité acquit à M. Arnauld, dans son régiment, ce crédit qu'il avoit eu d'obtenir presque en même temps deux grâces si différentes.

A quoi je dois ajouter une chose qui fit aussi une merveilleuse impression dans les esprits de tout le régiment, qui fut qu'incontinent après cette désobéissance de M. de La Condamine, et lorsque le premier courrier qu'il m'avoit envoyé n'étoit pas encore de retour, les Rochelois ayant fait une sortie, M. Arnauld commanda, pour aller à eux, qu'on lui fît venir la compagnie de La Condamine; sur quoi, étant pressé de prendre plutôt la sienne que non pas celle-là qui avoit eu la hardiesse de baisser les piques contre lui, il répondit qu'il la vouloit, et non pas la sienne; et en allant aux ennemis : « Pourquoi pensez-vous, lui « dit-il, que je vous ai choisis sur tout mon régiment « dans cette occasion? C'est pour vous donner moyen « de me tuer dans le combat, si vous en avez tant

« d'envie, sans que l'on puisse attribuer ma mort « qu'aux ennemis ; au lieu que si vous l'eussiez fait « dans votre révolte, vous vous seriez couverts d'in- « famie par le crime le plus honteux que des soldats « puissent commettre ; car peut-il y en avoir un plus « grand que de tourner les armes contre celui à qui « l'on doit une entière obéissance ? » A ces mots, toute cette compagnie mit le ventre à terre, lui demanda pardon de sa faute, et nulle autre n'a depuis témoigné plus d'affection pour lui.

Une si exacte discipline, et tant de nouveaux ordres inventés par M. Arnauld, attiroient de tous côtés au Fort-Louis de jeunes gentilshommes pour y apprendre leur métier ; et plusieurs officiers qui y alloient même par curiosité ne pouvoient assez admirer qu'il n'y eût presque point de soldats qui ne fussent capables de commander, tant cette continuelle et exacte discipline les instruisoit ; et l'on pouvoit dire avec vérité qu'entre une légion romaine et ce régiment il n'y avoit autre différence que le nombre d'hommes. Ainsi, comme il avoit été l'un des meilleurs du royaume, on l'a vu depuis se signaler en toutes rencontres dans la suite de nos longues guerres.

Chacun sait ce que disoit M. le connétable de Lesdiguières, qu'il falloit que La Rochelle prît le Fort-Louis, ou que le Fort-Louis prît La Rochelle ; et comme M. Arnauld avoit continuellement cette pensée dans l'esprit, il forma enfin le dessein de l'une des plus belles entreprises que l'on se sauroit imaginer.

Le port de La Rochelle étoit fermé par deux tours : l'une nommée la tour de la Chaîne, et l'autre la tour de Saint-Nicolas. Il y avoit un bastion qui portoit le

même nom, sur lequel étoient quinze canons. Lorsque la mer se retiroit, on pouvoit aller dans la vase jusqu'au pied de cette tour de Saint-Nicolas, dont les fenêtres basses étoient grillées de barreaux de fer. M. Arnauld trouva le moyen de gagner celui qui y commandoit, convint avec lui d'une somme dont il commença par lui donner une partie du sien, envoya des sergens de son régiment à qui il se fioit le plus reconnoître toutes choses; et la manière d'exécuter l'entreprise étoit que ce commandant limeroit les barreaux de cette fenêtre basse, et qu'à jour nommé, après que des sergens et des soldats choisis, au nombre de trente ou quarante, auroient, en basse marée, été introduits dans cette tour, M. Arnauld, ne laissant dans le fort que ce qui seroit nécessaire pour sa garde, suivroit avec le reste de son régiment, se rendroit par cette tour maître du bastion, s'y retrancheroit, tourneroit contre la ville la bouche de ses quinze canons, et avec le secours qui lui viendroit aussitôt de toutes parts, comme je le dirai dans la suite, obligeroit les Rochelois de se rendre la corde au cou, parce qu'étant ainsi maître de ce bastion il seroit déjà en effet dans la ville. La chose ainsi projetée et disposée, M. Arnauld en donna l'avis à M. de Puisieux, secrétaire d'Etat, qui étoit alors en plus grand crédit que nul autre auprès du Roi; et Sa Majesté, connoissant l'importance de ce service, fit promettre par lui à M. Arnauld, s'il réussissoit, de le faire maréchal de France, et de lui donner, avec le gouvernement de La Rochelle, celui des îles d'Oleron et de Ré. En même temps elle envoya des ordres secrets aux gouverneurs des provinces voisines de s'assurer du plus grand

nombre de noblesse qu'ils pourroient pour l'amener en personne à M. Arnauld sur le moindre avis qu'ils recevroient de lui ; et M. le maréchal de Schomberg le père, qui étoit alors retiré dans son gouvernement d'Angoulême, me dit depuis que, suivant cet ordre, il avoit huit cents gentilshommes tout prêts à mener à M. Arnauld.

Une si grande entreprise, et qui auroit épargné à la France tant de sang et tant de dépense, étant sur le point de s'exécuter, M. de La Vieuville trouva moyen de gagner l'esprit du Roi, fit éloigner M. de Puisieux et M. le chancelier de Sillery son père, et ne se mit guère en peine de faire réussir un dessein auquel il n'avoit point eu de part. Ainsi l'affaire fut ruinée, et la douleur qu'en eut M. Arnauld étant telle qu'on peut se l'imaginer le pénétra si vivement, que, joignant à cela les fatigues incroyables qu'il avoit souffertes dans le fort, dont l'air étoit extrêmement mauvais, et où il avoit passé deux étés sur un roc très-brûlant, et deux hivers sur le bord de la mer, sans autre logement que des huttes faites de planches, et sans qu'il se soit passé une seule nuit qu'il n'ait fait plusieurs rondes, il tomba malade, et mourut le 14 septembre 1624. Il est enterré dans la grande église de Fontenay-le-Comte en Poitou.

Je ne ferai point ici son éloge, puisque ce peu que j'ai dit de lui suffit pour faire connoître combien grande étoit sa capacité, particulièrement dans les choses de la guerre; mais comme je n'écris ceci que pour ma famille, je ne craindrai point de rapporter sur ce sujet une chose assez remarquable.

M. de Comminges-Guitaut, père de M. de Com-

minges d'aujourd'hui, mort capitaine du régiment des Gardes d'une blessure qu'il reçut en Piémont, et auparavant capitaine au régiment de Champagne, qui étoit l'un des hommes du monde le mieux fait, très-brave, et qui avoit beaucoup d'esprit, me dit un jour ces propres paroles en parlant de M. Arnauld : « Quel « homme c'étoit que M. votre oncle! Il ne se pouvoit « rien ajouter à la civilité avec laquelle il vivoit avec « tout ce que nous étions d'officiers de son régiment, « ni à sa gravité quand il la gardoit quelquefois. Il « me souvient qu'un jour qu'il étoit assis, et que nous « étions près de cinquante officiers debout devant « lui, il nous dit sur un sujet qui vint à propos, et « nous le dit avec la même audace qu'auroit fait « César : Je veux bien que vous sachiez tous que si « j'avois une armée de vingt mille hommes bien payés « et vingt canons, et que Dieu ne s'opposât point à « mes desseins, il n'y auroit rien sous le ciel qui me « fût impossible. » Et M. de Comminges après m'avoir dit cela, ajouta ces mots : *Et il disoit vrai.*

Comme il mourut en 1624, et que M. le cardinal de Richelieu entra en cette même année dans la place de premier ministre, je puis hardiment assurer, connoissant aussi particulièrement Son Eminence que je l'ai connue, qu'il n'y avoit point de fortune à laquelle mon oncle n'eût pu prétendre sous son administration, parce qu'il ne lui manquoit aucune des qualités qui le lui pouvoient rendre agréable et considérable. Il ne faut point de meilleure preuve de l'élévation où il auroit pu arriver, que de voir quelle a été la fortune de M. de Toiras pour s'être trouvé revêtu de sa dépouille, puisque, sans faire tort à sa mémoire, on peut

dire hardiment que, quelque mérite qu'il eût, il y avoit une grande différence entre l'esprit et la capacité de l'un et de l'autre, et que le gouvernement du Fort-Louis dont M. Arnauld avoit fait une partie à ses dépens, la charge de mestre de camp du régiment de Champagne que le Roi donna à M. de Toiras sans qu'il lui en coûtât rien, et la force et l'admirable discipline de ce régiment, lui acquirent la considération qui l'éleva à la charge de maréchal de France. Je parlerai dans la suite de ce que je pris la liberté de dire au feu Roi sur ce sujet. Et pour finir ce qui regarde ce dernier de mes oncles, de la vie et de la mort duquel j'ai dit le plus brièvement que j'ai pu ce que je viens de rapporter, le père Joseph, capucin, qui a été en si grand crédit, et qui savoit aussi bien que nul autre quel étoit son mérite et jusqu'où il le pouvoit porter, fit pour lui cette épitaphe :

Spargite humum gladiis, deducite turribus arma,
O socii, Arnaldus fieri sibi talia mandat;
Et tumulum facite, et tumulo superaddite carmen.
Ille Arnaldus ego Romæ qui castra severa
Invictæ erexi tumulo, tumuloque recondo.
Me romana fides, victâ morte, intulit astris.
Magnus dùm vixi, moriens Rupella triumphus
Est mihi; et ipsa meo seu vivat funere gaudens.

Après avoir parlé des huit fils de M. de La Mothe-Arnauld mon aïeul, il faut parler des enfans des quatre d'entre eux qui ont été mariés.

M. de La Mothe-Arnauld qui étoit l'aîné ne laissa qu'une fille.

Mon père qui étoit le second laissa en mourant

dix enfans, restans de vingt que Dieu lui avoit donnés, dont mon frère le docteur est le dernier et moi le premier.

Entre ces dix qui lui survécurent il y avoit six filles, qui ont été toutes religieuses à Port-Royal; car ma sœur Le Maître qui étoit l'aînée, et mère de M. Le Maître et de M. de Saci, dont le mérite est trop connu et la réputation trop grande pour avoir besoin que j'en parle ici très-particulièrement, prit l'habit dans cette sainte maison aussitôt qu'elle fut veuve; et ma mère qui avoit véeu toute sa vie dans une très-grande piété, ayant fait la même chose avant elle, et mes six filles ayant aussi été religieuses dans ce même monastère, elle eut cette consolation si rare qu'elle est peut-être sans exemple, de mourir au milieu de douze de ses filles ou petites-filles, toutes religieuses comme elle.

Quant aux quatre fils que mon père laissa, dont, comme je l'ai dit, j'étois l'aîné, il seroit inutile de m'étendre beaucoup sur le sujet du second, qui est évêque d'Angers, et de parler du troisième, qui est docteur de Sorbonne, parce qu'ils sont assez connus par eux-mêmes. Ainsi je rapporterai seulement quelque chose de M. d'Angers avant qu'il fût évêque, après avoir dit que le quatrième, qui étoit lieutenant de la mestre de camp des carabins, très-bien fait, et qui avoit beaucoup d'esprit et de cœur, fut tué auprès de Verdun dans un combat où le désir de venger sa mort coûta cher aux ennemis, tant il étoit aimé de ceux qui le connoissoient; et mon fils aîné fut un de ceux qui s'acquitta le mieux de ce devoir.

M. L'ÉVÊQUE D'ANGERS, *frère de M. d'Andilly.*

Je viens donc maintenant à M. d'Angers. Comme il avoit déjà fait plusieurs grandes actions publiques dans le parlement lorsque mon père mourut, tous les princes et les grands dont mon père étoit chef du conseil, lui envoyèrent des brevets des mêmes pensions qu'ils donnoient à mon père. Mais, parce qu'il étoit résolu d'embrasser la profession ecclésiastique, je les leur rapportai tous. Il fit ensuite un long voyage à Rome, par l'occasion que je vais dire.

M. le cardinal Bentivoglio, qui m'honoroit d'une affection très-particulière, étant sur le point de partir après avoir reçu le chapeau dans sa nonciature de France, j'allai pour prendre congé de lui, et il me vint en l'esprit d'y mener mon frère, dans la pensée que s'il lui venoit envie de faire quelque jour le voyage d'Italie, il lui seroit avantageux d'être connu d'un cardinal d'une si grande naissance et d'un tel mérite. Son Eminence ne l'eut pas plutôt vu, qu'elle nous témoigna désirer de l'emmener avec elle; l'assura qu'elle ne mettroit point de différence entre lui et ses neveux qui l'accompagnoient à son retour, et, s'étant fait apporter le plan de son palais, lui dit avec cette civilité que je n'ai jamais vue plus grande en un autre, ni qui sentît plus son grand seigneur, de choisir dans ce palais tel appartement qu'il voudroit. Cette proposition nous surprit, parce que mon frère ne pensoit alors à rien moins qu'à faire ce voyage; mais Son Eminence nous pressa de telle sorte, qu'il nous fut impossible de nous défendre d'accepter cette faveur. Ainsi mon

frère partit avec elle; et ce grand cardinal fit bien voir qu'il n'y avoit point de différence entre les effets et les promesses; car mon frère ayant demeuré cinq ans à Rome dans son palais, il le traita toujours comme s'il eût eu l'honneur d'être son neveu. Après le retour de mon frère en France, il ne s'est passé aucun ordinaire qu'il ne lui ait écrit; et depuis sa mort M. l'abbé Bentivoglio l'un de ses neveux, que je crois être encore vivant, me parlant de l'affection qu'il avoit pour lui, me dit ces propres paroles : « Si mon oncle eût « été pape, comme chacun sait qu'il l'auroit pu être, « nous nous serions trouvés obligés de faire la cour « à M. votre frère, parce qu'il l'aimoit de telle sorte « qu'il auroit pu passer pour le cardinal neveu. »

Durant ce séjour de mon frère à Rome une chose le fit extrêmement connoître : ce fut que s'y étant rencontré dans le temps de cette grande guerre contre les huguenots, durant toute laquelle j'étois à la cour et à l'armée auprès de M. de Schomberg, je ne manquois point de lui écrire au vrai tout ce qui s'y passoit. Ainsi, comme il étoit beaucoup mieux averti du particulier que M. l'ambassadeur, et que l'on ne fut jamais plus curieux à Rome de nouvelles que dans cette guerre qui regardoit la religion, le Pape et les cardinaux avoient impatience de voir mes lettres, où je ne mettois point d'autres affaires afin qu'il les pût montrer, mais lui écrivois à part sur d'autres sujets.

Pendant ce même séjour à Rome, le Roi me donna pour lui, lors du siége de Montpellier, l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, vacante par le décès de M. l'abbé Ruccelay; et Sa Majesté vouloit lui donner aussi la charge d'auditeur de rote, qui l'auroit apparemment

porté au cardinalat ; mais il ne put se résoudre d'abandonner pour jamais son pays et ses proches, pour qui, étant comme il est du meilleur naturel du monde, il a une tendresse extraordinaire.

Depuis son retour en France on lui donna, sans qu'il y pensât, une chanoinie à Toul, et ensuite un archidiaconé dans la même église. Il y fut résider durant quelque temps, et acquit une telle estime et une telle affection de tout ce chapitre, que le doyen étant mort en son absence, il fut d'une commune voix élu doyen ; et quelques années après l'évêque, qui étoit le frère de M. le comte de Marcheville, étant mort en 1637, ce même chapitre, qui prétendoit avoir droit de nommer un évêque, l'élut aussitôt tout d'une voix pour remplir cette dignité ; et dans le même temps le Roi lui donna ce même évêché. Mais sur les contestations arrivées entre le Pape et Sa Majesté touchant le droit d'y pourvoir, il ne voulut point en prendre le nom, ni aucune part en cette affaire.

En 1644, on voulut lui donner la charge de visiteur général en Catalogne, dont l'autorité est fort grande, mais il ne l'accepta pas ; et M. le cardinal Mazarin en fut assez mal satisfait. Il la fit donner à son refus à M. de Marca, depuis archevêque de Toulouse, et ensuite de Paris.

Le Roi ayant entrepris de remettre bien la maison Barberine avec le pape Innocent x, à quoi il se rencontroit de grandes difficultés, et jugeant que M. l'abbé de Saint-Nicolas, à cause de la grande connoissance qu'il avoit de la cour de Rome où il n'y avoit point alors d'ambassadeur, et de l'estime qu'il s'y étoit acquise, le serviroit utilement, Sa Majesté le fit venir

d'Angers pour l'honorer d'une commission si importante. Il partit sur la fin de 1645, et mon fils aîné, qui quelque temps auparavant avoit embrassé la profession ecclésiastique, le suivit en ce voyage, et ne l'a point quitté depuis.

Il eut ordre de passer à Parme pour traiter de quelques affaires secrètes avec ce duc. Il alla de là à Modène porter le brevet de la protection de France à M. le cardinal d'Est; et, dans quelques conférences qu'il eut l'honneur d'avoir avec M. le duc de Modène son frère, on peut dire qu'il jeta les premiers fondemens de son engagement avec la France. Il fut ensuite trouver M. le grand-duc à Livourne, selon les ordres qu'il en avoit, et de là se rendit à Rome.

La première occasion qu'il eut d'y faire paroître sa prudence et sa vigueur fut dans cette seconde affaire de l'amirante de Castille (1), qui mit Rome dans la frayeur d'être saccagée.

Il négocia ensuite avec tant d'adresse le rétablissement de la maison Barberine, et se conduisit de telle sorte dans tous les divers succès avantageux ou désavantageux qui arrivèrent touchant Orbitelle, Portolongone, Piombino et autres rencontres, que le pape Innocent x, dont chacun sait quelle étoit la capacité dans les affaires politiques, lui donnoit en toutes occasions de grandes louanges; et j'ai su de ceux qui l'ont vu que même les cardinaux espagnols, durant

(1) *De l'amirante de Castille:* Le cardinal d'Est étoit protecteur de la France, après l'avoir été de l'Espagne. L'amirante de Castille, vice-roi de Naples, vint à Rome, et résolut de lui faire un affront public. Henri Arnauld rassembla plusieurs Français déterminés, les joignit au cortége du cardinal; et il y auroit eu une bataille sanglante si le vice-roi n'eût pris le parti de céder.

le plus fort de cette guerre, ne témoignoient pas moins d'estime pour lui que ceux qui avoient embrassé le parti de la France. Ayant reçu un ordre de se rendre à Florence en même temps que l'armée du Roi, commandée par M. le maréchal de La Meilleraye et M. le comte du Plessis-Praslin, depuis maréchal de France, arriveroit à Portolongone, il demeura toujours durant le siége auprès de M. le grand-duc, et ménagea si bien son esprit qu'il ne servit pas peu à la prise de cette importante place.

Il eut une fort grande part à ce qui se fit pour tâcher à profiter, pour le service du Roi, de ce célèbre soulèvement de Naples, dont les députés du peuple s'adressoient à lui, n'y ayant point encore à Rome d'ambassadeur de France. Et peut-être que si les ordres du Roi (1) lui eussent été rendus, par lesquels il lui mandoit de passer à Naples auprès de M. le duc de Guise, qui y étoit alors le chef de cette république naissante, il auroit pu par ses conseils, et par la créance que ce prince avoit en lui, détourner le malheur qui lui arriva quelque temps après, et qui fit perdre à la France l'avantage que ce lui auroit été de faire perdre ce royaume à l'Espagne. Le Roi agréa tellement ses services, qu'il ne se peut rien ajouter à la satisfaction que Sa Majesté lui en témoigna par les lettres dont il lui plut de l'honorer.

Après que le Roi fut sorti de Paris (2), dans cette jour-

(1) *Si les ordres du Roi :* Il ne paroît pas que le Roi ait donné ces ordres. C'étoit sans l'aveu du gouvernement français que le duc de Guise s'étoit mis à la tête des rebelles de Naples; aussi échoua-t-il dans cette entreprise, pour laquelle Mazarin ne lui donna aucun secours. —

(2) *Après que le Roi fut sorti de Paris :* La régente Anne d'Autriche avoit en vain tâché de calmer les troubles excités par les Frondeurs : elle

née trop remarquable du 6 janvier 1649, M. l'abbé de Saint-Nicolas vint me trouver à Port-Royal des Champs où, durant qu'il attendoit une occasion pour se retirer à Angers, M. de Rueil, évêque d'Angers, étant mort, le Roi lui fit l'honneur de lui envoyer de Saint-Germain le brevet de nomination à cet évêché. Et c'est ici, comme je l'ai dit, que je crois devoir cesser de parler de ce qui le regarde, la manière dont Dieu lui fait la grâce de se conduire dans cette charge, dont le poids est si terrible pour ceux qui en connoissent les obligations, étant sue de tout le monde.

M. Arnauld l'intendant laissa deux fils et trois filles qui furent toutes mariées : l'aînée à M. de Pray (François Mariet, écuyer, seigneur de Pray en Vendômois), tué à Philisbourg; la troisième à M. d'Heucour, gentilhomme des plus qualifiés en Picardie ; et la seconde à M. le marquis de Feuquières (1), gouverneur des ville et citadelle de Verdun, et lieutenant général dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun, sur le sujet duquel il seroit inutile de m'étendre beaucoup, puisque l'on sait assez quels ont été son mérite, ses grands emplois et ses signalés services, et qu'il a laissé des fils dignes de lui, qui peuvent rendre l'honneur qui est dû à sa mémoire. J'en dirai seulement quelques particularités dans la suite, parce que je ne saurois ne point rapporter dans ces Mémoires des choses qui m'y engageront nécessairement ; et je me contenterai de dire ici qu'il témoigna tant de cœur

prit le parti, dans la nuit du jour des Rois, de quitter Paris, et d'emmener le jeune Louis XIV à Saint-Germain. Cette retraite du Roi fut le signal de la première guerre de la Fronde.

(1) *Le marquis de Feuquières :* Manassès du Pas, marquis de Feuquières. Il fut lieutenant général sous le ministère de Richelieu.

et tant de conduite dans la bataille de Thionville, qu'il assiégeoit avec l'armée du Roi dont il étoit général, que sans une terreur panique qui prit à la plupart de ses troupes il l'auroit sans doute gagnée, et que, quelque abandonné qu'il fût, il opiniâtra tellement le combat qu'il ne cessa que lorsqu'il fut pris, après avoir eu le bras cassé de deux coups de mousquet. Mon fils aîné, qui ne l'abandonna jamais dans cette malheureuse journée, lui porta assez long-temps son bras cassé, jusqu'à ce que son chirurgien étant arrivé il lui quittât la place ; et rien ne l'empêcha d'être pris avec lui que le commandement qu'il lui fit d'aller voir en quel état étoit son pont de bateaux, que les ennemis avoient attaqué de l'autre côté de la rivière, pendant l'exécution duquel ordre M. de Feuquières fut pris. Le feu Roi fut si satisfait de lui, que ne se contentant pas de donner pour sa rançon 30,000 risdales et la liberté à M. le baron d'Eghenfort, prisonnier de guerre au bois de Vincennes, et l'un des meilleurs chefs qu'eût l'Empereur, il avoit résolu de l'honorer en même temps du commandement d'une autre armée, de la charge de maréchal de France et de celle de gouverneur de M. le Dauphin ; mais lorsqu'il étoit près de sortir de prison, et que le baron d'Eghenfort étoit déjà sorti du bois de Vincennes et logé chez moi, il mourut de ses blessures qui se rouvrirent, et l'on a cru qu'il avoit été empoisonné dans une truite qu'on lui servit.

Des deux fils que M. Arnauld l'intendant laissa, le plus jeune, qui étoit un garçon très-bien fait et très-courageux, et qui promettoit beaucoup, étant allé servir en Hollande, et s'étant jeté dans Berg-op-Zoom

assiégé par les Espagnols, il y fut tué et extrêmement regretté.

M. Arnauld, *mestre de camp général des carabins de France, lieutenant général des armées du Roi, et gouverneur du château de Dijon, de Saint-Jean-de-Losne et de Verdun-sur-Saône.*

Quant à l'aîné (1), qui étoit mestre de camp général des carabins de France, maréchal de camp et depuis lieutenant général des armées du Roi, il s'est trouvé à tant de siéges, de batailles et de combats, et a donné dans toutes ces occasions tant de preuves de son courage et de sa grande capacité dans la guerre, qu'il faudroit écrire une partie de l'histoire de ces derniers temps pour parler de tous les services qu'il a rendus. Il suffit, pour être persuadé de son mérite, de savoir l'estime particulière qu'avoit de lui M. le prince, sous lequel il a si long-temps servi en Allemagne, en Flandre et en Catalogne. C'est pourquoi je me contenterai de couvrir de confusion les auteurs de cette calomnie par laquelle on a voulu ternir sa réputation, en l'accusant très-faussement de n'avoir pas bien défendu Philisbourg dont il étoit gouverneur. Personne n'en peut parler avec plus de certitude que moi, puisque étant alors intendant de l'armée du Roi en Allemagne, qui n'en étoit éloignée que de vingt heures de chemin, et ayant vu de mes propres yeux l'état où étoit cette place, nul autre ne sait mieux la vérité de tout ce qui

(1) *Quant à l'aîné :* Isaac Arnauld. Il servit avec zèle le prince de Condé dans la seconde guerre de la Fronde, et fut l'un de ceux qui voulurent l'enlever lorsqu'il fut transporté de Marcoussis dans le château du Hâvre.

s'est passé sur ce sujet. Elle est très-particulièrement contenue dans une relation imprimée dont j'ai divers exemplaires que l'on pourra voir. J'en rapporterai ici en abrégé les principales choses.

Les Suédois s'étant rendus maîtres de Philisbourg au commencement de 1634, et l'électeur de Trèves, à qui cette place appartenoit, ayant fait de grandes instances au Roi pour la retirer d'entre leurs mains, M. de Feuquières, alors ambassadeur extraordinaire pour Sa Majesté en Allemagne, en fit le traité, dont l'une des conditions fut que sa garnison seroit composée de dix compagnies de cent hommes chacune, six de Français et quatre d'Allemands, toutes commandées par le gouverneur que le Roi y mettroit.

Le Roi ayant donné ensuite ce gouvernement à M. Arnauld, il en prit possession au mois d'octobre de la même année 1634; et je puis dire, comme l'ayant vu, qu'il ne se peut rien ajouter à la diligence dont il usa pour la munir de toutes choses, et à l'ordre qu'il apporta pour régler tellement les gardes et tout ce qui regardoit la conservation de la place, qu'il ne pouvoit être surpris. La peste se mit aussitôt si violente dans cette garnison qu'il mouroit dix ou douze soldats par jour; en sorte que de mille hommes dont elle étoit composée, il n'en restoit que quatre cents lorsque la place fut prise; sur quoi tout ce que M. Arnauld put faire fut d'envoyer de tous côtés aux recrues qu'il falloit faire jusques en Bourgogne, d'où l'on ne put amener en cinq semaines que soixante hommes, parce qu'outre les grandes levées qui s'étoient faites, la peste et les soldats qui quittoient avoient décrié la garnison.

A ces ravages que faisoit la maladie s'ajouta l'incommodité des glaces, qui commencèrent cette année dès le 5 novembre, et continuèrent tout l'hiver à être si extraordinaires que le Rhin gela trois fois, ce qui ne s'étoit jamais vu.

M. Arnauld se voyant en même temps environné de troupes impériales, et que l'armée du Roi, commandée par les maréchaux de La Force et de Brezé, s'étoit élognée de Philisbourg de vingt heures de chemin, pour aller dans le Darmstadt afin de pouvoir subsister, il envoya y demander du secours. Mais, quelques instances que je fisse sur cela à M. de La Force, il envoya si tard cinq compagnies tirées des régimens de Bellenave et de Rebez, qu'elles n'arrivèrent qu'après la ruine de la place.

Pour faire connoître de quelle conséquence sont les glaces à Philisbourg, il est nécessaire d'en décrire la situation. C'est une place de sept grands bastions royaux, fort bas, non revêtus, et dont le talus est si grand à cause de la terre sablonneuse, que l'on y monte aisément partout, comme je l'ai vu. Il n'y avoit point du tout de fraises ni aucune palissade que quelques méchans pieux de sapin, et il avoit été impossible d'y en faire, pour les raisons contenues en la relation dans laquelle il est répondu très-particulièrement et selon la vérité à toutes les objections que l'on pourroit faire. Le fossé est plein d'eau jusqu'au rez-de-chaussée; et comme il n'y avoit ni contrescarpe ni dehors qu'une petite demi-lune devant l'une des portes, c'étoit en ce seul fossé que consistoit toute la force de la place; mais les glaces l'avoient rendu alors aussi mauvais qu'il est bon quand il ne gèle pas. Ainsi tout ce que

M. Arnauld pouvoit faire et qu'il faisoit, étoit de fortifier ses gardes autant que la foiblesse de la garnison le permettoit, et de faire perpétuellement couper les glaces des fossés de vingt-cinq pieds de large, ce qui étoit d'un travail excessif, parce que le fossé ayant deux mille quatre cents toises de tour, il en falloit couper, comme on a fait tous les jours, plus de dix mille toises.

La gelée augmentant toujours, le général Gallas commanda le baron de Fernamond, sergent-major de bataille de l'armée impériale, et le colonel Bamberg, qui avoit été vingt-quatre ans gouverneur de Philisbourg, avec six mille hommes choisis sur toutes ces troupes. Après avoir marché une nuit et un jour, ils arrivèrent, la nuit du 23 au 24 janvier 1635, à un quart de lieue de la place où ils firent halte; et à la faveur de la nuit qui étoit fort obscure, le colonel Bamberg s'avança pour remarquer les postes gardés par les Allemands; ce qui lui étoit facile à cause de la différence du langage des sentinelles qui arrêtoient les rondes. Les ennemis partagèrent ensuite leurs troupes en autant de corps qu'il y avoit de bastions, et avec quantité de ponts de trente-cinq à quarante pieds de long, faits avec des échelles et des ais attachés ensemble, qu'ils avoient apportés sur des chariots et qu'ils posèrent sur la glace coupée, ils attaquèrent tous les bastions à la fois, et principalement les deux qui se trouvèrent cette nuit-là gardés par les Allemands; ce qui ne se pouvoit éviter, parce que, comme il a été dit, il n'y avoit point de dehors pour empêcher de venir sur le fossé. Toutefois, l'alarme ayant été donnée par les gardes avancées aussitôt que les

ennemis parurent, toute la garnison fut incontinent sous les armes, et, chacun se rendant à son poste, le combat commença en même temps de tous côtés. M. Arnauld, qui s'étoit toujours douté de l'infidélité de ces Allemands, envoya à l'instant M. de Pray, son beau-frère et son lieutenant au gouvernement, à l'un des deux bastions qu'ils gardoient, et ils le tuèrent aussitôt qu'il approcha. Lui cependant, s'en allant à l'autre bastion, trouva les ennemis qui montoient déjà à l'aide de ces Allemands de sa garnison, qui tuèrent aussi M. d'Idoine, l'un de ses parens; sur quoi les ayant chargés, les uns et les autres se jetèrent en bas. Ainsi il demeura maître du bastion, y laissa ce qu'il put de soldats commandés par un sergent de sa compagnie, tous les autres officiers de sa garnison étant occupés ailleurs, et s'en alla donner ordre aux autres postes, où les Français avoient déjà repoussé les ennemis. Mais enfin, après plus de trois heures de combat, environ mille d'entre eux étant montés sur le bastion où M. de Pray avoit été tué, et n'y ayant pas dans la place de quoi faire un gros de trente hommes pour les en chasser, ils se séparèrent en deux bataillons, et firent le tour du rempart à droite et à gauche, assurés de la foiblesse de la garnison; ce qui donna moyen au reste des ennemis de monter en même temps sur tous les autres bastions, où les Français se défendoient courageusement avec ce peu d'hommes, n'ayant pas de quoi border le parapet de quinze pieds en quinze pieds, bien loin d'avoir quelque corps de réserve, sans quoi il est impossible de défendre une place, principalement celles de terre.

Les ennemis, maîtres du rempart, marchèrent aus-

sitôt vers la place d'armes pour empêcher le ralliement, ce qui ne leur fut pas difficile, parce que les Français se voyant attaqués de tous côtés, et la plupart ayant été tués ou blessés sur le rempart, le reste fut contraint de se retirer dans le palais de l'électeur de Trèves, où, bien que ce soit une maison hors de toute défense, M. Arnauld refusa par trois fois de se rendre à discrétion, quoiqu'il ne pût plus du tout tenir et qu'il fût blessé de deux mousquetades. Mais enfin se voyant sur le point d'être forcé, et le feu étant déjà à la porte du palais, il accepta l'offre que les ennemis lui firent, et à ceux qui étoient avec lui, de les renvoyer à l'armée du Roi avec leurs armes.

Cette parole, quoique donnée par les principaux chefs de l'entreprise, ne fut pas tenue par le général Gallas. Il soutint que la place de Philisbourg n'étoit pas un lieu capable d'y faire aucun traité, et envoya M. Arnauld prisonnier à Eslingen, avec ce qui restoit des officiers français de la garnison et quelque cent cinquante soldats, dont la plus grande partie moururent de leurs blessures.

Environ trois mois après, bien que M. Arnauld fût assez étroitement gardé, il se sauva de prison, revint en France, et, aussitôt qu'il fut arrivé à Paris, il supplia le Roi de lui faire donner des commissaires, et de lui permettre d'entrer dans la Bastille pour se justifier et répondre sur sa tête de son action. Sa Majesté le lui ayant accordé, il n'y demeura que peu de jours, et ces ministres ayant été pleinement informés de ce qui s'étoit passé, il en sortit après avoir fait voir qu'il n'avoit manqué à rien de tout ce qu'on pouvoit attendre d'un homme de cœur et d'un très-homme de bien. Il

rentra aussitôt dans l'emploi, et n'ayant jamais discontinué jusqu'à sa mort, il servit depuis presque toujours sous M. le prince dans les charges de maréchal de camp et de lieutenant général.

Voilà au vrai de quelle sorte s'est passée l'affaire de Philisbourg, et je n'ai pu m'empêcher de la rapporter si particulièrement, par l'indignation que j'ai de savoir que tant de gens qui étoient à la cour et dans Paris bien à leur aise, pendant que M. Arnauld, au milieu de la peste, ne dormoit ni jour ni nuit pour veiller à la sûreté de la place, et avoit fait tout ce qui se peut au monde de plus courageux pour la défendre, le blâmoient aussi hardiment que s'il eût été comme eux bien endormi dans son lit. A quoi je crois devoir ajouter que je sus aussitôt après d'un tambour sorti de la place, qu'il renversa d'un coup d'épée et fit tomber en bas du fossé le premier des Allemands qui vouloit monter sur le bastion où il étoit au commencement de l'attaque; ce qui n'étoit pas être trop endormi.

Mais pour faire connoître que rien n'étoit plus facile que d'emporter Philisbourg avec six mille hommes choisis, en l'état où j'ai fait voir qu'il étoit alors, en voici, ce me semble, une bonne preuve: c'est que la nouvelle de la prise ayant été apportée à notre armée dans le Darmstadt, et quelques-uns s'en étonnant, j'entendis moi-même M. le duc de Veimar s'en moquer, en disant que rien n'étoit plus facile durant les glaces; et lorsque nous eûmes repassé le Rhin à Manheim avec l'armée du Roi, Son Altesse étant demeurée derrière et une grande gelée étant revenue, dans la créance qu'il eut qu'elle continueroit, il eut

dessein d'aller reprendre Philisbourg, et ne mettoit point en doute du tout de l'emporter; mais la gelée cessa tout d'un coup, et rompit cette entreprise si digne de ce grand prince, et qui auroit couvert de confusion ceux qui se mêlent de juger de si loin des choses de la guerre.

N'ayant rien dit sur ce sujet qui ne soit très-véritable, je pense avoir pleinement fait connoître la fausseté de ce qu'on n'a pu que par ignorance, par envie ou par malice, dire au désavantage de M. Arnauld touchant Philisbourg. Mais pour faire voir, par quelqu'une de ses actions dans la guerre, que son courage, sa conduite et son ordre le rendoient digne des plus grands emplois, je crois devoir rapporter de quelle sorte il agit dans la prise d'Ager en Catalogne durant la campagne de 1647, qu'il y servit sous M. le prince. Son Altesse ayant jugé important de reprendre cette place que les ennemis avoient prise avant avec une armée de six mille hommes et après un assez long siége, elle envoya M. Arnauld l'assiéger avec douze cents hommes seulement, mais avec assurance de le fortifier de beaucoup plus de troupes, et d'y aller même en personne s'il étoit besoin, plutôt que de manquer cette entreprise. M. Arnauld pressa de telle sorte la place, et fit mettre si promptement en batterie deux canons que l'on trouva moyen de conduire à travers les montagnes, qu'ils firent brèche, mais une brèche peu raisonnable. Et comme il avoit disposé toutes choses pour l'exécution du dessein qu'il avoit formé de surprendre les ennemis, et qu'il n'avoit communiqué à personne, il tint conseil de guerre seulement pour la forme; et sans faire

sommer les assiégés, ni battre la moindre chamade, il fit aussitôt donner l'assaut, et emporta ainsi la place : ce qui auroit été impossible s'ils eussent été préparés à le soutenir, puisque, même dans une telle surprise, ils firent toute la résistance que l'on pouvoit attendre de gens de cœur. Dès le commencement de l'assaut, les dames qui s'étoient retirées de la campagne dans cette place, et toutes les autres principales femmes de la ville, s'étoient jetées et enfermées dans la grande église. M. Arnauld en ayant fait ouvrir les portes après la prise de la place, le curé revêtu de son étole, et tenant le Saint-Sacrement entre ses mains, se présenta suivi des autres ecclésiastiques, et toutes ces femmes étoient à genoux derrière eux en l'état que l'on peut s'imaginer. M. Arnauld les assura tous qu'ils n'auroient point de mal, leur ordonna de ne bouger de là jusqu'à ce qu'il les en allât tirer, fit refermer les portes de l'église, et mit devant un corps-de-garde. Il fit ensuite publier un ban par lequel il permettoit aux soldats de piller durant trois heures, avec défense, sur peine de la vie, de faire aucune violence à personne. Ces trois heures étant passées, il fit sortir tous ces soldats hors de la ville avec leur butin, à la réserve de ce qui étoit nécessaire pour la garde de la place, alla retirer de l'église toutes ces femmes, les renvoya dans leurs maisons, et fit ouvrir toutes les boutiques. Sur la première nouvelle qu'eut M. le prince que la place avoit été emportée d'assaut, il vint à l'heure même, trouva les soldats hors des portes, qui partageoient leur butin avec grande joie, et, étant entré dans la ville, vit les dames aux fenêtres qui crioient : *Vive son Altesse!* et toutes les boutiques ouvertes comme en pleine

paix, et comme s'il ne fût point arrivé de changement. Son Altesse n'en fut pas moins satisfaite que surprise; et je n'ai pas, ce me semble, eu tort de dire qu'une action de tant de courage, de conduite et d'ordre tout ensemble, ne peut partir que d'un homme dont le mérite n'est pas ordinaire.

M. Arnaud d'Andilly.

Après avoir parlé de mon aïeul paternel, de mon père, de mes sept oncles paternels, de leurs enfans et de mes frères, il faut donc maintenant parler de moi puisque l'on m'y contraint.

Il ne se peut rien ajouter aux soins que mon père, qui étoit, comme je ne saurois me lasser de le dire, le meilleur père du monde, prit de mon éducation. Il ne voulut pas me mettre au collége, parce qu'il savoit trop combien l'on y apprend de choses que l'on seroit heureux de n'avoir point sues; mais il me choisit pour précepteur M. Lambin, fils de celui dont le nom est si célèbre parmi les savans, et qui ne cédoit point à son père dans la connoissance des belles-lettres, particulièrement dans la pureté des langues grecque et latine. Il n'y eut point d'exercices que mon père ne me fît aussi apprendre par les plus excellens maîtres.

Celui de mes oncles dont j'ai parlé, qui mourut à vingt-sept ans lorsqu'il étoit sur le point d'entrer dans la charge de secrétaire d'Etat, avoit une telle passion pour moi, qu'il disoit ne se vouloir point marier parce qu'il me considéroit comme son fils, et qu'il n'en désiroit point d'autre. Ainsi je ne faisois

qu'entrer dans ma troisième année qu'il vouloit m'avoir auprès de lui ; mais mon père ne se pouvant résoudre à consentir que je le quittasse sitôt, ils me partagèrent entre eux. Je passois toute la matinée à étudier et à faire mes exercices ; à onze heures je montois à cheval et allois chez mon oncle. Il m'entretenoit de mille belles choses devant et après le dîner, et lorsqu'il sortoit pour aller trouver M. de Sully, il me laissoit dans son cabinet pour y voir les papiers de diverses affaires qui me pouvoient former l'esprit, et lui en rendre compte quand il revenoit. Le soir, il me faisoit accompagner par ses gens et remener chez mon père, ce qui continua jusqu'à sa mort, arrivée, comme je l'ai dit, en 1602.

Un peu après, et dans cette même année, M. de Sully alla ambassadeur extraordinaire en Angleterre. Je partis pour faire ce voyage, mais je demeurai à Montreuil, malade à la mort de la petite vérole, et l'extrême bonté de mon père me sauva, après Dieu, la vie ; car dans le moment qu'il en reçut la nouvelle par un courrier exprès, il me vint trouver avec un excellent médecin et chirurgien, et fit en carrosse avec des chevaux qu'il relayoit partout où il en pouvoit trouver autant de diligence que la poste.

En l'année 1604, mon oncle l'intendant, qui ne m'aimoit pas moins que cet autre oncle que j'avois perdu, désira si fort de m'avoir auprès de lui, que mon père ne put le lui refuser, et en 1605 le roi Henri-le-Grand l'ayant, comme je l'ai dit, fait intendant des finances, j'exerçai dès ce jour-là sa première commission, quoique je n'eusse que seize ans.

Après la mort du roi Henri-le-Grand en 1610,

M. de Sully étant sorti des finances en 1611, on établit des directeurs des finances pour faire la charge de surintendant, dont M. Arnauld l'intendant fut un de ceux qui travailloient le plus. La reine-mère Marie de Médicis, alors régente, alloit d'ordinaire au conseil des finances, et quand le feu Roi commença à croître, il y alloit aussi. Comme mon oncle étoit extrêmement considéré de la Reine et des ministres à cause de son extrême capacité, j'avois l'avantage que nul autre à l'âge que j'avois alors n'a jamais eu, d'entrer dans ce conseil, et d'y demeurer tant qu'il duroit derrière les chaises du Roi et de la Reine à voir opiner, ce qui ne me donnoit pas une petite connoissance des affaires.

Pour me former davantage l'esprit, mon oncle ne se contentoit pas de me faire faire des extraits de quelques-unes des affaires les plus importantes dont il étoit chargé; mais il me les faisoit rapporter devant les plus anciens de messieurs du conseil avec lesquels il étoit commissaire pour ces mêmes affaires, et les rapportoit lui-même ensuite dans le conseil sur mes extraits.

En 1613 mon père désira de me marier, quoique je n'eusse que vingt-quatre ans; et comme les hommes donnent beaucoup à l'espérance, et que l'on me voyoit en état de pouvoir prétendre à une assez grande fortune, je puis dire sans vanité que j'ai refusé des partis riches, parce que ce n'étoit pas le bien que je considérois principalement. Mais M. de La Boderie n'ayant qu'une fille unique, mon père et mon oncle l'intendant me proposèrent d'y songer, et il me fut bien facile de le désirer, puisqu'il n'y avoit rien dans cette alliance, tant du côté de M. que de madame de

La Boderie et de mademoiselle leur fille, qui ne dût me la faire souhaiter; car M. de La Boderie étoit un homme d'un mérite si extraordinaire, que l'on n'en voyoit point en France si capable que lui de remplir dignement la place de M. de Villeroy s'il fût venu à manquer. Il avoit passé toute sa vie à la cour et dans les négociations étrangères; ses derniers emplois avoient été l'ambassade de Flandre, et les ambassades ordinaires et extraordinaires d'Angleterre; et il n'y avoit pas seulement réussi avec une entière satisfaction du roi Henri-le-Grand, mais aussi avec celle des princes près de qui il étoit envoyé, comme on le pourra voir par les particularités que je vais dire.

Après que le roi d'Angleterre Jacques, lorsque M. de La Boderie revint de sa première ambassade auprès de lui, lui eut envoyé le présent ordinaire, il lui envoya aussi un bassin et un vase d'or, et lui manda que le roi d'Angleterre avoit envoyé à l'ambassadeur de France un présent semblable à celui qu'il avoit accoutumé de faire aux autres ambassadeurs; mais que Jacques Stuart envoyoit à Antoine de La Boderie, son bon ami, cet autre présent pour marque de son affection.

Que si ce que je viens de dire témoigne assez l'estime que ce prince avoit pour lui, en voici une autre preuve beaucoup plus grande, comme aussi de la créance qu'il avoit acquise dans l'esprit de milord Cécil, grand trésorier d'Angleterre, son principal ministre. Car lorsque M. de La Boderie fut revenu en 1610 de son ambassade, le roi Henri-le-Grand, qui se préparoit à cette grande guerre que l'on sait qu'il vouloit faire, lui dit en suite de tous les témoi-

gnages de satisfaction de ses services qu'il pouvoit désirer, qu'il falloit qu'il retournât ambassadeur extraordinaire pour une très-grande affaire, qui étoit d'employer tout le crédit qu'il s'étoit acquis dans son ambassade pour porter le roi d'Angleterre à faire avec lui une ligue offensive et défensive ; ce qu'il n'ignoroit pas être très-difficile d'obtenir d'un prince aussi pacifique qu'il étoit. M. de La Boderie partit, et dans la surprise que le roi d'Angleterre et le milord Cécil eurent de le voir retourner si promptement, lui ayant demandé ce qui le ramenoit si vite, et le leur ayant dit, ils en furent encore plus surpris. Le milord Cécil lui dit ensuite qu'il falloit mettre papiers sur table ; et pourra-t-on croire que sa manière d'agir si prudente, si habile et si sincère tout ensemble, et qui étoit si agréable à ce prince et à ce ministre, fit qu'un traité si important et si difficile fut conclu en trois jours. M. de La Boderie dépêcha aussitôt au Roi pour lui porter cette bonne nouvelle, dont il est facile de juger quelle auroit été la satisfaction qu'il auroit eue. Mais le courrier trouva ce grand prince mort, et la France accablée de douleur de l'une des plus grandes pertes qu'elle ait jamais faites.

Quant à madame de La Boderie, fille de M. Le Prévost, seigneur de Grandville, contrôleur général des finances, et d'une tante de M. le chancelier de Sillery, qui portoit comme lui le nom de Brûlart, c'étoit une femme de si grand esprit et de si grande vertu, que son mérite lui avoit acquis en Flandre et en Angleterre, dans l'esprit de l'Infante et de la Reine, une estime toute particulière. Sa Majesté Britannique, lorsqu'elle prit congé d'elle, lui dit, entre

autres témoignages de sa bienveillance, que quand il ne lui resteroit que le fil de perles qu'elle portoit, elle le partageroit avec elle. Et cette princesse lui a écrit plusieurs fois depuis son retour en France. M. de La Boderie m'a souvent dit qu'il n'est pas croyable combien les habitudes qu'elle avoit auprès de ces princesses lui servoient dans ses ambassades.

Pour le regard de mademoiselle de La Boderie, qui n'avoit alors que quatorze ans, je me contenterai de dire qu'elle avoit toutes les qualités qui peuvent rendre aimable et estimable une personne de cet âge.

Il n'y a donc pas sujet de s'étonner que je désirasse beaucoup ce mariage; mais les mêmes raisons qui m'y portoient faisoient que les plus riches de Paris et hors de Paris, des personnes de fort grande qualité y pensoient aussi; et comme ni mon père ni moi n'aurions voulu pour rien au monde prendre le hasard d'un refus, nous ne pouvions nous résoudre à en faire la proposition. Mais M. de La Boderie y donna bientôt sujet; car, me voyant tous les jours dans le conseil, il jeta les yeux sur moi pour exécuter le dessein qu'il avoit toujours eu de choisir un gendre tel qu'il le désiroit, disant qu'il aimoit beaucoup mieux que Dieu ne lui eût donné qu'une fille qu'un fils, parce que s'il n'avoit eu qu'un fils il lui auroit fallu le garder tel qu'il seroit, au lieu qu'il choisiroit pour sa fille un gendre selon son cœur. Ainsi il me dit au Louvre dans le conseil : « Je m'en « vais à Pomponne pour quelques jours; je vous prie « de m'y venir voir, et de vous assurer que personne « n'y sera si bienvenu. » Ces paroles d'un homme si sage me faisant connoître ce qu'il avoit dans l'esprit,

je fus à Pomponne ; et il ne se contenta pas de me recevoir, aussi bien que madame de La Boderie, avec des témoignages d'affection tout extraordinaires, mais il me dit qu'il vouloit aller à Andilly, et y mener sa fille. On peut juger quelle fut ma réponse à une civilité si obligeante. Peu de jours après je l'accompagnai à Andilly, et madame et mademoiselle de La Boderie que j'eus le loisir d'entretenir ce jour-là à mon aise, étant en carrosse auprès d'elle. Mon père et ma mère les reçurent de la manière que l'on peut s'imaginer. Jamais visite ne se passa avec plus de témoignages d'estime et d'affection de part et d'autre.

Comme madame de Mareuil, mère de M. le marquis de Fontenay, qui étoit ma parente, ne me faisoit pas moins l'honneur de m'aimer que si j'eusse eu celui d'être son propre fils, et me donnoit toujours en écrivant cette qualité, nous n'avions pu, mon père et moi, ne lui point dire la pensée que nous avions pour ce mariage, et elle l'avoit extrêmement approuvé. Ainsi je lui rendis compte de tout ce qui s'étoit passé, et alors ni elle ni mon père, ni mon oncle l'intendant, ne doutèrent plus qu'il ne fallût faire la demande. Elle voulut s'en charger, et l'ayant faite, M. de La Boderie lui répondit avec cette grâce et cette civilité que je n'ai jamais vue plus grande en nul autre, qu'elle pouvoit juger du plaisir qu'elle lui faisoit de lui demander sa fille pour moi, puisqu'il étoit prêt de me demander pour sa fille.

Ainsi le mariage étant résolu, et les articles dressés, la difficulté ne fut pas à en demeurer d'accord, mais à déclarer ce que chacun désiroit ; et sur cette contestation ils furent signés en blanc de part et d'autre,

dont je crois qu'il ne s'est guère vu d'exemples, et ils ne furent remplis que lorsqu'il fallut dresser le contrat, par lequel mon père me donna la terre d'Andilly, et celles de Pomponne et de La Briotte furent assurées à mademoiselle de La Boderie.

Peut-on s'étonner que Dieu ait donné sa bénédiction à un mariage fait de la sorte ? et me blâmera-t-on d'avoir rapporté si au long des particularités qui peuvent faire connoître à mes enfans la différence qui se rencontre entre cette source de leur naissance et ces mariages ordinaires, dont il n'est pas étrange que la plupart aient des suites si malheureuses, puisqu'ils n'ont pour principe que des intérêts de fortune, que l'on n'y considère ni la race, ni la vertu, ni le mérite, et qu'au lieu de ne penser qu'à trouver son bonheur dans une union si sainte qu'elle représente celle de Jésus-Christ avec l'Eglise, on n'y cherche que du bien ?

Nulles paroles ne peuvent exprimer la douceur dans laquelle j'ai vécu avec M. de La Boderie. Jamais père n'aima plus un fils; jamais fils n'honora plus un père, et ne s'étant jamais vu trois hommes vivre dans une plus étroite amitié que lui, mon père et mon oncle l'intendant vivoient ensemble. Nul plaisir ne peut être plus grand que celui que j'avois de voir ces trois personnes, d'une capacité tout extraordinaire, agiter dans leurs entretiens les plus grandes affaires avec une pénétration d'esprit et une force de jugement qui auroit donné de l'étonnement aux plus habiles.

Comme ce Mémoire n'est fait que pour mes enfans, je ne craindrai point d'y mettre une particularité qui n'est pas, ce me semble, une petite preuve de la ma-

nière dont il a plu à Dieu de m'unir avec M. de La Boderie. Ayant été marié, comme je l'ai dit, en 1613, le Roi fit l'année suivante le voyage de Bretagne, où le conseil des finances suivit Sa Majesté, et M. de La Boderie demeura dans le conseil resté à Paris. Quoique je n'eusse jamais alors fait de vers, mon affection pour M. de La Boderie me mit dans l'esprit d'écrire sa vie en vers. J'en fis en carrosse huit cents en huit jours que je lui envoyai de Nantes; et, dans le temps qu'il les reçut, il faisoit de son côté et moi du mien, sans que nous sussions rien du dessein l'un de l'autre, sa vie en vers pour me l'envoyer. J'ai encore écrit de sa main ce qu'il en avoit fait, et qui montre jusqu'à quel point il auroit excellé dans la poésie s'il eût continué à s'y exercer, comme il avoit commencé en sa jeunesse, en même temps que le cardinal du Perron, son intime ami. Il témoigna une grande joie de ce qu'ayant discontinué pendant tant d'années de faire des vers, et moi n'en ayant encore jamais fait, nous nous étions rencontrés dans une même pensée.

Mon bonheur de passer une vie si agréable avec un homme d'un tel mérite et d'une si rare bonté ne dura guère. Il mourut entre mes bras sur la fin de l'année 1615, n'étant âgé que de soixante ans; et l'on peut juger combien une telle perte me fut sensible.

Le Roi étoit en ce même temps dans le voyage pour son mariage, dont il ne revint à Paris que le 16 mai 1616; et lorsqu'il en étoit parti, le 17 août 1615, pour le commencer, le trouble étoit si grand dans l'Etat qu'il y avoit tout à craindre, même pour Paris, parce que les troupes des princes qui avoient formé un grand parti, s'assembloient déjà assez proche de cette capi-

tale du royaume ; et néanmoins la reine-mère Marie de Médicis ne put se résoudre à différer ce voyage.

On ne peut témoigner plus d'estime et de confiance que Sa Majesté fit connoître dans cette rencontre en avoir pour M. Arnauld l'intendant, puisque ce fut en effet sur lui qu'elle se reposa de la principale conduite des affaires dans Paris, et du soin de pourvoir à tant de dépenses qui pressoient de tous côtés, et particulièrement pour l'armée du Roi commandée par M. le maréchal de Bois-Dauphin : elle lui laissa pour ce sujet la disposition des 1,300,000 livres qui restoient dans la Bastille des 5,000,000 que le roi Henri-le-Grand y avoit mis.

M. Arnauld étant donc demeuré avec ce pouvoir, il fit tout ce qu'il put pour faire que M. de Liancourt, gouverneur de Paris, et M. de Verdun, premier président du parlement, vécussent en bonne intelligence; et cela lui réussit durant quelques jours : mais ils se rebrouillèrent aussitôt ; et ainsi nul d'eux ne pouvant aller chez l'autre, ni demeurer d'accord du rang de leurs signatures, il fallut faire toutes les expéditions doubles, et il les signoit avec eux. Feu M. le cardinal de Retz, qui n'étoit alors qu'évêque de Paris, étoit de ce petit conseil, comme aussi M. Molé, procureur général, et depuis garde des sceaux ; et M. le président de Chavry, intendant des finances, en fut aussi durant quelques jours, après lesquels il alla au voyage.

Je faisois en leur présence, sur le bout de la table, toutes ces lettres et ces expéditions, dont le nombre étoit presque incroyable, parce qu'une partie des villes d'alentour de Paris étant menacées et dépourvues de toutes les choses nécessaires pour leur dé-

fense, et l'armée des princes étant venue jusqu'à Dammartin, on avoit recours de toutes parts à ce petit conseil, qui étoit aussi obligé de pourvoir en même temps à plusieurs choses nécessaires pour l'armée du Roi.

La Reine-mère, ayant été informée de la manière dont j'avois servi, me fit l'honneur de m'envoyer, lorsqu'elle étoit encore dans son voyage, un brevet de la première pension que j'aie eue du Roi. Je lui en rendis mes très-humbles remercîmens à Etampes, où je fus avec mon oncle l'intendant la trouver à son retour.

Il ne se peut rien ajouter à la satisfaction qu'elle témoigna avoir de ces services, non plus qu'à la bonté avec laquelle elle reçut mes remercîmens.

J'avois alors un si grand accès auprès du feu Roi, que, dès long-temps avant, Sa Majesté me chargeoit de solliciter les expéditions des gratifications qu'elle désiroit pour les personnes qu'elle affectionnoit ; et comme mon oncle l'intendant étoit extrêmement prévoyant, et qu'il jugeoit que l'inclination qu'il témoignoit pour messieurs de Luynes les pourroit porter un jour à une grande faveur, il m'avoit conseillé de faire amitié avec eux, et je n'y avois pas eu grande peine, parce qu'ils furent bien aises d'avoir quelqu'un qui les pût servir comme je faisois de tout mon pouvoir. Ainsi j'étois en ce temps-là leur meilleur ami, et ce fut moi qui dans la suite leur donnai M. Deageant, qu'ils ne connoissoient point du tout, pour prendre soin de leurs affaires ; ce qui a fait toute sa fortune, et dont il m'a été très-ingrat.

Quant à messieurs de Luynes, je pense devoir,

avant que de passer outre, dire de quelle sorte ils ont répondu à cette grande amitié qu'ils m'avoient promise. M. de Luynes, depuis connétable, qui étoit l'aîné, ne s'en souvint plus dès le moment qu'après la mort de M. le maréchal d'Ancre il se trouva élevé à une si grande faveur. M. de Cadenet, depuis duc de Chaulnes, m'a toujours payé de belles paroles ; et M. de Brantes, depuis duc de Luxembourg, qui avoit beaucoup de cœur, m'a aimé tendrement et constamment jusqu'à sa mort.

Sur la fin de 1616, mon oncle l'intendant, qui, comme je l'ai dit ailleurs, ne m'aimoit pas moins que si j'eusse été son propre fils, résolut de me donner sa charge d'intendant des finances, et m'en passa une démission par devant notaires, qu'il me mit entre les mains, voulant se réserver seulement une place au conseil, dans lequel sa grande capacité le rendoit si considérable, qu'une charge particulière ne lui étoit point nécessaire pour y demeurer avec beaucoup d'honneur. Et la veille de sa mort, dont je parlerai dans la suite, il me mena au sortir du conseil sur le quai du Louvre, où il me témoigna l'impatience qu'il avoit d'exécuter ce dessein, et de me voir dans l'exercice de sa charge.

Cependant le maréchal et la maréchale d'Ancre avoient si bien mis M. Barbin dans l'esprit de la Reine-mère, que, sur la fin de 1616, il n'exerçoit pas seulement la charge de surintendant des finances sous le nom de contrôleur général, mais étoit plus puissant que nul autre dans les affaires. Il n'avoit point d'acquis ; mais c'étoit un homme d'un très-grand sens et très-judicieux, qui avoit les mains très-nettes, et

qui ne se prévenoit point ; ce qui est une qualité si rare que je l'ai remarquée en peu de personnes. Comme il étoit nouveau dans la conduite des finances, il supplia la Reine-mère de commander à M. Arnauld l'intendant de l'y assister, et tous deux ensemble me chargèrent de travailler non-seulement à l'état général des finances pour 1617, mais aussi à tous les états qui en dépendent, et que l'on nomme les états de l'épargne, tels que sont les états des maisons royales, des fermes et généralement tous les autres, n'y ayant point d'article de l'état général des finances qui ne soit la matière d'un état particulier ; ainsi le nombre en étant si grand, on étoit souvent fort avant dans l'année courante avant que tous ces états de la même année fussent dressés. Mais lorsque j'eus reçu cet ordre, je m'en allai chez M. de Beaumarchais, trésorier de l'épargne, qui entroit en charge en l'année suivante, et y travaillai de telle sorte avec lui et M. Barbin son premier commis, que, le premier jour de janvier 1617, je portai à M. Barbin tous ces états au net.

Au commencement de cette même année 1617, la Reine-mère étant pressée par les Suisses de leur faire payer les sommes accoutumées sur ce qui leur étoit dû à cause de leurs services passés, et les finances étant alors très-épuisées, pour y satisfaire elle demanda à M. de Bassompierre, colonel général des Suisses, et à M. Arnauld ce que l'on pouvoit ménager sur cela, et leur dit qu'on lui avoit donné avis que l'on en pouvoit tirer quelques lumières par la vérification du compte de 1608, que M. Chomel, trésorier des ligues suisses, avoit à rendre. En suite de cet ordre, M. de

Bassompierre et M. Arnauld l'intendant me dirent de travailler à la vérification de cet état, qui n'étoit pas une chose qu'ils pussent faire parce qu'il falloit trop de temps pour s'y employer avec exactitude, y ayant tel article qui obligeoit seul à voir six mille quittances pour en pénétrer le fond. J'y travaillai en sorte que je fis voir clairement le moyen d'épargner au Roi près de 100,000 écus par an, sans donner aucun mécontentement aux Suisses. En quoi je puis protester avec vérité n'avoir eu dessein de nuire à personne, mais seulement d'agir selon ma conscience, dans cette occasion comme en toutes les autres. Cela m'attira néanmoins la haine de M. de Castille, gendre de M. le président Jeannin, alors de retour de son ambassade de Suisse, en la présence duquel et de M. le président Miron, nommé pour lui succéder à cette ambassade, cet état fut rapporté dans un conseil tenu chez M. Barbin, et copie de mes mémoires donnée à M. Miron pour l'informer de la manière dont on pourroit ménager l'argent du Roi.

Le 24 avril 1617, le Roi ayant fait tuer le maréchal d'Ancre, et envoyé ensuite la Reine-mère à Blois, il rappela M. le chancelier de Sillery pour chef du conseil, rendit les sceaux à M. du Vair, a ppela aussi M. de Villeroy, relégua en Avignon M. de Richelieu, lors évêque de Luçon et secrétaire d'Etat, depuis cardinal, et envoya M. Barbin prisonnier au Fort-l'Evêque, d'où il fut transféré à la Bastille; et toute la faveur et le crédit passèrent en un moment à M. de Luynes, qui avoit eu la principale part dans le dessein de la mort du maréchal d'Ancre; car M. de Vitry, qui fut ensuite maréchal de France, n'y avoit eu que celle

qu'il lui avoit donnée ; et M. de Modène, parent de M. de Luynes, M. Deageant, dont j'ai ci-devant parlé, et M. Tronçon, étoient ceux qui avoient principalement été informés du secret ; mais nul autre, pour ce qui étoit de mettre la main à la plume, n'y avoit tant travaillé que M. Deageant ; et c'est ce qui fit sa fortune, et lui donna tant de part dans les affaires, qu'il fut non-seulement ministre, sans en porter le nom, mais celui de tous qui agissoit davantage, sa faveur étant si grande, que les ambassadeurs ne se contentoient pas de traiter avec lui ; ils rendoient même des visites à sa femme, quoiqu'elle fût si peu habile que l'ambassadeur de Venise lui parlant un jour de la grandeur de la République, elle lui dit, dans la créance que c'étoit une femme, *qu'il faudroit en faire le mariage avec M. le duc d'Orléans.*

Le 14 octobre de la même année 1617, M. Arnauld l'intendant étant mort subitement d'une veine qui se rompit, M. le chancelier de Sillery, M. de Villeroy et M. le président Jeannin dirent au Roi, ce dernier portant la parole, qu'ils croyoient que Sa Majesté ne pouvoit mieux faire que de me donner la charge de mon oncle ; et comme j'ai cette obligation à la mémoire du feu Roi qu'on ne lui a jamais rien proposé pour moi qu'il n'ait agréé, Sa Majesté n'eut point de peine à l'accorder, et M. de Luynes qui me témoignoit avant tant d'amitié eut honte de s'y opposer, quoique, comme je l'ai dit, il eût bientôt oublié toute celle qu'il m'avoit promise. Ainsi la chose passa pour faite ; mais elle ne tarda guère à être traversée d'un côté auprès de M. de Luynes par une infinité de personnes qui lui dirent que ses intérêts ne s'accordoient

pas à mettre dans les finances un homme aussi scrupuleux que je l'étois, et d'autre côté, par M. et madame de Castille auprès de M. le président Jeannin par la raison que j'ai dite; en quoi ils eurent de la peine, parce que M. le président Jeannin, qui étoit un homme de très-grand mérite, et si désintéressé qu'il n'a seulement jamais pensé à s'enrichir dans les finances, aimoit les gens de bien, avoit été fort ami de M. de La Boderie, à cause de la correspondance qu'ils avoient eue durant leurs grandes négociations pour le service du Roi, et parce qu'il avoit été aussi fort ami de mon oncle l'intendant, et m'avoit toujours témoigné beaucoup d'affection : mais enfin on lui dit tant de choses contraires à la vérité sur mon sujet, qu'il a paru depuis sa mort par ses mémoires imprimés qu'il s'étoit laissé persuader que j'avois rendu de mauvais offices auprès du feu Roi à M. de Castille pour avoir sa charge : ce qui est la plus grande fausseté du monde et la plus évidente; puisque, d'un côté, je puis protester devant Dieu de n'avoir de ma vie parlé de M. de Castille au feu Roi, et que, de l'autre, pouvant si justement prétendre à la charge de mon oncle, je n'avois nul besoin de penser à celle de M. de Castille, quand même je ne serois pas incapable, comme je suis, d'agir d'une manière si basse. Je n'eus pas plutôt vu ces mémoires que je m'en plaignis hautement. Messieurs ses petits-fils, fils de M. de Castille, firent refaire cette feuille; et M. Jeannin, trésorier de l'épargne, que j'estime et honore sans l'avoir jamais vu, est extrêmement ami de mon fils de Pomponne, et parent de ma belle-fille.

M. de Luynes m'étant donc contraire, au lieu qu'il

n'y avoit rien que je ne dusse attendre de lui, il me payoit toujours de belles paroles, et crut enfin avoir trouvé un moyen de ruiner mon affaire sans qu'il parût en être la cause. Ce fut que sur la fin de la même année 1617, le Roi allant tenir à Rouen une assemblée de notables dont l'ouverture se fit le 4 décembre, dans laquelle l'ordre étoit que le Roi leur faisoit des propositions sur lesquelles ils lui donnoient leurs avis, et la suppression de plusieurs charges étant l'une des propositions, il crut qu'il lui seroit facile par ce moyen de faire que l'assemblée demanderoit la suppression de la charge de mon oncle ; mais la chose réussit au contraire, car comme j'étois très-particulièrement connu de la plupart de ces députés, et qu'ils avoient une très-grande estime pour la mémoire de feu mon oncle et pour le mérite de mon père, M. le cardinal du Perron, président de l'assemblée, et quatre autres, résolurent chacun en particulier, sans s'en être communiqué, de proposer dans l'assemblée de supplier le Roi de me donner cette charge, et de fonder leur demande sur ce que le rétablissement de l'ordre dans les finances étant l'un des principaux fruits que l'on devoit espérer de l'assemblée, on feroit en vain des réglemens sur ce sujet, si l'on ne choisissoit des personnes d'une capacité et d'une probité éprouvées pour les faire observer, et qu'ainsi Sa Majesté ne pouvoit jeter les yeux sur nul autre dont elle pût s'assurer davantage que de moi d'être bien servie dans un tel emploi. Ce que je viens de dire se devant exécuter l'après-dînée du même jour que mes ennemis en eurent avis, ils n'en prirent pas seulement l'alarme, mais la donnèrent de telle sorte à

M. de Luynes, qu'il envoya à l'instant M. de Modène me conjurer avec toutes les instances imaginables de prier ceux qui devoient faire cette proposition de ne la point faire, sur la parole qu'il me donnoit de me faire expédier dès le soir même un brevet d'assurance de la charge; en quoi je rendrois un grand service à Sa Majesté, parce que l'ordre de l'assemblée étant seulement qu'elle répondoit aux propositions de Sa Majesté, ce seroit renverser cet ordre si l'assemblée, au lieu de répondre sur ces propositions, en faisoit elle-même à Sa Majesté. M. de Modène me rencontra avec M. le colonel d'Ornano, depuis maréchal de France, qui étoit l'un des hommes du monde qui m'a le plus véritablement aimé; et sur la difficulté que je faisois d'empêcher moi-même une chose qui m'étoit si honorable, il pressa de telle sorte M. le colonel, qui ne s'intéressoit pas moins que moi-même dans ce qui me regardoit, qu'il me conseilla de le faire. Je fis ce que l'on désiroit de moi, et y ai depuis eu grand regret, rien ne me pouvant être plus glorieux que cette proposition, quand même l'injustice de M. de Luynes en auroit empêché l'effet. Le soir qu'il me devoit donner ce brevet, il me remit au lendemain, et du lendemain au lendemain durant ce peu de jours que dura encore cette assemblée, et me dit enfin que cela se feroit à Gaillon au retour du Roi; mais il me manqua à Gaillon, de même qu'il avoit fait à Rouen, et tira toujours ainsi de long en me repaissant de belles paroles et de belles espérances.

Au mois de mars de l'année suivante, 1618, on découvrit une entreprise que M. Barbin, prisonnier à la Bastille, avoit faite pour sortir la Reine-mère de Blois,

où elle étoit comme prisonnière. Cette affaire étant très-importante à cause des personnes de qualité qui s'y trouvoient mêlées, on choisit trois conseillers d'Etat pour en instruire le procès. Ce furent M. le président de Bailleul, M. l'Avocat et moi; et parce qu'on ne voulut pas se confier à un greffier, et qu'ainsi il falloit que ce fût l'un des commissaires mêmes qui tînt la plume, ce fut à moi à la prendre comme étant le plus jeune. A mesure que nous avancions dans cette affaire, nous en faisions le rapport au ministre chez M. le chancelier, où M. de Luynes se trouvoit, puis on la rapporta devant le Roi. Elle fut ensuite envoyée au grand-conseil pour la juger, comme il fit, et cette compagnie témoigna n'avoir point vu de procès mieux instruit.

J'estime devoir marquer sur ce sujet une particularité que les gens de bien n'auront pas désagréable. L'un des principaux chefs contre M. Barbin étoit que les mémoires écrits de sa main portoient ce que l'on devoit faire si le Roi tomboit malade, parce que *inquirere in vitam principis* passe pour un crime: mais il avoit ajouté par parenthèse: *Ce qu'à Dieu ne plaise;* et ces mots étoient sans doute pour lui une grande justification. Néanmoins lorsque je l'interrogeois, ce que ces messieurs me laissoient le plus souvent faire, à cause que tenant la plume j'avois la mémoire plus fraîche des interrogatoires et des réponses, M. Barbin reconnut qu'il avoit écrit ces mots: *Si le Roi tombe malade;* mais il oublia d'ajouter ces mots: *Ce que Dieu ne veuille,* quoiqu'ils fussent écrits de sa main, comme le reste, dans la pièce originale que j'avois entre les mains. Sur quoi jugeant

combien cette omission pouvoit être préjudiciable, à cause que cet interrogatoire devant être lu devant le Roi, ces mots qui parloient de sa maladie n'étant point adoucis par une parenthèse si importante pourroient frapper son esprit, je crus être obligé en conscience de les y ajouter, et le fis, parce que la justice veut que des commissaires soient aussi exacts à rapporter ce qui est à la décharge qu'à la charge des accusés.

Il faut maintenant passer à une autre affaire assez importante. Chacun sait que M. le maréchal de Bouillon, père de M. de Turenne, qui étoit l'un des plus grands capitaines et des plus habiles hommes de son temps, avoit plus contribué que nul autre à faire le prince Palatin roi de Bohême; et cette grande affaire, qui fut depuis terminée par la bataille de Prague, faisoit alors un grand mouvement dans l'Empire. En ce même temps, M. d'Epernon étant à Metz, le Roi fut averti qu'il se passoit un grand commerce entre M. de Bouillon et lui; et d'un autre côté, les huguenots remuoient fort dans le Béarn, ce que l'on croyoit fomenté par M. de Bouillon, que tout le monde considéroit comme l'homme du royaume le plus capable de former, de conduire et de soutenir un grand parti. Car, jusqu'alors, M. le duc de Rohan, qui fut depuis chef et un si habile chef du plus grand parti et du plus difficile à étouffer qui se soit vu de nos jours, n'avoit point e core donné sujet de penser qu'il eût ce dessein, mais étant à la cour, et paroissant être bien avec M. de Luynes, qui s'étoit allié dans sa maison en épousant la fille de M. le duc de Montbazon.

Les choses étant en cet état, M. de Bouillon écrivit

une grande lettre à M. Deageant, qui, comme je l'ai dit, avoit alors plus de part que nul autre dans les affaires et faisoit toutes les fonctions de ministre. Cette lettre, qui étoit un véritable manifeste, remplie de beaucoup de plaintes, et par laquelle il témoignoit ouvertement un grand mécontentement, ayant été lue dans le conseil d'en-haut, on la trouva si importante que l'on jugea à propos que ce fût le Roi lui-même qui y fît réponse, et non pas M. Deageant. Comme personne n'ignoroit que j'avois été cause de la fortune de M. Deageant, par la connoissance que j'avois donnée de lui à M. de Luynes, et qu'ainsi il lui importoit de cacher les sujets qu'il me donnoit d'être mécontent de lui, et que d'ailleurs il désiroit fort que je le soulageasse en plusieurs rencontres, il n'y avoit point de soins qu'il ne prît pour conserver les apparences de l'amitié qu'il auroit dû avoir pour moi : ce qui faisoit paroître aux yeux du monde que je pouvois beaucoup auprès de lui, nul autre n'y ayant un si grand accès : il me pria de faire cette réponse du Roi à M. de Bouillon dont il avoit été chargé. Je la fis, et tâchai de faire parler le Roi en roi, comme j'ai toujours fait dans tant de dépêches importantes auxquelles je me suis trouvé obligé de travailler en diverses occasions et par divers engagemens, parce qu'il n'y a point en cela de plus grand défaut que de manquer à *induere personam principis*. M. Deageant lut au Roi cette réponse, comme l'ayant faite, en présence de tous les ministres. On n'y changea pas un seul mot. Elle fut envoyée, et M. de Bouillon y fit une réponse la plus soumise du monde. Il me souvient qu'il y avoit entre autres choses ces mêmes paroles :

Quand mon maître parle il lui suffit de dire : Je le veux. On trouvera parmi mes papiers la copie de toutes ces lettres.

Quelque temps après, un gentilhomme huguenot, nommé M. de Chandion, homme de grande négociation, revenant de Sedan, dit au Roi que M. de Bouillon lui avoit dit que s'il plaisoit à Sa Majesté de lui envoyer quelque personne de confiance, il pourroit lui faire savoir beaucoup de choses importantes à son service. Le Roi et les ministres ayant cru cette occasion avantageuse pour reconnoître en quelle assiette étoit l'esprit de M. de Bouillon, dont il étoit à désirer de savoir les sentimens dans la conjoncture présente des affaires, Sa Majesté résolut d'envoyer vers lui; et lorsqu'il s'agit du choix de la personne qui y seroit propre, M. le chancelier de Sillery dit qu'il croyoit que nul autre ne pouvoit mieux que moi s'acquitter de cette commission. Ainsi le Roi écrivit de sa main à M. de Bouillon que sur ce que lui avoit dit M. de Chandion il m'envoyoit le trouver, et qu'il pouvoit prendre une entière créance en moi. Je partis en poste le 8 septembre 1618; et M. de Bouillon, avant que d'avoir ouvert la lettre que je lui présentai, témoigna de la joie de mon arrivée; mais, après l'avoir lue, il demeura extrêmement surpris et me dit : « Monsieur, je n'ai point chargé M. de Chandion de « faire une telle proposition au Roi; et, s'il soutient « le contraire, il est gentilhomme, je me couperai la « gorge avec lui. » Comme je n'eus pas peine à juger que ce qui faisoit parler M. de Bouillon de la sorte étoit la crainte de se trouver engagé à dire beaucoup de choses sur lesquelles il n'avoit pas envie de s'ouvrir,

et qu'ainsi il vouloit éviter d'entrer dans une conférence qui l'embarrassoit, je lui répondis que je m'estimerois heureux d'avoir rencontré une occasion qui m'eût procuré l'honneur de le voir, mais bien malheureux d'avoir fait un voyage dont le Roi recevroit si peu de satisfaction ; que mes chevaux n'étoient pas encore débridés, et que, s'il lui plaisoit m'honorer de ses commandemens, je m'en allois partir à l'heure même. Cette réponse l'embarrassa encore davantage. Il fit de grandes instances pour m'arrêter, me dit que je ne lui ferois pas ce tort que d'être venu à Sedan sans daigner voir la place et sans y passer au moins une nuit. Mais lorsqu'il vit que j'insistois à ne demeurer pas un moment davantage, afin de le mettre dans la nécessité, ou d'entrer en discours, ou de renvoyer si brusquement un homme venu de la part du Roi, il me dit : « Monsieur, si vous voulez vous asseoir, je « vous dirai ce qui se passa entre M. de Chandion et « moi. » Ces paroles me faisant connoître qu'il s'étoit enfin résolu d'entrer en conférence plutôt que de souffrir que je partisse d'une manière si précipitée, je n'eus pas peine à faire ce qu'il me témoignoit désirer. Ainsi le discours s'engagea, et je n'ai jamais vu personne parler d'affaires plus fortement et plus agréablement tout ensemble. Le premier entretien fut de plus de cinq ou six heures de suite. Il n'y eut point d'affaires du dedans et du dehors du royaume qui n'y fussent agitées ; et comme j'en étois fort instruit, et que particulièrement en tout ce qui regardoit la France j'avois l'avantage de soutenir les intérêts du Roi, il ne me fut pas difficile de répondre par de puissantes raisons à celles qu'il m'opposoit. Il arriva

dans ce discours, par une rencontre assez remarquable, que M. de Bouillon, après avoir fait de grandes plaintes de la dureté avec laquelle on l'avoit traité, me dit : « Mais depuis quelque temps ayant « écrit à M. Deageant une grande lettre sur ce sujet, « à laquelle le Roi a voulu répondre lui-même, j'en « ai reçu une de Sa Majesté par laquelle il est vrai « qu'il me parle bien tout-à-fait en maître, mais il me « parle aussi en père, et même touchant ma religion, « d'une manière si pleine de bonté que je ne saurois « ne lui être point obligé du désir qu'il me témoigne « avoir que je changeasse. » Ainsi j'eus sujet de louer Dieu dans mon cœur de voir que cette lettre que j'avois faite n'avoit pas mal réussi. Il arriva aussi que dans le milieu de ce discours M. de Turenne, qui n'étoit alors qu'un enfant âgé d'environ dix ans, qu'il me souvient que M. son père appeloit Henri, et pour lequel il témoignoit beaucoup de tendresse, lui apporta un paquet, en lui disant que c'étoit un paquet du roi de Bohême. M. de Bouillon rougit, et résolut en même temps d'ouvrir le paquet devant moi et de me faire lire les lettres, quoique je m'en excusasse. Il se trouva qu'il n'y avoit rien de fort important.

Ce long entretien étant fini, il fallut souper, et le reste du jour on ne parla que de choses indifférentes. Le lendemain au matin j'eus encore un très-long entretien avec M. de Bouillon. Il me montra la réponse qu'il avoit rendue au Roi : elle ne pouvoit être plus soumise ni plus agréable à Sa Majesté ; et il me fit l'honneur de me dire que si je ne la trouvois pas bien ainsi, il la changeroit comme je le désirerois. Il écrivit aussi une lettre trop obligeante sur mon sujet à

mon père, pour qui il avoit une estime très-particulière.

Je revins trouver le Roi à Monceaux, et rendis compte de mon voyage à M. de Luynes, qui témoigna en être fort satisfait, M. Deageant seul étant présent. Ce même jour, comme je me croyois quitte de ma commission, M. de Sauveterre, premier valet de chambre, me vint dire que le Roi me demandoit. J'entrai dans la grande salle. Sa Majesté étoit assise, et à l'entour d'elle étoient debout M. le chancelier de Sillery, M. du Vair, garde des sceaux, M. le président Jeannin, M. de Luynes, messieurs les secrétaires d'Etat, et M. Deageant. Elle me commanda de lui rendre compte de mon voyage, et enfonça son chapeau pour m'écouter avec une très-grande attention.

Je parlai plus d'une heure et demie, et M. le chancelier de Sillery dit en de certaines rencontres : « Il « faut avouer que l'on ne pouvoit mieux répondre. » Un de ceux qui étoient présens me dit au sortir de là : « Cette action vous a trop bien réussi pour ne vous « pas nuire, par l'envie que quelques-uns en con- « cevront. » Et il est vrai que Dieu m'assista de telle sorte dans cette petite négociation, que, durant plus de deux ou trois ans après, M. de Bouillon ne fit rien dans les affaires importantes que j'avois agitées avec lui et auxquelles il avoit part, que je n'eusse dit au Roi ce que je croyois qu'il feroit, tant toutes ces matières avoient été approfondies dans les entretiens que nous avions eus.

Ce que je viens de rapporter me devoit faire croire que M. de Luynes se lasseroit enfin de manquer à la parole si précise qu'il m'avoit fait donner à Rouen par

M. de Modène, et qu'il m'avoit renouvelée lui-même à Paris. Mais, voyant qu'il continuoit toujours à ne rien tenir de ce qu'il m'avoit promis, je me résolus, la cour étant alors à Soissons au mois d'octobre de la même année 1618, de m'éclaircir entièrement une fois pour toutes de ce qu'il avoit dans l'esprit sur mon sujet; et parce qu'il évitoit de me parler à cause qu'il ne savoit que trop le sujet que j'avois d'être mécontent de lui, je priai madame sa femme, depuis duchesse de Chevreuse, de me donner moyen de lui parler. Elle me le promit, et me dit de venir le soir à son coucher, et de ne point sortir lorsque tout le monde sortiroit. Je le fis, et, n'y ayant que lui et elle, je lui parlai avec toute la force que l'on se sauroit imaginer; et, sans me payer de tout ce qu'il me put dire pour continuer à m'amuser, je finis par dire à madame sa femme, devant lui, que je lui serois toute ma vie très-obligé du moyen qu'elle m'avoit donné de connoître que je ne devois rien attendre de lui, et me retirai de la sorte.

Je ne doute point que, dans la lâcheté du siècle, plusieurs ne trouvent qu'il y eût de l'imprudence de rompre d'une telle manière avec un favori, sans considérer qu'il est aussi difficile à ceux à qui Dieu a donné beaucoup de cœur d'agir foiblement, qu'il est impossible à ceux qui en ont peu d'agir avec force, et je ne saurois croire avoir failli en cela, puisque feu mon père, ainsi que je le dirai dans la suite, l'approuva entièrement, et que M. Zamet, mon intime ami, qui étoit un homme extraordinaire, comme il sera facile de le juger par ce que je rapporterai de lui quand je parlerai de sa mort, m'embrassa diverses fois lorsque je

le lui racontai le lendemain. Il fit beaucoup plus, car le Roi partant ce jour-là pour aller coucher à Villers-Coterets, et Sa Majesté et toute sa cour allant à cheval à cause qu'il faisoit le plus beau temps du monde, il me dit : « Après avoir rompu aussi généreusement « que vous avez fait avec le favori, l'on ne me verra « d'aujourd'hui séparé de vous. » Ainsi, nous nous entretînmes durant tout le chemin jusqu'à Villers-Coterets, et là je dis à M. de Luxembourg, qui, comme je l'ai remarqué, m'a toujours constamment témoigné de l'amitié, le sujet que j'avois de me plaindre de M. de Luynes. Le lendemain que l'on vint coucher à Nanteuil, je fis presque tout ce chemin à cheval avec lui, et il me fit voir que M. de Luynes lui avoit rapporté entièrement tout le discours que j'avois eu avec lui, quoiqu'il eût été de près d'une heure, et lui avoit dit que je lui faisois grand tort de douter de son affection, puisqu'il ne pensoit pas seulement pour moi à la charge d'intendant, mais à celle de secrétaire d'Etat, et qu'il ne pouvoit attribuer la manière dont je lui avois parlé qu'à une querelle d'Allemand pour rompre avec lui. Je lui répondis que je ne voyois pas quelle apparence il pouvoit y avoir qu'il pensât pour moi à la charge de secrétaire d'Etat, dans le même temps qu'il remettoit toujours à me faire justice touchant celle d'intendant, et que, quant à cette querelle d'Allemand, il faudroit que j'eusse perdu l'esprit pour avoir fait profession avec lui d'amitié avant sa bonne fortune, et vouloir la rompre lorsqu'il se trouvoit élevé dans une si grande faveur.

Le jour d'après, étant arrivé à Paris, je rendis compte à mon père de ce qui s'étoit passé ; il m'em-

brassa, comme avoit fait M. Zamet, approuva tout ce que j'avois dit, et me parla avec une générosité qui auroit dû me confondre si j'en avois manqué en cette rencontre.

Le lendemain matin, M. le colonel d'Ornano nous vint trouver, mon père et moi, et nous dit que M. de Luxembourg l'avoit prié de nous venir dire qu'il n'y avoit rien que M. de Luynes ne voulût faire pour nous contenter, que M. de Luxembourg m'attendoit au Louvre dans sa chambre, et me pria d'y aller à l'heure même, afin qu'il me menât chez M. de Luynes, qui me confirmeroit cette parole. Nous nous regardâmes, mon père et moi; et, comme il savoit jusqu'à quel point M. le colonel me faisoit l'honneur de m'aimer, il le supplia de lui dire ce qu'il estimoit que nous devions faire. « Je ne vois pas, lui répondit-il, qu'après « que M. d'Andilly a parlé à M. de Luynes d'une ma- « nière dont nul autre peut-être n'a jamais parlé à un « favori, et que M. de Luynes ne laisse pas de vous « rechercher, il y ait lieu de délibérer d'aller trouver « M. de Luxembourg, qui, étant tout-à fait ami de « M. d'Andilly, agit avec toute l'affection que vous « sauriez désirer. » Ainsi, ne pouvant pas ne point suivre cet avis, je m'en allai avec M. le colonel trouver M. de Luxembourg, auquel je dis que, ne croyant pas avoir tort, je ne pouvois faire des excuses à M. de Luynes de la manière dont je lui avois parlé. Il me répondit qu'il ne m'en demandoit point, et me mena aussitôt le trouver. Je lui dis la même chose en différens termes en présence de madame sa femme; à quoi j'ajoutai que, s'il lui plaisoit me donner les preuves de ce que je devois attendre de l'honneur de son amitié,

je serois autant son serviteur que je l'avois jamais été; et il n'y eut point sur cela de promesses qu'il ne me fît. Quelques jours après, il envoya M. Moussigol, son secrétaire, nous offrir, à mon père et à moi, la charge de secrétaire du cabinet, en attendant que l'on me donnât celle d'intendant; mais nous la refusâmes.

Je remarquerai ici, pour faire connoître le peu de gratitude de M. Deageant, que, ne s'étant guère mis en peine de ma rupture avec M. de Luynes, et s'étant trouvé dans sa chambre lorsque M. de Luxembourg m'y mena, comme je viens de le rapporter, je n'ai jamais vu un homme plus surpris qu'il le fut.

En l'année suivante, 1619, M. le duc d'Epernon ayant enlevé la Reine-mère de Blois, et l'ayant menée à Angoulême, chacun sait qu'il se passa une longue négociation, dont M. de Bérulle, qui ne fut cardinal que long-temps après, faisoit toutes les allées et venues. Le Roi, pour presser davantage l'effet de cette négociation en s'approchant plus près d'Angoulême, partit de Saint-Germain le 7 mai, et alla à Tours où il demeura jusqu'à ce qu'elle fût terminée, et n'en partit, pour revenir vers Paris, que le 19 septembre.

Comme j'avois deux mille écus de pension du Roi, outre mes gages du conseil, et que je ne devois pas renoncer à voir l'effet des promesses de M. de Luynes, je fis ce voyage; et, m'étant trouvé logé à Tours près de M. le maréchal de Bassompierre, qui tenoit une table que l'on pouvoit dire être l'une des plus grands seigneurs de la cour, puisqu'elle en étoit toujours pleine, il me fit l'honneur de me venir prier d'y aller toujours, et m'en pressa de telle sorte que, n'y ayant pas un de ces grands que je ne connusse si particu-

lièrement, que je crois pouvoir dire qu'il n'y a personne en France de ma condition qui ait eu tant d'habitude et de familiarité avec eux, je ne pus refuser une civilité si obligeante. C'étoient, outre leur qualité, des personnes d'un si grand mérite, que les uns remplissoient déjà et les autres ont rempli depuis les plus grandes charges de l'Etat et commandé les armées. Ainsi il y avoit beaucoup à apprendre dans leur conversation, et rien n'est plus agréable que l'honnête liberté avec laquelle ils vivoient ensemble. On ne savoit là ce que c'étoit que cérémonie, dont la contrainte est insupportable à ceux qui sont nourris dans l'air du grand monde. Chacun se plaçoit où il se rencontroit; ceux qui venoient le plus tard ne laissoient pas de se mettre à table, encore qu'il y eût déjà long-temps que les autres y fussent. Quelque grande que fût cette bonne chère, on n'y parloit jamais de manger. De même que l'on étoit venu sans se dire bonjour, on s'en alloit sans se dire adieu, les uns tôt, les autres plus tard, selon leurs affaires, et on s'entretenoit sur toutes sortes de sujets, non-seulement agréablement, mais utilement.

Comme il n'y avoit point d'homme en France qui ait servi le roi Henri-le-Grand dans toutes ses guerres, et continué de servir Sa Majesté avec plus de valeur, de fidélité et de zèle que M. le marquis de Praslin, Sa Majesté crut ne devoir pas différer davantage à rendre justice à son mérite. Ainsi, durant le séjour qu'elle fit à Tours, elle l'honora de la charge de maréchal de France, dans laquelle il a continué jusqu'à sa mort de la servir de telle sorte et avec un tel désintéressement, dans tant de guerres auxquelles les différens partis

formés dans un Etat, et particulièrement celui des huguenots, ont donné sujet, que nul autre ne doit plus que lui être proposé pour exemple d'un homme véritablement passionné pour son prince et pour sa patrie.

J'estime qu'avant de passer outre dans la suite de cette narration, il ne sera pas mal à propos que je rapporte une chose assez remarquable, pour faire voir combien il importe que tout ce qui part de la main du Roi soit digne de lui. M. de Bérulle, comme je l'ai dit, étoit celui qui négocioit de la part de Sa Majesté auprès de la Reine-mère; et lorsqu'un jour que le Roi étoit encore à Saint-Germain, il étoit près de partir pour Angoulême, M. Deageant me pria de faire la lettre que Sa Majesté devoit copier de sa main pour écrire à la Reine-mère. Je la fis; et comme M. de Bérulle m'aimoit très-particulièrement, et avoit une entière confiance en moi, lorsque, dans ce séjour de Tours, il me parloit de sa négociation qui duroit encore, il me dit qu'ayant présenté à la Reine-mère l'une des dernières lettres que Sa Majesté lui avoit écrites de Saint-Germain, elle pleura après l'avoir lue, dont étant fort surpris, il avoit demandé à Sa Majesté s'il avoit été assez malheureux pour lui apporter une lettre qui l'eût tellement touchée. A quoi elle lui avoit répondu : « C'est tout le contraire, car « c'est de joie, et non pas de douleur que je pleure, « parce qu'ayant, depuis mon éloignement, reçu tant « de lettres du Roi, voici la première que j'ai reçue « de mon fils. » Comme je n'avois pas oublié ce que portoit cette lettre, je demandai à M. de Bérulle si elle ne commençoit pas par *Ainsi*. Il demeura fort

étonné, et me dit : « Oui ; mais comment le pouvez-« vous savoir? — Je le puis bien savoir, lui répon-« dis-je, puisque je l'ai faite. » Et sur cela il m'embrassa.

Il faut maintenant venir à M. Deageant, qui s'étoit vu en si grand crédit qu'il sembloit n'avoir rien à craindre. Mais messieurs de Chaulnes et de Luxembourg étant mal satisfaits de lui, dans la créance qu'il n'entroit pas assez dans leurs intérêts, et M. de Modène les fortifiant dans ce sentiment, ils pressèrent de telle sorte M. de Luynes de l'éloigner qu'enfin ils le lui persuadèrent. Sa résolution étant prise, M. de Luxembourg me dit au Plessis près de Tours, où le Roi logeoit, que M. de Luynes m'attendoit dans la galerie pour me parler. J'y allai, et, étant seul avec lui, il me fit un discours de plus d'une heure, dont la substance étoit que je savois qu'il n'avoit connu que par moi M. Deageant, qu'il n'ignoroit pas que, outre cette obligation qu'il m'avoit d'avoir été ainsi cause de sa fortune, il m'avoit encore celle d'avoir fait par affection pour lui les dépêches importantes qui lui avoient acquis le plus de réputation ; qu'il n'en avoit pas eu néanmoins la reconnoissance qu'il devoit, n'ayant pensé qu'à son établissement et non pas au mien; que je n'étois pas le seul qui avoit sujet d'être mécontent de lui, puisqu'il avoit si mal vécu avec tous ses proches, que ne pouvant résister davantage aux plaintes qu'ils lui en faisoient, et pour avoir la paix dans sa famille, il se trouvoit obligé de l'éloigner ; qu'il me prioit de le lui dire ; et il m'assura que s'il n'avoit pas fait jusqu'alors tout ce que je devois attendre de notre ancienne amitié, j'en ressentirois des ef-

fets à l'avenir. A quoi il ajouta toutes sortes de témoignages d'estime pour moi.

L'on a pu voir par ce que j'ai rapporté ci-dessus de M. Deageant jusqu'à quel point j'étois mécontent de lui ; mais ne trouvant rien de plus lâche que de le témoigner dans sa disgrâce, et ayant toujours eu pour maxime qu'il faut même respecter les ombres de l'amitié, je me résolus d'ensevelir cela avec honneur. Ainsi, au lieu de vouloir tirer avantage de ce discours de M. de Luynes qui m'étoit si favorable, et quoique ce qu'il m'avoit dit touchant ces dépêches, dont j'avois soulagé M. Deageant, fût véritable, je lui répondis que M. Deageant ne m'avoit d'autre obligation que celle de le lui avoir fait connoître ; je lui représentai les services qu'il lui avoit rendus, et n'oubliai rien pour lui faire voir combien il lui importoit de le traiter favorablement. Ne pouvant donc le détourner de la résolution qu'il avoit prise de l'éloigner, je plaidai tellement sa cause que je tirai parole de M. de Luynes de lui faire conserver 15,000 livres par an de gratification du Roi ; sur quoi M. de Luxembourg me dit après que M. de Luynes ne pouvoit assez admirer la générosité avec laquelle j'avois agi en cette rencontre, sachant, comme il le savoit, les mécontentemens que j'avois de M. Deageant.

Il parut bien que M. Deageant n'avoit guères songé durant sa faveur à faire des amis ; car je ne crois pas que jamais homme se soit vu plus abandonné dans sa disgrâce, et je ne me souviens point qu'excepté moi il se soit vu assisté de qui que ce fût : son abattement fut extrême lorsque je lui portai cette nouvelle ; et il se retira ensuite en Dauphiné d'où il étoit origi-

naire, pour y exercer la charge de premier président en la chambre des comptes de Grenoble, dont il avoit été pourvu durant sa faveur, et qu'il a gardée jusqu'à sa mort.

Dans la suite de ce même séjour du Roi à Tours, étant un matin à son lever pour faire ma cour, en quoi j'avois d'autant plus de facilité que j'ai cette obligation à la mémoire de Sa Majesté, que je ne me suis jamais présenté à la porte de sa chambre ou de son cabinet qu'elle ne m'ait été ouverte, M. de Luxembourg me vint dire : « Je vous apprends une « nouvelle, c'est que M. le comte de Schomberg est « surintendant des finances, au lieu de M. le prési- « dent Jeannin ; mais j'ai sur cela une autre chose à « vous dire, c'est qu'il a une telle estime pour vous, « qu'il désire avec passion que vous vouliez bien ac- « cepter le principal emploi auprès de lui pour le « soulager en cette charge, dans laquelle il veut pren- « dre une entière confiance en vous, et M. de Luynes « vous en prie. »

Comme ce traité avoit été extrêmement secret, et qu'ainsi je n'en avois rien su, je répondis à M. de Luxembourg : « Monsieur, vous me surprenez, je n'ai « jamais eu la pensée de m'attacher auprès de per- « sonne, mais seulement de servir le Roi dans les « charges dont il me jugeroit capable. — Au nom de « Dieu, repartit M. de Luxembourg, ne refusez pas « cet emploi, qui vous est offert d'une manière si ho- « norable, et qui ne sauroit ne vous point servir dans « vos justes prétentions. Vous désobligeriez M. de « Luynes, et M. de Schomberg vous attend dans sa « chambre avec impatience que vous vous résolviez

« d'accepter ce qu'il vous offre. » Ne voyant plus alors apparence de résister à une instance si pressante, je dis à M. de Luxembourg que je ferois tout ce qu'il voudroit. Il me mena à l'instant à la chambre de M. de Luynes qui étoit tout contre celle du Roi, où M. de Schomberg me parla d'une manière si obligeante que je n'eus qu'à le remercier de l'opinion trop avantageuse qu'il avoit de moi. Mais, après l'avoir quitté, je retournai aussitôt lui dire ces mêmes mots : « Mon-
« sieur, notre marché a été bientôt fait; mais per-
« mettez-moi, s'il vous plaît, de vous dire que si
« vous n'êtes pas résolu de vivre dans cette charge
« avec un entier désintéressement, nous ne nous
« sommes pas propres.—Je vous promets, me répon-
« dit-il, qu'avec la grâce de Dieu, si un ange étoit
« en ma place, il ne se conserveroit pas les mains plus
« pures que seront les miennes, et que je n'ai point
« d'autre passion que de servir très-fidèlement le Roi
« et l'Etat. » En quoi il m'a tenu parole, comme toute la France le sait.

M. d'Effiat étant celui qui avoit négocié la démission de M. le président Jeannin de la surintendance entre les mains de M. de Schomberg, lorsqu'il sut qu'il m'avoit choisi de la sorte que je viens de dire pour servir le Roi auprès de lui, il lui dit qu'il croyoit qu'il trouveroit à propos de nous remettre bien, M. de Castille et moi. M. de Schomberg nous en parla ensuite à tous deux, et nous avons depuis vécu ensemble fort civilement.

Incontinent après, M. le colonel d'Ornano crut avoir tant de sujets d'être mécontent de M. de Luynes, qu'il partit de Tours et s'en alla à Paris mal satisfait

de M. de Luynes, qui jugeant que cela lui étoit désavantageux parce qu'il lui avoit de l'obligation, il m'envoya dire par M. de Modène que, comme il savoit que j'avois plus de pouvoir sur lui que qui que ce fût, il me prioit de lui écrire pour lui persuader de revenir à la cour. Je répondis que je ne le pouvois, parce que je savois les sujets de mécontentement qu'il avoit, et qu'il étoit juste que ce fût par des effets plutôt que par des paroles que M. de Luynes lui témoignât son affection. M. de Luynes connut par cette réponse qu'il devoit se résoudre ou à rompre entièrement avec M. le colonel, ou à lui donner des marques effectives de son amitié.

La cour étant partie ensuite de Tours pour revenir à Paris, après le traité d'Angoulême achevé, et l'entrevue du Roi et de la Reine à Cousiers, le Roi reçut en chemin la nouvelle de la mort de M. le comte du Lude, gouverneur de Monsieur. Je pris ce temps pour faire instance sur le sujet de M. le colonel, et lui écrivis, sans dire pourquoi, de se hâter de revenir. Il partit à l'instant, et cependant le Roi lui donna cette charge. J'en dressai moi-même les provisions, le Roi étant à Chartres, en des termes très-honorables pour M. le colonel; je les laissai à M. de Modène pour les sceller, et, ayant pris la poste pour m'en venir à Paris, je rencontrai en chemin M. le colonel, et le saluai en qualité de gouverneur de Monsieur, dont il ne fut pas peu surpris.

M. le prince sortit le 20 octobre de la même année de sa prison du bois de Vincennes, et s'attacha entièrement aux intérêts de M. de Luynes.

En l'année suivante, 1620, s'éleva ce grand parti de

la Reine-mère dont j'ai parlé, et dans lequel M. le comte de Soissons, prince du sang, et tant d'autres princes et de grands entrèrent, par la haine que l'on portoit à M. de Luynes, que le Roi ne savoit de quel côté il devoit le plutôt marcher. Enfin il résolut, comme je l'ai dit, d'aller en Normandie, où sa présence fit que M. de Longueville se trouva abandonné de quantité de noblesse qu'il avoit déjà assemblée; et, ayant ensuite pris le château de Caën le 17 juillet, et dissipé au Pont-de-Cé le 7 d'août ce que la Reine-mère avoit de troupes auprès d'elle, la paix se fit deux jours après. Leurs Majestés se virent à Brissac le 13 de ce même mois, et le Roi alla de là à Poitiers.

Je ne puis passer plus avant sans parler de l'une des plus heureuses rencontres de ma vie. M. l'évêque d'Aire, frère de M. de Bouthillier, homme de très-grande vertu, de très-grand mérite, et qui étoit mon ami à un tel point que je crois pouvoir dire avec vérité qu'il n'aimoit personne plus que moi, m'avoit souvent dit que si M. de Saint-Cyran et moi, nous nous trouvions jamais en même lieu, il me feroit un présent sans prix en me le donnant pour ami. Cette occasion se rencontra à Poitiers où M. de Saint-Cyran étoit alors. M. d'Aire nous prit tous deux par la main, dit à M. de Saint-Cyran, à qui il avoit souvent parlé de moi : « Voilà M. d'Andilly; voilà M. de Saint-« Cyran, me dit-il aussi. » Il s'en alla ensuite pour nous laisser seuls; et ce peu de paroles suffisant pour nous unir, notre amitié commença dès ce moment, et a continué jusqu'à sa mort d'être si parfaite qu'il ne peut y en avoir une plus grande dans le monde. Il seroit inutile d'ajouter quelle étoit l'éminence de l'es-

prit et de la piété de ce grand personnage, que l'on peut nommer sans flatterie l'une des plus brillantes lumières qui, depuis plusieurs siècles, aient éclairé l'Eglise, par le zèle si ardent qu'il avoit pour elle et par ses admirables écrits, qui font voir qu'il s'étoit tellement nourri de la doctrine et des maximes tout évangéliques des saints pères, qu'elles lui étoient devenues comme naturelles.

De Poitiers, le Roi alla à Bordeaux et ensuite en Béarn, où M. de La Salle, gouverneur de Navarreins, qui est la seule place forte de cette province, et qui avoit toujours été jusqu'alors entre les mains des huguenots, la remit en celles du Roi. Sa Majesté y alla et en donna le gouvernement à M. le marquis de Poyanne, gouverneur d'Acqs, qui étoit un homme de grand mérite, fort de mes amis, et dont l'estime étoit si générale que les principaux de la cour qui avoient accompagné le Roi, étant dans l'attente du choix que feroit Sa Majesté, lui donnoient leurs voix, et M. le cardinal de La Valette dit fort agréablement qu'il eût voulu avoir celle de M. d'Espesse, afin de lui en donner plusieurs, parce que M. d'Espesse avoit divers tons de voix.

Le Roi revint à Paris, y arriva en poste le 7 novembre de cette année 1620, et y trouva la Reine-mère.

En l'année suivante, 1621, le Roi sachant que les huguenots se fortifioient extrêmement de tous côtés, et particulièrement en Guienne et en Languedoc, il résolut, principalement par l'avis de M. le prince, de M. le cardinal de Retz et de M. l'archevêque de Sens, frère de M. le cardinal du Perron, d'employer

toutes ses forces pour attaquer un parti si redoutable qu'il partageoit avec lui une grande partie de ses provinces ; et M. le prince persuada au Roi de faire M. de Luynes connétable. Ainsi Sa Majesté partit de Paris sur la fin d'avril, et alla à Tours où elle arriva le 8 mai, dans le dessein de tâcher de tirer Saumur d'entre les mains de M. du Plessis-Mornay qui en étoit gouverneur, quoique l'on ne crût pas qu'il se pût résoudre à le rendre. Il le fit néanmoins, et ce premier coup de bonheur fit bien espérer des suites. Le 31 mai, le Roi assiégea Saint-Jean-d'Angely, qui se rendit le 26 juin, et marcha ensuite vers la Guienne.

Il me seroit facile de m'étendre beaucoup davantage sur l'histoire de ce temps-là, parce que j'ai un journal très-exact que j'ai fait de tout ce qui en est venu à ma connoissance. Mais comme je n'ai autre dessein dans ce Mémoire que ce qui me regarde et ma famille, je me contente de ce qui peut servir à mieux faire comprendre les choses que j'en rapporte. Ainsi, parce que l'on verra dans la suite la considération que M. le duc d'Epernon témoigna en de certains temps d'avoir pour moi, je me trouve obligé de dire de quelle sorte cela arriva.

Le Roi venant de partir de Cognac, qui étoit du gouvernement de M. d'Epernon, lorsque j'allois monter à cheval, M. de Huron, qui étoit fort serviteur de M. d'Epernon, me vint trouver, et me dit de ne partir pas encore, parce que M. d'Epernon vouloit me venir voir aussitôt qu'il auroit dîné, sur ce que M. l'archevêque de Sens, qui étoit son ami très-particulier, lui avoit parlé de moi d'une telle sorte qu'il vouloit

être de mes amis : je m'en allai aussitôt avec M. de Huron chez M. d'Epernon qui dînoit en très-grande compagnie ; et dès qu'il me vit entrer, il se leva de table, et me dit en des termes les plus obligeans du monde qu'il désiroit que je fusse de ses amis. Il continua à me traiter de la même manière, comme on le verra dans la suite, jusqu'au voyage qu'il fit à la cour après la disgrâce de M. de Schomberg, dont je parlerai en son lieu.

De Cognac, le Roi continuant son chemin arriva en Guienne, alla à Tonneins dont on lui avoit apporté les clefs, envoya reconnoître Clérac par M. le maréchal de Lesdiguières, et commanda à M. de Schomberg de faire la charge de grand-maître de l'artillerie, en l'absence de M. le marquis de Rosny. La Reine régnante vint de Bordeaux à Tonneins, et eut le plaisir avec toute la cour de voir de dessus une colline tirer en un seul jour contre Clérac neuf mille coups de canon de batterie. Cette place, après s'être bien défendue et en suite de douze jours de siége, se rendit le 5 août ; et l'on croit que l'on y auroit trouvé les clefs de plusieurs autres, et même de Montauban, si la capitulation eût été religieusement observée ; mais M. de Luynes souffrit devant ses yeux qu'on la violât, sans en faire faire la justice que méritoit une si mauvaise action : ce qui fit résoudre les autres places à tenir jusqu'à l'extrémité.

Le Roi se rendit ensuite maître de quelques-unes moins considérables, et résolut après d'attaquer Montauban, où M. de La Force s'étoit enfermé avec ses enfans. Ce siége, qui commença le 17 août et fut levé le 17 novembre de cette année 1621, est si fa-

meux que personne n'en ignore les principaux événemens, tels que sont ceux de cette célèbre attaque de Ville-Bourbon, où tant de gens de qualité furent tués ; le secours amené par Beaufort, dont une partie entra dans la place, et lui fut pris avec le reste ; et la mort de M. du Maine tué d'une mousquetade, dont le coup, après avoir percé le chapeau de M. de Schomberg qui parloit à lui, lui donna dans la tête.

La charge de grand-maître de l'artillerie obligeant pendant ce siége M. le comte de Schomberg à ne bouger du camp, il m'avoit laissé au château de Piquecos auprès du Roi, où j'ouvrois les dépêches qui lui étoient adressées touchant les finances, faisois rapport de quelques-unes au conseil, et lui en allois rendre compte dans le camp.

Comme tous les officiers de la maison du Roi m'aimoient fort, un fourrier du corps trouva moyen de me loger dans ce château de Piquecos où logeoit le Roi. Ainsi, n'ayant point de peine à me retirer le soir de même que tous ceux de la cour qui étoient logés dans de méchans hameaux environnés de tant de malades, et en si mauvais air que plusieurs y moururent, entre lesquels furent M. l'archevêque de Sens, messieurs de Sceaux et de Pontchartrain, j'étois tous les jours fort tard chez le Roi ; et un soir entre autres, sur le minuit, n'y ayant plus, excepté les domestiques, personne dans la chambre de M. de Luynes que M. le cardinal de Retz qui logeoit dans le château, M. de Luynes voulut jouer un tour ou deux de trictrac avec lui ; et comme il eut pris le cornet pour jeter le dé et que je m'en allois, il se tourna vers moi et me dit : « Monsieur d'Andilly, que diriez-vous de

« ce qu'un homme de qualité m'a dit aujourd'hui que « vous n'étiez point de mes amis? » Ce discours d'un favori aussi puissant qu'il étoit, sembloit assez embarrassant; mais il en fut par la suite aussi embarrassé que moi; car je lui repartis : « Monseigneur, que lui « avez-vous répondu? » Cette parole le surprit, et il répliqua : « Que lui aurois-je répondu? — Vous pou- « viez, monseigneur, lui répondre que si vous aviez « fait un mémoire de vos amis et de vos serviteurs, « je m'y serois trouvé en tête, et que tant de per- « sonnes qui ont passé devant moi seroient demeurées « derrière. » Il demeura si surpris de cette réponse qu'il ne dit plus un seul mot, jeta le dé et baissa son chapeau. M. le cardinal de Retz, qui me faisoit l'honneur de m'aimer extrêmement, baissa aussi le sien, pour ne pas laisser voir sur son visage combien ma réponse lui avoit plu. Je m'en allai, et n'ai jamais vu depuis M. de Luynes, parce que je tombai aussitôt malade à la mort de ces maladies de pourpre dont tant d'autres moururent, et que lui-même mourut peu de temps après, comme je le dirai dans la suite.

Puisque ce Mémoire tend principalement à donner quelques exemples et quelques instructions à mes petits-enfans, je crois devoir marquer ici une chose qui prouvera combien il importe de faire des amis de toutes sortes de conditions. J'ai déjà dit comme l'affection que ce fourrier du corps avoit pour moi fut cause qu'étant logé dans le château où étoit le Roi, je me trouvai dans un air beaucoup moins corrompu que les autres; mais j'avois besoin d'un excellent médecin dans une si extrême maladie, et le grand nombre de personnes de qualité qui étoient malades faisoit

qu'il étoit très-difficile d'en avoir. Me trouvant en cet état, un médecin du Roi, nommé M. Le Mire, s'enferma dans ma chambre, sans que qui que ce soit eût le crédit de l'en tirer, quelque instance qu'on lui fît. Il ne se contenta pas de ne me point quitter jusqu'à ce que je fusse hors de péril ; mais, après le siége de Montauban levé, il me conduisit à Toulouse, et continua toujours de demeurer auprès de moi jusqu'à ce que je n'eusse plus du tout besoin de son assistance. En quoi il fit bien voir que c'étoit par pure amitié et par pure générosité, puisqu'il fut hors de mon pouvoir, quelque instance que je lui en fisse, de lui faire recevoir aucun présent. Il ne vécut pas plus de deux ans après ; et tout ce que je puis pour me ressentir d'une telle obligation est de la publier, et de prier Dieu qu'il l'en récompense dans le ciel.

Il y avoit déjà alors quelque temps que M. le cardinal de La Valette commençoit à avoir pour moi l'amitié dont il m'a si constamment honoré jusqu'à la mort. Il voulut dans cette maladie m'en donner une preuve si particulière, que je ne pourrois sans ingratitude ne point témoigner combien j'en conserve le ressentiment ; car, sachant que j'avois le pourpre, il dit : « Je veux faire voir à M. d'Andilly combien je « l'aime. » Il me vint visiter ensuite, et m'embrassa d'une manière qui m'est toujours depuis demeurée dans l'esprit.

Le Roi, étant parti de Toulouse pour reprendre le chemin de Paris, fit en s'en retournant le siége de Monheur où M. le connétable de Luynes mourut. Que s'il ne m'a pas donné sujet de me louer de lui, je ne saurois au contraire trop me louer de l'affection si

obligeante dont M. de Luynes (1) son fils m'honore.

Sa Majesté étant à Poitiers arrêta l'état des pensions, n'y ayant que M. de Schomberg et moi avec elle dans son cabinet. Je connus alors combien il seroit à désirer que ceux qui approchent les rois prissent soin de rendre office aux personnes de mérite; car, comme Sa Majesté rayoit volontiers plusieurs de ces pensions, je fus cause qu'elle en conserva un assez grand nombre qu'elle auroit rayé, en lui représentant les services de ceux qui les avoient. Sur quoi M. de Schomberg eut la bonté de lui dire : « Il les connoît, Sire, mieux « que moi. » Et Sa Majesté me fit l'honneur de n'en pas retrancher une seule de toutes celles dont je lui rendis témoignage.

Elle y ajouta même en diverses rencontres celui d'en accorder de nouvelles à des personnes dont je prenois la liberté de lui dire le mérite. Et je puis en passant remarquer sur ce sujet que, durant les trois années 1620, 1621 et 1622, que commença et dura cette grande guerre contre les huguenots, et que le Roi fut continuellement en campagne, mon plus grand plaisir étoit de tirer de bonnes assignations pour le paiement des pensions de personnes de mérite que je connoissois très-particulièrement, et de les leur envoyer par la poste jusque chez eux lorsqu'ils y pensoient le moins; n'y ayant rien, ce me semble, plus agréable que de traiter ainsi les autres comme on voudroit l'être soi-même; et je n'ai jamais manqué, grâce à Dieu, de

(1) *M. de Luynes* : Le duc de Luynes, l'un des chefs de la Fronde, étoit partisan zélé de Port-Royal. Il avoit fait bâtir, près de la maison des Champs, le château de Vaumurier, qu'il laissa depuis aux solitaires.

servir de même mes amis dans toutes les occasions que j'en ai pu rencontrer.

Le Roi ne fut de retour à Paris que le 28 janvier de l'année suivante, 1622.

La première chose remarquable de la longue campagne de cette année 1622, qui ne finit que dans le commencement de l'année suivante 1623, fut la défaite à Riez des troupes de M. de Soubise, frère de M. de Rohan, le 16 avril, où plus de quatre mille hommes du parti huguenot furent tués ou faits prisonniers, et où le feu Roi témoigna tant de résolution, que pour les aller attaquer il passa un bras de mer à basse marée qu'il ne pouvoit plus repasser quand la marée fut revenue, et qui le mit en nécessité de mourir ou de vaincre. M. Arnauld, depuis gouverneur du Fort-Louis, étoit l'un de ceux que dans cette occasion Sa Majesté fit l'honneur de choisir pour combattre auprès d'elle.

En suite de la défaite de Riez, le Roi assiégea et prit Royan, où M. le marquis de Seneçay reçut, en faisant la charge de maréchal de camp, cette blessure à la cuisse dont il est mort, comme je le dirai en son lieu.

De Royan le Roi alla à Sainte-Foy, où M. de La Force fit son traité avec Sa Majesté, lui remit cette place entre les mains avec Montflanquin et Tournon, et fut fait maréchal de France.

Sa Majesté prit ensuite Negrepelisse et Saint-Antonin, et, après avoir été à Toulouse et à Narbonne, se rendit à Béziers, où elle demeura depuis le 18 juillet jusqu'au 11 d'août.

J'y trouvai de mes parens proches qui y étoient en fort grande considération; car M. Marion, puîné de

M. l'avocat général Marion mon aïeul, s'étant établi en Languedoc, y avoit épousé une femme de fort bonne maison qui vivoit encore, et sentoit bien le lieu d'où elle venoit. Il avoit laissé à son fils aîné, outre la baronnie de Praignes et autres belles terres, la charge de président des trésoriers de France de cette province, et avoit marié ses filles à des personnes de qualité. Ils ne témoignèrent pas peu de joie de me voir.

Sa Majesté étant audit Béziers y résolut le siége de Montpellier, et dès le 16 juillet elle avoit envoyé l'ordre du Saint-Esprit à M. le maréchal de Lesdiguières qui s'étoit fait catholique, et les provisions de la charge de connétable, dont étant venu trouver le Roi il fit le serment entre ses mains le 28 août 1622. Durant ce séjour de Sa Majesté à Béziers elle me fit l'honneur de me faire dire par le père Segueran, son confesseur, qu'elle avoit jeté les yeux sur moi pour la charge de secrétaire d'Etat qu'avoit eue M. de Sceaux, en donnant 100,000 livres de récompense à ses héritiers. Sur quoi, bien que ce soit la seule chose que j'aie jamais désirée, celle des finances étant éloignée de mon humeur, et ayant, je puis dire, fait de grands travaux pour m'en rendre capable, néanmoins, considérant que c'étoit une si grande somme qu'elle pouvoit ruiner ma famille si je venois à mourir, comme je m'en étois vu si proche l'année précédente, je répondis au père Segueran que le Roi me faisoit un grand honneur, mais que ses affaires ne lui permettant pas de me donner purement cette charge, je ne pouvois me résoudre à l'acheter si chèrement. M. d'Ecquerain, cousin germain de M. de Sceaux, en fut

depuis pourvu le 12 septembre, durant le siége de Montpellier.

Les suites ont fait voir que je fis une grande faute; mais on la doit pardonner en ce qu'étant venu à la cour sous le règne de Henri-le-Grand, j'avois été nourri dans la créance qu'il suffisoit de travailler à se rendre digne des charges pour espérer, comme autrefois, de les obtenir sans argent.

Il n'y a pas sujet de s'étonner que le Roi me fît l'honneur d'avoir pour moi une pensée si favorable. Il me connoissoit dès son enfance, ne pouvoit douter de ma fidélité, étoit demeuré satisfait de moi dans les emplois que j'avois eus, et étoit persuadé que je n'étois pas incapable de servir dans cette charge. D'ailleurs M. le prince me témoignoit alors toute la bonne volonté du monde, et faisoit connoître publiquement avoir plus d'estime de moi que je ne méritois. M. le cardinal de Retz, qui étoit alors après lui la première personne du conseil, et qui m'honoroit, comme je l'ai dit, d'une amitié très-particulière, me rendoit auprès de Sa Majesté toutes sortes de bons offices. M. de Vic, qui avoit succédé à M. du Vair en la charge de garde des sceaux, m'aimoit beaucoup. Il étoit de l'avantage de M. de Schomberg d'avoir en cette place une personne qui lui fût aussi acquise que je l'étois. M. de Puisieux, premier secrétaire d'Etat, avoit, outre l'alliance, une amitié pour moi qu'il a conservée jusqu'à sa mort, et je n'avois plus pour obstacle M. le connétable de Luynes, qui avoit toujours reculé ma fortune, quelque sujet qu'il eût du contraire, dont je ne pouvois attribuer la cause qu'à ce que mon humeur ne lui étoit pas propre, parce que les favoris ne veu-

lent pour la plupart que des esclaves qui embrassent aveuglément leurs intérêts, si contraires le plus souvent à ceux de leurs maîtres, qui sont ceux que les gens de bien et de cœur ont continuellement devant les yeux.

Je crois devoir remarquer ici, parce qu'il importe pour la suite, une chose qui se passa durant le séjour du Roi à Béziers. Comme il faisoit une extrême chaleur et que tout le monde se baignoit, un soir que je me rhabillois au sortir de l'eau, M. le cardinal de Retz et M. de Schomberg, qui, outre l'alliance, avoient beaucoup d'amitié l'un pour l'autre, se promenant ensemble à cheval, vinrent à moi, et M. de Schomberg dit à M. le cardinal de Retz : « Monsieur, prêtez-« moi, s'il vous plaît, M. d'Andilly, afin que je l'en-« tretienne, mes occupations, quand je suis dans le « cabinet, ne m'en donnant pas le loisir. »

M. le cardinal de Retz s'en alla d'un autre côté, et je me promenai long-temps à cheval avec M. de Schomberg. Dans cet entretien, où il me parla de plusieurs choses importantes, je lui dis que je le suppliois de me permettre de lui demander comment il ne pensoit point davantage qu'il ne faisoit à s'acquérir des amis. « Et comment, me répondit-il, en pourrois-je faire, « ne songeant, comme vous le savez, qu'à servir le « Roi, et ne voulant obliger personne à ses dépens? « — Vous pourriez au contraire, ce me semble, mon-« sieur, servir très-bien le Roi, et tout ensemble vous « faire grand nombre d'amis. — Et de quelle sorte, « me répliqua-t-il, cela se pourroit-il faire? — Vous « n'avez, monsieur, lui dis-je, qu'à remarquer sur « l'état des pensions qui sont les hommes de tout le

« royaume qui ont le plus de mérite, et qui peuvent, « par leurs charges dans les provinces, ou par leurs « emplois dans les armées, le plus utilement servir « le Roi ; et en prenant soin de les faire bien payer « de leurs pensions et de leurs appointemens, sans « qu'ils aient besoin de vous en solliciter, et en leur « rendant de bons offices auprès de Sa Majesté dans « les occasions, vous ne vous les acquerrez pas seu- « lement pour amis, mais vous servirez très-utile- « ment le Roi, parce que vous leur augmenterez par « ce moyen l'affection et le désir de le bien servir : « et pour vous faire voir, monsieur, que cela vous « est très-aisé, c'est que, ne pouvant rien en compa- « raison de vous, je m'acquiers quantité d'amis qu'il « vous seroit très-facile de rendre les vôtres. » M. de Schomberg reçut très-bien cet avis, mais il n'en fit pas l'usage qu'il auroit pu faire, comme ce Mémoire fera voir qu'il l'a reconnu trop tard.

Peu de jours après ce que je viens de rapporter, M. le cardinal de Retz tomba malade, et mourut en ce même lieu de Béziers le 13 août. Il fut regretté avec sujet généralement de tout le monde, et j'y perdis beaucoup en mon particulier. C'étoit un homme très-sage, très-judicieux, très-désintéressé, très-zélé pour la religion, pour le service du Roi et pour l'Etat, très-modéré, très-doux, très-civil, de très-facile accès, et si bienfaisant, que, ne faisant jamais de mal à personne, il rendoit toutes sortes de bons offices aux gens de mérite, et étoit en tout ce qui dépendoit de lui la consolation de ceux qui avoient sujet de se plaindre de leur mauvaise fortune, principalement durant la vie de M. le connétable de Luynes.

Le Roi s'attacha ensuite au siége de Montpellier, dont chacun sait quelles furent les difficultés, et qui ne fut maître de cette place que par la paix faite avec les huguenots, dont M. le duc de Rohan étoit le chef.

J'étois alors si bien dans l'esprit de Sa Majesté, que M. le prince et M. de Schomberg me chargeoient de lui parler comme de moi-même sur des sujets très-importans, et elle le recevoit si bien qu'ils me témoignoient être satisfaits de ma conduite.

M. le garde des sceaux de Vic étant mort à Pignan le premier septembre, le Roi donna les sceaux à M. de Caumartin; et j'ai cette obligation à sa mémoire, qu'aussitôt qu'il fut en charge il dit au Roi qu'il n'appréhendoit point d'être surpris en ce qui regardoit les finances, parce que, dans l'entière confiance qu'il pouvoit prendre en moi, il ne scelleroit rien d'important sur ce sujet sans me demander avant s'il n'y avoit point de difficulté; et il est certain que l'on ne peut être guère mieux à la cour que j'y étois; mais j'en étois, grâces à Dieu, fort peu touché.

Ce fut principalement M. de Bassompierre et M. de Puisieux qui travaillèrent à faire M. de Caumartin garde des sceaux; car M. le prince et M. de Schomberg désiroient M. d'Aligre: sur quoi je pourrois, en cet endroit comme en plusieurs autres, rapporter plusieurs choses particulières dont j'ai eu connoissance, si je n'avois résolu de ne parler dans ce Mémoire que de celles qui sont relatives à ce qui me touche.

Je fis alors deux grandes pertes, dont la première fut M. Zamet (1); et comme sa mémoire m'est toujours présente et me le sera jusqu'à la mort, je ne saurois

(1) *M. Zamet*: Jean Zamet étoit fils de Sébastien Zamet, fameux

ne point parler de lui plus au long que ce Mémoire ne semble le désirer.

Personne ne l'ayant plus connu que moi, je puis dire sans crainte que c'étoit un homme si extraordinaire, qu'il n'y avoit point d'emplois et de charges dont il ne pût être honoré avec le temps, si l'on eût rendu justice à son mérite. On voit beaucoup de gens qui ont de l'esprit; on en voit beaucoup plus qui ont du cœur, et il s'en rencontre assez qui ont beaucoup d'esprit et de cœur tout ensemble; mais quoique, durant le long temps que j'ai passé dans le monde et à la cour, il n'y ait guère eu de personnes éminentes en mérite que je n'aie connues, je n'ai rien vu de plus rare que d'en trouver qui eussent, outre l'esprit et le cœur, cette grandeur d'ame qui s'étend à tout, qui fait qu'on s'élève au-dessus des intérêts qui aveuglent presque tous les hommes, que l'on ne pense qu'à remplir tous ses devoirs envers Dieu, son prince, sa patrie, ses amis; que l'on triomphe également de la bonne et de la mauvaise fortune, en ne se laissant ni éblouir par l'une, ni abattre par l'autre, et enfin que l'on ne se propose jamais rien que de louable et de juste et de noble. Cet assemblage de tant de rares qualités est, à mon avis, ce que l'on peut appeler une grande ame; et c'est ce que j'ai remarqué dans M. Zamet. Sa piété envers Dieu, son courage dans les périls, et sa capacité dans la guerre et dans les affaires, l'avoient mis dans une assiette d'esprit que rien n'étoit capable d'ébranler; et, quelque grande

financier du temps de Henri IV. Il étoit redouté des protestans, qui l'appeloient *le Grand-Mahomet*. Il mourut le 8 octobre 1622. Les Mémoires de Pontis donnent beaucoup de détails sur cet officier.

que fût son ambition, elle étoit soutenue par tant de vertus, et se proposoit une fin si glorieuse, autant selon Dieu que selon les hommes, que l'on ne pouvoit y rien trouver à redire. Il avoit été mestre de camp du régiment de Picardie, qui est le premier après celui des Gardes; il avoit reçu une grande blessure au siége de Montauban, où il avoit admirablement bien servi. Le Roi l'avoit fait ensuite maréchal de camp, qui étoit alors une charge si considérable qu'elle mettoit en état de prétendre à celle de maréchal de France. Lorsque Sa Majesté eut pris la résolution d'assiéger Montpellier, elle l'envoya devant avec un corps de cavalerie de ses meilleures troupes: il marcha avec une telle discipline qu'on le recevoit comme en triomphe dans toutes les villes; et dans un combat qu'il fit à une lieue de Montpellier, ayant attaqué avec trois cents chevaux un régiment de cinq cents hommes, il en tua plus de trois cents, et fit des prisonniers. Mais une violente maladie le mit ensuite en tel état, que le Roi arrivant à Pésenas, lorsqu'à peine il se pouvoit encore soutenir, lui dit de se retirer dans quelque grande ville pour se guérir et revenir ensuite au siége: il supplia Sa Majesté de l'en dispenser, ne bougea du camp et ne perdit pas un moment dans ce grand siége, aussitôt qu'il se trouva en état de le pouvoir faire. Et sur ce que le Roi avoit eu la bonté de lui dire ce que je viens d'en rapporter, il me dit en confiance: « C'est pas ici une occasion qui permette « de s'aller rafraîchir. C'est une guerre de religion « qui regarde Dieu, et dans laquelle je m'estimerai « tropheureux de pouvoir laver mes péchés dans mon « sang. » Cette parole, également chrétienne et géné-

reuse, fut accomplie; il fut blessé à la cuisse d'un coup de pièce de cinq livres de balles, dont l'ouverture étoit telle qu'il ne resta aucune apparence qu'il en pût guérir. Il regarda cette horrible plaie sans s'émouvoir, et vécut seulement cinq jours depuis, avec de tels sentimens de piété et une telle tranquillité d'esprit, que j'eus la consolation de ne pouvoir douter que Dieu ne lui fît miséricorde. Je passois auprès de lui tout le temps que je pouvois dérober à mes occupations indispensables, et il n'y eut point de jour qu'il ne me dît en m'embrassant et en me témoignant sa joie de me voir auprès de lui : *Quel trésor c'est qu'un bon ami!* Il me donna par son testament, pour gage de son amitié, un grand tableau de saint Jean dans le désert, que j'ai donné à Port-Royal des Champs où il est encore, comme ne pouvant le mettre en un lieu plus digne de le conserver.

Quelque temps après et durant ce même siége, M. de Schomberg fut malade à l'extrémité. Comme il croyoit mourir, il nous nomma, M. de Contades et moi, exécuteurs de son testament, nous mit entre les mains les clefs de ses cassettes, et m'envoya dire au Roi que le plus grand service qu'il lui pouvoit rendre en mourant, étoit de lui nommer M. le marquis de Seneçay pour son successeur : ce qui fut sans doute une action fort honorable à sa mémoire; mais Dieu lui conserva la vie, et M. le marquis de Seneçay la perdit en même temps en la manière que je le dirai. Ce fut pour moi une nouvelle douleur qui me perça encore le cœur, parce qu'il me faisoit l'honneur de m'aimer parfaitement, et que c'étoit aussi, comme je l'ai dit de M. Zamet, un homme d'un mérite si extraordinaire qu'il n'y avoit

point de charge dans l'Etat qu'il ne pût remplir très-dignement, tant il avoit de piété, de courage, de capacité et de fidélité. Il avoit été blessé à Royan, comme je l'ai dit, dans un logement fait en suite d'une mine; et les ennemis faisant des efforts extraordinaires pour le reprendre, il s'opiniâtra d'y demeurer afin de le conserver. Ainsi il ne fut pas pansé aussitôt qu'il l'auroit fallu, et le siége de Saint-Antonin s'étant fait ensuite il voulut s'y trouver, et y agit tellement, quoiqu'il ne fût pas encore guéri, que sa plaie s'irrita, et le mit en tel état qu'il fut contraint de quitter l'armée, et d'aller chez lui en Bourgogne. Le mal continuant toujours à être fort grand, il vint à Lyon pour s'y faire visiter, et son impatience de se trouver au siége de Montpellier fit qu'il voulut qu'on mît le feu à la plaie, dans la créance d'en guérir plus tôt. Mais ce remède ne fit qu'avancer sa mort. J'ai parmi mes papiers une relation de ce qui se passa, et qui fait voir quelle étoit son insigne piété. Je puis dire de lui sans flatterie que nul autre de son temps n'avoit tout ensemble plus de vertus, et que je n'y ai remarqué aucun défaut.

M. de Schomberg ne faisoit que commencer à guérir de sa maladie, et ne sortoit point encore, lorsque cette nouvelle arriva à l'armée; et sur les instances de M. le marquis de Ragny, il me chargea d'aller trouver le Roi, pour le supplier de lui accorder par commission l'exercice des charges de son lieutenant en Bourgogne et de gouverneur d'Auxonne, pendant le bas âge des enfans de M. de Seneçay, auxquels il ne doutoit point que Sa Majesté ne les conservât. Je demandai à M. de Schomberg si madame la marquise de Seneçay y con-

sentoit, et il me dit qu'on l'avoit assuré qu'oui. Je fus ensuite trouver le Roi, et, en lui demandant cette grâce pour M. le marquis de Ragny par l'ordre de M. de Schomberg, je lui dis en termes précis qu'on l'avoit assuré que madame de Seneçay le désiroit. Sa Majesté l'accorda sans difficulté, et les commisssions en furent expédiées.

Le siége de Montpellier, pendant lequel M. de Châtillon, qui avoit remis Aigues-Mortes entre les mains du Roi, et M. de Bassompierre furent faits maréchaux de France, ayant duré depuis le premier septembre de ladite année 1622 jusqu'au 18 octobre, la paix se fit, et M. de Rohan vint trouver le Roi au camp ce jour-là. Sa Majesté fit son entrée à Montpellier le 20 de ce même mois, et en partit le 27. M. le prince, qui n'étoit point content de la paix, étoit parti le 27 du même mois pour aller à Notre-Dame de Lorette.

M. de Châteauneuf, depuis garde des sceaux, fut choisi par le Roi pour porter à Toulouse l'édit de la paix, afin de le faire enregistrer. Comme il savoit que ce parlement se rendroit très-difficilement en tout ce qui regardoit les huguenots, à cause de la haine que l'on y avoit pour eux, il me vint trouver, et me dit qu'ayant appris que j'avois contracté une grande amitié avec M. de Bertier de Montrave, depuis premier président en ce parlement, et qui, bien que n'étant alors que second président, avoit beaucoup plus de crédit que nul autre en sa compagnie, il me prioit de lui écrire très-fortement, pour l'assurer que dans l'état où étoient alors les affaires, et dans l'impossibilité de prendre Montpellier de force, on n'avoit pu rien faire de plus avantageux pour la religion que ce traité de

paix ; à quoi il ajouta que rien ne lui pourroit davantage servir dans le voyage que ma lettre, puisque M. de Montrave y ajouteroit une entière foi. Je fis ce qu'il désiroit, et il me dit à son retour que cela avoit réussi comme il se l'étoit promis.

Le Roi, au sortir de Montpellier, alla en Provence, et lorsque, revenant de là à Paris, il arriva à Lyon, la première chose que je fis fut de m'enquérir de madame la marquise de Seneçay (1) que je n'avois encore jamais vue ; j'appris qu'elle y étoit. Je la fus voir aussitôt. Comme elle avoit su de M. son mari jusqu'à quel point il me faisoit l'honneur de m'aimer, et que son affliction étoit aussi grande qu'elle pouvoit être, quels cris ne fit-elle pas en me voyant ! et lorsqu'en suite de beaucoup de pleurs je vins à lui parler de ses affaires, elle me dit qu'elles ne pouvoient être en plus mauvais état, parce que M. le marquis de Ragny ayant obtenu des commissions pour exercer les charges de lieutenant de Roi en Bourgogne et de gouverneur d'Auxonne, il lui seroit facile de se les approprier à cause du bas âge de ses enfans ; ce qui leur feroit perdre la considération qu'elles pourroient leur donner dans la province où étoit tout le bien de M. de Seneçay. Jamais surprise ne fut plus grande que la mienne. Je lui dis de quelle sorte la chose s'étoit passée, et allai en même temps supplier M. de Schomberg de faire que M. le marquis de Ragny voulût bien remettre ses commissions entre les mains de madame de Seneçay. Il lui en parla ; mais M. le marquis de Ragny lui dit que c'étoit une

(1) *Madame la marquise de Seneçay :* Elle fut depuis dame d'honneur d'Anne d'Autriche, dont elle acquit l'estime et l'amitié.

chose à quoi il ne se pouvoit résoudre, et que madame de Seneçay n'avoit rien à craindre, puisque nul autre ne conserveroit mieux que lui ces charges à ses enfans. L'affaire étant en ces termes, et madame de Seneçay étant dans la douleur de voir ces charges dans des mains dont elle croyoit ne pouvoir jamais les retirer, je rencontrai en allant chez M. de Schomberg M. le marquis de Ragny qui en sortoit; je lui parlai de l'affaire, et m'ayant fait la même réponse qu'il avoit faite à M. de Schomberg, je lui dis : « Monsieur, je « suis bien malheureux d'avoir été celui qui a parlé « au Roi pour vous accorder ces commissions, dans « la créance que madame la marquise de Seneçay le « désiroit, et de voir que vous voulez aujourd'hui les « retenir contre son gré. Sur quoi tout ce que je vous « puis dire, est que je pense avoir autant d'amis « qu'homme de France, et que je les renoncerai tous « pour amis s'ils ne deviennent vos ennemis. — Quoi ! « me répondit le marquis de Ragny, vous intéressez-« vous jusqu'à ce point dans cette affaire? — Oui, « monsieur, lui repartis-je, parce que M. le marquis « de Seneçay étoit un homme d'un mérite extraordi-« naire et mon intime ami. — Puisque cela est, me « répondit-il, et que je ne veux nullement vous avoir « pour ennemi, je rapporterai dès aujourd'hui mes « commissions à madame de Seneçay. » Et il le fit.

Cette affaire achevée, il en restoit une autre, qui étoit la pension de deux mille écus qu'avoit M. de Seneçay. Je priai M. le maréchal de Bassompierre de supplier le Roi de la conserver à messieurs ses enfans. Il lui en parla, et Sa Majesté lui répondit qu'elle ne le pouvoit à cause de la conséquence. Ainsi ne

voyant plus rien qui dût m'arrêter à Lyon pour les affaires de madame de Seneçay, où elles m'avoient seules retenu neuf jours, quoique après un voyage de dix mois j'eusse eu la permission de retourner à Paris voir ma famille, j'allai prendre congé du Roi, et lui dis : « Sire, Votre Majesté me permettra-t-elle de « lui demander d'où vient qu'elle a refusé à M. le « maréchal de Bassompierre de conserver aux enfans « de M. le marquis de Seneçay la pension qu'elle lui « donnoit? — C'est, me dit le Roi, à cause de la « conséquence. — Plût à Dieu, Sire, lui repartis-je, « qu'il y eût de la conséquence! Votre Majesté seroit « heureuse, puisqu'elle auroit beaucoup d'hommes « du mérite de M. de Seneçay ; mais le mal est, Sire, « qu'il n'y en a guère. » Le Roi sourit, et comme c'étoit chez la Reine sa mère que je lui parlois, et qu'elle entendit ce que je lui dis de la porte de son cabinet, élevé de trois ou quatre degrés, où elle étoit venue au-devant de lui et dans lequel il alloit tenir conseil, elle sourit aussi. Je me retirai, et étant près de prendre congé, j'allai quelques heures après prendre congé de M. le garde des sceaux de Caumartin, parce qu'il me témoignoit beaucoup d'amitié, et ne fus pas moins aise que surpris de ce qu'il me dit : « Vous avez plai- « samment fait accorder deux mille écus de pension « aux enfans de M. le marquis de Seneçay. — Com- « ment, monsieur, lui répondis-je? — Parce, me « répondit-il, que le Roi et la Reine sont tous deux « entrés dans le conseil en riant de ce que vous aviez « dit au Roi ; et Sa Majesté a dit ensuite qu'il n'y avoit « pas moyen de refuser cette pension à une réponse « telle que celle que vous lui aviez faite sur la diffi-

« culté qu'il y trouvoit *à cause de la conséquence.* » Cette seconde affaire de madame de Seneçay s'étant terminée de la sorte, je partis, et jamais amitié ne parut plus grande que celle qu'elle m'a témoignée ensuite durant plusieurs années; mais le fantôme du jansénisme l'a depuis tellement effrayée, et a si fort effacé de son esprit et de son cœur le souvenir et le ressentiment de tout le passé, que je crois qu'à peine peut-elle m'entendre nommer. Sur quoi je laisse à juger à ceux qui liront ceci si elle a raison, et je doute qu'elle en voulût prendre pour juges M. et madame la duchesse de Liancourt (1), qui n'ignorent rien de ce que je viens de rapporter, quoique leur vertu soit si connue de tout le monde qu'il ne lui seroit pas avantageux de les récuser.

Durant ce séjour du Roi à Lyon, M. le cardinal de Savoie vint trouver Sa Majesté. M. l'évêque de Genève, depuis canonisé sous le nom de saint François de Sales, l'y accompagna; et le jour de Noël, madame la marquise de Seneçay et moi étant allés à l'église, il se rencontra que c'étoit lui qui disoit la messe. Comme ce grand évêque étoit intime ami de mon père, qu'il n'aimoit, après la mère de Chantal, nulle autre religieuse plus que la mère Angélique ma sœur, et qu'il m'affectionnoit très-particulièrement, l'ayant fort connu en d'autres voyages qu'il avoit faits en France, jamais rencontre ne me fut plus agréable que celle-là. Il nous communia, madame de Seneçay et moi, comme les autres, et j'allai après la messe dans la sacristie pour le voir. Il n'est pas croyable avec

(1) *M. et madame la duchesse de Liancourt :* Ils prirent beaucoup de part aux controverses du jansénisme.

quelle joie il me reçut, et il me dit en m'embrassant ces propres paroles : « Ah! mon fils, je vous ai re-« connu *in fractione panis.* » Il ne vécut depuis que trois jours, étant mort, comme chacun sait, le 28 décembre.

Avant d'aller à Paris j'allai à Fontainebleau voir madame Zamet, que je n'avois avant jamais vue, non plus que madame de Seneçay; et comme elle n'ignoroit pas l'extrême amitié que M. son mari avoit eue pour moi, je n'ai jamais rien vu de plus pitoyable que l'excès de la douleur qu'elle témoigna à mon arrivée.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TRENTE-TROISIÈME VOLUME.

Avis de l'Editeur. Page 1

NOTICE SUR PORT-ROYAL.

Première partie. 5
Seconde partie. 43
Troisième partie. 103
Quatrième partie. 154
Cinquième partie. 200
Sixième et dernière partie. 244

MÉMOIRES DE MESSIRE ARNAULD D'ANDILLY.

Notice sur Arnauld d'Andilly. 285
Avis. 296

MÉMOIRES D'ARNAULD D'ANDILLY.

Première partie. 301

FIN DU TOME TRENTE-TROISIÈME.

PARIS, IMPRIMERIE DE A. BELIN,
rue des Mathurins S.-J., n. 14.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

31 OCT. 1989
01 NOV. 1989

a39003 001187565b

DC 3 .C622 1820 V33

COLLECTION DES MEMOIRE

CE

DC
0003
.C622 1820 V0033

COLLECTION DES MEMOIRES RE

1486347

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 01 07 08 22 14 6